NEODeS

Aide du produit DSNVAL

Version :

	Lire en page intérieure

Rédaction :

Caisse nationale d'assurance vieillesse	

Diffusion :

Partenaires	

Versions, support, prérequis 5
Journal des versions 5
Le support du produit 5
Prérequis 5

1. Le produit DSNVAL pas à pas 8
1.1. L'interface graphique 8
1.1.1. Fenêtre de lancement 8
1.1.2. Vue principale 9
1.1.2.1. La synthèse 9
1.1.2.2. La vue liste des anomalies 10
1.1.2.3. La vue détail d'une anomalie 12
1.1.2.4. Les actions 13
1.1.3. Vue norme 14
1.1.3.1. L'arborescence des rubriques 14
1.1.3.2. Détails de la vue norme 15
1.1.4. Vue salarié 17
1.1.4.1. L'entête 18
1.1.4.2. La table des rubriques et des valeurs 18
1.1.4.3. Détails de la vue salarié 19
1.1.5. Disposition des vues 20
1.1.6. La synchronisation entre les vues 21
1.2. La barre d'outils et les actions 24
1.2.1. L'export du bilan de contrôle 25
1.2.2. La modification des paramètres 27
1.2.2.1. Nombre maximum et mutualisation des anomalies 28
1.2.2.2. Mise à jour automatique et configuration éventuelle d'un proxy 28
1.3. Validation en ligne de commande 29
1.3.1. Prérequis 29
1.3.2. Commande d'invocation de la validation 29
1.3.3. Encoding sous Windows 31
1.3.4. La paramétrisation de la validation 31
1.3.5. Codes d'erreur possibles 33
1.4. La mise à jour de DSNVAL 37
1.4.1. Mise à jour automatique et paramétrage 37
1.4.2. Configuration éventuelle du proxy 39
1.4.3. Mise à jour en mode graphique 40
1.4.4. Mise à jour en mode ligne de commande 40
1.5. Vue Error Log 41

2. La norme : bilans, messages et nomenclatures 42
2.1. Format des bilans de contrôle 42
2.1.1. Bilan XML 42
2.1.1.1. <rapport> 42

2.1.1.2. <envoi> . . . 43
2.1.1.3. <envoi_identification> . . . 43
2.1.1.4. <envoi_bilan> . . . 43
2.1.1.5. <envoi_anomalie> . . . 44
2.1.1.6. <declaration> . . . 44
2.1.1.7. <declaration_identification> . . . 44
2.1.1.8. <declaration_bilan> . . . 44
2.1.1.9. <declaration_anomalie> . . . 45
2.1.1.10. <environnement> . . . 45
2.1.2. Bilan HTML . . . 46
2.1.3. Bilan .csv . . . 47
2.1.3.1. Ligne E comme envoi (1,1) . . . 47
2.1.3.2. Ligne G comme anomalie générale niveau envoi (0,N) . . . 48
2.1.3.3. Ligne D comme déclaration (1,N) . . . 48
2.1.3.4. Ligne A comme anomalie déclaration (0,N) . . . 49
2.2. Messages d'erreur pour la norme embarquée . . . 50
2.2.1. Messages d'erreur de la conversion du format clef-valeur plat au format XML hiérarchisé . . . 50
2.2.2. Messages d'erreur de contrôle syntaxique . . . 51
2.2.3. Messages d'erreur de contrôle sémantique . . . 53
2.3. Listes de valeurs : énumérations et nomenclatures . . . 77
2.3.1. Énumérations . . . 77
2.3.2. Nomenclatures . . . 77

Nomenclatures . . . 79
Nomenclatures . . . 81
rat . . . 84
idcc . . . 109
naf . . . 124
pcs-ese . . . 133
ccibtp . . . 138
pays . . . 139
prev . . . 144
mut . . . 145
assu . . . 151
dlgassu . . . 152
dlgmut . . . 154
fnim . . . 156
oc . . . 157

Versions, support, prérequis

Le produit DSNVAL permet de contrôler que des envois DSN sont conformes à la version en cours de la norme d'échange utilisée dans le cadre de la DSN.

Le produit repose sur le même couple {moteur ; base de connaissance} que la brique de contrôle de la plate-forme de dépôt DSN.

Journal des versions

Version 2016.1.0.3 du 25/11/2015
Correctifs d'anomalies résiduelles sur la norme Neodes.
Prise en compte d'évolutions du cahier technique.

Version 2016.1.0.2 du 14/10/2015
Mise à jour des nomenclatures.
Prise en compte évolutions du cahier technique.

Le support du produit

Le support DSNVAL de niveau 1 est assuré par le GIP-MDS.

Contact : support-dsn@gip-mds.fr

Pages de référence
DSNVAL phase 1 : http://www.dsn-info.fr/precontrole-dsn-val-p1.htm
DSNVAL phase 2 : http://www.dsn-info.fr/precontrole-dsn-val-p2.htm
DSNVAL phase 3 : http://www.dsn-info.fr/precontrole-dsn-val-p3.htm

Prérequis

DNSVAL s'installe en dézippant le binaire téléchargé sur net-entreprises sur le dossier local choisi par l'utilisateur.

DSNVAL est fourni pour deux systèmes d'exploitation (Windows et Linux) sous deux architectures : 32 et 64 bits.

Il faut télécharger le binaire correspondant au système d'exploitation et à l'architecture de son poste de travail. Ce poste doit comporter une machine virtuelle Java (JVM).

Par défaut, les scripts de lancement prennent la JVM définie dans le path du système.

Si cette JVM n’est pas compatible avec le produit (la JVM de référence est la Java 1.6 SUN) un message indiquera que la version utilisée n’est pas valide.

Nous pouvons configurer la version utilisée en valorisant la variable DSNVAL_JAVA avec le chemin de l’exécutable java voulu.

Voici des exemples de commande de configuration :
Pour Windows :
set DSNVAL_JAVA=c:\path\to\java.exe
Pour Linux :
export DSNVAL_JAVA=/path/to/java

1. Le produit DSNVAL pas à pas

1.1. L'interface graphique

1.1.1. Fenêtre de lancement

La fenêtre de lancement se décompose en trois parties :

- un titre affichant à la suite de DSNVAL la version publique du produit ainsi que celle du cahier technique de publication de la norme embarquée.
- une barre d'outils contenant les actions disponibles sur DSNVAL
- la vue principale (synthèse, vue liste et vue détail) permettant de visualiser les informations synthétiques sur le bilan de validation et de naviguer dans les anomalies. A partir de cette vue principale, différentes vues sont accessibles : Norme et Salarié.

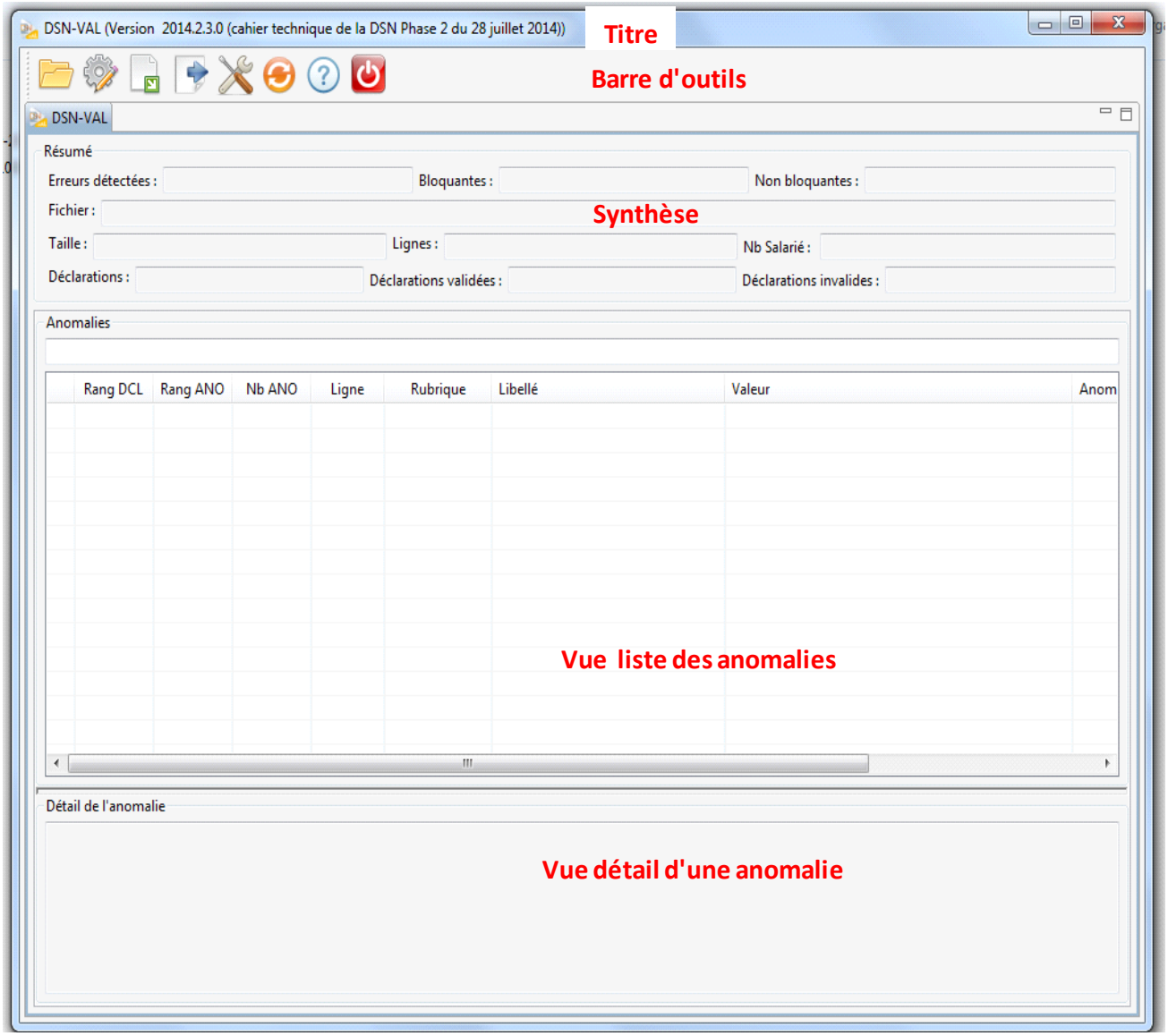

1.1.2. Vue principale

La vue principale permet de visualiser le résultat du contrôle et ainsi de naviguer dans les anomalies et de visualiser les informations synthétiques sur le bilan de validation.
Elle se décompose en trois parties :

- la synthèse,
- la vue liste des anomalies,
- la vue détail d'une anomalie.

1.1.2.1. La synthèse

La synthèse résume les informations du contrôle. On retrouve donc :

- le nombre d'erreurs détectées total, bloquantes ou non,
- le fichier DSN pris en entrée,
- la taille du fichier contrôlé en octets, son nombre de lignes et de salariés,
- le nombre de déclarations totales, valides et non valides.

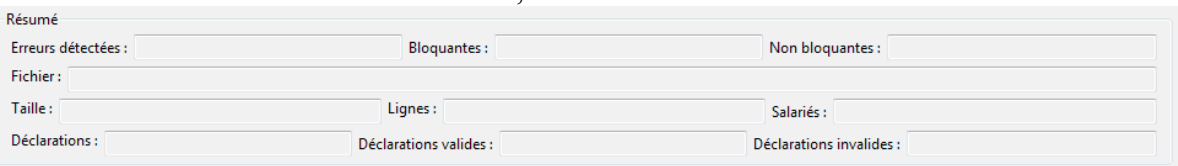

1.1.2.2. La vue liste des anomalies

Elle contient la liste des anomalies. Dans les colonnes on retrouve pour chaque anomalie :

- son type : bloquant (croix rouge) ou non bloquant (triangle jaune),
- le rang de sa déclaration,
- son rang,
- le nombre d'anomalies,
- sa ligne,
- l'identifiant de la rubrique concernée, son libellé et sa valeur,
- son code et message d'anomalie.

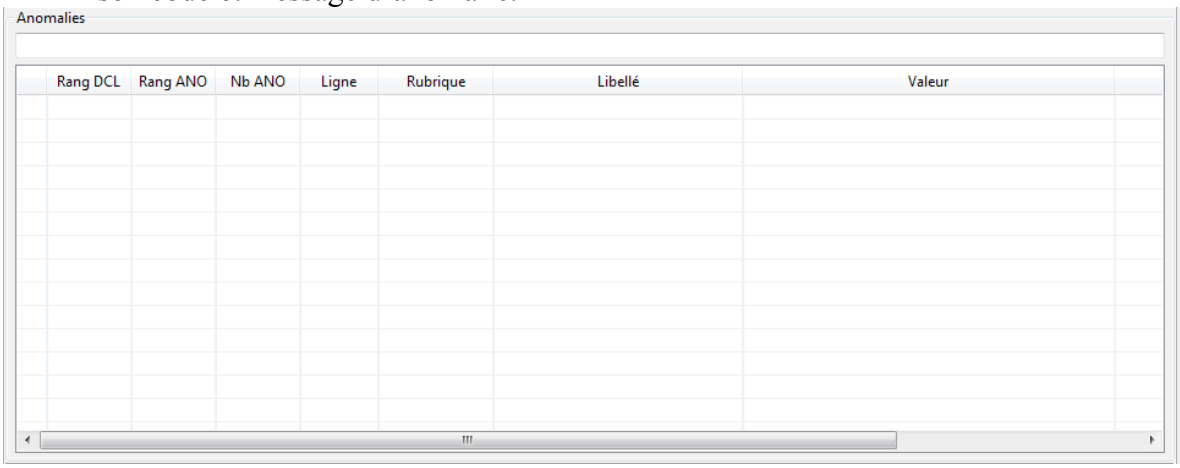

Toutes les colonnes sont retaillables et triables par ordre croissant et décroissant par rapport à leur contenu.

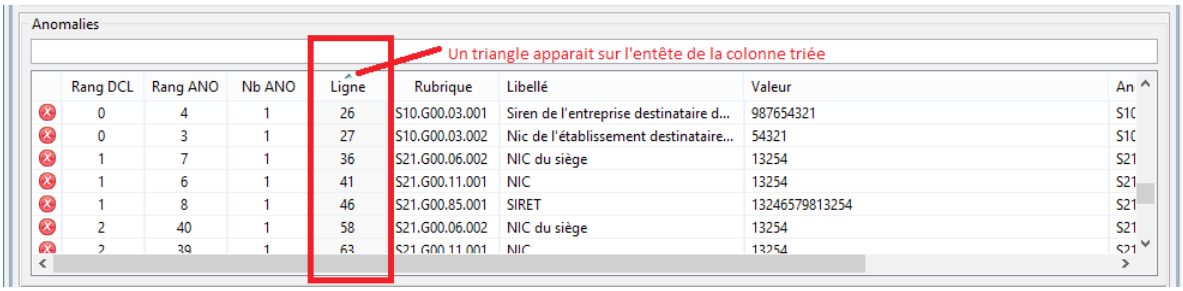

Cette liste contient aussi un champ de recherche qui permet de filtrer sur les éléments recherchés voulus. Sur ce champ de recherche, les caractères joker comme «*» ne fonctionnent pas.

Voici ce que peut donner le filtrage sur "S21.G00.06"

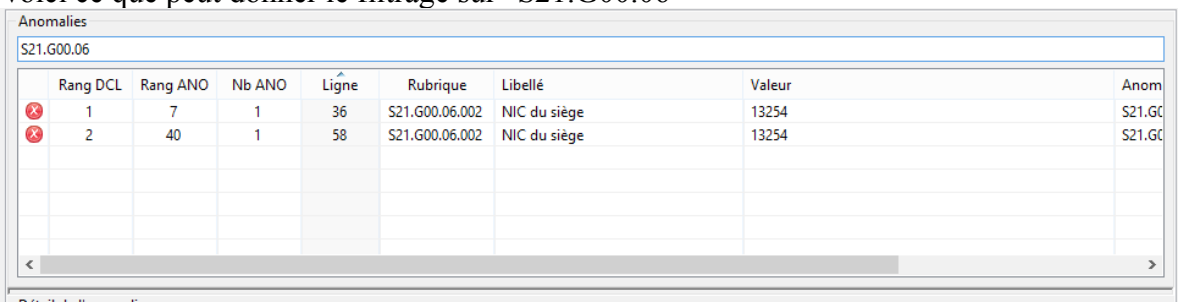

La liste et la section détail sont retaillables en hauteur, il suffit d'un glisser/déposer sur la «ligne» entre les deux parties (encadrée en rouge dans la figure ci-dessous).

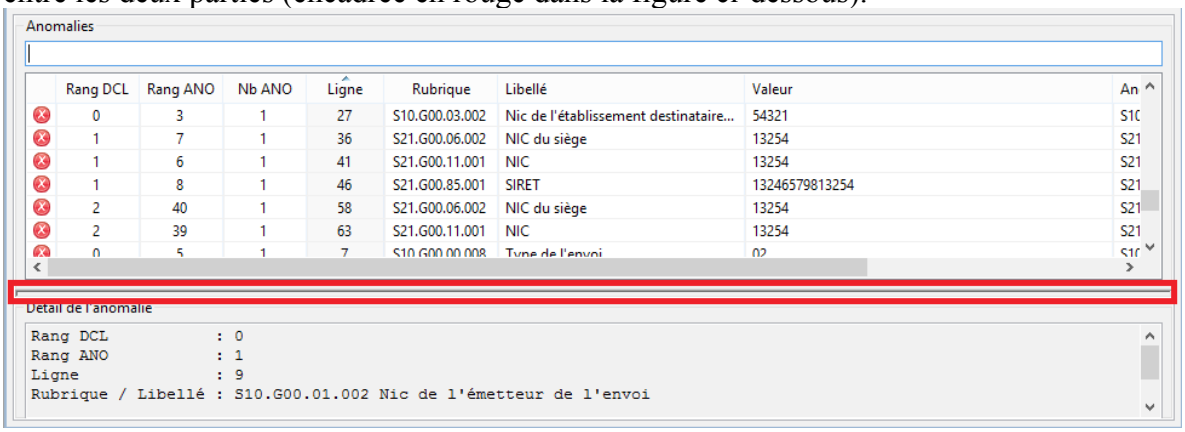

Sur les éléments de la colonne «Rubrique», il est possible d'afficher une info-bulle récapitulant les informations de la rubrique en laissant la souris dessus quelques instants.

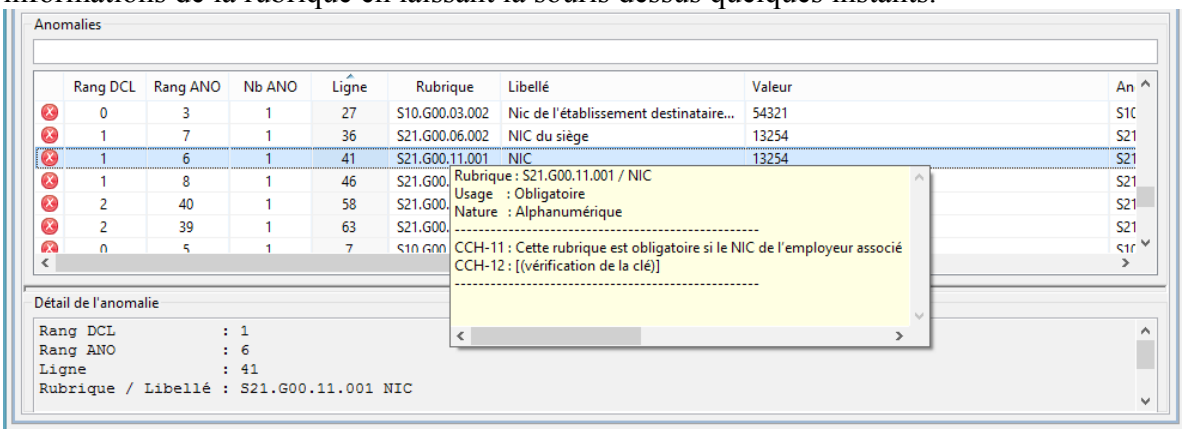

Des infos-bulles sont disponibles sur chaque cellule tronquée pour permettre d'avoir le contenu entier de la cellule.

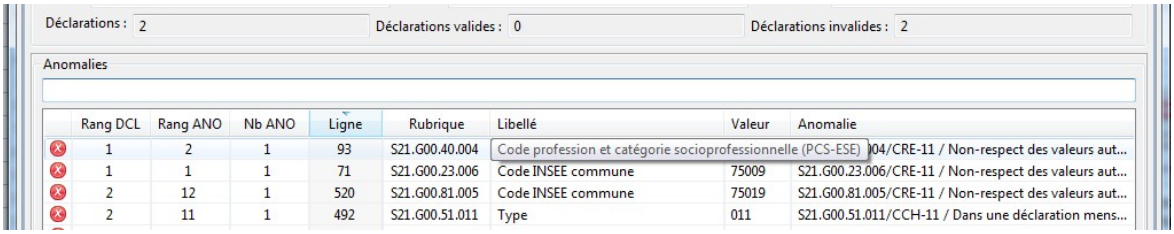

1.1.2.3. La vue détail d'une anomalie

Cette section récapitule la description et les valeurs de l'anomalie sélectionnée dans la liste.

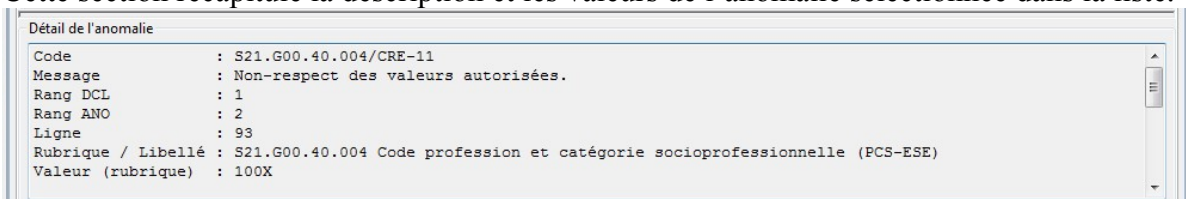

Le contenu de cette section peut être copié/collé, soit avec le menu contextuel du clic droit soit avec les raccourcis clavier habituels.

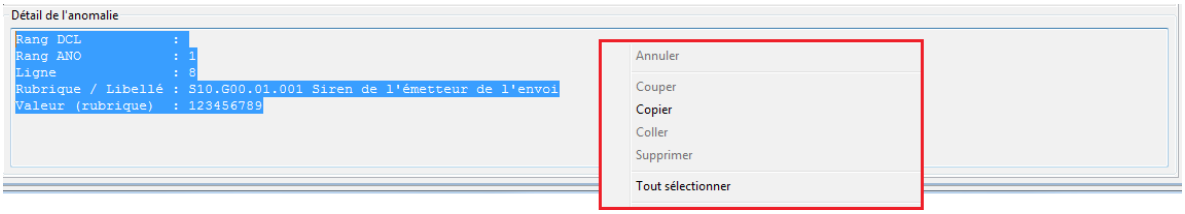

La liste et la section détail sont retaillables en hauteur, il suffit d'un glisser/déposer sur la «ligne» entre les deux parties (encadrée en rouge dans la figure ci-dessous).

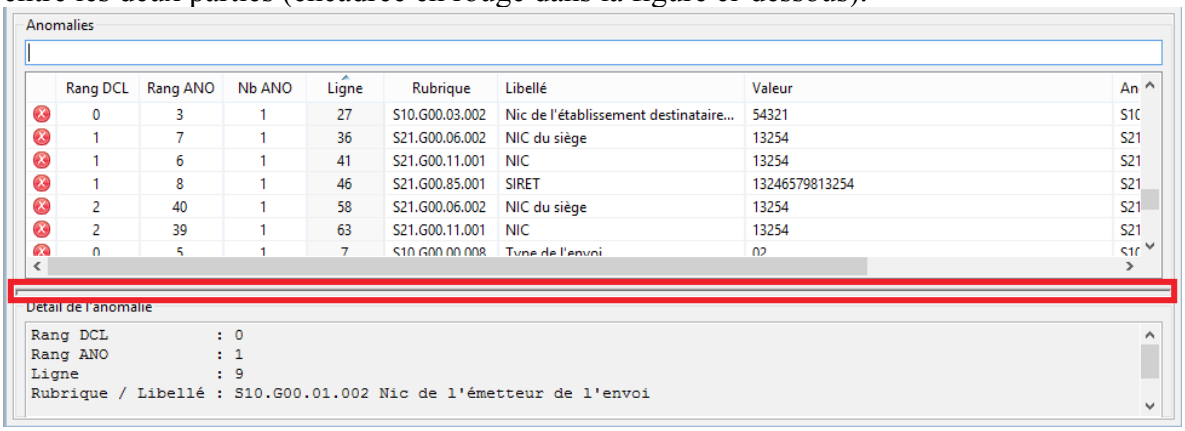

1.1.2.4. Les actions

Depuis une anomalie de la liste, le menu contextuel du clic droit permet deux actions :

- ouvrir la vue norme . Cette action est disponible sur tous les types d'anomalies et a le même comportement que l'action de la barre d'outils. La vue s'ouvre en sélectionnant la rubrique liée à l'anomalie.
- ouvrir la vue salarié . Cette action est uniquement disponible sur des anomalies dont les rubriques sont liées à un salarié. La vue s'ouvre en sélectionnant la rubrique liée à l'anomalie.

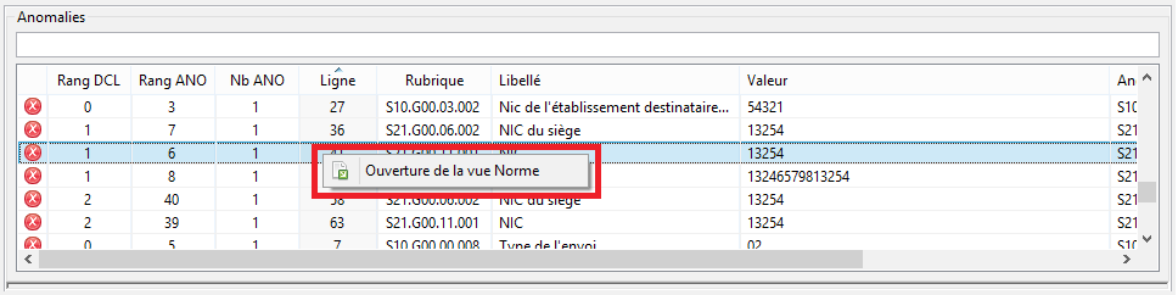

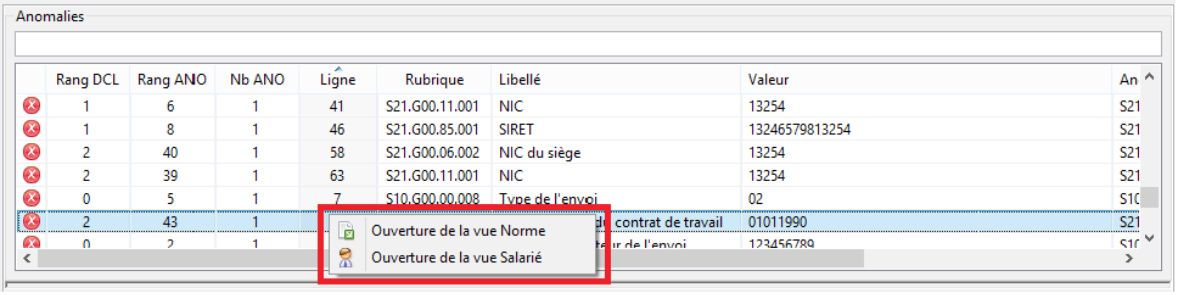

1.1.3. Vue norme

Elle permet de naviguer dans la norme Neodes, présentée comme une arborescence de rubriques.

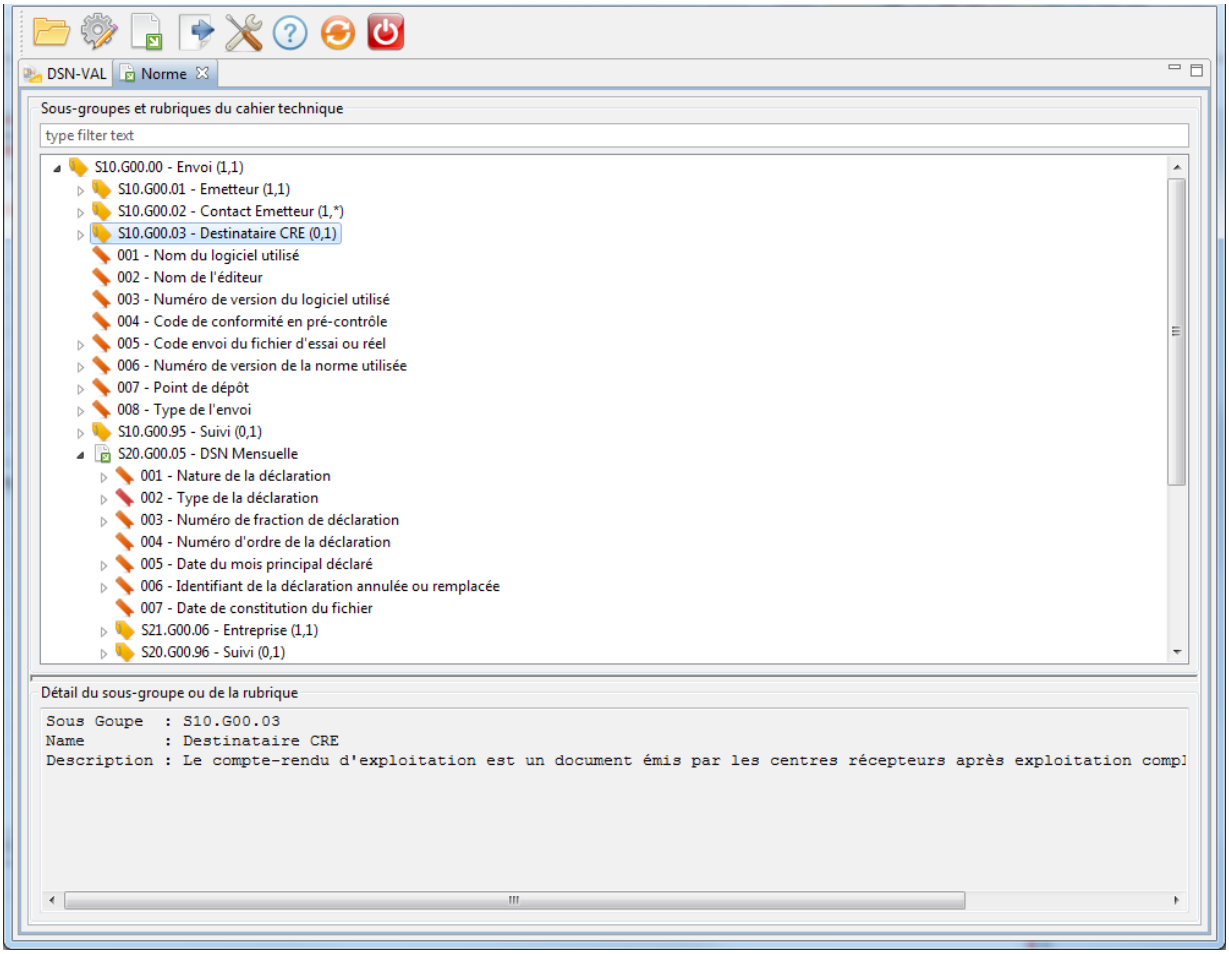

La vue norme permet de naviguer dans l'ensemble des rubriques de la norme représentée sous forme arborescente. Elle comporte deux parties :

- l'arborescence des rubriques,
- la partie détail.

1.1.3.1. L'arborescence des rubriques

Cette partie représente l'arborescence des groupes et rubriques de la norme.
Elle contient aussi un champ de recherche qui permet de filtrer sur les éléments recherchés voulus.
Sur ce champ de recherche, les caractères joker comme «*» fonctionnent.
Voici ce que cela peut donner, par exemple, en filtrant sur "siège"

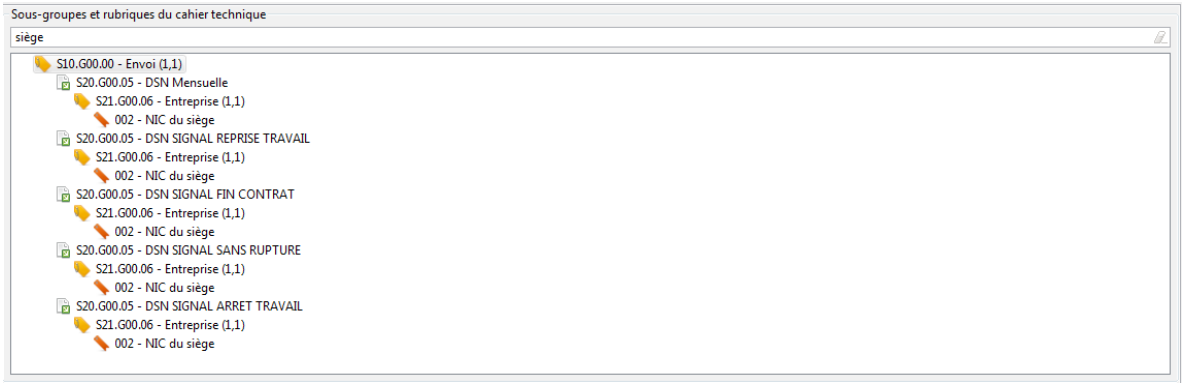

Le champ de recherche bénéficie d'une «gomme» pour effacer le contenu de la recherche.

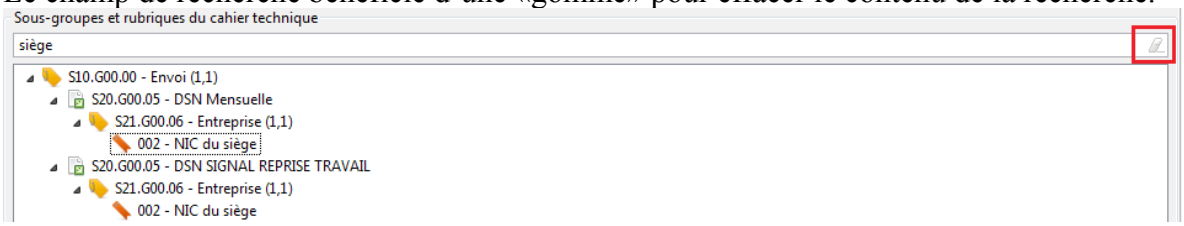

L'arborescence et la section détail sont retaillables en hauteur, il suffit d'un glisser/déposer sur la «ligne» entre les deux parties (encadrée en rouge dans la figure ci-dessous).

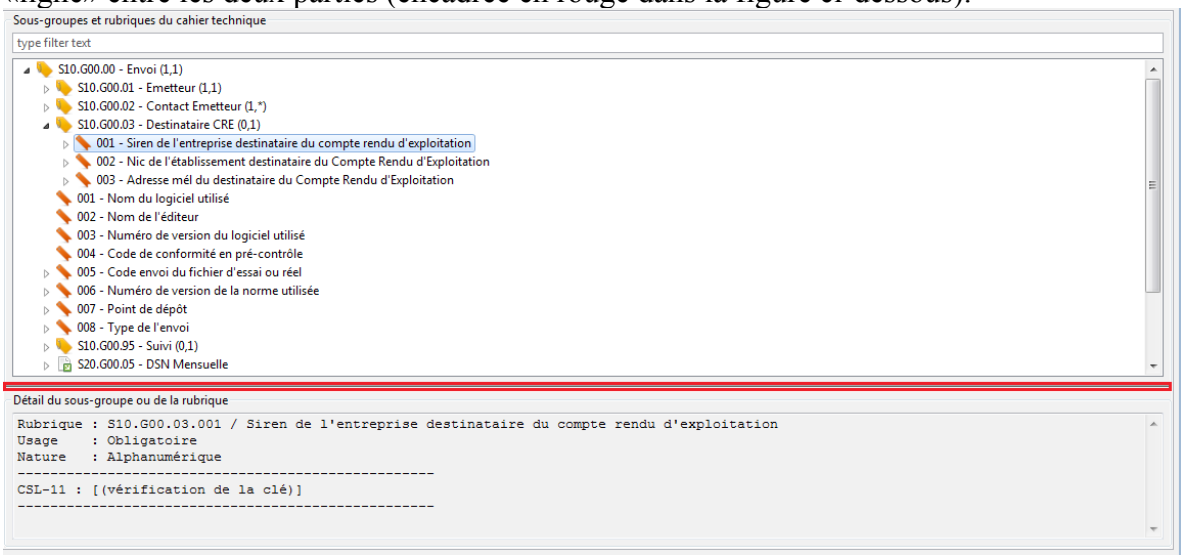

1.1.3.2. Détails de la vue norme

Cette section récapitule la description et les valeurs des rubriques ou groupes sélectionnés dans la table.

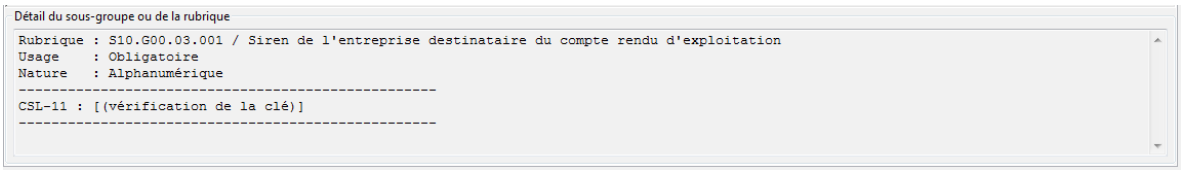

Le contenu de cette section peut être copié/collé, soit avec le menu contextuel du clic droit soit avec les raccourcis clavier habituels.

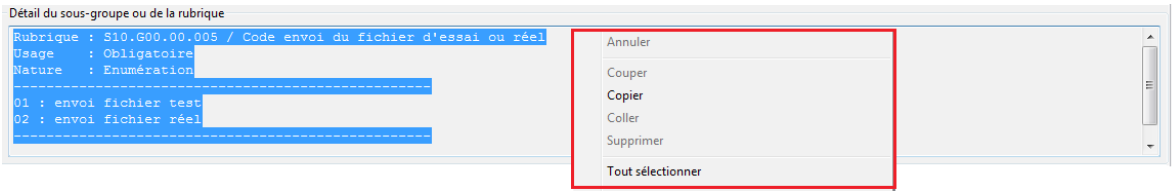

L'arborescence et la section détail sont retaillables en hauteur, il suffit d'un glisser/déposer sur la «ligne» entre les deux parties (encadrée en rouge dans la figure ci-dessous).

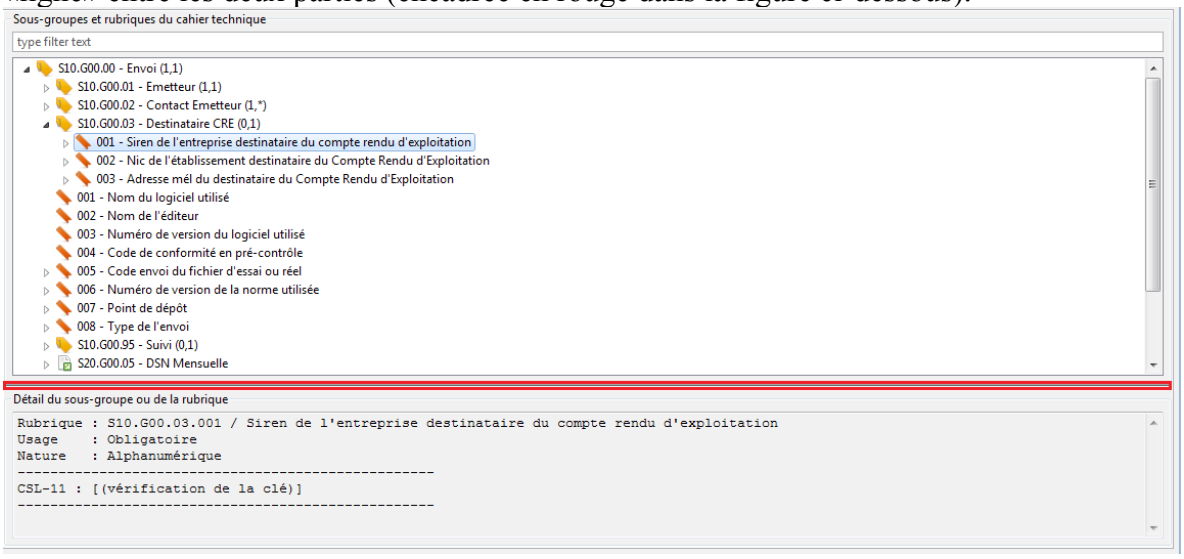

1.1.4. Vue salarié

Elle permet de visualiser la partie du message contrôlé relative à un salarié.

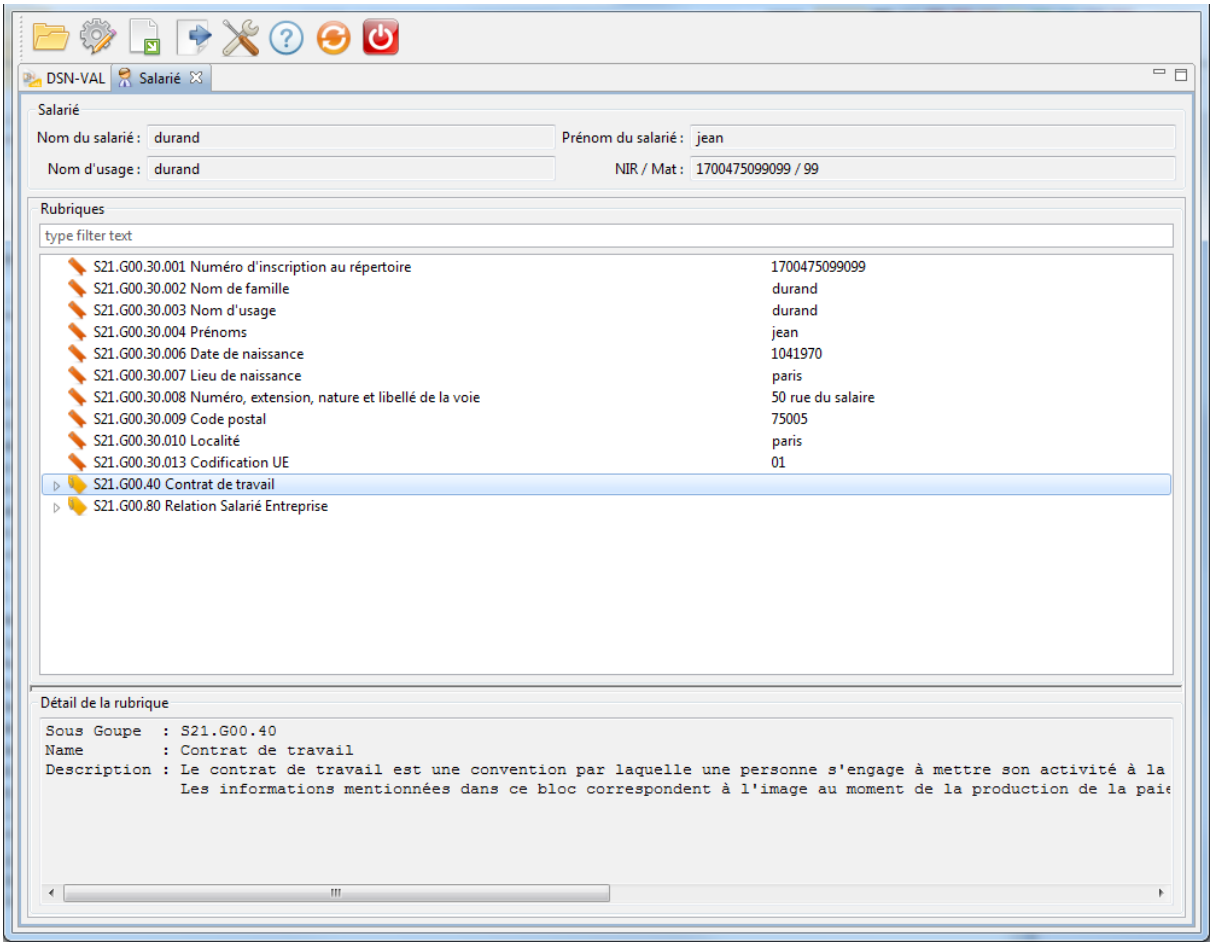

La vue salarié permet de visualiser la partie du message contrôlé relative à un salarié.
Elle comporte trois parties :

- l'entête
- la table des rubriques et valeurs,
- la partie détail.

1.1.4.1. L'entête

L'entête résume les informations du salarié. On retrouve donc :

- son nom,
- son prénom,
- son nom d'usage,
- son NIR matricule.

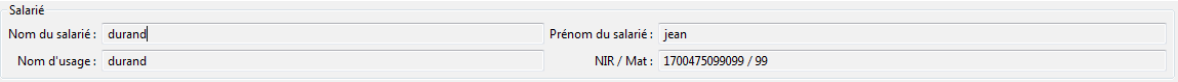

1.1.4.2. La table des rubriques et des valeurs

Cette partie représente l'arborescence des groupes et rubriques de la norme avec les valeurs du salarié.
Elle contient aussi un champ de recherche qui permet de filtrer sur les éléments recherchés voulus.
Sur ce champ de recherche, les caractères joker comme «*» fonctionnent.
Voici ce que cela peut donner, par exemple, en filtrant sur "*nom"

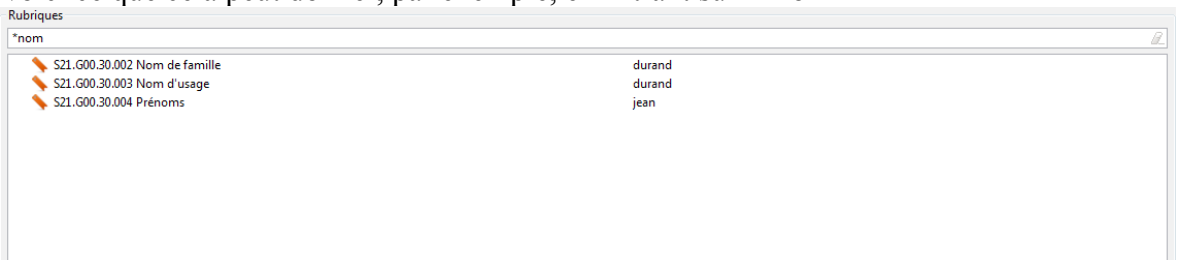

Le champ de recherche bénéficie d'une «gomme» pour effacer le contenu de la recherche.

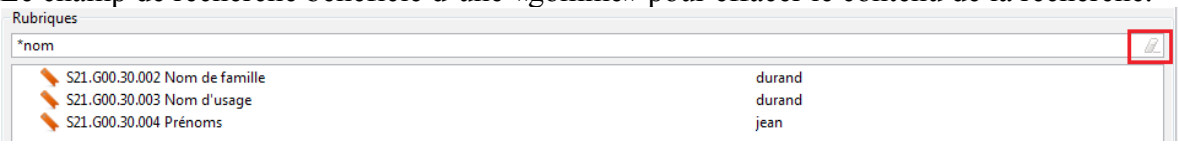

La table et la section détail sont retaillables en hauteur, il suffit d'un glisser/déposer sur la «ligne» entre les deux parties (encadrée en rouge dans la figure ci-dessous).

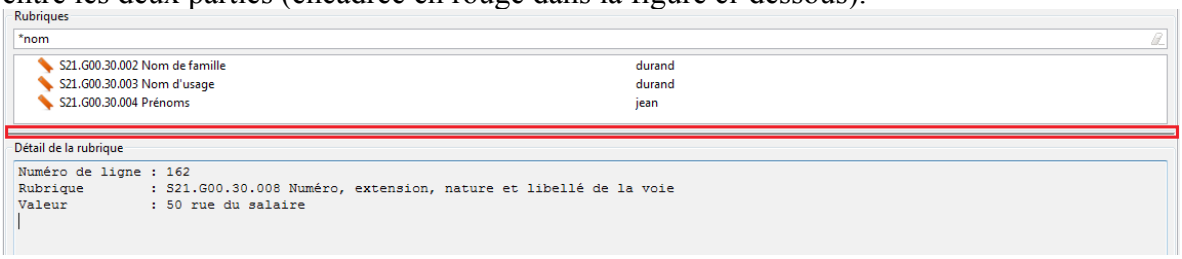

1.1.4.3. Détails de la vue salarié

Cette section récapitule la description et les valeurs des rubriques ou groupes sélectionnés dans la table.

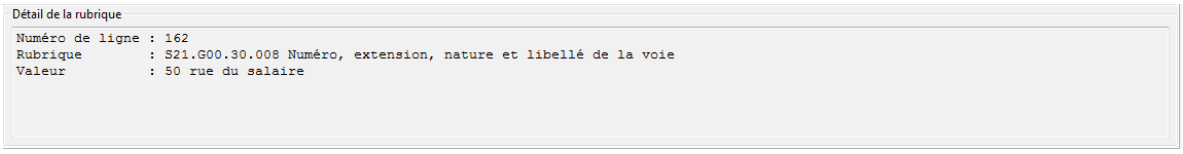

Le contenu de cette section peut être copié/collé, soit avec le menu contextuel du clic droit soit avec les raccourcis clavier habituels.

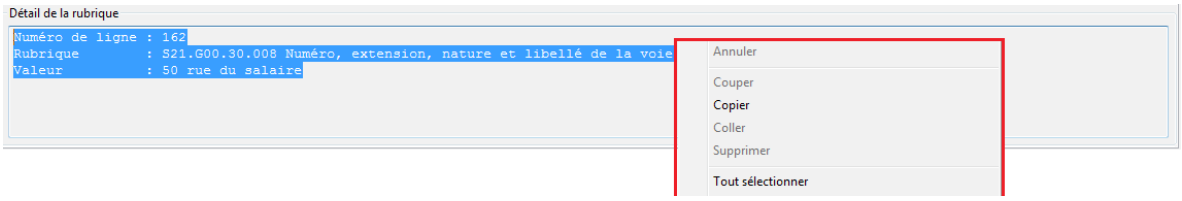

L'arborescence et la section détail sont retaillables en hauteur, il suffit d'un glisser/déposer sur la «ligne» entre les deux parties (encadrée en rouge dans la figure ci-dessous).

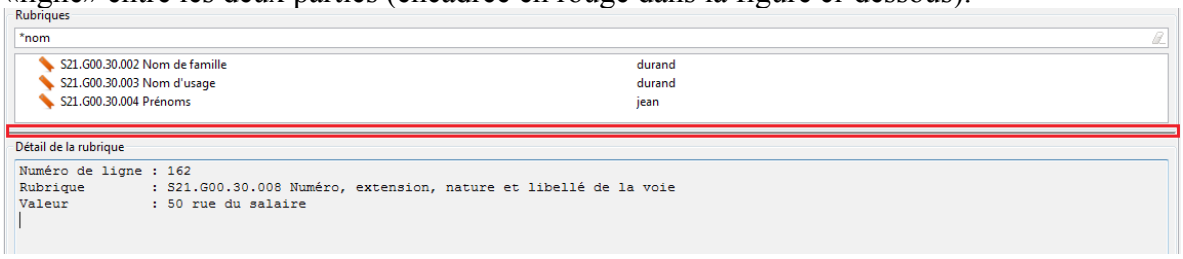

1.1.5. Disposition des vues

Les vues peuvent être disposées selon l'humeur de l'utilisateur.

Par exemple, côte à côte à l'intérieur de la fenêtre principale, une à gauche, une à droite.

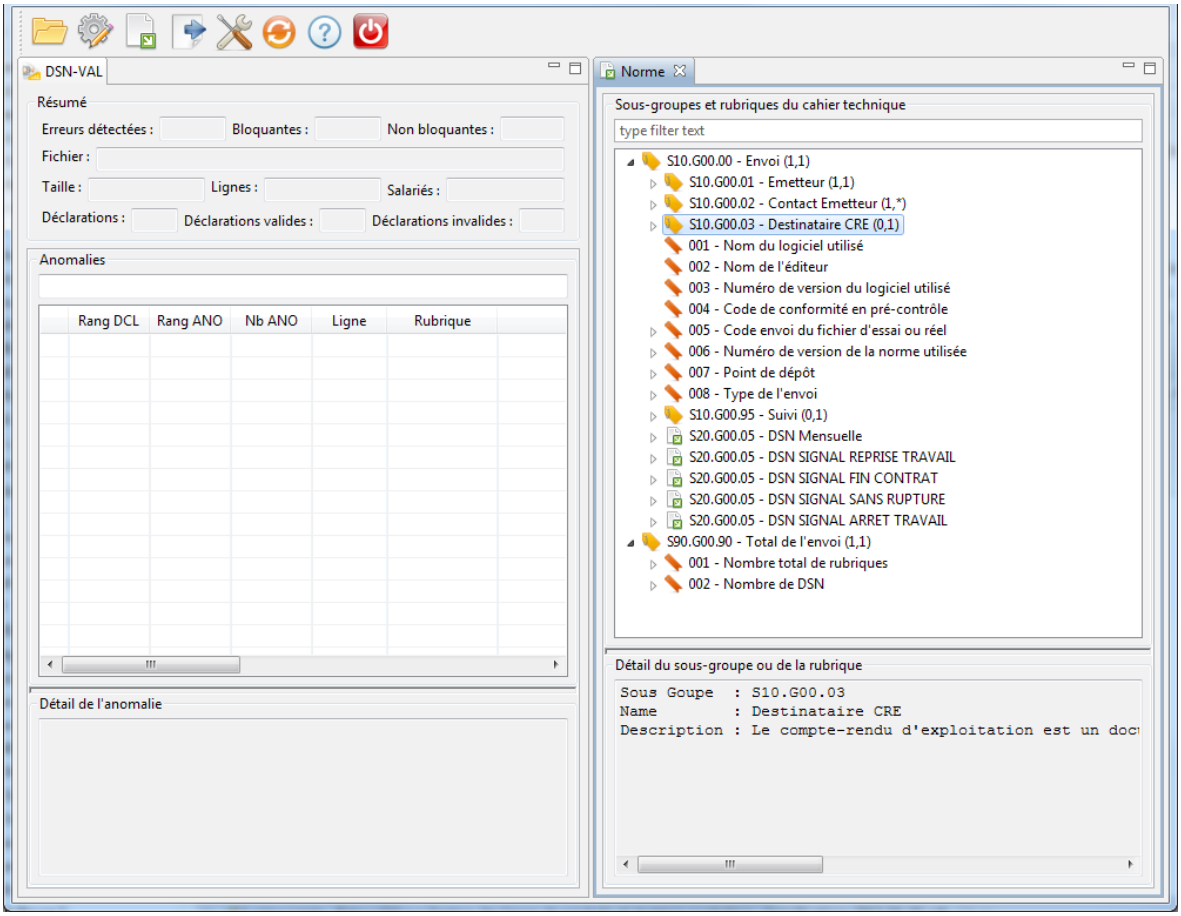

1.1.6. La synchronisation entre les vues

La vue maîtresse est la vue principale. Lorsqu'une anomalie est sélectionnée dans la table de la vue principale :

- si la vue norme est ouverte : la rubrique correspondant à l'anomalie est sélectionnée dans cette vue,
- si la vue salarié est ouverte et que l'anomalie est liée à un salarié : la rubrique correspondant à l'anomalie est sélectionnée dans cette vue.

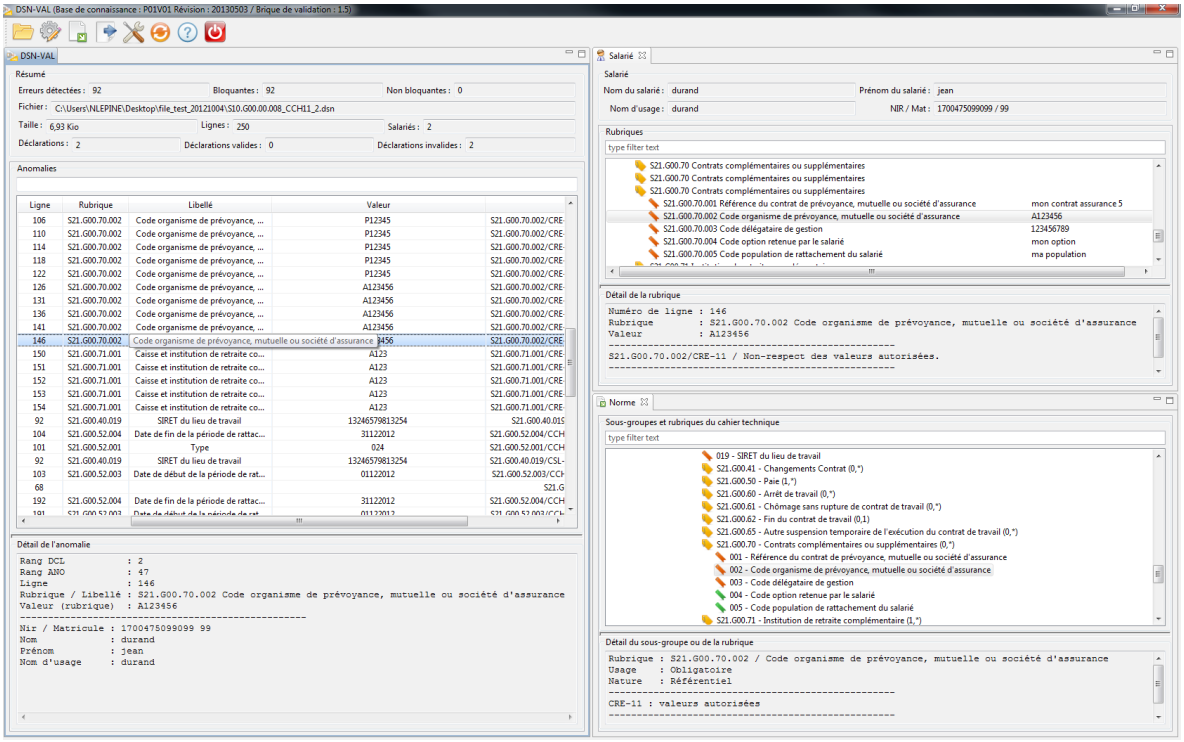

A partir de la vue salarié, la sélection d'une rubrique associée à une anomalie provoque :
- la sélection de l'anomalie dans la table de la vue principale,
- si la vue norme est ouverte : la rubrique correspondant à l'anomalie est sélectionnée dans cette vue.

ou bien une en haut, une en bas :

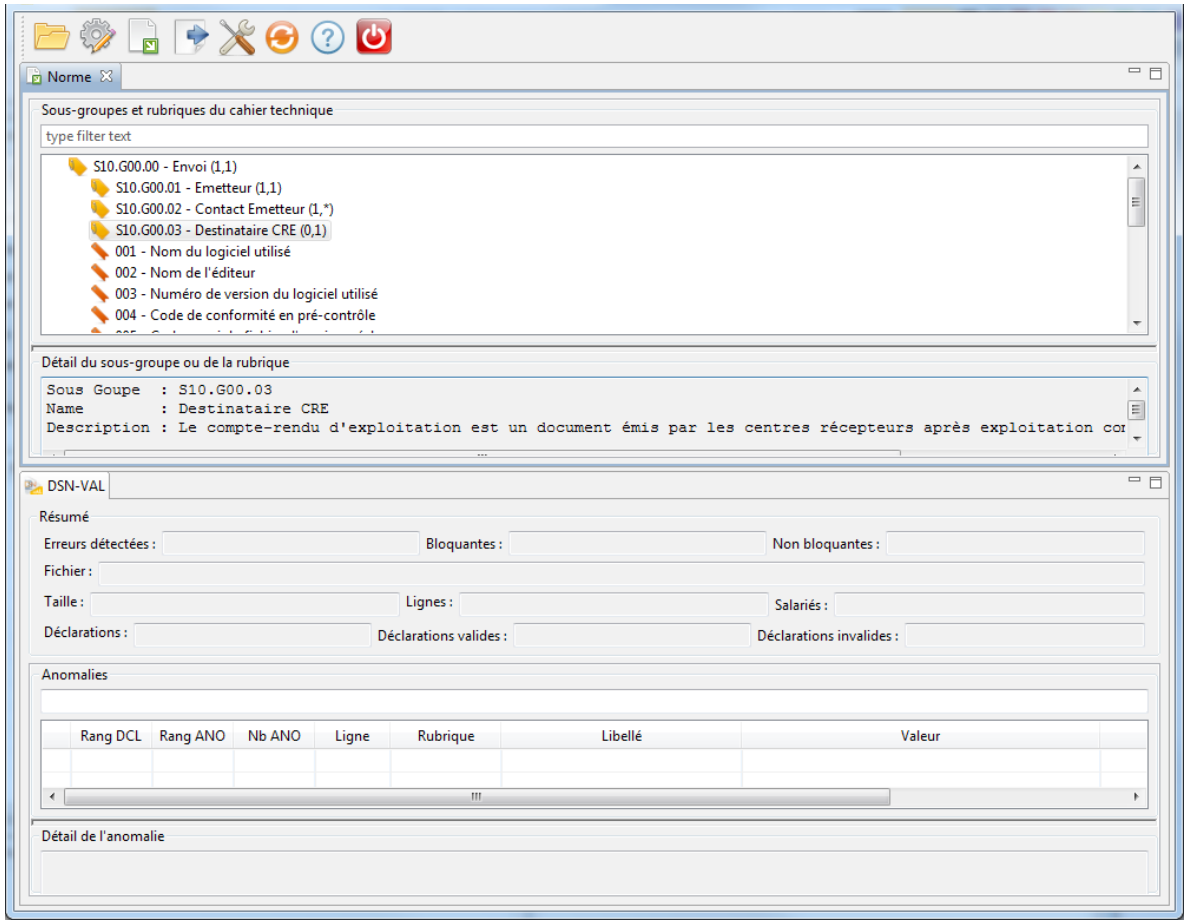

Il est possible de «sortir» une vue de la fenêtre principale :

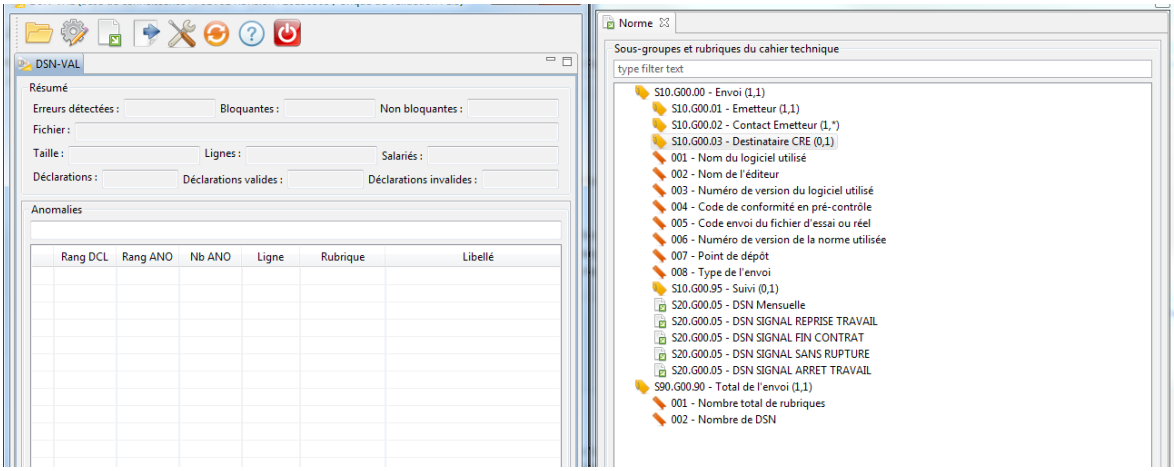

Pour ceci, il suffit de sélectionner une vue et la glisser/déposer à l'endroit voulu, une forme rectangulaire de pré-affichage se dessine aux endroits dans lesquels la vue peut se déplacer. Dans la figure ci-dessous, voici le pré-affichage lorsque l'on a glissé la vue norme sur la partie droite.

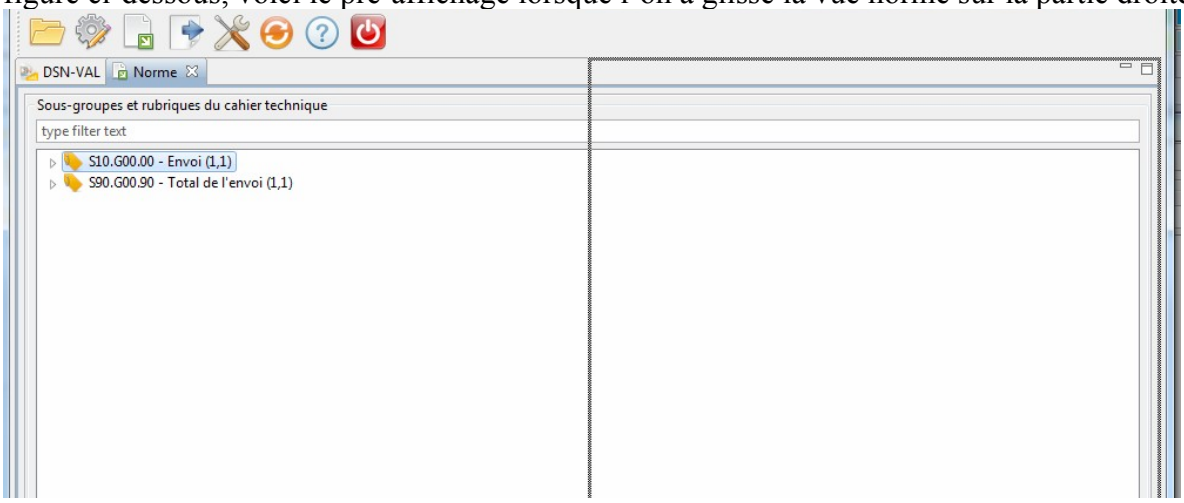

On peut aussi minimiser et maximiser les vues à l'aide des actions affichées par clic droit du menu contextuel ou bien avec les − et □ en haut à gauche de la vue.

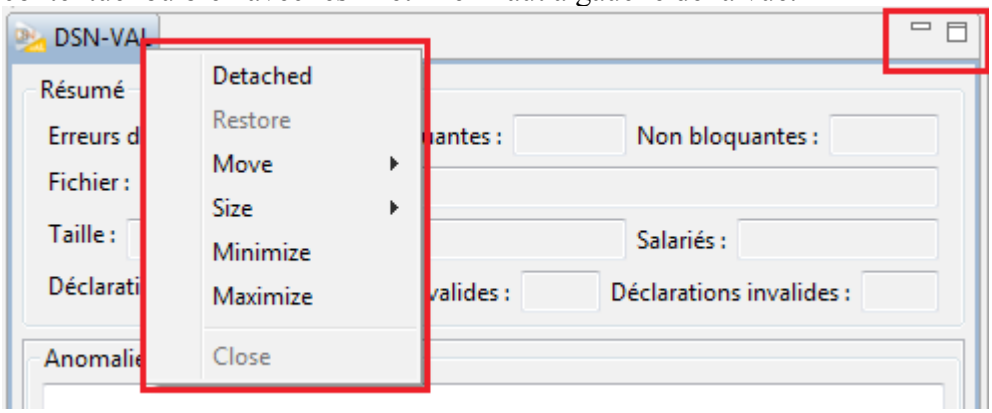

Bien sûr, il est possible de remettre les vues dans leur position initiale.

1.2. La barre d'outils et les actions

Voici la liste des actions disponibles à partir de la barre d'outils :

Ouvrir un fichier : cette action ouvre une fenêtre de sélection permettant de sélectionner un fichier DSN. Cela peut être directement le fichier DSN ou bien un zip le contenant. L'outil ne fonctionne qu'avec un zip contenant un seul fichier.
Une fois la ressource sélectionnée, le contrôle est lancé et le résultat est affiché dans la vue principale.
Une barre de progression s'affiche durant toute la durée du contrôle.

Rejouer un fichier déjà contrôlé : Cette action est disponible uniquement si un fichier est déjà contrôlé, dans le cas contraire il faut utiliser l'action «Ouvrir un fichier». Une barre de progression s'affiche durant toute la durée du contrôle.

Ouvrir la vue norme : ouvre la vue norme. Cette vue affiche l'arborescence des rubriques de la norme.

Exporter le bilan de validation : le bilan de validation peut être enregistré, p.ex. sous le format HTML ou XML. Par défaut, l'enregistrement se fait dans le dossier du fichier DSN d'entrée.

Modifier les paramètres :
On peut modifier le nombre maximum d'anomalies affichées dans le bilan. Par défaut, ce nombre est à 200.
On peut modifier le seuil à partir duquel les anomalies similaires sont regroupées pour alléger les bilans. Par défaut ce paramètre est désactivé (renseigné à -1).
On peut indiquer les paramètres du proxy Internet par lequel doit passer DSNVAL pour sa mise à jour.

Mettre à jour l'outil : cette action permet de vérifier si une mise à jour est disponible. Si c'est le cas, l'utilisateur peut alors décider de l'installer.

Ouvrir l'aide : ouvre cette page.

Quitter : il est à noter que cette action est également disponible via le bouton dédié (X) dans le bandeau de la fenêtre principale.

1.2.1. L'export du bilan de contrôle

Le bilan de validation peut être enregistré sous les formats HTML et XML.

Lorsque l'on clique sur le bouton de la barre d'outils, une nouvelle fenêtre apparaît et permet de choisir :

- le chemin et le nom du fichier qui va être enregistré,
- le format du bilan qui va être enregistré.

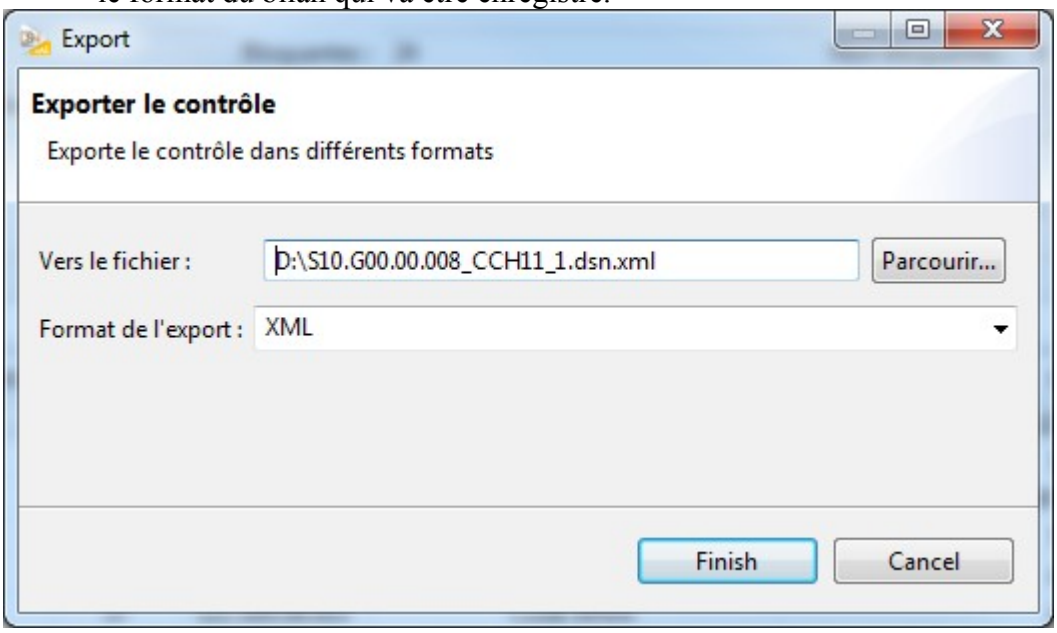

Par défaut, l'enregistrement se fait dans le dossier du fichier DSN d'entrée. Le nom de l'export est le même que le fichier DSN d'entrée et le format par défaut est le XML.

Pour changer le répertoire d'enregistrement, il suffit de cliquer sur le bouton «Parcourir» et la fenêtre de sélection de fichier apparaît.

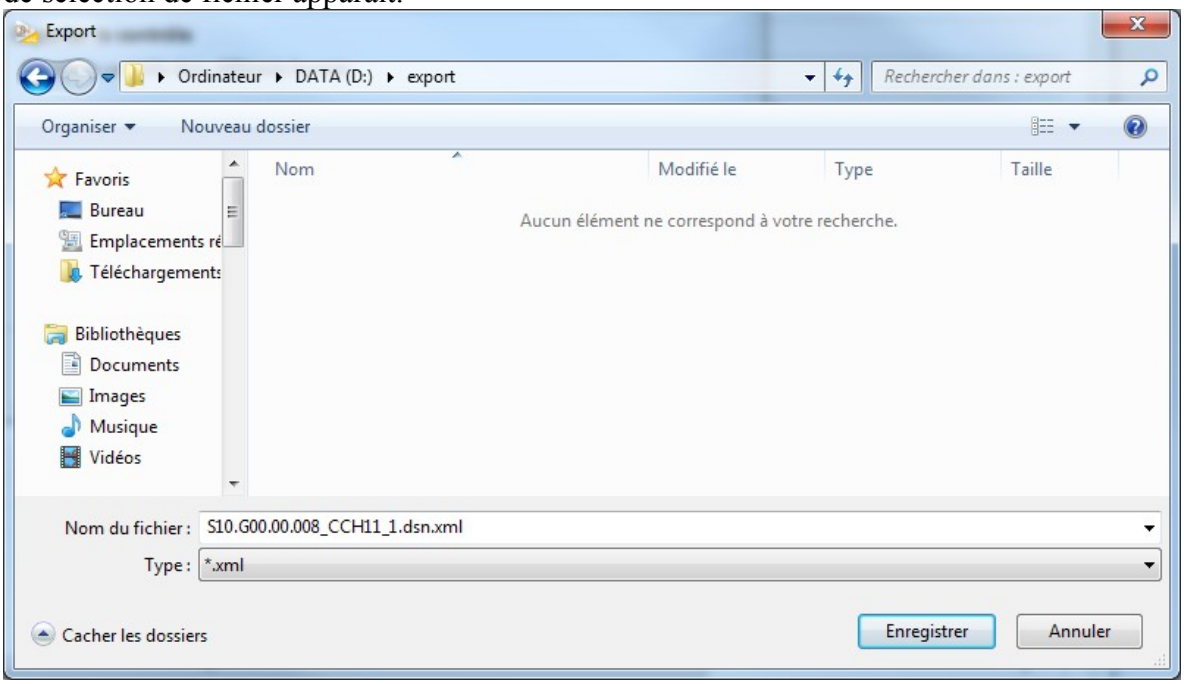

Lors du changement de format avec la boite de choix, l'extension du fichier change automatiquement. Par exemple sous Windows, si par défaut le fichier est «D:\monFichier.dsn.xml», si l'on change le format d'enregistrement en «html», le nom du fichier se transforme en "D:\monFichier.dsn.html"

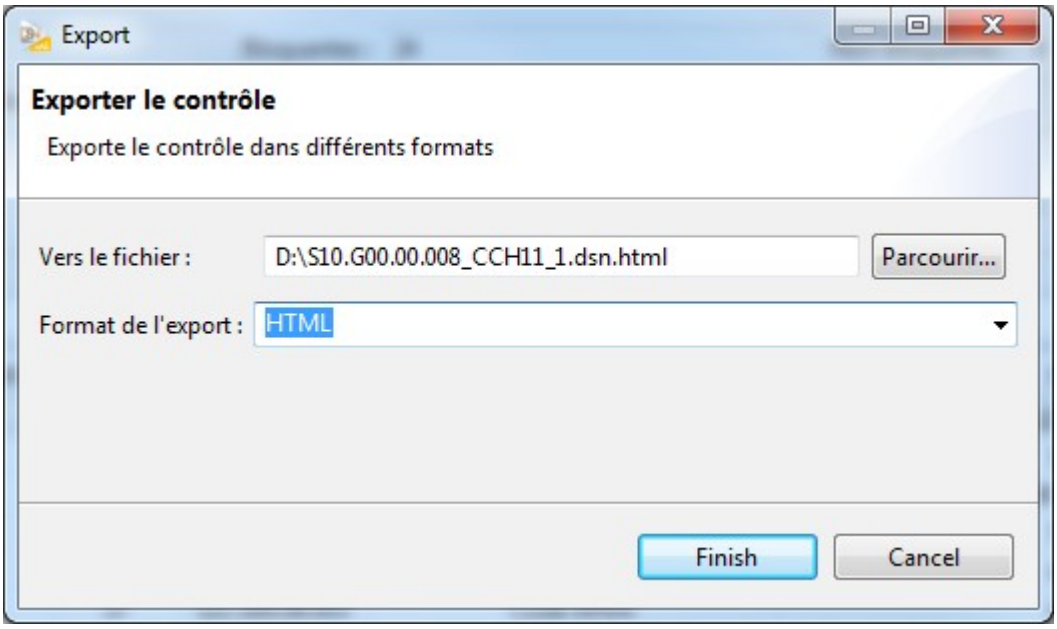

1.2.2. La modification des paramètres

Les préférences sont accessibles depuis la barre d'outils et permettent

- de modifier le nombre maximal d'anomalies que le bilan peut prendre en compte
- d'activer la mutualisation des anomalies.
- D'activer la mise à jour de DSNVAL au démarrage par consutation d'un site distant.
- de configurer le proxy Internet par lequel doit éventuellement passer DSNVAL pour sa mise à jour à partir du site distant.

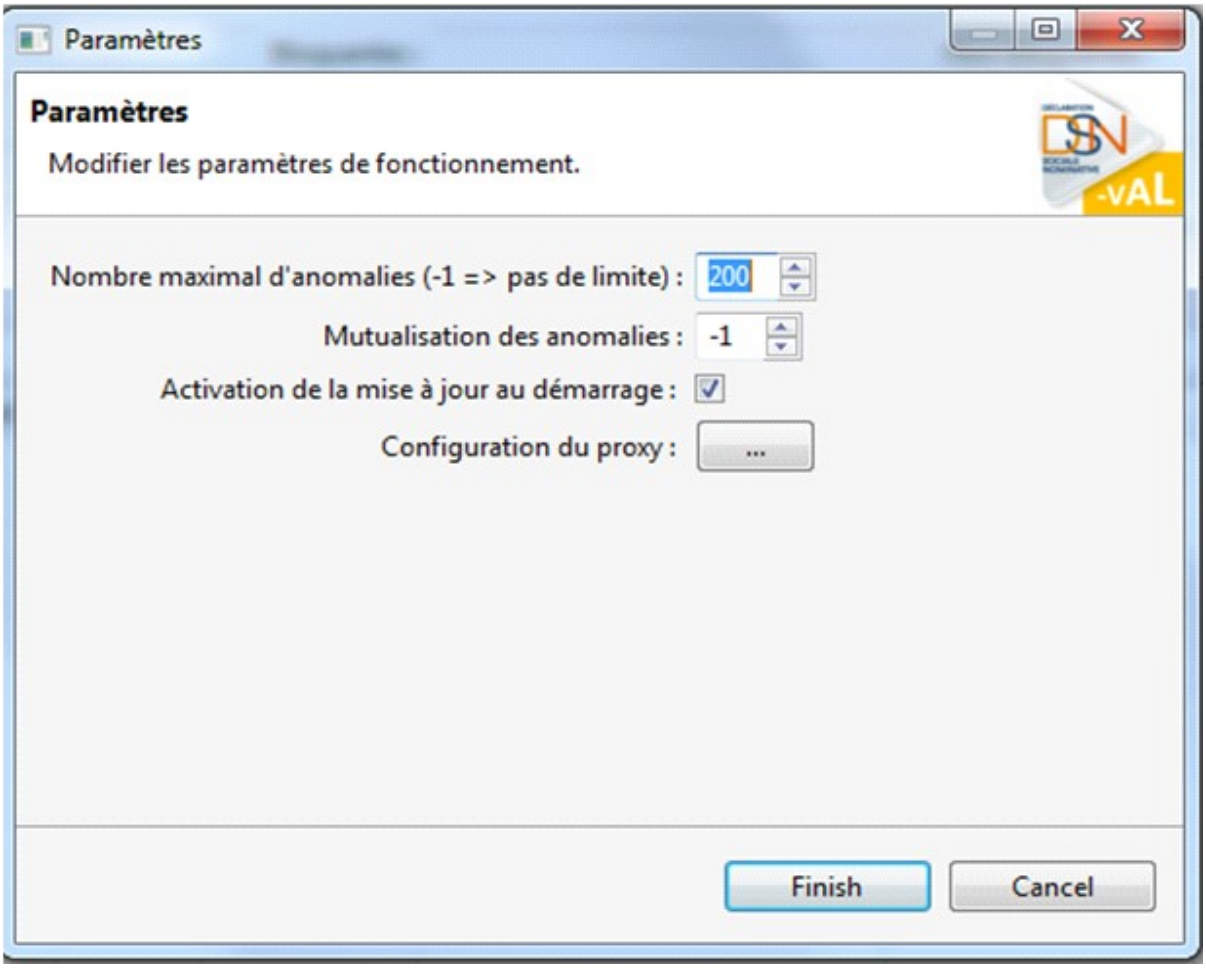

1.2.2.1. Nombre maximum et mutualisation des anomalies

Par défaut, le nombre maximal d'anomalies est à 200. Il est modifiable soit textuellement, soit à l'aide des flèches «haut» et «bas». Si ce paramètre est valorisé à -1 alors aucune limite ne sera appliquée sur le nombre d'anomalies restituées lors de la validation.

Par défaut, la mutualisation est désactivée (valeur à -1). La configuration de ce paramètre avec une valeur différente de -1 provoque l'activation de la mutualisation sur les validations futures. Ainsi une anomalie identique retournée pour plusieurs rubriques dans le fichier contrôlé ne sera retournée qu'une fois avec indication en colonne nb ANO du nombre d'anomalies similaires rencontrées.

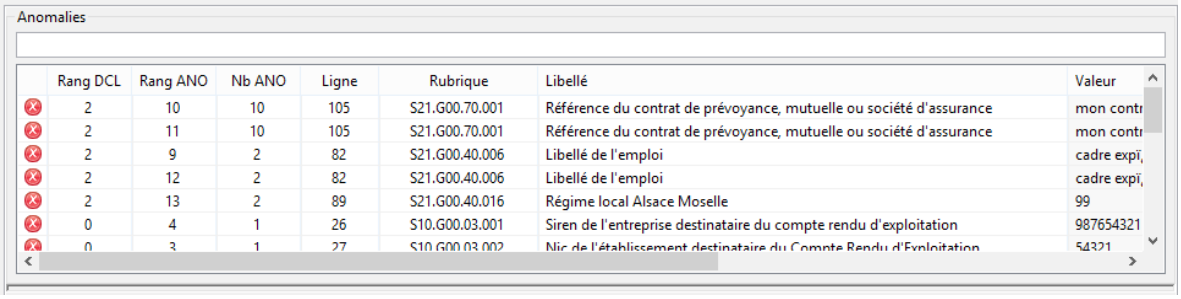

Anomalies

Rang DCL	Rang ANO	Nb ANO	Ligne	Rubrique	Libellé	Valeur
2	10	10	105	S21.G00.70.001	Référence du contrat de prévoyance, mutuelle ou société d'assurance	mon contr
2	11	10	105	S21.G00.70.001	Référence du contrat de prévoyance, mutuelle ou société d'assurance	mon contr
2	9	2	82	S21.G00.40.006	Libellé de l'emploi	cadre expï
2	12	2	82	S21.G00.40.006	Libellé de l'emploi	cadre expï
2	13	2	89	S21.G00.40.016	Régime local Alsace Moselle	99
0	4	1	26	S10.G00.03.001	Siren de l'entreprise destinataire du compte rendu d'exploitation	987654321
0	3	1	27	S10.G00.03.002	Nic de l'établissement destinataire du Compte Rendu d'Exploitation	54321

1.2.2.2. Mise à jour automatique et configuration éventuelle d'un proxy

Toutes les fonctionnalités concernant la mise à jour de DSNVAL sont regroupées plus loin sous un titre à part.

1.3. Validation en ligne de commande

1.3.1. Prérequis

Voir en début de document les prérequis portant sur la machine sur laquelle on exécute DSNVAL. La machine sur laquelle est exécutée la validation en mode ligne de commande n'a pas besoin de serveur graphique.

1.3.2. Commande d'invocation de la validation

Le plugin «fr.cnav.autocontrole.headless» permet de valider un message DSN en mode ligne de commande. Ce plugin est intégré à l'exécutable DSNVAL. Pour exécuter la validation, il faut se mettre dans le répertoire d'installation de l'exécutable DSNVAL (comme repère, ce répertoire doit contenir : configuration, plugins, features, ...) et ensuite lancer la commande suivante :

Pour Windows :

```
Autocontrol-ValidateurModeBatchWin32.cmd [{--help|-h}]
Autocontrol-ValidateurModeBatchWin32.cmd \
               [{--output|-o} cheminDuRepertoireCible] [--grouping|-g] [{--limit|-l}
nbreAnomalieLimite]  \
               [{--noCheckUpdate|-nc}]cheminDuMessageDsn.dns
```

Pour Linux :

```
./Autocontrol-ValidateurModeBatchLinux32.sh [{--help|-h}]
./Autocontrol-ValidateurModeBatchLinux32.sh \
               [{--output|-o} cheminDuRepertoireCible] [{--grouping|-g}]  [{--limit|-l}
nbreAnomalieLimite]  \
               [{--noCheckUpdate|-nc}]cheminDuMessageDsn.dns
```

Pour windows avec architecture 64 bits :

- Il faut remplacer le nom de l'exécutable dans la commande par «Autocontrol-ValidateurModeBatchWin64.cmd»

Pour linux avec architecture 64 bits :

- Il faut remplacer le nom de l'exécutable dans la commande par «Autocontrol-ValidateurModeBatchLinux64.sh»

Voici la description des paramètres de lancement :
{--help|-h} : Affiche l’aide de la commande (paramètre optionnel)
{--output|-o} cheminDuRepertoireCible : Indique le chemin du répertoire cible (paramètre optionnel). Si le paramètre n’est pas indiqué, le répertoire sera celui contenant le fichier DSN à valider.
{--grouping|-g} : Activation de la mutualisation des anomalies.
{--limit|-l} nbreAnomalieLimite : Limite du nombre d’anomalies que le validateur doit présenter (paramètre optionnel). Si le paramètre n’est pas indiqué, la validation se fait sans limite.
{--noCheckUpdate|-nc} : Désactive la vérification de la version de l’outil (paramètre optionnel) . Si le paramètre n’est pas indiqué, la vérification est réalisée. Deux cas sont possibles :
le produit est déjà à jour : La validation est effectuée.
une mise à jour est disponible : la validation n’est pas réalisée et le message suivant est renvoyé : 'Le produit doit être mis à jour. Vous pouvez néanmoins réaliser la validation avec l'option --noCheckUpdate.

Voici une copie d'écran de l'utilisation de DSNVAL en ligne de commande sur une machine Linux sans utilisation du paramètre output :

```
Terminal - dqmu@dqmunix: ~/DSNVAL/tmp/dsnval
Fichier  Éditer  Affichage  Terminal  Aller  Aide
dqmu@dqmunix:~/DSNVAL/tmp/dsnval$ ./Autocontrol-ValidateurModeBatchLinux32.sh -nc ../fichiersDSN/S21.G00.06.002_CCH11_1.dsn
[ INFO] Test de l'intégrité du fichier d'entrée :/home/dqmu/DSNVAL/tmp/dsnval/../fichiersDSN/S21.G00.06.002_CCH11_1.dsn avec la norme Dsn P02V01
[ INFO] Validation sur le message /home/dqmu/DSNVAL/tmp/dsnval/../fichiersDSN/S21.G00.06.002_CCH11_1.dsn avec la norme Dsn P02V01
[ INFO] Validation effectuée / Nombre d'anomalies : 25
[ INFO] Ecriture du fichier rapport sur disque : /home/dqmu/DSNVAL/tmp/dsnval/../fichiersDSN/S21.G00.06.002_CCH11_1.dsn.xml
[ INFO] Fin de la validation
dqmu@dqmunix:~/DSNVAL/tmp/dsnval$ ls ../fichiersDSN/
S21.G00.06.002_CCH11_1.dsn  S21.G00.06.002_CCH11_1.dsn.xml
dqmu@dqmunix:~/DSNVAL/tmp/dsnval$
```

avec utilisation du paramètre output :

```
Terminal - dqmu@dqmunix: ~/DSNVAL/tmp/dsnval
Fichier  Éditer  Affichage  Terminal  Aller  Aide
dqmu@dqmunix:~/DSNVAL/tmp/dsnval$ ./Autocontrol-ValidateurModeBatchLinux32.sh -nc -o ../outputdir/ ../fichiersDSN/S21.G00.06.002_CCH11_1.dsn
[ INFO] Test de l'intégrité du fichier d'entrée :/home/dqmu/DSNVAL/tmp/dsnval/../fichiersDSN/S21.G00.06.002_CCH11_1.dsn avec la norme Dsn P02V01
[ INFO] Validation sur le message /home/dqmu/DSNVAL/tmp/dsnval/../fichiersDSN/S21.G00.06.002_CCH11_1.dsn avec la norme Dsn P02V01
[ INFO] Validation effectuée / Nombre d'anomalies : 25
[ INFO] Ecriture du fichier rapport sur disque : /home/dqmu/DSNVAL/tmp/dsnval/../outputdir/S21.G00.06.002_CCH11_1.dsn.xml
[ INFO] Fin de la validation
dqmu@dqmunix:~/DSNVAL/tmp/dsnval$ ls ../outputdir/
S21.G00.06.002_CCH11_1.dsn.xml
dqmu@dqmunix:~/DSNVAL/tmp/dsnval$
```

1.3.3. Encoding sous Windows

En ligne de commande, pour que les accents soient correctement restitués sous Windows, deux actions peuvent être réalisées :

- Lancer le changement d'encoding de la console en CP1252 grâce à la commande ‹chcp 1252›,
- Mettre la police de la console en police TrueType si ce n'est pas déjà le cas. Par exemple, la police ‹Police Raster› n'est pas TrueType alors que la police ‹Lucida Console› l'est.

1.3.4. La paramétrisation de la validation

Le comportement de la validation avec la validation headless d'autocontrole peut être paramétrée via le fichier «Autocontrol-Validateur.ini». Pour chaque paramètre que l'on veut spécifier, il faut ajouter sa ligne à la fin du fichier «ini». La liste des paramètres est la suivante :

Nom du paramètre	Valeur par défaut	Valeurs autorisées	Description
-Dfr.cnav.norme.report.mutualisation.threshold	Pas de mutualisation	entier n > 0	Propriété permettant de fixer le seuil à partir duquel les anomalies sont factorisées par le validateur. Si la définition de la propriété est absente la factorisation est inactive. Si la définition de la propriété est présente et contient un entier positif n alors les anomalies identiques ne seront présentes qu'au nombre de n dans chaque déclaration.
-Dmaximal.number.errors	Illimité	entier n > 0	Propriété fournissant le nombre d'anomalies au-delà duquel les anomalies sont factorisées en une seule anomalie. Une valeur de 0, une valeur négative ou l'absence

			de la propriété correspondent à l'absence de limite.
-Dfr.cnav.norme.conversion.algorithm	algorithme 2014	«2011», «2014»	Propriété permettant de sélectionner l'algorithme de conversion actif.
-DconvertedFiles.root.path	none	String	chemin vers la racine du répertoire où sont produits les fichiers xml après conversion
-Dfr.cnav.norme.originalValue	datenum	«date», «datenum»	Propriété indiquant si on doit utiliser l'attribut XML originalValue sur les rubriques générées lors de la conversion.
-Dstop.on.syntactic.error	false	«true», «false»	Si la propriété est renseignée à la valeur « true » alors la validation est interrompue après la validation syntaxique en cas d'anomalies syntaxiques.
-Dstop.on.conversion.error	false	«true», «false»	Si la propriété est renseignée à la valeur « true » alors la validation est interrompue après la conversion en cas d'anomalies lors de la conversion.
-Dfr.cnav.norme.val.anomaliesInhibiting	true	«true», «false»	Lorsque cette propriété est à « true », les anomalies sémantiques secondaires générées à cause d'une autre anomalie primaire sont filtrées du rapport de validation

1.3.5. Codes d'erreur possibles

Nom	Message	Code
EC_NO_ERROR	No error	0
EC_NO_INPUT_FILE	Vous devez fournir un message en paramètre.	1
EC_INPUT_FILE_NOT_EXIST	Le fichier ‹%s› n'existe pas.	2
EC_INVALID_OUTPUT_TYPE	Le format d'écriture ‹%s› du rapport n'est pas supporté."	3
EC_INVALID_LIMIT_ANOMALIE	La limite du nombre d'anomalies passée en paramètre ‹%s› n'est pas valide (doit être un entier).	4
EC_INVALID_OPTION	Option invalide.	5
EC_INVALID_FACTORIZATION_THRESHOLD	Le seuil de factorisation des anomales ‹%s› n'est pas valide (doit être un entier).	6
EC_OUTPUT_DIR_PARMETER_NOT_EXIST	Le répertoire ‹%s› passé en paramètre doit exister.	7
EC_OUTPUT_PARMETER_IS_NOT_DIR	La ressource ‹%s› passée en paramètre doit être un répertoire.	8
EC_MUST_UPDATE_PRODUCT	Le produit doit être mis à jour pour réaliser une validation conforme à la version actuelle de la norme. La validation peut être réalisée sans faire la mise à jour en utilisant l'option –nc pour -noCheckUpdate. Vous pouvez faire la mise à jour en ligne de commande en utilisant l'option -du ou --doUpdate	9
EC_UPDATESITE_NOT_AVAILABLE	L'update site ‹%s› est inaccessible ou n'est pas un updatesite valide. La vérification du besoin de mise à jour du produit ne peut pas être faite. La validation peut être réalisée malgré ceci en utilisant l'option –nc ou --noCheckUpdate.	10
EC_EMPTY_UPDATESITE	L'update site n'est pas configuré, il peut être indiqué dans le fichier de configuration Autocontrol-Validateur.ini. La vérification du besoin de mise à jour du produit ne peut pas être faite. La validation peut être réalisée malgré ceci en utilisant l'option –nc ou --noCheckUpdate.	11
EC_NEED_HELP	Vous avez besoin d'aide.	12
EC_INCORRECT_URI_UPDATESITE	L'update site ‹%s› indiqué dans le fichier de configuration Autocontrol-Validateur.ini n'est pas valide. Ce paramètre doit avoir une forme d'url (http://monUpdateSite.fr, https://monUpdateSite.fr, file://monUpdateSitePath)	13
EC_TECHNICAL_ERROR	Une erreur technique inconnue s'est produite lors de la validation.	14
EC_UPDATE_PRODUCT_DONE	Le produit est mise à jour.	15
EC_UPDATE_PRODUCT_FAILED	La mise à jour du produit a échouée avec l'erreur %s	16

EC_PRODUCT_ALREADY_UP_TO_DATE	Le produit est déjà à jour.	17
EC_MSG_INTEGRITY_TEST_FAILED	Le fichier à valider (%s) ne semble pas correspondre au type de fichier attendu par la norme %s. La validation est donc interrompue.	18
CANNOT_CREATE_PRJ	La création du projet %s a échoué (%s).	21
CANNOT_PERPARE_PRJ	La préparation du projet %s à échoué (%s).	22
CANNOT_REFRESH_FOLDER	Le rafraîchissement des répertoires de validation a échoué.	23
CANNOT_PROCESS_SYNTACTIC_VALIDATION	La validation syntaxique a échoué.	24
CANNOT_PROCESS_SEMAMTIC_VALIDATION	La validation sémantique a échoué.	25
CANNOT_LOAD_FILE	Le chargement du fichier ‹%s› a échoué.	26
CANNOT_CLOSE_FILE	La fermeture du fichier ‹%s› a échoué.	27
CANNOT_CREATE_NORME_DESCRIPTOR	La création du norme descripteur a échouée : %s	28
CANNOT_EXPORT_XML	L'export XML a échoué.	30
CANNOT_EXPORT_CURRENT_REPORT	L'exportation du rapport du message courant dans le rapport ‹%s› dans le répertoire conteneur %s a échoué. Vérifier la validité du répertoire.	31
ERROR_UNSUPPORTED_EXPORT	L'exportation ‹%s› n'est pas supportée.	32
ERROR_PATH_NOT_FILE	Le chemin ‹%s› ne correspond pas à un fichier	33
ERROR_REPORT_CREATION	La création du rapport de %s a échoué (%s).	34
ERROR_PROCESS_CONVERTION	La conversion a échoué.	35
ERROR_PROCESS_CONVERTION_FORMAT_NORME	La validation a été interrompue. Le fichier d'entrée ‹%s› n'est pas un message de la norme.	36
ERROR_VALIDATE_SEMANTIC	La validation sémantique a échoué (%s).	37
ERROR_MERGE_REPORTS	La fusion des rapports a échoué (%s).	38
ERROR_FORMATER_INI_CANNOT_ADD_VALUE	L'ajout de la valeur %s est impossible. Le nombre de valeur ne doit pas être plus grand que le nombre de titre %d.	39
ERROR_FORMATER_INI_NOT_EQUAL_LIST_SIZE	L'initialisation de formateur n'est pas correcte. Le nombre de %s %d et de %s %d est diffrent	40
ERROR_FORMATER_INI_NOT_PREPARE_METHOD_EXECUTED	L'initialisation du formateur n'est pas correcte. La méthode prepareValueLineSeparator n'a pas été invoquée	41
ERROR_ZIP_FILE_ACCESS	L'accès au fichier zip ‹%s› a échoué (%s).	42

CANNOT_CLOSE_ZIP_FILE	La fermeture du fichier Zip précédent ‹%s› a échoué. (%s).	43
ERROR_EXTRACT_SALARIE_MSG_LIST	L'extraction des salariés du message a échoué (%s).	44
ERROR_EXPORT_IMPORT_TEMPLATE	Le template n'a pas pu être importé, le projet (%s) est introuvable.	45
ERROR_PROCESS_ALL_IN_ONE	Le processus de conversion-validation a échoué (%s).	47
ERROR_SERIALISATION_REPORT_HEADLESS	Le fichier de destination ‹%s› n'a pu être sérialisé à partir du fichier temporaire ‹%s› qui a été généré par la validation	49
ERROR_TECHNIC_VALIDATION	Une erreur technique s'est produite lors de la validation. Veuillez regarder la vue erreur log pour plus de détails	50
ERROR_TECHNIC_EXPORT	Une erreur technique s'est produite lors de l'export. Veuillez regarder la vue erreur log pour plus de détails.	51
ERROR_OPENING_ERROR_LOG	Une erreur technique s'est produite lors de l'ouverture de la vue error log.	52
ERROR_INDIVIDUAL_VIEW_INITIALIZATION	Une erreur technique s'est produite lors de l'ouverture de la vue salarié.	53
ERROR_INDIVIDUAL_VIEW_REFRESH	Une erreur technique s'est produite lors du rafraîchissement de la vue salarié	54
ERROR_NORME_VIEW_REFRESH	Une erreur technique s'est produite lors du rafraîchissement de la vue norme.	55
ERROR_NORME_VIEW_INITIALIZATION	Une erreur technique s'est produite lors de l'ouverture de la vue norme.	56
ERROR_PRINCIPAL_VIEW_REFRESH	Une erreur technique s'est produite lors du rafraîchissement de la vue principale.	57
ERROR_PRINCIPALVIEW_INITIALIZATION	Une erreur technique s'est produite lors de l'ouverture de la vue principale.	58
ERROR_NO_VALUE_FOR_INDIVIDUAL_FIELD	Impossible de trouver de rubrique correspondante à celle fournie (%s) dans le message, pour l'affichage du champ individu %s	59
ERROR_CANNOT_RETRIEVE_BUNDLE	Le bundle de la norme ‹%s› n'a pu être r\u00E9cup\u00E9rer	60
CANNOT_SELECT_GIVEN_NORM	La norme dont l'identifiant est ‹%s› ne correspond à aucune norme installée. La liste des normes installées est la suivante	61
ERROR_NO_NORMS_REGISTERED	Il n'y a aucune norme installée dans le produit.	62
ERROR_INTEGRITY_CHECKING	Une erreur s'est produite lors de la tentative de détermination de la validité du fichier fournit pour la validation.	63
ERROR_CANNOT_INSTANCIATE_DESCRIPTOR	La création du norme descripteur de la norme ‹%s› a échouée.	70
ERROR_CLASS_INSTANCIATED_IS_NOT_DESCRIPTOR	Le type fourni par la norme %s qui permet de créer un descripteur de norme ne correspond pas à un type attendu.	71
ERROR_CANNOT_INSTANCIATE_SERIALIZER	La création du sérialiseur de la norme ‹%s› a échoué	72

ERROR_CLASS_INSTANCIATED_IS_NOT_SERIALIZER	Le type fourni par la norme %s qui permet de créer un sérialiseur ne correspond pas à un type attendu.	74
EC_JAVA_VERSION	La version de java utilise (‹%s›) n'est pas bonne. Vous devez utiliser une version 1.6 – 32 bits (configurer la variable DSNVAL_JAVA).	99
EC_JAVA_ARCHI	La version de java est une version 64 bits. Vous devez utiliser une version 1.6 – 32 bits (configurez la variable DSNVAL_JAVA).	98
EC_JAVA_ARCHI_64	La version de java est une version 32 bits. Vous devez utiliser une version 64 bits (configurez la variable DSNVAL_JAVA).	97

Le code retour de la commande peut être récupéré dans la variable ? (echo $?) dans un shell bash sous Linux et la variable errorlevel sous windows (echo %errorlevel%).

1.4. La mise à jour de DSNVAL

1.4.1. Mise à jour automatique et paramétrage

La vérification des mises à jour de DSNVAL se fait :

- soit grâce au bouton de la barre d'outils.
- soit au lancement. DSNVAL consulte automatiquement le site déclaré en configuration.

Un message informe l'utilisateur sur l'état de DSNVAL par rapport au site de mise à jour.
Si aucune mise à jour n'est disponible, une fenêtre informe que l'outil est à jour.

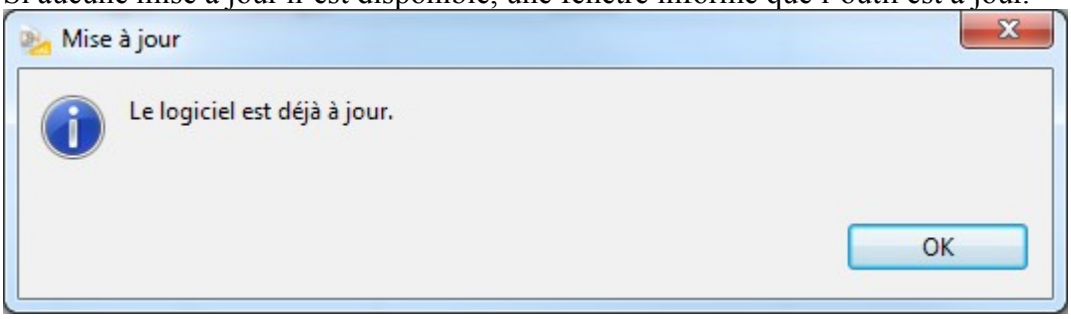

Si une mise à jour est disponible, une fenêtre apparaît, laissant le choix à l'utilisateur d'installer ou non cette mise à jour.

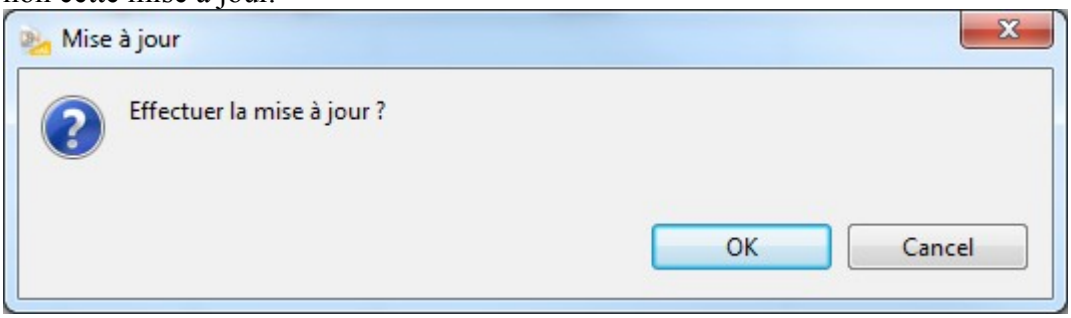

Si oui, la mise à jour est téléchargée. Une fois qu'elle est effective, un message informe l'utilisateur que l'outil va redémarrer pour prendre en compte les changements.

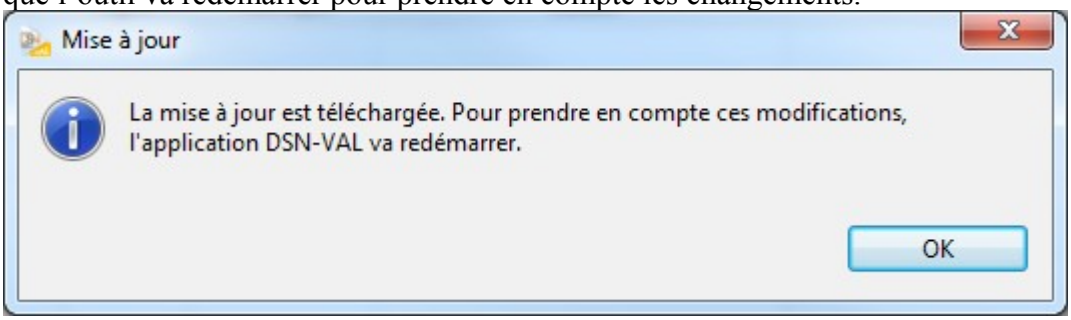

Le résultat de l'action de mise à jour se verra en barre de titre de l'interface graphique de DSNVAL.

Il est possible de changer l'adresse du site de mise à jour en modifiant le fichier «DSN-Validateur.ini» et en remplaçant le paramètre «`fr.cnav.autocontrole.updatesite.loc`» par sa nouvelle valeur. Par exemple,
`-Dfr.cnav.autocontrole.updatesite.loc=http://dsnval.cnav.update`

1.4.2. Configuration éventuelle du proxy

Un site distant de mise à jour se déclare sous la forme d'une adresse HTTP. Si DSNVAL doit passer un proxy pour accéder au site distant il faut déclarer en menu « Modifier les paramètres » le compte utilisateur qui permet de passer le proxy.

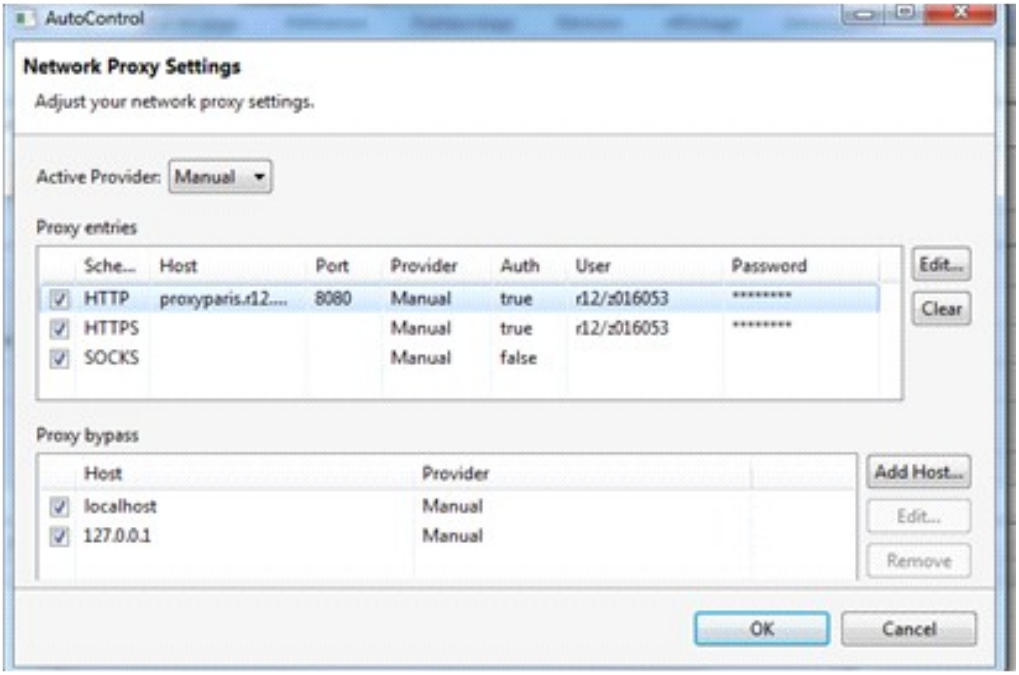

Il est préférable de travailler en mode « manuel ». Il est possible que DSNVAL ait déjà commencé à lire les variables d'environnement locales (ici utilisateur / user et mot de passe / password). Il faut en tout état de cause les compléter en sélectionnant la ligne (ici HTTP) à éditer (bouton Edit) pour la renseigner , selon les pratiques en cours dans son organisation.

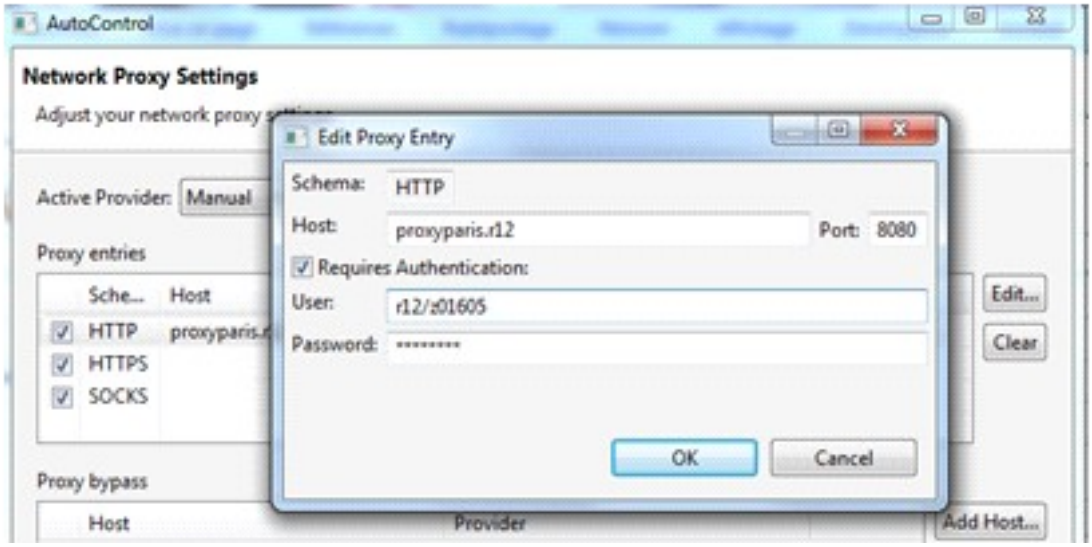

En cas de doute sur les valeurs à renseigner, s'adresser à l'administrateur de son réseau local.

1.4.3. Mise à jour en mode graphique

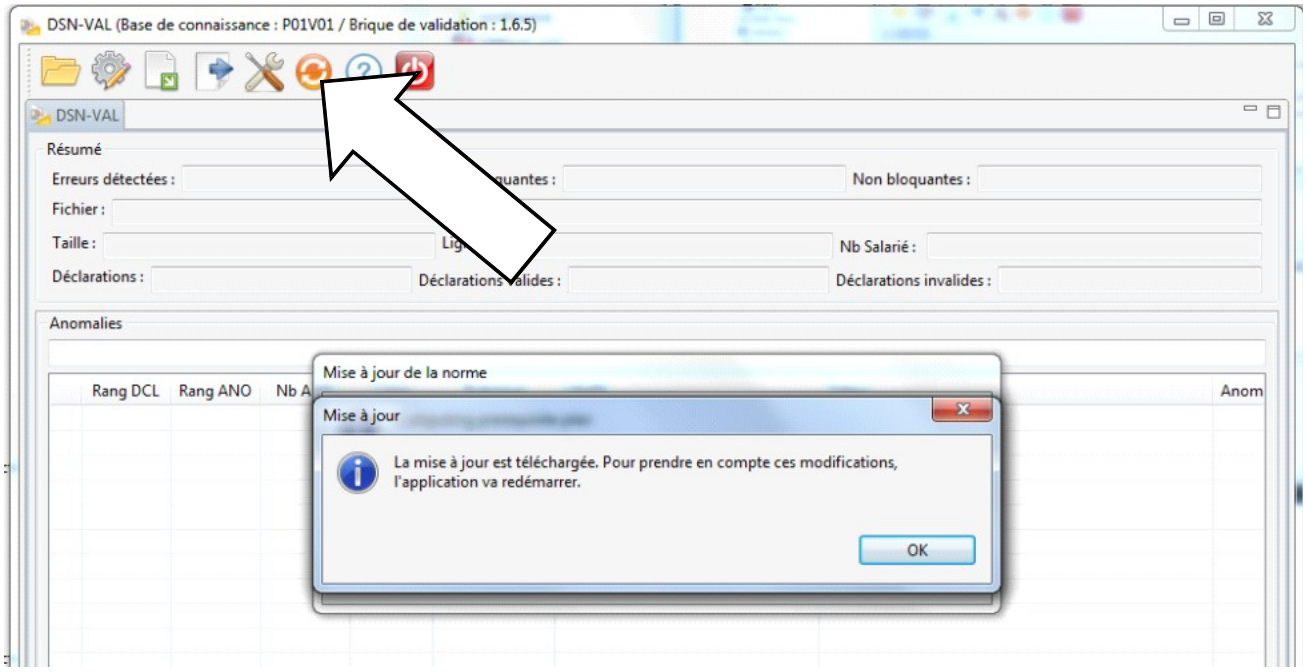

La mise à jour se déclenche par un clic sur le bouton « mise à jour ».
Il faut redémarrer le produit DSNVAL pour qu'il prenne en compte sa mise à jour.

1.4.4. Mise à jour en mode ligne de commande

Un script dédié devrait permettre la mise à jour sans passer par l'interface graphique.

1.5. Vue Error Log

En cas d'incident technique une vue Error Log peut s'afficher.
Elle n'a pas de rôle fonctionnel.
Elle peut être vidée en cliquant sur la croix rouge en haut à droite.

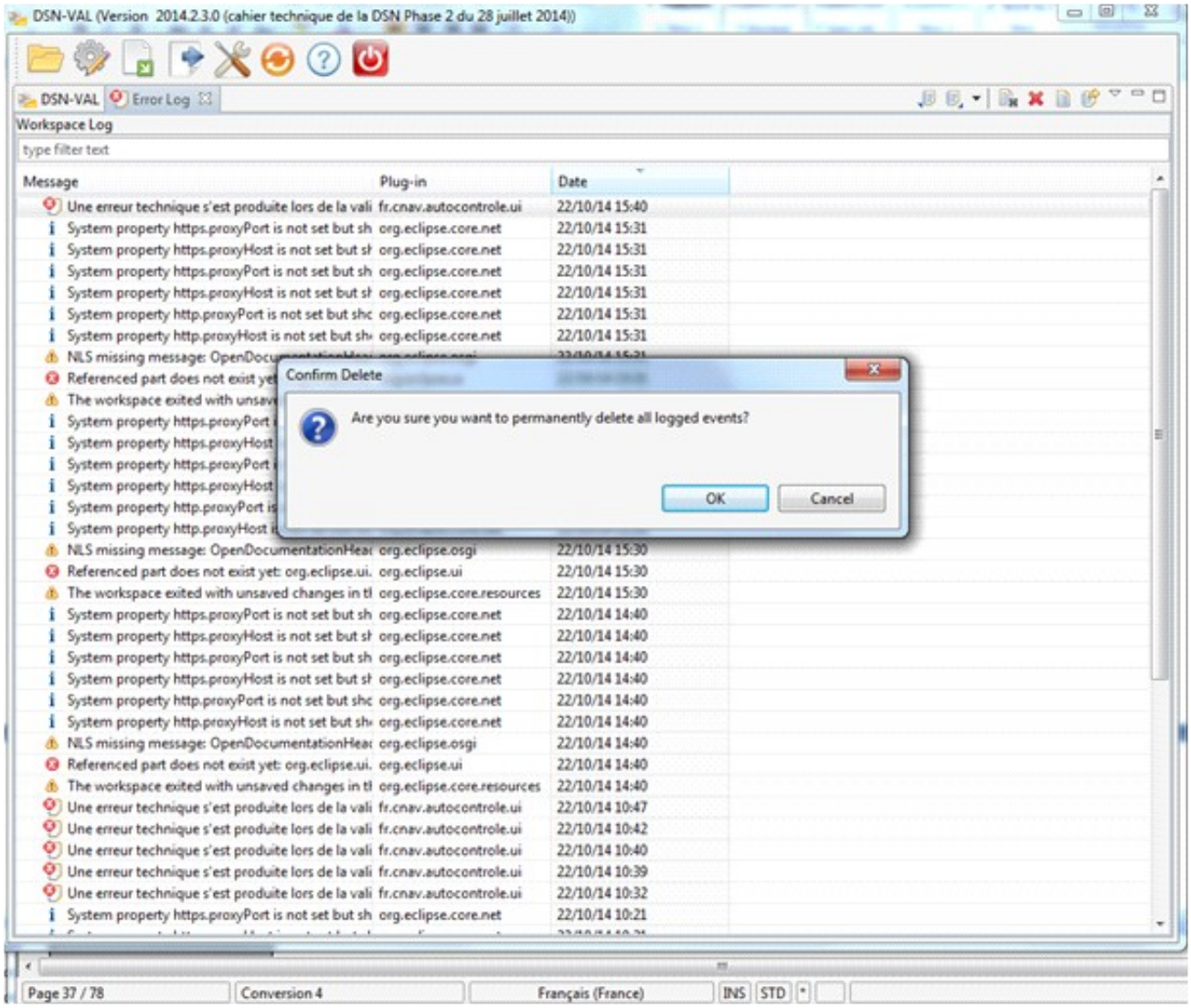

2. La norme : bilans, messages et nomenclatures

2.1. Format des bilans de contrôle

Il existe plusieurs formats de bilan de contrôle DSN.

2.1.1. Bilan XML

Le format XML reflète la structure du bilan de contrôle spécifié par le projet DSN.

```
1   <?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
2   <gipmds:rapport profil="DSN" type="BAN" version="v01r05" xsi:schemaLocati
3     <envoi>
4       <envoi_identification>
5         <identifiant>P2_01_DSN_mensuelle_d2_s2.dsn</identifiant>
6         <version_norme>P02V01</version_norme>
7         <point_de_depot>01</point_de_depot>
8         <type_envoi>01</type_envoi>
9         <essai_reel>02</essai_reel>
10        <emetteur_siret>55201802001691</emetteur_siret>
11        <nom_logiciel>superpaie</nom_logiciel>
12        <editeur_logiciel>génielog</editeur_logiciel>
13        <version_logiciel>v99</version_logiciel>
14      </envoi_identification>
15      <envoi_bilan>
34    </envoi>
35    <declaration>
36      <declaration_identification>
37        <rang>1</rang>
38        <nature>01</nature>
39        <type>01</type>
40        <fraction>11</fraction>
41        <ordre>1</ordre>
42        <mois>01012014</mois>
43        <SIREN>552018020</SIREN>
44        <nic_siege>01691</nic_siege>
45        <nic_affectation>01691</nic_affectation>
46      </declaration_identification>
47      <declaration_bilan>
48        <etat>KO</etat>
49        <declaration_contenu>
50          <salaries>2</salaries>
51        </declaration_contenu>
52        <declaration_compteurs>
56        <declaration_compteurs>
57          <categorie>non-bloquant</categorie>
58          <nombre>0</nombre>
59        </declaration_compteurs>
60      </declaration_bilan>
61      <declaration_anomalie>
62        <description>
63          <code>S21.G00.23.006/CRE-11</code>
64          <categorie>bloquant</categorie>
65          <message>Non-respect des valeurs autorisées.</message>
66          <numero_ligne>71</numero_ligne>
```

```
61      <declaration_anomalie>
62        <description>
63          <code>S21.G00.23.006/CRE-11</code>
64          <categorie>bloquant</categorie>
65          <message>Non-respect des valeurs autorisées.</message>
66          <numero_ligne>71</numero_ligne>
67        </description>
68        <valeurs>
69          <rubrique_declenchante>
70            <identifiant>S21.G00.23.006</identifiant>
71            <libelle>Code INSEE commune</libelle>
72            <valeur>75009</valeur>
73          </rubrique_declenchante>
74        </valeurs>
75      </declaration_anomalie>
76      <declaration_anomalie>
77        <description>
78          <code>S21.G00.40.004/CRE-11</code>
79          <categorie>bloquant</categorie>
80          <message>Non-respect des valeurs autorisées.</message>
81          <numero_ligne>93</numero_ligne>
82        </description>
83        <valeurs>
84          <rubrique_declenchante>
85            <identifiant>S21.G00.40.004</identifiant>
86            <libelle>Code profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS-ESE)</libelle>
87            <valeur>100X</valeur>
88          </rubrique_declenchante>
89        </valeurs>
90        <environnement>
91          <salarie origine="DSN">
92            <NIR>1700475099099</NIR>
93            <nom_famille>Durand</nom_famille>
94            <nom_usage>Durand</nom_usage>
95            <prenoms>Jean</prenoms>
96            <sexe>01</sexe>
97            <date_naissance>01041970</date_naissance>
98            <lieu_naissance>Paris</lieu_naissance>
99            <matricule>15373</matricule>
100           <rang>1</rang>
101         </salarie>
102         <contrat>
103           <date_debut_contrat>01011990</date_debut_contrat>
104           <num_contrat>123456789</num_contrat>
105         </contrat>
```

…

Chaque section infra décrit une balise en utilisant un tableau dont la première colonne contient le nom de la balise et la seconde la description de son contenu.
Toutes les balises ne font pas pour autant l'objet d'une section. Dans certains tableaux, la première colonne contient une séquence de balises séparées par des caractères '/' (par exemple, description/code). Dans ce cas, la table contient la description de la balise code contenue dans la balise description.

2.1.1.1. <rapport>

L'élément rapport est l'élément racine des fichiers XML contenant les bilans de validation. Cet

élément comporte les sous éléments décrits dans le tableau suivant :

envoi	Ensemble des données concernant les anomalies relevées dans les rubriques décrivant l'envoi.
declaration	Ensemble des données concernant les anomalies relevées dans les rubriques décrivant les déclarations. Il y a autant de sous-éléments déclaration que l'envoi contrôlé comporte de déclarations (valides ou invalides)

2.1.1.2. <envoi>

L'élément envoi comporte l'ensemble des données relatives aux anomalies portant sur les rubriques de niveau envoi (les anomalies sur les rubriques de niveau déclaration sont décrites séparément).

envoi_identification	Ensemble des données permettant d'identifier le fichier auquel se rapporte le bilan concerné (c.f. détail infra.)
envoi_bilan	Bilan de l'envoi (données synthétiques sur l'envoi (c.f. détail infra)
envoi_anomalie	Ensemble des données concernant les anomalies relevées dans les rubriques décrivant l'envoi.

2.1.1.3. <envoi_identification>

La balise identification de l'envoi contient tous les éléments permettant d'identifier un envoi.

identifiant	Nom du fichier contenant l'envoi contrôlé
version norme	Version de la norme utilisée pour le contrôle
point_de_depot	01 pour net-entreprises, 02 pour MSA
type_envoi	Cette rubrique permet de définir s'il s'agit d'un envoi normal, ou d'un envoi contenant uniquement des déclarations mensuelles «néant».
essai_reel	01 pour envoi de test, 02 pour envoi réel
emetteur_siret	SIRET de l'émetteur de l'envoi
nom_logiciel	Nom du logiciel utilisé pour produire l'envoi
editeur_logiciel	Editeur du logiciel utilisé pour produire l'envoi
version_logiciel	Version du logiciel utilisé pour produire l'envoi
code_conformite	Code de conformité attribué par une solution de contrôle en local permettant de dispenser l'envoi de certains contrôles sur serveur
date_reception	Date de la réception du fichier
heure_reception	Heure de la réception du fichier

2.1.1.4. <envoi_bilan>

La balise envoi_bilan contient des éléments synthétiques sur les anomalies contenues dans un envoi.

envoi_etat	OK ou KO selon que l'envoi est réputé valide ou pas
envoi_contenu	Nombre de déclarations dans l'envoi et nombre de salariés concernés par l'envoi
Envoi_compteurs	Nombre total d'anomalies (si balise envoi_categorie contient « total »)
Envoi_compteurs	Nombre total d'anomalies de niveau déclaration (si balise envoi_categorie contient « declaration »)
Envoi_compteurs	Nombre total d'anomalies de niveau envoi (si balise envoi_categorie contient « generale »)

2.1.1.5. <envoi_anomalie>

La balise envoi_anomalie contient les éléments sur une anomalie de niveau envoi.

description/code	Code de l'erreur (identifiant du contrôle en échec, le plus souvent)
description/categorie	Catégorie d'anomalie (bloquant/non-bloquant)
description/message	Message d'erreur associée à l'anomalie
description/numero_ligne	Numéro de ligne de la rubrique déclenchante
valeurs/rubrique_declenchante/identifiant	Identifiant de la rubrique déclenchante
valeurs/rubrique_declenchante/libelle	Libellé de la rubrique déclenchante
valeurs/rubrique_declenchante/valeur	Valeur de la rubrique déclenchante dans l'envoi

2.1.1.6. <declaration>

L'élément declaration comporte l'ensemble des données relatives aux anomalies portant sur les rubriques de niveau déclaration (les anomalies sur les rubriques de niveau envoi sont décrites séparément).

declaration_identification	Ensemble des données permettant d'identifier la déclaration concernée (c.f. détail infra.)
declaration_bilan	Bilan de la déclaration (données synthétiques sur l'envoi (c.f. détail infra)
declaration_anomalie (multiple)	Ensemble des données concernant les anomalies relevées dans les rubriques des déclarations.

2.1.1.7. <declaration_identification>

La balise declaration_identification contient tous les éléments nécessaires pour l'identification des déclarations.

rang	Rang de la déclaration dans l'envoi
nature	Code nature (DSN mensuelle ...)
type	Code type (normale, néant, annule et remplace…)
fraction	Numéro de la fraction de déclaration
ordre	Rang de constitution de la déclaration au cours du mois courant
mois	Mois concernant la déclaration
date	Date de la déclaration
SIREN	SIREN de l'entreprise déclarante
nic_siege	NIC du siège social de l'entreprise déclarante
nic_affectation	NIC de l'établissement d'affectation du salarié concerné par l'anomalie

2.1.1.8. <declaration_bilan>

La balise declaration_bilan contient des éléments faisant la synthèse des anomalies pour la déclaration concernée.

etat	OK ou KO selon que la déclaration est réputée valide ou pas

declaration_contenu	Nombre de salariés concernés par la déclaration
declaration_compteurs	Nombre total d'anomalies bloquante dans la déclaration(si balise envoi_categorie contient « bloquant »)
declaration_compteurs	Nombre total d'anomalies non bloquante dans la déclaration (si balise envoi_categorie contient « non-bloquant»)

2.1.1.9. <declaration_anomalie>

La balise declaration_anomalie contient des éléments décrivant une anomalie dans une déclaration.

description/code	Code de l'erreur (identifiant du contrôle en échec, le plus souvent)
description/categorie	Catégorie d'anomalie (bloquant/non-bloquant)
description/message	Message d'erreur associée à l'anomalie
description/numero_ligne	Numéro de ligne de la rubrique déclenchante
valeurs/rubrique_declenchante/identifiant	Identifiant de la rubrique déclenchante
valeurs/rubrique_declenchante/libelle	Libellé de la rubrique déclenchante
valeurs/rubrique_declenchante/valeur	Valeur de la rubrique déclenchante dans l'envoi
environnement	Description de l'environnement de la rubrique déclenchante (informations utiles sur le salarié, c.f. détails infra.)

2.1.1.10. <environnement>

La balise environnement contient des éléments relatifs au salarié concerné par l'anomalie.

salarie	salarié auquel se rattache l'anomalie
contrat	contrat du salarié auquel se rattache l'anomalie

<salarie>

salarie origine	L'attribut origine est toujours égal à DSN en bilan de contrôle. Il indique que l'origine des données salarié est la déclaration et non p.ex. le SNGI en cas de bilan métier remontant du bloc applicatif de stockage des données DSN.
NIR	NIR du salarié
nom_famille	Nom de famille du salarié
nom_usage	Nom d'usage du salarié
prenoms	Prénom(s) du salarié
sexe	Sexe du salarié
date_naissance	Date de naissance du salarié
lieu_naissance	Lieu de naissance du salarié
matricule	Matricule du salarié dans l'entreprise concernée
rang	Rang du salarié dans la déclaration

<contrat>

date_debut_contrat	Date de début du contrat
num_contrat	Numéro du contrat

2.1.2. Bilan HTML

Il possède

- un entête récapitulant les informations générales du contrôle
- une liste des anomalies de type envoi
- et pour chaque déclaration
  - une liste des anomalies qui ne sont pas liées à un salarié
  - pour chaque salarié en anomalie, une liste de ses anomalies

Nom du fichier : D:\S10.G00.00.008_CCH11_1.dsn	Etat du fichier : KO	Nombre d'anomalies : 24
Nombre de déclarations : 2	Nombre de salariés : 0	SIRET Emetteur : 12345678912345

Anomalies Niveau Envoi				
Code	Rubrique Libellé	Valeur	Ligne	Message
S10.G00.01.001/CSL-11	S10.G00.01.001 Siren de l'émetteur de l'envoi	123456789	8	Le calcul de clef n'est pas respecté.
S10.G00.01.002/CCH-11	S10.G00.01.002 Nic de l'émetteur de l'envoi	12345	9	Le calcul de clef n'est pas respecté.
S10.G00.03.001/CSL-11	S10.G00.03.001 Siren de l'entreprise destinataire du compte rendu d'exploitation	987654321	26	Le calcul de clef n'est pas respecté.
S10.G00.03.002/CCH-11	S10.G00.03.002 Nic de l'établissement destinataire du Compte Rendu d'Exploitation	54321	27	Le calcul de clef n'est pas respecté.

Anomalies Niveau Déclaration	Rang :1	Nature : 01	Type : 02	SIREN : 132465798	NIC : 13254	Nombre Anomalie : 10

Code	Rubrique Libellé	Valeur	Ligne	Message
S21.G00.11.002/CRE-11	S21.G00.11.002 Code APET	A1111	42	Non-respect des valeurs autorisées.
S21.G00.06.003/CRE-11	S21.G00.06.003 Code APEN	A1111	37	Non-respect des valeurs autorisées.
S21.G00.11.001/CCH-12	S21.G00.11.001 NIC	13254	41	Le calcul de clef n'est pas respecté.
S21.G00.06.002/CCH-11	S21.G00.06.002 NIC du siège	13254	36	Le calcul de clef n'est pas respecté.
S21.G00.06.001/CCH-11	S21.G00.06.001 SIREN	132465798	35	Les SIREN commençant par 1 ou 2 sont interdits.
S21.G00.06.001/CSL-11	S21.G00.06.001 SIREN	132465798	35	Le calcul de clef n'est pas respecté.
S21.G00.85.001/CSL-11	S21.G00.85.001 SIRET	13246579813254	46	Clef Siren invalide.
S21.G00.85.001/CSL-12	S21.G00.85.001 SIRET	13246579813254	46	Clef Siret invalide.
S21.G00.85.002/CRE-11	S21.G00.85.002 Code APET	A1111	47	Non-respect des valeurs autorisées.
S20.G00.05.008/CCH-11			29	Selon le tableau des usage, cette rubrique est obligatoire dans les messages mensuels et interdite dans les autres.

2.1.3. Bilan .csv

en projet

Il respectera la structure du bilan XML de la DSN.
Il sera composé de quatre lignes dont certaines seront répétables.

2.1.3.1. Ligne E comme envoi (1,1)

Reprise des données présentes en bilan XML pour
envoi_identification
envoi_bilan

colonne	contenu
1	E
2	identifiant
3	version_norme
4	point_de_depot
5	type_envoi
6	essai_reel
7	emetteur_siret
8	nom_logiciel
9	envoi_etat
10	envoi_contenu/declarations
11	envoi_contenu/salaries
12	envoi_compteurs/general/nombre
13	envoi_compteurs/declaration/nombre
14	envoi_compteurs/total/nombre

2.1.3.2. Ligne G comme anomalie générale niveau envoi (0,N)

Reprise des données présentes en bilan XML pour
envoi_anomalie

colonne	contenu
1	G
2	code
3	categorie
4	message
5	numero_ligne
6	rubrique_declenchante/identifiant
7	rubrique_declenchante/libelle
8	rubrique_declenchante/valeur

2.1.3.3. Ligne D comme déclaration (1,N)

Reprise des données présentes en bilan XML pour
declaration_identification
declaration_bilan

colonne	contenu
1	D
2	rang
3	nature
4	type
5	fraction
6	ordre
7	mois
8	SIREN
9	nic_siege
10	nic_affectation
11	etat
12	declaration_contenu/salaries
13	declaration_compteurs/bloquant/nombre
14	declaration_compteurs/non_bloquant/nombre

2.1.3.4. Ligne A comme anomalie déclaration (0,N)

Reprise des données présentes en bilan XML pour declaration_anomalie

colonne	contenu
1	A
2	code
3	categorie
4	message
5	numero_ligne
6	rubrique_declenchante/identifiant
7	rubrique_declenchante/libelle
8	rubrique_declenchante/valeur
9	salarie/NIR
10	salarie/nom_famille
11	salarie/nom_usage
12	salarie/prenoms
13	salarie/sexe
14	salarie/date_naissance
15	salarie/lieu_naissance
16	salarie/matricule
7	salarie/rang
18	contrat/date_debut
19	contrat/numero

2.2. *Messages d'erreur pour la norme embarquée*

2.2.1. Messages d'erreur de la conversion du format clef-valeur plat au format XML hiérarchisé

Identifiant	Message par défaut
conversion.injector.outputException	L''injecteur n'a pu gérer correctement la sortie XML à cause d'une exception **{0}**: **{1}**.
conversion.injector.inputException	L'injecteur a rencontré une exception **{0}** durant la lecture du flux entrant: **{1}**.
conversion.injector.closingException	L'injecteur a rencontré une exception **{0}** durant la fermeture du flux entrant: **{1}**
conversion.messages.CV01	Cette ligne n'est pas valide.
conversion.messages.CV02	Un enregistrement doit contenir entre **{0}(min)** et **{1}(max)** caractères.
conversion.messages.CV06	Les identifiants de champs (ou de rubriques) doivent être conformes à l'expression régulière suivante : ([\\w_\\-\\.]+).
conversion.messages.CV10	Rubrique inconnue dans la norme.
conversion.messages.CV11	Sous-groupe **{0}(nom du sous-groupe courant)** non attendu après **{1}(nom du sous-groupe parent)** (les rubriques le composant sont ignorées).
conversion.messages.CV11_2	Sous-groupe **{0}(nom du sous-groupe)** non attendu comme premier sous-groupe.
conversion.messages.CV12	Nature de déclaration impossible à identifier. Toutes les rubriques de la déclaration entre les lignes **{0}(Numéro ligne de début déclaration)** et **{1}(Numéro ligne de fin déclaration) seront ignorées.**
conversion.messages.CV07	Le message comporte une ligne vide alors que ce n'est pas autorisé.
conversion.messages.generalProblem	Un fichier de norme est un fichier texte séquentiel en ligne (une ligne = un enregistrement sous la forme : [identifiant de la rubrique,'valeur de la rubrique']).
conversion.messages.invalidSeparator	La virgule doit être le délimiteur de champ.
conversion.messages.invalidSpacesAroundValue	Des espaces illégaux sont présents autour de la valeur du champ.

Identifiant	Message par défaut
conversion.messages.invalidSpacesAroundSeparator	Des espaces illégaux sont présents autour du séparateur « , ».
conversion.messages.invalidValueDelimiters	La valeur d'un champ doit être incluse entre deux apostrophes.
conversion.messages.invalidEndOfLine	Un enregistrement est terminé par un retour chariot et un saut de ligne ou un saut de ligne seul.

2.2.2. Messages d'erreur de contrôle syntaxique

Identifiant	Message par défaut
syntactic.CST_02	Le sous-groupe **{0}(Nom du sous-groupe)** ne respecte pas sa cardinalité dans la norme.
syntactic.CST_07	L'élément **{0}(Nom de la rubrique)** porte un nom inconnu pour la norme.
syntactic.CST_09	La rubrique **{0}(Nom de la rubrique)** est présente à de multiples exemplaires dans un même sous-groupe.
syntactic.CST_10	La rubrique **{0}(Nom de la rubrique)** apparait dans un sous-groupe où elle ne devrait pas apparaître.
syntactic.EXC1	La valeur **'{0}'**(Valeur de la rubrique) ne respecte pas le format attendu pour la rubrique **'{1}'**(Nom de la rubrique)
syntactic.EXC2	Le type de la déclaration n'a pas pu être déterminé car les informations requises sont manquantes ou incohérentes. Le contenu de la déclaration ne peut être contrôlé plus avant.
syntactic.EXC3	La règle **'{0}'**(Identifiant de la règle) a provoqué une exception inattendue : **{1}(Message)**
syntactic.Csl00	La rubrique **{0}(Nom de la rubrique)** ne respecte pas l'expression régulière qui lui est associée.
syntactic.CSL_01_MINI	La rubrique **{0}(Nom de la rubrique)** est plus courte que la longueur minimale autorisée (**{1}**)(min).
syntactic.CSL_01_MAXI	La rubrique **{0}(Nom de la rubrique)** est plus longue que la longueur maximale autorisée (**{1}**)(max).

Identifiant	Message par défaut
syntactic.CSL_02_NATURE	La rubrique **{0}(Nom de la rubrique)** contient des caractères illégaux pour une rubrique de type numérique.
syntactic.CSL_03_DATE	La rubrique **{0}(Nom de la rubrique)** ne respecte pas le format de date JJMMAAAA.
syntactic.CSL_04_DATE	La rubrique **{0}(Nom de la rubrique)** ne respecte pas les contraintes calendaires : **{1}(Valeur de la rubrique)**.
syntactic.CSL_05	La rubrique **{0}(Nom de la rubrique)** contient des caractères non autorisés.
syntactic.CSL_11	La rubrique **{0}(Nom de la rubrique)** contient une valeur hors de la liste des valeurs autorisées.
syntactic.CST_01	Sous-groupe **{0}(Nom du sous-groupe courant)** non attendu après **{1}(Nom du sous-groupe parent)**.
syntactic.CST_01_2	Sous-groupe **{0}(Nom du sous-groupe)** non attendu comme premier sous-groupe.
syntactic.CST_05	La rubrique **{0}(Nom de la rubrique)** n'apparaît pas dans l'ordre indiqué pour son sous-groupe parent.
syntactic.CST_02_1	Sous-groupe **{0}(Nom du sous-groupe courant)** absent après **{1}(Nom du sous-groupe parent)**
syntactic.CST_02_1_2	Sous-groupe **{0}(Nom du sous-groupe)** absent en première position.
syntactic.CST_02_2	Le sous-groupe **{0}(Nom du sous-groupe)** est interdit pour cette nature de déclaration (**{1}**).
syntactic.CST_02_3	Le sous-groupe **{0}(Nom du sous-groupe)** ne respecte pas sa cardinalité dans la norme.
syntactic.CST_03	Absence de la rubrique **{0}(Nom de la rubrique)**.
syntactic.CST_04	Présence de la rubrique interdite **{0}(Nom de la rubrique)**.
syntactic.CST_06_Empty	La rubrique **{0}(Nom de la rubrique)** est vide.
syntactic.CST_07	La rubrique **{0}(Nom de la rubrique)** porte un nom inconnu pour la norme.
syntactic.CST_08	Le sous-groupe **{0}(Nom du sous-groupe)** porte un nom inconnu pour la norme.

2.2.3. Messages d’erreur de contrôle sémantique

Contrôle	Règle	Message
S10.G00.00.008/ CCH-11	Cette rubrique doit être renseignée à '02' envoi néant, si et seulement si toutes les déclarations sont de nature mensuelle, et soit de type normal néant soit de type Annule et remplace néant. Ce contrôle vise à interdire cette valeur dans un signalement car cette nature de déclaration est propre à un individu. Il ne peut donc pas exister de signalement en l'absence d'individu.	L'envoi contient au moins un signalement ou une DSN mensuelle avec des salariés. Il ne peut donc pas être qualifié d'envoi néant (02 - Envoi néant).
S10.G00.00.008/ CCH-12	Un envoi de type "03 - envoi reprise d'historique" ne peut contenir que des DSN de nature reprise d'historique	Votre envoi de reprise d'historique contient au moins une DSN mensuelle ou un signalement d'évènements. Les DSN mensuelles et les signalements sont interdits dans un envoi de reprise d'historique.
S10.G00.01.001/ CSL-11	[(vérification de la clé)]	Le SIREN de l'émetteur ne respecte pas la clé SIREN.
S10.G00.01.002/ CCH-11	[(vérification de la clé)]	Le NIC de l'émetteur, associé à son SIREN, ne respecte pas la clé SIRET.
S10.G00.01.005/ CCH-12	Si le code postal est présent alors le code pays et le code de distribution à l'étranger sont absents et réciproquement.	Pour une adresse donnée, le code postal, le code pays et le code de distribution à l'étranger ne peuvent pas être renseignés simultanément. Si vous avez renseigné un code postal, vous ne devez renseigner ni le code pays, ni le code de distribution à l'étranger. Si vous avez renseigné un code pays et un code de distribution à l'étranger, vous ne pouvez pas renseigner un code postal.
S10.G00.01.005/ CRE-11	valeurs autorisées.	Non-respect des valeurs autorisées.
S10.G00.01.006/ CCH-11	La localité est obligatoire si le code postal de l'émetteur est renseigné.	Vous avez renseigné un code postal pour cette adresse sans renseigner la localité correspondante.
S10.G00.01.007/ CRE-11	valeurs autorisées à l'exception de : 'FR' ,'GP', 'BL', 'MF', 'MQ', 'GF', 'RE', 'PM', 'YT', 'WF', 'PF', 'NC', 'MC'.	Non-respect des valeurs autorisées.
S10.G00.02.004/ CSL-11	Se reporter au paragraphe de l'éditorial traitant de l'adresse mél.	Mel invalide.
S10.G00.03.001/ CSL-11	[(vérification de la clé)]	Le SIREN du destinataire des CRE ne respecte pas la clé SIREN.

Contrôle	Règle	Message
S10.G00.03.002/ CCH-11	[(vérification de la clé)]	Le NIC du destinataire des CRE, associé à son SIREN, ne respecte pas la clé SIRET.
S10.G00.03.003/ CSL-11	Se reporter au paragraphe de l'éditorial traitant de l'adresse mél.	Mel invalide.
S10.G00.95.001/ CCH-11	Rubrique interdite	Rubrique interdite
S10.G00.95.002/ CCH-11	Rubrique interdite	Rubrique interdite
S10.G00.95.003/ CCH-11	Rubrique interdite	Rubrique interdite
S10.G00.95.006/ CCH-11	Rubrique interdite	Rubrique interdite
S10.G00.95.007/ CCH-11	Rubrique interdite	Rubrique interdite
S10.G00.95.008/ CCH-11	Rubrique interdite	Rubrique interdite
S10.G00.95.900/ CCH-11	Rubrique interdite	Rubrique interdite
S10.G00.95.901/ CCH-11	Rubrique interdite	Rubrique interdite
S20.G00.05.001/ CCH-11	Une nature de déclaration reprise d'historique (S20.G00.05.001=06) ne peut être présente que dans un envoi de type reprise d'historique (S10.G00.00.008=03).	Votre envoi est typé "01 - envoi normal" ou "02 - envoi néant" mais contient une déclaration de nature "03 - reprise d'historique". Une déclaration de nature "reprise d'historique" ne peut être déposée que DNS un envoi de type "03 - envoi reprise d'historique".
S20.G00.05.001/ CST-11	Lorsque le message est transmis en machine to machine, les envois S10 contiennent une et une seule déclaration S20	Votre envoi, déposé en mode machine à machine, contient plusieurs déclarations. Le dépôt en mode machine à machine ne permet qu'une déclaration par envoi.
S20.G00.05.002/ CCH-11	Un même envoi ne peut contenir deux déclarations dont l'une annule l'autre.	Parmi les déclarations de votre envoi, au moins une déclaration annule une autre déclaration de ce même envoi. Il n'est pas autorisé au sein d'un même envoi de transmettre une déclaration et son annulation.
S20.G00.05.002/ CCH-13	Le type de déclaration "04 - déclaration annule" est autorisé pour une nature de déclaration (S20.G00.05.001) à "02 - Signalement Fin du contrat de travail".	Vous avez déclaré l'annulation d'une déclaration de nature 01 - DSN mensuelle, 04 - Signalement arrêt de travail ou 05 - Signalement Reprise suite à arrêt de travail. Pour ces natures de déclarations, l'annulation simple n'est pas permise.

Contrôle	Règle	Message
S20.G00.05.002/ CCH-14	Les types de déclaration '02' et '05' ne sont autorisés que pour une nature mensuelle de déclaration. Ce contrôle vise à établir l'interdiction de déclarer un Type de la déclaration "normal néant" ou "annule et remplace néant" pour un signalement qui est par nature propre à un individu ou pour un message de nature reprise d'historique. Un signalement néant ou une déclaration de reprise d'historique néant n'aurait pas de sens.	Votre déclaration est un signalement d'évènement ou une reprise d'historique. Elle doit donc obligatoirement concerner au moins un salarié et ne peut donc être de type 02 - déclaration normale néant ou 05 - déclaration annule et remplace néant.
S20.G00.05.002/ CCH-15	Le type de déclaration « 02 - déclaration normale néant », « 03 - déclaration annule et remplace intégral », « 04 - déclaration annule » et « 05 - annule et remplace néant » sont interdits pour la nature de déclaration (S20.G00.05.001) « 06 - DSN reprise d'historique ».	Votre déclaration de reprise d'historique ne peut pas être annulée ni remplacée et doit concerner au moins un salarié. Votre déclaration ne peut donc pas être de type 02 - déclaration normale néant, 04 - déclaration annule ou 05 - annule et remplace néant.
S20.G00.05.003/ CCH-11	Si la déclaration est de nature événementielle, le numéro de fraction doit être égal à '11' (fraction interdite). Ce contrôle vise à conserver le caractère obligatoire de la rubrique quelle que soit la nature de la déclaration. Bien que le numéro de fraction soit interdit pour un signalement, il est une composante de l'Identifiant d'une déclaration.	Un signalement d'évènement ne peut concerner qu'un seul et unique salarié. Le signalement d'évènement n'est donc pas fractionnable et le numéro de fraction doit donc être renseigné de la valeur 11.
S20.G00.05.003/ CSL-11	[(n<=d)]	Vous avez déclaré un numéro de fraction (premier chiffre de la valeur) supérieur au nombre total de fractions (second chiffre de la valeur). Ceci n'est pas admis.
S20.G00.05.006/ CCH-11	Cette rubrique est obligatoire si et seulement si le type de la déclaration (S20.G00.05.002) est '03' (annule et remplace intégral) ou '04' (annule)	Vous ne devez pas renseigner cette rubrique si votre déclaration est de type "03 - annule et remplace intégral" ou "04 - Annule". Si vous avez renseigné cette rubrique, la déclaration doit être de type "03 - Annule et remplace intégral" ou "04 - Annule".
S20.G00.05.006/ CID-11	Une déclaration de type '03', '04' ou '05' devra annuler une déclaration précédemment reçue. L'identifiant indiqué ici doit être connu de la plate-forme réceptrice.	
S20.G00.05.008/ CCH-11	La valeur "02 - Déclaration partielle régime agricole" est interdite si le point de dépôt (S10.G00.00.007) est 01 - Net-entreprises.	Votre envoi à déposer sur net-entreprises.fr (point de dépôt défini en S10.G00.00.007) ne peut inclure une déclaration partielle régime agricole à déposer sur msa.fr.
S20.G00.05.008/ CCH-12	La valeur "03 - Déclaration partielle régime général" est interdite si le point de dépôt (S10.G00.00.007) est 02 - MSA.	Votre envoi à déposer sur msa.fr (point de dépôt défini en S10.G00.00.007) ne peut inclure une déclaration partielle régime général à déposer sur net-entreprises.fr.
S20.G00.05.009/ CCH-11	Cette rubrique doit être différente du NIR de l'individu, si celui-ci est renseigné.	Il n'est pas permis d'utiliser le NIR de l'individu comme identifiant métier.
S20.G00.07.003/	Se reporter au paragraphe de l'éditorial traitant de l'adresse mél.	Mel invalide.

Contrôle	Règle	Message
CSL-11		
S20.G00.96.902/ CCH-11	Rubrique interdite	Rubrique interdite
S21.G00.06.001/ CME-11	Le SIREN renseigné doit être à l'état actif au répertoire SIRENE de l'INSEE.	
S21.G00.06.001/ CSL-11	[(vérification de la clé)]	Le SIREN de l'entreprise ne respecte pas la clé SIREN.
S21.G00.06.002/ CCH-11	[(vérification de la clé)]	Le NIC du siège social, associé au SIREN de l'entreprise, ne respecte pas la clé SIRET.
S21.G00.06.003/ CRE-11	valeurs autorisées	Non-respect des valeurs autorisées.
S21.G00.06.005/ CCH-11	Dans une déclaration mensuelle, si le code postal est présent alors le code pays et le code de distribution à l'étranger sont absents et réciproquement.	Pour une adresse donnée, le code postal, le code pays et le code de distribution à l'étranger ne peuvent pas être renseignés simultanément. Si vous avez renseigné un code postal, vous ne devez renseigner ni le code pays, ni le code de distribution à l'étranger. Si vous avez renseigné un code pays et un code de distribution à l'étranger, vous ne pouvez pas renseigner un code postal.
S21.G00.06.005/ CRE-11	valeurs autorisées	Non-respect des valeurs autorisées.
S21.G00.06.006/ CCH-11	Dans une déclaration mensuelle, la localité est obligatoire si le code postal de l'entreprise est renseigné.	Vous avez renseigné le code postal de l'émetteur sans renseigner la localité correspondante.
S21.G00.06.009/ CCH-11	Cette rubrique est obligatoire si la Date du mois principal déclaré (S20.G00.05.005) est égale à décembre.	L'effectif moyen au 31 décembre doit être déclaré dans toute DSN mensuelle dont le mois principal déclaré est décembre.
S21.G00.06.010/ CRE-11	valeurs autorisées à l'exception de : 'FR' ,'GP', 'BL', 'MF', 'MQ', 'GF', 'RE', 'PM', 'YT', 'WF', 'PF', 'NC', 'MC'.	Non-respect des valeurs autorisées.
S21.G00.11.001/ CCH-12	[(vérification de la clé)]	Le NIC de l'établissement, associé au SIREN de l'entreprise, ne respecte pas la clé SIRET.
S21.G00.11.002/ CRE-11	valeurs autorisées	Non-respect des valeurs autorisées.
S21.G00.11.004/ CCH-11	Si le code postal est présent alors le code pays et le code de distribution à l'étranger sont absents et réciproquement.	Pour une adresse donnée, le code postal, le code pays et le code de distribution à l'étranger ne peuvent pas être renseignés simultanément. Si vous avez renseigné un code postal, vous ne devez renseigner ni le code pays, ni le code de distribution à l'étranger. Si vous avez renseigné un code pays et un code de distribution à

Contrôle	Règle	Message
		l'étranger, vous ne pouvez pas renseigner un code postal.
S21.G00.11.004/ CRE-11	valeurs autorisées	Non-respect des valeurs autorisées.
S21.G00.11.005/ CCH-11	La localité est obligatoire si le code postal de l'établissement est renseigné.	Vous avez renseigné un code postal pour cette adresse sans renseigner la localité correspondante.
S21.G00.11.012/ CCH-11	Cette rubrique est obligatoire si et seulement si le Type de gestion de l'Assurance chômage (S21.G00.40.029) d'au moins un contrat de travail est renseigné de la valeur "03 - Adhésion de l'employeur au régime d'Assurance chômage".	Si votre déclaration concerne au moins un salarié couvert au titre du chômage dans le cadre d'une convention d'adhésion de l'employeur au régime d'Assurance chômage (S21.G00.40.029), vous avez omis de renseigner le code catégorie juridique. Vous ne devez pas renseigner ce code catégorie juridique si votre déclaration ne concerne aucun salarié couvert au titre du chômage dans le cadre d'une convention d'adhésion de l'employeur au régime d'Assurance chômage (S21.G00.40.029).
S21.G00.11.012/ CRE-11	valeurs autorisées (Nomenclature SIRENE de niveau III)	Non-respect des valeurs autorisées.
S21.G00.11.015/ CRE-11	valeurs autorisées à l'exception de : 'FR' ,'GP', 'BL', 'MF', 'MQ', 'GF', 'RE', 'PM', 'YT', 'WF', 'PF', 'NC', 'MC'.	Non-respect des valeurs autorisées.
S21.G00.11.017/ CCH-11	Cette rubrique est obligatoire si et seulement si le Type de gestion de l'Assurance chômage (S21.G00.40.029) d'au moins un contrat de travail est renseigné de la valeur "03 - Adhésion de l'employeur au régime d'Assurance chômage".	Si votre déclaration concerne au moins un salarié couvert au titre du chômage dans le cadre d'une convention d'adhésion de l'employeur au régime d'Assurance chômage (S21.G00.40.029), vous avez omis de renseigner la nature juridique de l'employeur. Vous ne devez pas renseigner cette nature juridique de l'employeur si votre déclaration ne concerne aucun salarié couvert au titre du chômage dans le cadre d'une convention d'adhésion de l'employeur au régime d'Assurance chômage (S21.G00.40.029).
S21.G00.15.001/ CCH-11	Plusieurs sous-groupes "Adhésion Prévoyance sans personnel couvert" S21.G00.15 peuvent être présents dans une déclaration, mais ils ne peuvent être renseignés avec les mêmes valeurs en S21.G00.15.001 et S21.G00.15.002 (Référence du contrat de Prévoyance et Code organisme de Prévoyance)	Votre déclaration porte plusieurs Adhésions sans personnel couvert relatives au même contrat de prévoyance (S21.G00.15.001) souscrit auprès du même organisme de prévoyance (S21.G00.15.002). Ceci est interdit.
S21.G00.15.001/ CCH-12	Une Adhésion Prévoyance sans personnel couvert ne peut faire l'objet d'aucune Affiliation Prévoyance dans la déclaration : les valeurs de la "Référence du contrat de Prévoyance" S21.G00.15.001 et du "Code organisme de Prévoyance" S21.G00.15.002 renseignées dans ce sous-groupe ne peuvent être renseignées à l'identique dans les rubriques "Référence du contrat de Prévoyance" S21.G00.70.001 et "Code organisme de Prévoyance" S21.G00.70.002 d'un sous-groupe "Affiliation Prévoyance" S21.G00.70 de la déclaration.	Votre déclaration fait état d'au moins une adhésion sans personnel couvert mais aussi d'au moins une affiliation individuelle de prévoyance à une adhésion de prévoyance sans personnel couvert. Soit l'adhésion est sans personnel couvert et il ne peut pas être déclaré d'affiliation individuelle pour cette adhésion, soit il existe au moins une affiliation individuelle pour l'adhésion de prévoyance et cette adhésion ne peut pas être déclarée sans personnel couvert.
S21.G00.15.003/	Contrôle sur valeurs autorisées si la rubrique est présente et si le code organisme de	Le code déclaré ne correspond pas à un délégataire de gestion d'une société

Contrôle	Règle	Message
CCH-11	Prévoyance (S21.G00.15.002) est présent dans le référentiel externe des codes des sociétés d'assurance.	d'assurance.
S21.G00.15.003/ CCH-12	Contrôle sur valeurs autorisées si la rubrique est présente et si le code organisme de Prévoyance (S21.G00.15.002) est présent dans le référentiel externe des codes des institutions de prévoyance.	Le code déclaré ne correspond pas à un délégataire de gestion d'une institution de prévoyance.
S21.G00.15.003/ CCH-13	Contrôle sur valeurs autorisées si la rubrique est présente et si le code organisme de Prévoyance (S21.G00.15.002) est présent dans le référentiel externe des codes des mutuelles.	Le code déclaré ne correspond pas à un délégataire de gestion d'une mutuelle.
S21.G00.20.001/ CRE-11	valeurs autorisées.	Non-respect des valeurs autorisées.
S21.G00.20.004/ CSL-11	[(vérification de la clé IBAN)]	Les coordonnées bancaires du compte visé par le télérèglement des cotisations sociales ne respectent pas la clé IBAN.
S21.G00.20.004/ CSL-12	[(vérification du code pays)] Ce contrôle vise à vérifier que le compte est bien domicilié en France (FR).	Le compte bancaire visé par le télérèglement n'est pas domicilié en France. La réalisation du télérèglement sur ce compte est donc impossible.
S21.G00.20.004/ CSL-13	[(vérification de la clé BBAN)]	Les coordonnées bancaires du compte visé par le télérèglement des cotisations sociales ne respectent pas la clé BBAN.
S21.G00.20.006/ CCH-11	Si la Date du mois principal déclaré (S20.G00.05.005) est différente de décembre ou de janvier, la Date de début de période de rattachement doit être incluse dans le même mois civil que la Date de fin de période de rattachement (S21.G00.20.007).	Votre déclaration porte un ordre de télérèglement portant sur plusieurs mois civils. Cette disposition n'est autorisée que pour les déclarations exigibles en janvier ou février (mois principal déclaré en décembre ou en janvier).
S21.G00.20.007/ CCH-11	La date de fin de période de rattachement doit être supérieure ou égale à la date de début de période de rattachement.	Votre déclaration porte un ordre de télérèglement dont la date de fin de la période de rattachement est avant la date de début.
S21.G00.22.001/ CRE-11	valeurs autorisées.	Non-respect des valeurs autorisées.
S21.G00.22.003/ CCH-11	Si la Date du mois principal déclaré (S20.G00.05.005) est différente de décembre ou de janvier, la Date de début de période de rattachement doit être incluse dans le même mois civil que la Date de fin de période de rattachement (S21.G00.22.004).	Votre déclaration porte un bordereau de cotisations portant sur plusieurs mois civils. Cette disposition n'est autorisée que pour les déclarations exigibles en janvier ou février (mois principal déclaré en décembre ou en janvier).
S21.G00.22.004/ CCH-11	La date de fin de période de rattachement doit être supérieure ou égale à la date de début de période de rattachement.	Votre déclaration porte un bordereau de cotisations dont la date de fin de la période de rattachement est avant la date de début.
S21.G00.22.005/ CCH-11	La déclaration d'un montant négatif est interdite si la date de fin de période de rattachement du bordereau (S21.G00.22.004) est supérieure ou égale à la date du mois principal déclaré (S20.G00.05.005).	Votre déclaration porte un bordereau de cotisations pour la paie courante dont le montant de cotisations dues est négatif. Pour la paie courante, ce montant doit être nul ou supérieur à 0.
S21.G00.23.004/ CCH-11	La déclaration d'un montant négatif est interdite si la date de fin de période de rattachement du bordereau (S21.G00.22.004) est supérieure ou égale à au moins une	Votre déclaration porte une assiette de cotisation agrégée négative au titre de la paie courante. Pour une paie courante, ce montant doit être nul ou supérieur à 0.

Contrôle	Règle	Message
	des dates de versement (S21.G00.50.001) de la déclaration.	
S21.G00.23.005/ CCH-11	La déclaration d'un montant négatif est interdite si la date de fin de période de rattachement du bordereau (S21.G00.22.004) est supérieure ou égale à la date du mois principal déclaré (S20.G00.05.005).	Votre déclaration porte un montant de cotisation agrégée négatif au titre de la paie courante. Pour une paie courante, ce montant doit être nul ou supérieur à 0.
S21.G00.23.006/ CRE-11	valeurs autorisées	Non-respect des valeurs autorisées.
S21.G00.30.001/ CCH-11	Pour un NIR sur 13 caractères, DD = département de naissance de la personne physique - ne peut être égal à 2A ou 2B si année de naissance inférieure à 1976 - ne peut être égal à 20 si année de naissance supérieure ou égale à 1976 - ne peut être égal à 96 si année de naissance supérieure ou égale à 1968 L'année utilisée doit être extraite de la rubrique date de naissance.	Le département de naissance mentionné dans le NIR du salarié n'existait pas au moment ou le salarié est né. Se reporter au cahier technique, rubrique S21.G00.30.001 pour plus de précisions.
S21.G00.30.001/ CCH-13	Il n'est pas admis qu'un NIR soit valorisé à '1999999999999' ou '2999999999999'.	Pour ce salarié, vous avez renseigné un NIR dont les 12 derniers chiffre sont à '9'. Ceci est interdit. SI vous ne connaissez pas le NIR du salarié, veuillez renseigner un Numéro Technique Temporaire (S21.G00.30.020) et ne pas renseigner de NIR.
S21.G00.30.002/ CSL-11	Se reporter au paragraphe de l'éditorial traitant des identités.	Se reporter au paragraphe de l'éditorial traitant des identités.
S21.G00.30.006/ CCH-11	L'année du NIR doit être égale à l'année de naissance.	L'année de naissance portée dans le NIR diffère de l'année de naissance portée dans la date de naissance.
S21.G00.30.006/ CCH-12	L'année de naissance doit être inférieure ou égale à l'année en cours et supérieure à l'année en cours moins 120.	Le salarié déclaré est âgé de plus de 120 ans. Ceci n'est pas permis en DSN.
S21.G00.30.009/ CCH-12	Si le code postal est présent alors le code pays et le code de distribution à l'étranger sont absents et réciproquement.	Pour une adresse donnée, le code postal, le code pays et le code de distribution à l'étranger ne peuvent pas être renseignés simultanément. Si vous avez renseigné un code postal, vous ne devez renseigner ni le code pays, ni le code de distribution à l'étranger. Si vous avez renseigné un code pays et un code de distribution à l'étranger, vous ne pouvez pas renseigner un code postal.
S21.G00.30.009/ CRE-11	valeurs autorisées	Non-respect des valeurs autorisées.
S21.G00.30.010/ CCH-11	La localité est obligatoire si le code postal est renseigné.	Vous avez renseigné un code postal pour cette adresse sans renseigner la localité correspondante.

Contrôle	Règle	Message
S21.G00.30.011/ CRE-11	valeurs autorisées à l'exception de : 'FR' ,'GP', 'BL', 'MF', 'MQ', 'GF', 'RE', 'PM', 'YT', 'WF', 'PF', 'NC', 'MC'.	Non-respect des valeurs autorisées.
S21.G00.30.014/ CCH-11	- Les valeurs 2A et 2B ne sont acceptées que pour les personnes nées à partir de 1976. - La valeur 20 n'est acceptée que pour les personnes nées avant 1976 - La valeur 96 n'est acceptée que pour les personnes nées avant 1968 L'année utilisée doit être	Le code de département de naissance correspond à un département qui n'existait pas au moment ou le salarié est né. Se reporter au cahier technique, rubrique S21.G00.30.014 pour plus de précisions.
S21.G00.30.015/ CRE-11	valeurs autorisées	Non-respect des valeurs autorisées.
S21.G00.30.018/ CSL-11	Se reporter au paragraphe de l'éditorial traitant de l'adresse mél.	Mel incorrect.
S21.G00.30.020/ CCH-11	Le NTT doit obligatoirement commencer par 1 ou 2.	Le premier caractère du NTT n'est pas autorisé. Le NTT doit commencer par 1 ou 2.
S21.G00.30.020/ CCH-12	Si le NIR est absent, le NTT doit obligatoirement être renseigné.	L'individu doit être identifié soit par un NTT soit par un NIR. Si vous ne renseignez pas le NIR, vous devez renseigner le NTT.
S21.G00.30.020/ CCH-13	Le NTT est composé du SIREN déclaré en S21.G00.06.001 de la 2ème à la 10ème position	Les caractères de la 2ème position à la 10ème position du NTT déclaré ne correspond pas au SIREN de l'employeur (S21.G00.06.001).
S21.G00.31.011/ CCH-12	L'année de naissance doit être inférieure ou égale à l'année en cours et supérieure à l'année en cours moins 120.	Le salarié déclaré est âgé de plus de 120 ans. Ceci n'est pas permis en DSN.
S21.G00.40.001/ CCH-11	La date de début de contrat ne peut pas être supérieure au dernier jour du Mois principal déclaré.	La DSN ne permet pas la déclaration de faits datés ultérieurement à la fin du mois principal déclaré. Le contrat de ce salarié ne peut donc pas commencer après la fin du mois principal déclaré.
S21.G00.40.001/ CCH-13	La date de début de contrat de travail doit être inférieure ou égale à la date de fin du contrat.	Le contrat de ce salarié se termine avant d'avoir commencé. Ceci n'est pas admis en DSN.
S21.G00.40.003/ CCH-11	Si le Statut du salarié (conventionnel) [S21.G00.40.002] est valorisé à "03 - cadre dirigeant (votant au collège employeur des élections prud'hommales)", alors la rubrique doit être valorisée à 01 - cadre (article 4 et 4bis)	Le statut catégoriel du salarié n'est pas compatible avec son statut conventionnel. Un cadre dirigeant au sens du statut conventionnel ne peut avoir un autre statut catégoriel que "Cadre (article 4 et 4 bis)".
S21.G00.40.003/ CCH-12	Si la rubrique est valorisée à "01 - cadre (article 4 et 4bis)" ou "02 - extension cadre pour retraite complémentaire" alors il doit exister un sous-groupe Retraite complémentaire avec la rubrique Code régime Retraite complémentaire S21.G00.71.002 valorisé à "RETC ou "CNBF".	Vous avez déclaré ce salarié en tant que cadre (article 4 et 4bis) ou sous le statut "02 - extension cadre pour retraite complémentaire" sans déclarer de bloc retraite complémentaire de type RETC ou CNBF.

Contrôle	Règle	Message
S21.G00.40.004/ CRE-11	[(valeurs autorisées)] | [9999] Le codage en majuscule du dernier caractère du code PCS-ESE est toléré.	Non-respect des valeurs autorisées.
S21.G00.40.005/ CCH-11	Si et seulement si le Code PCS-ESE est égal à 389b alors le Code complément PCS-ESE doit être égal à T389 ou C389. Ce contrôle vise à établir les compatibilités entre codes PCS-ESE et compléments de code PCS-ESE.	Il n'est pas admis en DSN de renseigner le code PCS-ESE de la valeur 389b sans renseigner le complément PCS-ESE de la valeur T389 ou de la valeur C389. De même, il n'est pas admis en DSN de renseigner le complément PCS-ESE de la valeur T389 ou C389 sans renseigner le code PCS-ESE de la valeur 389b.
S21.G00.40.005/ CCH-12	Si et seulement si le Code PCS-ESE est égal à 352a alors le Code complément PCS-ESE doit être égal à P352 ou NP352. Ce contrôle vise à établir les compatibilités entre codes PCS-ESE et compléments de code PCS-ESE.	Il n'est pas admis en DSN de renseigner le code PCS-ESE de la valeur 352a sans renseigner le complément PCS-ESE de la valeur P352 ou de la valeur NP352. De même, il n'est pas admis en DSN de renseigner le complément PCS-ESE de la valeur P352 ou NP352 sans renseigner le code PCS-ESE de la valeur 352a.
S21.G00.40.005/ CCH-13	Si et seulement si le Code PCS-ESE est égal à 463a, 463b, 463c, 463d ou 463e alors le Code complément PCS-ESE doit être égal à 06, 07 ou 08. Ce contrôle vise à établir les compatibilités entre codes PCS-ESE et compléments de code PCS-ESE.	Il n'est pas admis en DSN de renseigner le code PCS-ESE de l'une de ces valeurs - 463a, 463b, 463c, 463d, 463e - sans renseigner le complément PCS-ESE de l'une de ces valeurs - 06, 07 08. De même, il n'est pas admis en DSN de renseigner le complément PCS-ESE de l'une de ces valeurs - 06, 07, 08 - sans renseigner le code PCS-ESE de l'une de ces valeurs - 463a, 463b, 463c, 463d, 463e.
S21.G00.40.005/ CCH-14	Si et seulement si le Code PCS-ESE est égal à 643a alors le Code complément PCS-ESE doit être égal à C643 ou L643. Ce contrôle vise à établir les compatibilités entre codes PCS-ESE et compléments de code PCS-ESE.	Il n'est pas admis en DSN de renseigner le code PCS-ESE de la valeur 643a sans renseigner le complément PCS-ESE de la valeur C643 ou de la valeur L643. De même, il n'est pas admis en DSN de renseigner le complément PCS-ESE de la valeur C643 ou L643 sans renseigner le code PCS-ESE de la valeur 643a.
S21.G00.40.006/ CSL-11	Le même caractère ne peut être répété plus de deux fois consécutives, à l'exception des caractères numériques et du caractère 'i' qui peut être présent trois fois en minuscule ou majuscule. Les caractères spéciaux autres qu'alphabétiques et numériques ne peuvent être utilisés en début de rubrique.	Vous avez déclaré pour ce salarié un libellé d'emploi dont un caractère est répété plus de deux fois ou plus de trois fois dans le cas du "i".
S21.G00.40.008/ CCH-11	Les types de dispositif de politique publique 80 et 82 ne sont autorisés que pour une nature de contrat (S21.G00.40.007) 01 - Contrat de travail à durée indéterminée.	Un contrat de génération ou un contrat à durée indéterminée intérimaire ne peut pas être d'une autre nature que Contrat à durée indéterminée.
S21.G00.40.008/ CCH-12	Les types de dispositif de politique publique 70 et 71 ne sont autorisés que pour une nature de contrat (S21.G00.40.007) 02 - Contrat de travail à durée déterminée.	Les contrats à durée déterminée pour les séniors ou d'insertion ne peuvent pas être d'une autre nature que Contrat à durée déterminée.
S21.G00.40.008/ CCH-13	Les types de dispositif de politique publique 64 et 65 ne sont autorisés que pour la nature de contrat (S21.G00.40.007) à "01- contrat de travail a duré indéterminée", "04 - Contrat d'apprentissage" et "03 - Contrat de mission (contrat de travail temporaire)".	Les contrats d'apprentissage conclu par des entreprises artisanales ou de moins de 11 salariés (loi du 3 janvier 1979) et ceux conclus par les entreprises non inscrites au répertoire des métiers d'au moins 11 salariés (loi de 1987) ne doivent pas être d'une nature différente de Contrat d'apprentissage, Contrat à durée indéterminée, Contrat de mission (contrat de travail temporaire).

Contrôle	Règle	Message
S21.G00.40.008/ CCH-14	Les types de dispositif de politique publique 21, 41, 42, 50, 51 et 61 ne sont autorisés que pour une nature de contrat (S21.G00.40.007) 01 - Contrat de travail à durée indéterminée ou 02 - Contrat de travail à durée déterminée.	Seuls les contrats de nature Contrat à durée indéterminée et Contrat à durée déterminée permettent de bénéficier des dispositifs de politique publique suivants : Contrat Unique d'Insertion (initiative emploi, accompagnement dans l'emploi ou accès à l'emploi dans les DOM), Emploi d'avenir en secteur marchand ou non marchand, Contrat de professionnalisation.
S21.G00.40.009/ CCH-12	Le numéro de contrat doit être unique pour un établissement et un individu. Ce contrôle vise à permettre la traçabilité et l'identification du contrat.	Deux contrats de ce salarié portent le même numéro. Ceci n'est pas admis en DSN.
S21.G00.40.009/ CCH-13	Il doit exister au moins une rubrique 51.010 (Numéro du contrat) dans les blocs Rémunération relatifs au salarié concerné par le présent contrat, égale à la valeur de la présente rubrique. Ce contrôle vise à ce qu'il soit déclaré au moins un bloc Rémunération pour chaque contrat.	Vous avez déclaré un contrat sans y associer de rémunération (S21.G00.51).
S21.G00.40.009/ CCH-14	Si au moins deux contrats 'simultanés' existent pour un même individu et pour un même établissement dans une déclaration donnée, il ne peut pas être renseigné avec la valeur d'échappement '00000'. Deux contrats sont simultanés s'il existe au moins une journée en commun entre leurs périodes d'applicabilité définies par les dates de début de contrat et, soit les dates de fin réelle de contrat (si elles existent) ou, soit par défaut les dates du dernier jour du mois principal déclaré. Ce contrôle vise à permettre la traçabilité et l'identification du contrat lorsqu'il en existe plusieurs simultanés entre un employeur et un individu.	Ce salarié a deux contrats simultanés (au moins une journée en commun entre la date de début et la date de fin des deux contrats) dont au moins un est numéroté avec la valeur "00000". Ceci n'est pas admis en DSN.
S21.G00.40.009/ CCH-15	Si la Nature du contrat est renseignée à "03 - Contrat de mission (contrat de travail temporaire)", le numéro du contrat ne peut prendre la valeur "00000".	Un des contrats de mission (contrat de travail temporaire) du salarié est numéroté "00000". Ceci n'est pas admis en DSN.
S21.G00.40.010/ CCH-11	La date de fin prévisionnelle de contrat doit être supérieure ou égale à la date de début du contrat.	La fin du contrat ne peut être prévue avant le début de ce même contrat.
S21.G00.40.010/ CCH-12	La rubrique est obligatoire si la nature du contrat (S21.G00.40.007) est 02, 04, 29, 70, 89. Certains contrats doivent, par contrainte légale et/ou réglementaire, porter une date de fin prévisionnelle.	L'absence de date de fin prévisionnelle n'est pas admise pour un contrat à durée déterminée, un contrat d'apprentissage, une convention de stage, un contrat de soutien et d'aide par le travail ou un contrat de service civique.
S21.G00.40.010/ CCH-13	Cette date doit être égale à la date réelle de fin de contrat dans toute DSN mensuelle postérieure à la date de fin de contrat.	Une fois le contrat de travail terminé, la date de fin prévisionnelle ne peut être différente de la fin réelle du contrat (S21.G00.62.001).
S21.G00.40.011/ CCH-11	Le code "31 - à la pige" n'est admis que pour le code PCS-ESE 352a (journalistes).	Vous avez déclaré rémunérer votre salarié à la pige alors qu'il n'est pas journaliste (code PCS-ESE différent de 352a). Ceci n'est pas admis.
S21.G00.40.012/	La valeur zéro est interdite si l'unité de mesure de la quotité de travail est inférieure	Vous avez déclaré un contrat dont la quotité de travail est 0 heures ou 0 jours. Ceci

Contrôle	Règle	Message
CCH-11	ou égale à 21. Ce contrôle vise à établir une valeur d'échappement pour ces unités de mesure.	n'est pas admis.
S21.G00.40.014/ CCH-11	Pour un même employeur et un même salarié, ne peuvent être transmis plusieurs contrats dont les périodes d'applicabilité se chevauchent et dont la modalité d'exercice du temps de travail d'au moins un de ces contrats est '10 - temps plein', sauf si au moins un de ces contrats est de nature (S21.G00.40.007) "03 - Contrat de mission (contrat de travail temporaire)".	Vous avez déclaré plusieurs contrats simultanés à temps plein. Ceci n'est pas admis.
S21.G00.40.017/ CRE-11	[(valeurs autorisées)] | [9999]	Non-respect des valeurs autorisées.
S21.G00.40.018/ CCH-11	Le Régime agricole CCMSA est interdit si le point de dépôt est 'Net-Entreprises' . Ce contrôle vise à établir que les déclarations émises pour le régime général doivent être déposées sur net entreprise et celles du régime agricole sur MSA.	Votre envoi est destiné à un dépôt sur net-entreprises.fr. Aucune des déclarations de votre envoi ne peut contenir de contrat relevant du régime agricole.
S21.G00.40.018/ CCH-12	Le Régime général CNAM est interdit si le point de dépôt est 'MSA'. Ce contrôle vise à établir que les déclarations émises pour le régime général doivent être déposées sur net entreprise et celles du régime agricole sur MSA.	Votre envoi est destiné à un dépôt sur msa.fr. Aucune des déclarations de votre envoi ne peut contenir de contrat relevant du régime général.
S21.G00.40.019/ CCH-11	Un sous-groupe S21.G00.85 (lieu de travail) doit être présent pour chaque identifiant du lieu de travail référencé ici et différent de l'établissement.	Vous avez déclaré un identifiant de lieu de travail autre que l'établissement employeur. Votre déclaration ne comporte aucun bloc 85 - Lieu de travail portant cet identifiant dans la rubrique S21.G00.85.001.
S21.G00.40.019/ CCH-12	Si la rubrique Nature du contrat (S21.G00.40.007) est un Contrat de mission, alors cette rubrique (S21.G00.40.019) doit être présente et renseignée d'une valeur différente du SIRET de l'établissement d'affectation (celui-ci étant égal à la concaténation du SIREN (S21.G00.06.001) + du NIC (S21.G00.11.001)).	Vous avez déclaré un contrat de mission sans préciser le lieu de travail de cette mission. Ceci n'est pas admis.
S21.G00.40.019/ CCH-13	Si la rubrique est présente, elle doit être renseignée par un SIRET si la nature du contrat (S21.G00.40.007) est différente de « 03 - Contrat de mission (contrat de travail temporaire) », ou, si la nature du contrat (S21.G00.40.007) est différente de « 04 - Contrat d'apprentissage » et le code APET (S21.G00.11.002) est différent d'une entreprise de travail temporaire (78.10Z ou 78.20Z).	Vous avez déclaré une mission d'intérim ou un contrat d'apprentissage en intérim sans préciser le SIRET de lieu de travail.
S21.G00.40.021/ CCH-11	Si la nature du contrat est « contrat à durée déterminée » ou « contrat de mission », et que la rubrique S21.G00.40.008 est renseignée à 99 (absence de dispositif de politique publique), alors le motif de recours doit être renseigné.	Vous avez déclaré un contrat à durée indéterminée ou un contrat de mission (contrat de travail temporaire) non concerné par un dispositif de politique publique et sans préciser de motif de recours. Ceci n'est pas admis.
S21.G00.40.021/ CCH-12	Les motifs de recours '09' et '10' ne sont autorisés que si la Nature du contrat (S21.G00.40.007) est renseignée à "02 - Contrat de travail à durée déterminée" ou "03 - Contrat de mission (contrat de travail temporaire)".	Vous avez déclaré un contrat de mission (contrat de travail temporaire) dont le motif de recours est différent de 09, 10 ou 11. Ceci n'est pas admis.

Contrôle	Règle	Message
S21.G00.40.021/ CCH-13	Le motif de recours '11' n'est autorisé que si la Nature du contrat (S21.G00.40.007) est renseignée à "03 - Contrat de mission (contrat de travail temporaire)".	Le motif de recours n'est pas autorisé pour la Nature du contrat (S21.G00.40.007).
S21.G00.40.022/ CRE-11	[(valeurs autorisées)] | [98]	Non-respect des valeurs autorisées.
S21.G00.40.027/ CCH-11	Cette rubrique est interdite si le Type de gestion de l'Assurance chômage (S21.G00.40.029) est "01 - employeur en auto-assurance" ou "03 - employeur ayant adhéré au régime d'Assurance chômage".	Vous ne pouvez pas déclarer de code d'affectation Assurance chômage pour un salarié dont l'employeur couvre le risque chômage en auto assurance ou dont l'employeur a adhéré au régime d'Assurance chômage.
S21.G00.40.027/ CCH-12	Cette rubrique est obligatoire si le Type de gestion de l'Assurance chômage (S21.G00.40.029) est "02 - employeur ayant conclu une convention de gestion".	Vous ne pouvez couvrir le risque chômage de ce salarié dans le cadre d'une convention de gestion sans déclarer de code d'affectation Assurance chômage.
S21.G00.40.027/ CCH-13	Cette rubrique est obligatoire si le premier caractère de la valeur renseignée dans la rubrique "Numéro de convention de gestion - S21.G00.40.033" est différent de "C". Ce contrôle vise à identifier qu'il s'agit d'une convention de gestion Pôle emploi.	Cette rubrique est obligatoire si le premier caractère de la valeur renseignée dans la rubrique Numéro de convention de gestion est différent de C.
S21.G00.40.028/ CCH-11	Cette rubrique est interdite si le "Type de gestion de l'Assurance chômage - S21.G00.40.029" est "01 - employeur en auto-assurance", "03 - employeur ayant adhéré au régime d'Assurance chômage (adhésion révocable)" ou "04 - employeur ayant adhéré au régime d'Assurance chômage (adhésion non révocable)".	Vous ne pouvez pas déclarer de numéro interne employeur public pour un salarié dont l'employeur couvre le risque chômage en auto assurance ou dont l'employeur a adhéré au régime d'Assurance chômage.
S21.G00.40.030/ CCH-11	Cette rubrique est interdite lorsque la rubrique "Type de gestion de l'Assurance chômage - S21.G00.40.029" n'est pas renseignée avec la valeur "03 - employeur ayant adhéré au régime d'Assurance chômage (adhésion révocable)" ou "04 - employeur ayant adhéré au régime d'Assurance chômage (adhésion non révocable)".	Une date d'adhésion à l'Assurance chômage ne peut être renseignée que pour un salarié couvert dans le cadre d'une convention d'adhésion au Régime d'Assurance chômage.
S21.G00.40.031/ CCH-11	Cette rubrique est interdite lorsque la rubrique "Type de gestion de l'Assurance chômage - S21.G00.40.029" n'est pas renseignée avec la valeur "03 - employeur ayant adhéré au régime d'Assurance chômage (adhésion révocable)" ou "04 - employeur ayant adhéré au régime d'Assurance chômage (adhésion non révocable)".	Une date de dénonciation d'adhésion à l'Assurance chômage ne peut être renseignée que pour un salarié couvert dans le cadre d'une convention d'adhésion au Régime d'Assurance chômage.
S21.G00.40.032/ CCH-11	Cette rubrique est interdite lorsque le Type de gestion de l'Assurance chômage (S21.G00.40.029) n'est pas égal à 02 - employeur ayant conclu une convention de gestion.	Une date d'effet de convention de gestion ne peut être renseignée que pour un salarié couvert au titre du chômage dans le cadre d'une convention de gestion.
S21.G00.40.033/ CCH-11	Cette rubrique est interdite si le Type de gestion de l'Assurance chômage (S21.G00.40.029) est "01 - employeur en auto-assurance" ou "03 - employeur ayant adhéré au régime d'Assurance chômage".	Un numéro de convention de gestion ne peut être renseigné que pour un salarié couvert au titre du chômage dans le cadre d'une convention de gestion.
S21.G00.40.033/ CCH-12	Cette rubrique est obligatoire si le Type de gestion de l'Assurance chômage (S21.G00.40.029) est "02 - employeur ayant conclu une convention de gestion".	Vous ne pouvez déclarer couvrir un salarié au titre du chômage dans le cadre d'une convention de gestion sans déclarer le numéro de cette convention.
S21.G00.40.033/ CCH-13	Si la rubrique "Date d'effet de la convention de gestion - S21.G00.40.032" est renseignée avec une valeur inférieure à "01012010", la rubrique "Numéro de convention de gestion - S21.G00.40.033" doit être renseignée par une valeur	Le numéro de convention de gestion doit être renseignée par une valeur composée de 4 caractères au format "Cxxx si la date d'effet de la convention de gestion est antérieure au 01012010.

Contrôle	Règle	Message
	composée de 4 caractères au format "Cxxx".	
S21.G00.41.011/ CRE-11	[(valeurs autorisées)] | [9999]	Non-respect des valeurs autorisées.
S21.G00.41.012/ CSL-11	[(vérification de la clé SIREN)]	Le SIRET de l'ancien établissement d'affectation ne respecte pas la clé SIREN.
S21.G00.41.012/ CSL-12	[(vérification de la clé SIRET)]	Le SIRET de l'ancien établissement d'affectation ne respecte pas la clé SIRET.
S21.G00.41.019/ CRE-11	[(valeurs autorisées)] | [9999] Le codage en majuscule du dernier caractère du code PCS-ESE est toléré.	Non-respect des valeurs autorisées.
S21.G00.41.023/ CRE-11	[(valeurs autorisées)] | [98]	Non-respect des valeurs autorisées.
S21.G00.50.001/ CCH-12	La Date de versement doit être supérieure ou égale au premier jour du mois principal déclaré.	L'un des versements de salaire est antérieur au 1er jour du mois principal déclaré. Ceci n'est pas admis.
S21.G00.50.001/ CCH-13	La date de versement doit être inférieure ou égale à la date du dernier jour du Mois suivant le mois principal déclaré.	L'un des versements de salaire survient à une date ultérieure à la fin du mois principal déclaré. Ceci n'est pas admis en DSN.
S21.G00.51.001/ CCH-11	Si la rubrique S21.G00.51.011 "Type" est renseignée avec la valeur "001 - Rémunération brute non plafonnée" ou la valeur "002 - Salaire brut soumis à contributions d'Assurance chômage", et, si la rubrique S21.G00.51.013 "Montant" est différente de 0, la Date début de période doit être supérieure ou égale à l'avant veille de la Date de début du contrat. Ce contrôle ne s'applique qu'aux dates de début de période incluses dans le mois principal déclaré.	Une rémunération d'un montant non nul et de type 01 ou 02 porte une période de paie dont le début est antérieur de plus de deux jours à la date de début de contrat. Ceci n'est admis que dans la limite d'une tolérance de 2 jours.
S21.G00.51.001/ CCH-12	La Date de début de période doit être inférieure ou égale au dernier jour du mois principal déclaré.	Une rémunération porte une période de paie débutant après la fin du mois principal déclaré. Ceci n'est pas admis.
S21.G00.51.002/ CCH-11	La Date fin de période doit être supérieure ou égale à la Date début de période	Une rémunération porte une période de paie dont la fin est antérieure au début. Ceci n'est pas admis.
S21.G00.51.002/ CCH-12	La Date de fin de période doit être inférieure ou égale au dernier jour du mois principal déclaré.	Une rémunération porte une période de paie dont la fin et ultérieure à la fin du mois principal déclaré. Ceci n'est pas admis.
S21.G00.51.002/ CCH-13	Si la rubrique S21.G00.51.011 "Type" est renseignée avec la valeur "001 - Rémunération brute non plafonnée" ou la valeur "002 - Salaire brut soumis à contributions d'Assurance chômage", et, si la rubrique S21.G00.51.013 "Montant" est	Une rémunération d'un montant non nul et de type 01 ou 02 porte une période de paie dont la fin est ultérieure de plus de 2 jours à la date de fin de contrat. Ceci n'est admis que dans la limite d'une tolérance de deux jours.

Contrôle	Règle	Message
	différente de 0, et, si la Date de fin du contrat est renseignée, la date de fin de période doit être inférieure ou égale au surlendemain de la date de fin de contrat. Ce contrôle ne s'applique qu'aux dates de fin de période incluses dans le mois principal déclaré.	
S21.G00.51.010/ CCH-11	Cette valeur doit être identique à la valeur renseignée dans une rubrique Numéro du contrat (S21.G00.40.009). Ce contrôle vise à s'assurer qu'une rémunération est toujours valorisée pour un contrat existant donné.	Au moins une rémunération porte un numéro de contrat inexistant parmi tous les contrats du salarié. Ceci n'est pas admis.
S21.G00.51.011/ CCH-11	Dans une déclaration mensuelle ou reprise d'historique, pour un contrat donné, les rémunérations de type 001, 002, 003 et 010 sont requises. Dans un signalement, pour un contrat donné, les rémunérations de type 001 et 002 sont requises, et toutes les autres sont interdites.	Vous avez déclaré un signalement d'évènement en omettant au moins un bloc rémunération de type 001 ou 002, ou vous avez déclaré une DSN mensuelle ou une reprise d'historique en omettant au moins un bloc rémunération de type 001, 002, 003 ou 010.
S21.G00.51.012/ CCH-11	Cette rubrique est obligatoire si et seulement si le type est supérieur à 010	Vous ne pouvez pas déclarer une rémunération de type Heures supplémentaires, heures d'équivalence, heures d'habillage, déshabillage, pause sans en préciser le nombre.
S21.G00.51.012/ CCH-12	La valeur '0' est autorisée si le Type de rémunération (S21.G00.51.011) est renseigné avec la valeur "011 - Heures supplémentaires ou complémentaires", "012 - Heures d'équivalence" ou "013 - Heures d'habillage, déshabillage, pause".	La valeur '0' est autorisée pour les types de rémunération heures supplémentaires ou complémentaires", heures d'équivalence ou heures d'habillage, déshabillage, pause.
S21.G00.52.001/ CCH-11	Un code type d'indemnité de fin de contrat (codes allant de 001 à 025) ne peut être présent qu'une seule fois pour un même contrat de travail.	Vous avez déclaré plusieurs indemnités de même type. Ceci n'est pas admis.
S21.G00.52.001/ CCH-12	Les codes types 014 (Indemnité légale de clientèle) et 031 (Prime de partage de profits avec période de rattachement spécifique) ne peuvent être présents simultanément pour un même salarié.	Vous ne pouvez pas déclarer avoir versé simultanément à un salarié une indemnité légale de clientèle et une prime de partage de profits avec période de rattachement spécifique.
S21.G00.52.001/ CCH-20	Pour un même contrat de travail, les codes types 009 et 010 (indemnité légale spéciale de licenciement, indemnité légale spécifique de licenciement) ne peuvent être présents simultanément.	Vous ne pouvez pas déclarer avoir versé pour un même contrat une indemnité légale spéciale de licenciement et une indemnité légale spécifique de licenciement.
S21.G00.52.001/ CCH-21	Le code indemnité "001 - Indemnité spécifique de rupture conventionnelle", n'est autorisé que si le motif de la rupture contrat de travail est renseigné à "043 - rupture conventionnelle".	Vous ne pouvez pas déclarer avoir versé une indemnité spécifique de rupture conventionnelle si le contrat n'a pas été rompu dans le cadre d'une rupture conventionnelle.
S21.G00.52.001/ CCH-22	Les codes type "003 - Indemnité légale de mise à la retraite par l'employeur" et "004 - Indemnité conventionnelle de mise à la retraite par l'employeur" sont interdits si le motif de la rupture contrat de travail est différent de "038 - mise à la retraite par l'employeur".	Vous ne pouvez pas déclarer avoir versé une indemnité légale de mise à la retraite par l'employeur ou une indemnité conventionnelle de mise à la retraite par l'employeur si le contrat n'a pas été rompu dans le cadre d'une mise à la retraite par l'employeur.
S21.G00.52.001/ CCH-23	Le code type d'indemnités "005 - Indemnité légale de départ à la retraite du salarié" et "006 - Indemnité conventionnelle de départ à la retraite du salarié" sont interdits si le	Vous ne pouvez pas déclarer avoir versé une indemnité légale de départ à la retraite du salarié ou une indemnité conventionnelle de départ à la retraite du salarié si le

Contrôle	Règle	Message
	motif de la rupture contrat de travail est différent de "039 - départ à la retraite à l'initiative du salarié".	contrat n'a pas été rompu dans le cadre d'un départ à la retraite du salarié.
S21.G00.52.001/ CCH-24	Si le code type d'indemnités (S21.G00.52.001) est renseigné à « 007 - Indemnité légale de licenciement », « 008 - Indemnité légale supplémentaire de licenciement », « 009 - Indemnité légale spéciale de licenciement » ou « 010 - Indemnité légale spécifique de licenciement », il est interdit de déclarer un motif de la rupture du contrat (S21.G00.62.002) différent de « 011 - licenciement suite à liquidation judiciaire ou à redressement judiciaire », « 012 - licenciement suite à fermeture définitive de l'établissement », « 014 - licenciement pour motif économique », « 015 - licenciement pour fin de chantier », « 020 - licenciement pour autre motif », « 025 - autre fin de contrat pour motif économique », « 082 - résiliation judiciaire du contrat de travail », « 086 - licenciement convention CATS », « 087 - licenciement pour faute grave », « 089 - licenciement pour force majeure », « 091 - licenciement pour inaptitude physique d'origine non professionnelle », « 092 - licenciement pour inaptitude physique d'origine professionnelle », « 093 - licenciement suite à décision d'une autorité administrative » ou « 098 - retrait d'enfant ».	A l'occasion de sa rupture de contrat, vous avez déclaré avoir versé au salarié une indemnité de type 007, 008, 009 ou 010. Vous ne pouvez déclarer que cette rupture est intervenue pour un motif dont le code est différent de 011, 012, 014, 015, 020, 025, 082, 086, 087, 089, 091, 092, 093 ou 098.
S21.G00.52.001/ CCH-25	Si le code type d'indemnités (S21.G00.52.001) est renseigné à « 011 - Indemnité légale de fin de CDD », il est interdit de déclarer un motif de la rupture du contrat (S21.G00.62.002) différent de « 031 - fin de contrat à durée déterminée ou fin d'accueil occasionnel », « 036 - rupture anticipée d'un CDD ou d'un contrat d'apprentissage à l'initiative de l'employeur », « 037 - rupture anticipée d'un CDD ou d'un contrat d'apprentissage à l'initiative du salarié », « 083 - rupture de contrat pour force majeure ou fait du prince », « 084 - rupture d'un commun accord du CDD ou du contrat d'apprentissage », « 094 - rupture anticipée du contrat de travail pour arrêt de tournage » ou « 097 - rupture anticipée suite à fermeture de l'établissement ».	A l'occasion de sa rupture de contrat, vous avez déclaré avoir versé au salarié une indemnité légale de fin de CDD. Vous ne pouvez pas déclarer que cette rupture est intervenue au motif dont le code est différent de 031, 036, 037, 083, 084, 094 ou 097.
S21.G00.52.001/ CCH-26	Si le code type d'indemnités (S21.G00.52.001) est renseigné à « 012 - Indemnité légale de fin de mission », il est interdit de déclarer un motif de la rupture du contrat (S21.G00.62.002) différent de « 032 - fin de mission d'intérim », « 036 - rupture anticipée d'un CDD , d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de mission à l'initiative de l'employeur » ou « 037 - rupture anticipée d'un CDD, d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de mission à l'initiative du salarié ».	Vous ne pouvez déclarer avoir versé une indemnité légale de fin de mission si le motif de rupture de contrat est différent de « 032 - fin de mission d'intérim », « 036 - rupture anticipée d'un CDD , d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de mission à l'initiative de l'employeur » ou « 037 - rupture anticipée d'un CDD, d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de mission à l'initiative du salarié ».
S21.G00.52.001/ CCH-27	Si le code type d'indemnités (S21.G00.52.001) est renseigné à « 016 - Indemnité légale versée à l'apprenti » il est interdit de déclarer un motif de la rupture du contrat (S21.G00.62.002) différent de « 081 - fin de contrat d'apprentissage », « 084 - rupture d'un commun accord du CDD ou du contrat d'apprentissage » ou « 097 - rupture anticipée suite à fermeture de l'établissement ».	A l'occasion de sa rupture de contrat, vous avez déclaré avoir versé au salarié une indemnité de type 016. Vous ne pouvez déclarer que cette rupture est intervenue pour un motif dont le code est différent de 081, 084 ou 097.

Contrôle	Règle	Message
S21.G00.52.001/ CCH-28	Si le code type d'indemnités (S21.G00.52.001) est renseigné à « 023 - Indemnité compensatrice de préavis payé non effectué », il est interdit de déclarer un Type réalisation et paiement du préavis (S21.G00.63.001) différent de « 02 - préavis non effectué et payé ».	Vous ne pouvez simultanément déclarer avoir versé une indemnité compensatrice de préavis payé non effectué et un préavis d'un type différent de 02 - préavis non effectué payé.
S21.G00.52.001/ CCH-29	Si le code type d'indemnités (S21.G00.52.001) est renseigné à « 032 - Indemnité compensatrice de fin de contrat pour inaptitude suite AT ou Maladie Professionnelle », il est interdit de déclarer un motif de la rupture du contrat (S21.G00.62.002) différent de « 033 - rupture anticipée d'un CDD en cas d'inaptitude physique constatée par le médecin du travail », « 091 - licenciement pour inaptitude physique d'origine non professionnelle » ou « 092 - licenciement pour inaptitude physique d'origine professionnelle ».	A l'occasion de sa rupture de contrat, vous avez déclaré avoir versé au salarié une indemnité de type 032. Vous ne pouvez déclarer que cette rupture est intervenue pour un motif dont le code est différent de 033, 091 ou 092.
S21.G00.52.003/ CCH-12	Cette rubrique est obligatoire si et seulement si le code type de prime, gratification et indemnité est 026 (prime exceptionnelle liée à l'activité avec période de rattachement spécifique) ou 027 (prime liée à l'activité avec période de rattachement spécifique) ou 029 (prime liée au rachat des jours de RTT avec période de rattachement spécifique) ou 031 (prime de partage de profits avec période de rattachement spécifique).	Vous avez déclaré une prime de type 026, 027, 029 ou 031 sans préciser la date de début de la période de rattachement, ou vous avez déclaré une date de début de période de rattachement pour une prime dont le type diffère de 026, 027, 029 et 031. Aucune de ces deux déclarations n'est admise.
S21.G00.52.004/ CCH-11	La Date de fin de la période de rattachement doit être supérieure ou égale à la Date de début de la période de rattachement.	Vous avez déclaré une période de rattachement de prime dont le début est ultérieur à la fin. Ceci n'est pas admis.
S21.G00.52.004/ CCH-13	Cette rubrique est obligatoire si et seulement si le code type de prime, gratification et indemnité est 026 (prime exceptionnelle liée à l'activité avec période de rattachement spécifique) ou 027 (prime liée à l'activité avec période de rattachement spécifique) ou 029 (prime liée au rachat des jours de RTT avec période de rattachement spécifique) ou 031 (prime de partage de profits avec période de rattachement spécifique).	Vous avez déclaré une prime de type 026, 027, 029 ou 031 sans préciser la date de fin de la période de rattachement, ou vous avez déclaré une date de fin de période de rattachement pour une prime dont le type diffère de 026, 027, 029 et 031. Aucune de ces deux déclarations n'est admise.
S21.G00.52.006/ CCH-11	Cette valeur doit être identique à la valeur renseignée dans une rubrique Numéro de contrat (S21.G00.40.009). Ce contrôle vise à s'assurer qu'une prime, gratification, indemnité est toujours valorisée pour un contrat existant donné.	Au moins une prime ou une indemnité porte un numéro de contrat inexistant parmi tous les contrats du salarié.Ceci n'est pas admis.
S21.G00.53.003/ CCH-12	Le code 31 n'est admis que pour le code PCS-ESE 352a (journalistes)	Vous avez déclaré une mesure d'activité en pige pour un salarié qui n'est pas journaliste. Ceci n'est pas admis.
S21.G00.54.004/ CCH-11	La Date de fin de la période de rattachement doit être supérieure ou égale à la Date de début de période de rattachement (S21.G00.54.003)	Vous avez déclaré une période de de rattachement d'autre élément de revenu brut dont le début est ultérieur à la fin. Ceci n'est pas admis.
S21.G00.60.001/ CCH-11	Les valeurs 04, 05, 06 sont interdites pour les natures de déclarations différentes de '01' ou '06'.	Vous avez déclaré un signalement d'arrêt de travail au motif d'un accident du travail, d'une maladie professionnelle ou d'un accident de trajet. Ceci n'est pas admis.
S21.G00.60.001/ CCH-12	La valeur 99 est interdite pour les natures de déclarations différentes de '01'.	Vous avez déclaré une annulation d'arrêt de travail dans un signalement d'arrêt de travail. Ceci n'est pas admis.

Contrôle	Règle	Message
S21.G00.60.005/ CCH-11	Cette rubrique est obligatoire si et seulement si la rubrique Subrogation est renseignée à oui.	Vous ne pouvez demander la subrogation des indemnités journalières sans préciser la date de début de la période visée par votre demande de subrogation. De même, vous ne pouvez pas déclarer le début d'une période au titre de laquelle vous demandez la subrogation si vous n'avez pas simultanément demandé la subrogation.
S21.G00.60.006/ CCH-11	Cette rubrique est obligatoire si et seulement si la rubrique Subrogation est renseignée à oui.	Vous ne pouvez demander la subrogation des indemnités journalières sans préciser la date de fin de la période visée par votre demande de subrogation. De même, vous ne pouvez pas déclarer la fin d'une période au titre de laquelle vous demandez la subrogation si vous n'avez pas simultanément demandé la subrogation.
S21.G00.60.006/ CCH-12	La date de fin de subrogation doit être supérieure ou égale à la date de début de subrogation.	La fin de subrogation est antérieure au début de subrogation. Ceci n'est pas admis.
S21.G00.60.007/ CCH-11	La rubrique est obligatoire s'il y a subrogation.	Vous avez souhaité bénéficier de la subrogation des indemnités journalières sans préciser vos coordonnées bancaires pour le versement de ces indemnités par l'Assurance maladie.
S21.G00.60.008/ CCH-11	La rubrique est obligatoire s'il y a subrogation.	Vous avez souhaité bénéficier de la subrogation des indemnités journalières sans préciser vos coordonnées bancaires pour le versement de ces indemnités par l'Assurance maladie.
S21.G00.60.010/ CCH-11	La Date de la reprise (S21.G00.60.010) doit être supérieure ou égale à la Date de début du contrat (S21.G00.40.001).	Vous avez déclaré la reprise du travail avant que le contrat de travail n'aie commencé.
S21.G00.60.012/ CCH-11	La rubrique est interdite si le motif de l'arrêt (S21.G00.60.001) est différent des valeurs 04 - congé suite à un accident de trajet, 05 - congé suite à maladie professionnelle, 06 - congé suite à accident de travail ou de service	Vous ne pouvez pas déclarer une date d'accident ou de première constatation en dehors des cas d'arrêt de travail pour cause d'accident du travail, d'accident de trajet ou de maladie professionnelle.
S21.G00.62.001/ CCH-11	La date de fin du contrat doit être supérieure à la Date de signature de la convention de rupture si cette dernière est renseignée.	Vous ne pouvez déclarer avoir signé une convention de rupture à une date ultérieure à la date de fin de contrat.
S21.G00.62.001/ CCH-12	La date de fin de contrat ne peut être supérieure à la date de fin du mois principal déclaré.	Vous ne pouvez pas déclarer une date de fin de contrat qui serait ultérieure au dernier jour du mois principal déclaré.
S21.G00.62.002/ CCH-11	Les codes motif suivants sont autorisés selon le code nature de contrat : 011 - licenciement suite à liquidation judiciaire ou à redressement judiciaire autorisé pour le code nature de contrat de travail '01' 012 - licenciement suite à fermeture définitive de l'établissement autorisé pour le code nature de contrat de travail '01' 014 - licenciement pour motif économique autorisé pour le code nature de contrat de	Le contrat ne peut pas être rompu pour le motif déclaré.

Contrôle	Règle	Message
	travail '01' 015 - licenciement pour fin de chantier autorisé pour le code nature de contrat de travail '01', 020 - licenciement pour autre motif autorisé pour le code nature de contrat de travail '01' 025 - autre fin de contrat pour motif économique autorisé pour le code nature de contrat de travail '01' 026 - rupture pour motif économique dans le cadre d'un contrat de sécurisation professionnelle CSP économique autorisé pour le code nature de contrat de travail '01' 031 - fin de contrat à durée déterminée ou fin d'accueil occasionnel autorisé pour le code nature de contrat de travail '02' 032 - fin de mission d'intérim autorisé pour le code nature de contrat de travail ''03' 033 – rupture anticipée d’un CDD ou d’un contrat de mission en cas d’inaptitude physique constatée par le médecin du travail autorisé pour le code nature de contrat de travail '02', '03' 034 - fin de période d'essai à l'initiative de l'employeur autorisé pour le code nature de contrat de travail '01','02','03' 035 - fin de période d'essai à l'initiative du salarié autorisé pour le code nature de contrat de travail '01','02','03' 036 - rupture anticipée d'un CDD, d'un contrat d'apprentissage ou d’un contrat de mission à l'initiative de l'employeur autorisé pour le code nature de contrat de travail '02', '03', '04' 037 - rupture anticipée d'un CDD, d'un contrat d'apprentissage ou d’un contrat de mission à l'initiative du salarié autorisé pour le code nature de contrat de travail '02', '03','04'	

Contrôle	Règle	Message
	038 - mise à la retraite par l'employeur autorisé pour le code nature de contrat de travail '01' 039 - départ à la retraite à l'initiative du salarié autorisé pour le code nature de contrat de travail '01' 043 - rupture conventionnelle autorisé pour le code nature de contrat de travail '01' 059 - démission autorisé pour le code nature de contrat de travail '01' 065 - décès de l'employeur ou internement / conduit à un licenciement autre motif autorisé pour les codes nature de contrat de travail '01', '02', '03' et '04' 066 - décès du salarié / rupture force majeure autorisé pour les codes nature de contrat de travail '01', '02', '03' et '04' 081 - fin de contrat d'apprentissage autorisé pour le code nature de contrat de travail’04’ 082 - résiliation judiciaire du contrat de travail autorisé pour le code nature de contrat de travail ‘01’, '02', '03', et ’04’ 083 - rupture de contrat de travail ou d’un contrat de mission pour force majeure autorisé pour le code nature de contrat de travail '01', '02', '03', '04' 084 - rupture d'un commun accord du CDD, du contrat d'apprentissage ou d’un contrat de mission autorisé pour le code nature de contrat de travail '02', '03', '04' 086 - licenciement convention CATS autorisé pour le code nature de contrat de travail '01' 087 - licenciement pour faute grave autorisé pour le code nature de contrat de travail '01' 088 - licenciement pour faute lourde autorisé pour le code nature de contrat de travail '01'	

Contrôle	Règle	Message
	089 - licenciement pour force majeure autorisé pour le code nature de contrat de travail '01' 091 - licenciement pour inaptitude physique d'origine non professionnelle autorisé pour le code nature de contrat de travail '01' 092 - licenciement pour inaptitude physique d'origine professionnelle autorisé pour le code nature de contrat de travail '01' 093 - licenciement suite à décision d'une autorité administrative autorisé pour le code nature de contrat de travail '01' 095 - rupture anticipée du contrat de travail ou d'un contrat de mission pour faute grave autorisé pour le code nature de contrat de travail '02','03','04' 096 - rupture anticipée du contrat de travail ou d'un contrat de mission pour faute lourde autorisée pour le code nature de contrat de travail '02','03','04' 097 - rupture anticipée d'un contrat de travail ou d'un contrat de mission suite à fermeture de l'établissement autorisé pour le code nature de contrat de travail '02','03','04' 998 - transfert du contrat de travail sans rupture du contrat vers un autre établissement n'effectuant pas encore de DSN autorisé pour l'ensemble des codes nature de contrat de travail ('01', 02', '03' ou '04') 999 - fin de relation avec l'employeur (autres que contrat de travail) pour les cas ne portant aucun impact sur l'Assurance chômage autorisé pour l'ensemble des codes nature autres que contrat de travail, c'est-à-dire différente de '01', 02', '03' ou '04'	
S21.G00.62.002/ CCH-12	Les Motifs 998 et 999 de la rupture du contrat (S21.G00.62.002) sont interdits si la Nature de la déclaration (S20.G00.05.001) est "02 - Signalement Fin du contrat de travail".	Les motifs de rupture 998 et 999 ne peuvent pas être déclarés dans un signalement de fin de contrat mais uniquement dans une DSN mensuelle ou une DSN reprise d'historique.
S21.G00.62.003/ CCH-11	La date de notification de la rupture de contrat doit être supérieure ou égale à la date de début de contrat de travail et inférieure ou égale à la date de fin de contrat de travail.	Vous ne pouvez avoir notifié la rupture du contrat avant que le contrat ne soit commencé ou après que le contrat soit rompu.

Contrôle	Règle	Message
S21.G00.62.003/ CCH-12	La rubrique est obligatoire si la rubrique code motif de la fin du contrat de travail est égale à 011, 012, 014, 015, 020, 025, 034, 036, 058, 059, 082, 083, 087, 088, 089, 095, 096 ou 097.	Vous avez déclaré une rupture au motif dont le code est 011, 012, 014, 015, 020, 025, 034, 036, 058, 059, 082, 083, 087, 088, 089, 095, 096 ou 097, sans préciser la date de notification de la rupture du contrat.
S21.G00.62.004/ CCH-11	La rubrique est obligatoire si la rubrique code motif de la fin de contrat de travail est égale à 043.	Vous avez déclaré avoir rompu le contrat au motif d'une rupture conventionnelle sans préciser la date de signature de la convention de rupture.
S21.G00.62.005/ CCH-11	La Date d'engagement de la procédure de licenciement doit être inférieure ou égale à la date de fin de contrat de travail.	Vous ne pouvez déclarer avoir engagé la procédure de licenciement à une date ultérieure à la date de fin de contrat.
S21.G00.62.005/ CCH-12	Cette rubrique est obligatoire si le Motif de la rupture de contrat est égal à '011', '012', '014', '015', '020', '026', '086', '087', '088', '089', '091', '092' ou '093'.	Vous avez déclaré une rupture de contrat au motif '011', '012', '014', '015', '020', '026', '086', '087', '088', '089', '091', '092' ou '093' sans préciser la date d'engagement de la procédure de licenciement.
S21.G00.62.006/ CCH-11	Cette rubrique doit être inférieure ou égale à la date de fin de contrat.	Vous avez déclaré un dernier jour travaillé et payé ultérieur à la date de fin de contrat. Ceci n'est pas admis.
S21.G00.62.006/ CCH-12	Si le Code type de préavis est '02', '03', '10', '50' ou '51' alors la date du Dernier jour travaillé et payé doit être inférieure à la Date de début de préavis.	Vous avez déclaré un DJTP ultérieur au début d'un préavis de type 02, 03, 10, 50 ou 51.
S21.G00.62.006/ CCH-13	La date du Dernier jour travaillé et payé au salaire habituel (S21.G00.62.006) doit être supérieure ou égale à la Date de début du contrat (S21.G00.40.001).	Vous avez déclaré un dernier jour travaillé et payé antérieur à la date de début de contrat. Ceci n'est pas admis.
S21.G00.62.010/ CCH-12	La rubrique est obligatoire si le Code motif de rupture du contrat de travail est égal à '026'.	Vous avez déclaré avoir rompu le contrat au motif dont le code est 026 et omis de déclarer le nombre d'heures de DIF n'ayant pas été utilisées.
S21.G00.62.011/ CCH-11	La rubrique est obligatoire si et seulement si le Code motif de la rupture du contrat est égal à '026'.	Vous avez déclaré avoir rompu le contrat au motif dont le code est 026 et omis de déclarer le nombre de mois de préavis utilisés dans le cadre du calcul CSP, ou vous avez déclaré un nombre de mois de préavis utilisés dans le cadre du calcul CSP pour un motif de rupture dont le code est différent de 026. Ceci n'est pas admis.
S21.G00.62.012/ CCH-11	Cette rubrique est obligatoire si la rubrique motif de rupture du contrat est égale à 026 (CSP). Ce contrôle vise à obliger la déclaration de cette donnée pour le calcul de l'allocation de sécurisation professionnelle à laquelle peut prétendre un individu à l'occasion d'une rupture de contrat pour motif économique dans le cadre d'un CSP.	Vous avez déclaré avoir rompu le contrat au motif dont le code est 026 et omis de déclarer le salaire net horaire du salarié, ou vous avez déclaré un salaire net horaire du salarié pour un motif de rupture dont le code est différent de 026. Ceci n'est pas admis.
S21.G00.62.013/ CCH-11	Cette rubrique est obligatoire si la rubrique motif de rupture du contrat est égale à 026.	Vous avez déclaré avoir rompu le contrat au motif dont le code est 026 et omis de déclarer le montant de l'indemnité de préavis qui aurait été versée, ou vous avez déclaré un montant de l'indemnité de préavis qui aurait été versée pour un motif de rupture dont le code est différent de 026. Ceci n'est pas admis.
S21.G00.63.001/ CCH-11	Si le code motif de la rupture de contrat de travail est renseigné à 034 (fin de période d'essai à l'initiative de l'employeur) ou 035 (fin de période d'essai à l'initiative du	Si le contrat est rompu au motif d'une fin de période d'essai, que ce soit à l'initiative du salarié ou de l'employeur, vous ne pouvez déclarer qu'un délai de

Contrôle	Règle	Message
	salarié), seule les valeurs 60 (Délai de prévenance) et 90 (pas de clause de préavis applicable) sont autorisées. Ce contrôle vise à établir qu'une fin de période d'essais n'est pas soumise à la réalisation d'un préavis.	prévenance(code 60) ou une absence de clause de préavis applicable (code 90).
S21.G00.63.001/ CCH-12	Si le code motif de la rupture de contrat de travail est renseigné à 043 (rupture conventionnelle), seule la valeur 90 (pas de clause de préavis applicable) est autorisée. Ce contrôle vise à établir qu'une rupture conventionnelle de contrat n'est pas soumise à la réalisation d'un préavis.	Si le contrat est rompu au motif d'une rupture conventionnelle, vous ne pouvez déclarer qu'une absence de clause de préavis applicable (code 90).
S21.G00.63.001/ CCH-13	Si code motif de la rupture du contrat de travail est égale à '026' (rupture pour motif économique dans le cadre d'un contrat de sécurisation professionnelle CSP) alors la rubrique doit être égale à '10', sauf si le préavis dû est supérieur à 3 mois.	Si le contrat est rompu au motif dont le code est 026 et si le préavis dû est inférieur à 3 mois, vous ne pouvez pas déclarer un préavis d'un type différent de 10.
S21.G00.63.002/ CCH-11	Cette rubrique doit être présente si et seulement si la rubrique code type réalisation et paiement du préavis correspond aux valeurs suivantes : '01', '02', '03', '10', '50', '51'.	Un préavis de type 01, 02, 03, 10, 50 ou 51 doit être caractérisé par une date de début de préavis. Une date de début de préavis ne peut être définie que pour un préavis de type 01, 02, 03, 10, 50 ou 51. Toute autre situation n'est pas admise.
S21.G00.63.002/ CCH-13	La date de début de préavis doit être supérieure ou égale à la date de notification de la rupture de contrat sauf si le Type réalisation et paiement du préavis a pour valeur "90 - pas de clause de préavis applicable".	Vous avez déclaré une date de début d'un préavis de type différent de 90, antérieure à la date de notification de la rupture de contrat. Ceci n'est pas admis.
S21.G00.63.002/ CCH-14	La date de début de préavis doit être supérieure à la date d'engagement de la procédure de licenciement sauf si le Type réalisation et paiement du préavis a pour valeur "90 - pas de clause de préavis applicable".	Vous avez déclaré une date de début d'un préavis de type différent de 90, antérieure à la date d'engagement de la procédure de licenciement. Ceci n'est pas admis.
S21.G00.63.002/ CCH-15	Si plusieurs types réalisation et paiement du préavis existent, les périodes doivent être strictement contigües et sans chevauchement.	Vous avez déclaré deux préavis dont les périodes se chevauchent ou dont les périodes ne sont pas strictement contigües.
S21.G00.63.002/ CCH-16	La date de début de préavis - S21.G00.63.002 doit être supérieure ou égale à la "Date de début de contrat de travail - S21.G00.40.001".	La date de début de préavis doit être supérieure ou égale à la date de début de contrat de travail.
S21.G00.63.003/ CCH-13	La date de fin du préavis doit être supérieure ou égale à la date de début du préavis.	Vous avez déclaré une date de fin de préavis antérieure à la date de début de ce même préavis.
S21.G00.63.003/ CCH-14	Cette rubrique doit être présente si et seulement si la rubrique code type réalisation et paiement du préavis correspond aux valeurs suivantes : '01', '02', '03', '10', '50', '51'.	Un préavis de type 01, 02, 03, 10, 50 ou 51 doit être caractérisé par une date de fin de préavis. Une date de fin de préavis ne peut être définie que pour un préavis de type 01, 02, 03, 10, 50 ou 51. Toute autre situation n'est pas admise.
S21.G00.65.002/ CCH-11	La Date de début de la suspension doit être supérieure ou égale à la date de début du contrat.	Vous avez déclaré une suspension dont le début est antérieur au début du contrat. Ceci n'est pas admis.
S21.G00.65.003/	La date de fin de la suspension doit être supérieure ou égale à la Date de début de la suspension.	Vous avez déclaré une suspension du contrat dont la fin est antérieure au début. Ceci n'est pas admis.

Contrôle	Règle	Message
CCH-11		
S21.G00.70.003/ CCH-11	Contrôle sur valeurs autorisées si la rubrique est présente et si le code organisme de Prévoyance (S21.G00.70.002) est présent dans le référentiel externe des codes des sociétés d'assurance.	Le code déclaré ne correspond pas à un délégataire de gestion d'une société d'assurance.
S21.G00.70.003/ CCH-12	Contrôle sur valeurs autorisées si la rubrique est présente et si le code organisme de Prévoyance (S21.G00.70.002) est présent dans le référentiel externe des codes des institutions de prévoyance.	Le code déclaré ne correspond pas à un délégataire de gestion d'une institution de prévoyance.
S21.G00.70.003/ CCH-13	Contrôle sur valeurs autorisées si la rubrique est présente et si le code organisme de Prévoyance (S21.G00.70.002) est présent dans le référentiel externe des codes des mutuelles.	Le code déclaré ne correspond pas à un délégataire de gestion d'une mutuelle.
S21.G00.71.002/ CCH-11	Si la rubrique est renseignée avec la valeur "RETC" ou avec un code organisme de retraite complémentaire de type "Cnnn", le Code statut catégoriel Retraite Complémentaire obligatoire (S21.G00.40.003) doit être valorisé à "01 - cadre (article 4 et 4bis)" ou "02 - extension cadre pour retraite complémentaire".	Vous avec déclaré une affiliation à la retraite complémentaire AGIRC sans préciser le statut catégoriel du salarié parmi les statuts autorisés (Cadre article 4 et 4bis ou extension cadre pour retraite complémentaire). Ceci n'est pas admis.
S21.G00.71.002/ CCH-12	La présence d'un bloc Retraite complémentaire dont le code est renseigné avec la valeur 90000 (Pas de retraite complémentaire) interdit la présence d'un autre bloc Retraite complémentaire pour le même contrat (S21.G00.40).	Vous ne pouvez déclarer simultanément pour un contrat de travail une absence de retraite complémentaire et une affiliation à la retraite complémentaire.
S21.G00.81.002/ CRE-11	valeurs autorisées.	Non-respect des valeurs autorisées.
S21.G00.81.005/ CRE-11	valeurs autorisées.	Non-respect des valeurs autorisées.
S21.G00.85.001/ CCH-11	Cette rubrique doit vérifier la clé SIREN si la rubrique Nature juridique (S21.G00.85.010) est égale à "01 - Etablissement".	Vous avez déclaré un lieu de travail de nature établissement dont l'identifiant ne vérifie pas la clé SIREN.
S21.G00.85.001/ CCH-12	Cette rubrique doit vérifier la clé SIRET si la rubrique Nature juridique (S21.G00.85.010) est égale à "01 - Etablissement".	Vous avez déclaré un lieu de travail de nature établissement dont l'identifiant ne vérifie pas la clé SIRET.
S21.G00.85.001/ CME-11	Si la rubrique Nature juridique (S21.G00.85.010) est égale à "01 - Etablissement" le SIRET renseigné doit être à l'état actif au répertoire SIRENE de l'INSEE.	
S21.G00.85.002/ CCH-11	La rubrique est obligatoire si et seulement si la rubrique S21.G00.85.010 (Nature juridique) est déclarée avec la valeur "01 - Etablissement"	Vous avez déclaré un lieu de travail de nature juridique Etablissement sans en préciser l'activité principale (APE).
S21.G00.85.002/ CRE-11	valeurs autorisées.	Non-respect des valeurs autorisées.
S21.G00.85.004/ CCH-12	Si le code postal est présent alors le code pays et le code de distribution à l'étranger sont absents et réciproquement.	Pour une adresse donnée, le code postal, le code pays et le code de distribution à l'étranger ne peuvent pas être renseignés simultanément. Si vous avez renseigné un

Contrôle	Règle	Message
		code postal, vous ne devez renseigner ni le code pays, ni le code de distribution à l'étranger. Si vous avez renseigné un code pays et un code de distribution à l'étranger, vous ne pouvez pas renseigner un code postal.
S21.G00.85.004/ CRE-11	valeurs autorisées	Non-respect des valeurs autorisées.
S21.G00.85.005/ CCH-11	La localité est obligatoire si le code postal est renseigné.	Vous avez renseigné un code postal pour cette adresse sans renseigner la localité correspondante.
S21.G00.85.006/ CRE-11	valeurs autorisées à l'exception de : 'FR' ,'GP', 'BL', 'MF', 'MQ', 'GF', 'RE', 'PM', 'YT', 'WF', 'PF', 'NC', 'MC'.	Non-respect des valeurs autorisées.
S90.G00.90.001/ CST-11	[(nombre total des rubriques et sous-rubriques de toutes les structures composant cet envoi)] (y compris les rubriques de la structure S90)	Votre envoi contient un nombre de rubriques différents du nombre déclaré.
S90.G00.90.002/ CST-11	[(nombre de structures S20)]	Votre envoi contient un nombre de déclaration (structure S20) différent du nombre déclaré.

2.3. Listes de valeurs : énumérations et nomenclatures

2.3.1. Énumérations

Une énumération est lisible en vue norme sous la rubrique qui la porte.

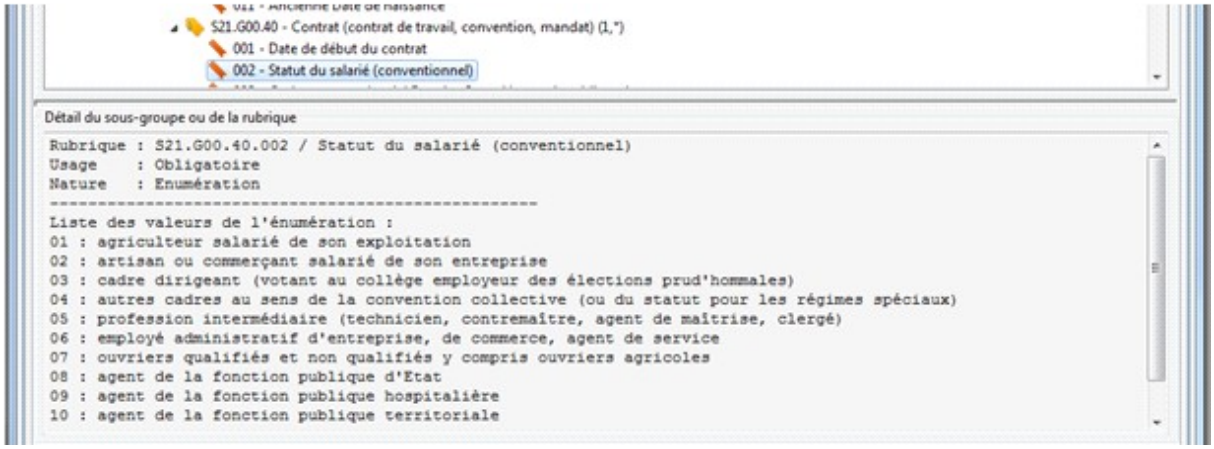

2.3.2. Nomenclatures

Les nomenclatures de référence sont accessibles sur la page Web qui les porte.
Pour neodes phase 1
http://www.net-entreprises.fr/html/nomenclatures-dsn-p1v1.htm
Pour neodes phase 2
http://www.net-entreprises.fr/html/nomenclatures-dsn-p2v1.htm

Les nomenclatures embarquées dans ce produit DSNVAL figurent dans les pages qui suivent.

Déclaration Sociale Nominative

Nomenclatures embarquées dans le produit DSNVAL

Certaines nomenclatures sont trop longues pour être affichées dans l'aide mais sont accrochées sous forme de fichiers .csv à cette page de titre.

codes communes Insee	codes Hexaposte
S21.G00.42.004 S21.G00.85.011 S21.G00.23.006 S21.G00.81.005 S89.G00.32.009	S10.G00.01.005 S21.G00.06.005 S21.G00.11.004 S21.G00.30.009 S21.G00.85.004 S89.G00.32.011

Nomenclatures

Date	Abréviation	Table	Rubriques concernées
09/09/2015	RAT	Table des codes risque ATMP	S21.G00.40.040 S21.G00.41.024
08/07/2015	IDCC	Code convention collective	S21.G00.40.017 S21.G00.41.011
08/07/2015	NAF	Code NAF de l'entreprise (APEN) ou de l'établissement(APET)	S21.G00.06.003 S21.G00.11.002 S21.G00.85.002
08/10/2015	PCSESE	Code profession et catégorie socioprofessionnelle PCS-ESE	S21.G00.40.004 S21.G00.41.019
08/10/2015	CCIBTP	Code caisse professionnelle de congés payés	S21.G00.40.022 S21.G00.41.023
09/02/2015	PAYS	Code pays	S10.G00.01.007 S21.G00.06.010 S21.G00.11.015 S21.G00.30.011 S21.G00.30.015 S21.G00.85.006 S89.G00.32.013
08/07/2015	PREV	Code institution de prévoyance	S21.G00.15.002 S21.G00.16.002
08/10/2015	MUT	Code mutuelle	S21.G00.15.002 S21.G00.16.002
08/10/2015	ASSU	Code société d'assurance	S21.G00.15.002 S21.G00.16.002
09/09/2015	DLGASSU	Code délégataire de gestion d'assurance	S21.G00.15.003 S21.G00.16.003
08/10/2015	DLGPREV	Code délégataire de gestion prévoyance	S21.G00.15.003 S21.G00.16.003
05/08/2015	DLGMUT	Code délégataire de gestion mutuelle	S21.G00.15.003 S21.G00.16.003
09/09/2015	DLGOC	Code délégataire de gestion OC non affilié (DLGOC)	S21.G00.15.003 S21.G00.16.003

Page 1

Nomenclatures

08/10/2015	CCP	Code Complément PCS	S21.G00.40.005 S21.G00.41.020
08/10/2015	IVO	Identifiant Organisme de Protection Sociale - Versement organisme	S21.G00.20.001
08/10/2015	ICI	Identifiant Organisme de Protection Sociale - Cotisations individuelles	S21.G00.81.002
08/10/2015	IBC	Identifiant Organisme de Protection Sociale - Bordereau de cotisation	S21.G00.22.001
08/10/2015	RRC	Identifiant Organisme de Protection Sociale - Référence réglementaire ou contractuelle	S20.G00.08.001 S21.G00.82.005
08/07/2015	CMET	Code Métier BTP	S21.G00.40.038
08/07/2015	CCLA	Code classification BTP tel que référencé dans les nomenclatures des conventions collectives du BTP	S21.G00.40.041
05/08/2015	FNIM	Code organisme FNIM	S21.G00.15.002 S21.G00.16.002
08/10/2015	OC	Code organisme OC non affilié	S21.G00.15.002 S21.G00.16.002

Page 2

Nomenclatures

08/10/2015	INSEE	Code INSEE de la commune	S21.G00.42.004 S21.G00.85.011 S21.G00.23.006 S21.G00.81.005 S89.G00.32.009
08/07/2015	HEX	Code postal	S10.G00.01.005 S21.G00.06.005 S21.G00.11.004 S21.G00.30.009 S21.G00.85.004 S89.G00.32.011

rat

code	09/09/2015
011AA	Cultures et élevage dans les départements d'outre-mer
011AAB	Cultures et élevage dans les départements d'outre-mer
014AA	Enoiseur
014AAB	Enoiseur
111ZB	Production de pétrole et de gaz naturel. Fabrication et distillation d'hydrocarbures benzéniques et de goudrons. Fabrication de térébenthine, de colophane et dérivés. Fabrication de produits chimiques à usage mécanique et métallurgique.
111ZBB	Production de pétrole et de gaz naturel. Fabrication et distillation d'hydrocarbures benzéniques et de goudrons. Fabrication de térébenthine, de colophane et dérivés. Fabrication de produits chimiques à usage mécanique et métallurgique.
151AD	Abattage du bétail, découpe et commerce de gros de viandes de boucherie
151ADB	Abattage du bétail, découpe et commerce de gros de viandes de boucherie
151CA	Production de viandes de volailles
151CAB	Production de viandes de volailles
151EB	Préparation industrielle de produits à base de viande (y compris boyauderie)
151EBB	Préparation industrielle de produits à base de viande (y compris boyauderie)
152ZA	Industrie du poisson
152ZAB	Industrie du poisson
153EC	Transformation et conservation de légumes et de fruits
153ECB	Transformation et conservation de légumes et de fruits
154AD	Fabrication de matières colorantes de synthèse. Fabrication électrolytique de chlore, de potasse caustique, de chlorate et perchlorates, de fluor, d'acide fluorhydrique, de brome, d'acide bromhydrique, d'huiles et de corps gras d'origine végétale et animale, d'engrais phosphatés, d'autres engrais minéraux et organiques, de produits oenologiques.
154ADB	Fabrication de matières colorantes de synthèse. Fabrication électrolytique de chlore, de potasse caustique, de chlorate et perchlorates, de fluor, d'acide fluorhydrique, de brome, d'acide bromhydrique, d'huiles et de corps gras d'origine végétale et animale, d'engrais phosphatés, d'autres engrais minéraux et organiques, de produits oenologiques.
155CB	Fabrication de produits laitiers, de glaces et de sorbets
155CBB	Fabrication de produits laitiers, de glaces et de sorbets
157AB	Malterie, Meunerie, Fabrication de pâtes alimentaires et semoule
157ABB	Malterie, Meunerie, Fabrication de pâtes alimentaires et semoule
158AB	Fabrication industrielle de produits de boulangerie, pâtisserie et pizza
158ABB	Fabrication industrielle de produits de boulangerie, pâtisserie et pizza
158CD	Commerce de détail (avec ou sans fabrication) de pain, pâtisserie, confiserie et chocolats
158CDB	Commerce de détail (avec ou sans fabrication) de pain, pâtisserie, confiserie et chocolats
158HC	Fabrication de sucre associée ou non à la culture de canne à sucre
158HCB	Fabrication de sucre associée ou non à la culture de canne à sucre
158KB	Fabrication de confiture, de confiserie et chocolaterie
158KBB	Fabrication de confiture, de confiserie et chocolaterie

rat

158PB	Fabrication et transformation de café et épices
158PBB	Fabrication et transformation de café et épices
158VB	Industries alimentaires non classées par ailleurs.
158VBB	Industries alimentaires non classées par ailleurs.
159SB	Fabrication de boissons sauf produits laitiers
159SBB	Fabrication de boissons sauf produits laitiers
160ZA	Transformation du tabac. Fabrication d'allumettes
160ZAB	Transformation du tabac. Fabrication d'allumettes
171KB	Travail des fibres textiles naturelles (filature, moulinage et retordage, préparation de la laine, fibres dures, ouates...).
171KBB	Travail des fibres textiles naturelles (filature, moulinage et retordage, préparation de la laine, fibres dures, ouates...).
172AB	Tissage. Fabrication de textiles non tissés, tapis, moquettes, feutres, élastiques...
172ABB	Tissage. Fabrication de textiles non tissés, tapis, moquettes, feutres, élastiques...
173ZA	Ennoblissement textile
173ZAB	Ennoblissement textile
174CC	Fabrication d'articles en toile forte
174CCB	Fabrication d'articles en toile forte
177AB	Fabrication de mailles, dentelles, rubans, produits élastiques et fabrication diverse d'articles textiles.
177ABB	Fabrication de mailles, dentelles, rubans, produits élastiques et fabrication diverse d'articles textiles.
182CB	Confection. Fabrication d'accessoires de l'habillement et d'articles en toile.
182CBB	Confection. Fabrication d'accessoires de l'habillement et d'articles en toile.
191ZE	Cuirs et peaux
191ZEB	Cuirs et peaux
192ZH	Maroquinerie
192ZHB	Maroquinerie
193ZK	Chaussure
193ZKB	Chaussure
201AF	Scieries y compris prestations de service, abattage et coupe de bois dans les DOM, fabrication de charbon de bois à usage domestique
201AFB	Scieries y compris prestations de service, abattage et coupe de bois dans les DOM, fabrication de charbon de bois à usage domestique
201BA	Traitement du bois
201BAB	Traitement du bois
202ZA	Tranchage et déroulage de bois, fabrication de contre-plaqués, de panneaux-lattés , de bois tranché et de bois de placage, bois améliorés
202ZAB	Tranchage et déroulage de bois, fabrication de contre-plaqués, de panneaux-lattés , de bois tranché et de bois de placage, bois améliorés
203ZD	Fabrication en série de menuiserie de bâtiment (sans pose). Fabrication de panneaux de particules.
203ZDB	Fabrication en série de menuiserie de bâtiment (sans pose). Fabrication de panneaux de particules.

rat

203ZE	Fabrication de parquets, moulures, baguettes à partir du bois. Fabrication de bâtiments préfabriqués légers, d'éléments de charpentes, ébauchage et façonnage divers (y compris bois de brosse).
203ZEB	Fabrication de parquets, moulures, baguettes à partir du bois. Fabrication de bâtiments préfabriqués légers, d'éléments de charpentes, ébauchage et façonnage divers (y compris bois de brosse).
204ZF	Fabrication de caisses en fardeaux, caisses montées, de palettes
204ZFB	Fabrication de caisses en fardeaux, caisses montées, de palettes
204ZH	Fabrication d'emballages issus du bois et d'articles de tonnellerie.
204ZHB	Fabrication d'emballages issus du bois et d'articles de tonnellerie.
205AE	Fabrication d'objets divers en bois, de sabots, d'articles en bois pour chaussure, de tabletterie
205AEB	Fabrication d'objets divers en bois, de sabots, d'articles en bois pour chaussure, de tabletterie
221CC	Edition seule de journaux d'information. Agence de presse, y compris journalistes et photographes indépendants.
221CCB	Edition seule de journaux d'information. Agence de presse, y compris journalistes et photographes indépendants.
221EB	Edition à l'exception des journaux d'information. Fabrication et édition de supports d'enregistrements sonores. Studios et autres activités photographiques, laboratoires de développement (sauf photographie de presse 22.1CC). Reliure, dorure main, affiches.
221EBB	Edition à l'exception des journaux d'information. Fabrication et édition de supports d'enregistrements sonores. Studios et autres activités photographiques, laboratoires de développement (sauf photographie de presse 22.1CC). Reliure, dorure main, affiches.
222CC	Imprimerie. Sérigraphie. Reliure, brochure industrielle, brochage, pliage de revue. Edition et impression de journaux d'information.
222CCB	Imprimerie. Sérigraphie. Reliure, brochure industrielle, brochage, pliage de revue. Edition et impression de journaux d'information.
222GB	Composition, photocomposition, gravure et photogravure. Reprographie.
222GBB	Composition, photocomposition, gravure et photogravure. Reprographie.
233ZA	Production et transformation de matières fissibles
233ZAB	Production et transformation de matières fissibles
241AA	Fabrication de gaz comprimés
241AAB	Fabrication de gaz comprimés
241ER	Fabrication de produits minéraux soudés ou calciques. Fabrication de produits minéraux non cités par ailleurs. Fabrication de produits photographiques et cinématographiques. Fabrication de crayons, de produits et préparation pour le travail de bureau.
241ERB	Fabrication de produits minéraux soudés ou calciques. Fabrication de produits minéraux non cités par ailleurs. Fabrication de produits photographiques et cinématographiques. Fabrication de crayons, de produits et préparation pour le travail de bureau.
241GJ	Fabrication de produits odoriférants et d'arômes de synthèse
241GJB	Fabrication de produits odoriférants et d'arômes de synthèse
241GM	Chimie organique de synthèse (de produits non désignés ailleurs). Fabrication de pigments minéraux, de composition de base de pigments, de compositions et couleurs vitrifiables pour émaux, de chlorure/soude électrolytique, lessive soude électrolytique, de chlorure/sodium (électrolyse ignée), de charbons actifs, pour filtres, de noir animal...
241GMB	Chimie organique de synthèse (de produits non désignés ailleurs). Fabrication de pigments minéraux, de composition de base de pigments, de compositions et couleurs vitrifiables pour émaux, de chlorure/soude électrolytique, lessive soude électrolytique, de chlorure/sodium (électrolyse ignée), de charbons actifs, pour filtres, de noir animal...
241JA	Fabrication d'engrais azotés et autres produits azotés
241JAB	Fabrication d'engrais azotés et autres produits azotés

rat

241LA	Fabrication de matières plastiques
241LAB	Fabrication de matières plastiques
241NA	Fabrication de caoutchouc synthétique et autres élastomères
241NAB	Fabrication de caoutchouc synthétique et autres élastomères
242ZC	Fabrication d'eau de javel, de produits détergents. Traitement chimique de corps gras. Fabrication de produits de base pour détergents. Fabrication de produits insecticides, anticryptogamiques et désinfectants.
242ZCB	Fabrication d'eau de javel, de produits détergents. Traitement chimique de corps gras. Fabrication de produits de base pour détergents. Fabrication de produits insecticides, anticryptogamiques et désinfectants.
243ZC	Huiles et corps gras raffinés d'origine animale et végétale. Fabrication de peintures, vernis, couleurs fines et encres d'imprimerie, de produits de ménage et d'entretien, de produits savonniers, de produits explosifs, d'engins et accessoires pyrotechniques, de colles, de gélatines d'origine animale et liquides à base de matières amylacées.
243ZCB	Huiles et corps gras raffinés d'origine animale et végétale. Fabrication de peintures, vernis, couleurs fines et encres d'imprimerie, de produits de ménage et d'entretien, de produits savonniers, de produits explosifs, d'engins et accessoires pyrotechniques, de colles, de gélatines d'origine animale et liquides à base de matières amylacées.
244CB	Fabrication de produits de base pour la pharmacie, d'alcaloïdes, de glucosides et dérivés, de produits extraits des algues. Fabrication de spécialités pharmaceutiques.
244CBB	Fabrication de produits de base pour la pharmacie, d'alcaloïdes, de glucosides et dérivés, de produits extraits des algues. Fabrication de spécialités pharmaceutiques.
244DA	Fabrication d'autres produits pharmaceutiques
244DAB	Fabrication d'autres produits pharmaceutiques
245CB	Parfumerie. Fabrication d'huiles essentielles, arômes naturels.
245CBB	Parfumerie. Fabrication d'huiles essentielles, arômes naturels.
246LH	Transports par conduite. Fabrication d'ingrédients et d'additifs pour carburation et lubrification.
246LHB	Transports par conduite. Fabrication d'ingrédients et d'additifs pour carburation et lubrification.
247ZB	Fabrication de fils, de fibres artificielles ou synthétiques
247ZBB	Fabrication de fils, de fibres artificielles ou synthétiques
251AB	Fabrication de tous articles à partir du caoutchouc naturel ou de synthèse (hors activités désignées par ailleurs).
251ABB	Fabrication de tous articles à partir du caoutchouc naturel ou de synthèse (hors activités désignées par ailleurs).
251EK	Fabrication de tissus caoutchoutés, d'adhésifs. Fabrication à partir du caoutchouc liquide (latex), de tous articles en latex, y compris dispersions et colles. Transformation et confection d'articles en caoutchouc à partir d'ouvrages semi-oeuvrés. Fabrication de jeux, jouets et articles de puériculture.
251EKB	Fabrication de tissus caoutchoutés, d'adhésifs. Fabrication à partir du caoutchouc liquide (latex), de tous articles en latex, y compris dispersions et colles. Transformation et confection d'articles en caoutchouc à partir d'ouvrages semi-oeuvrés. Fabrication de jeux, jouets et articles de puériculture.
252HK	Fabrication, y.c. pour la construction de tous articles, produits, pièces en matières plastiques, ou à base de matières plastiques. Fabrication de plaques, feuilles, tubes, profilés, films et emballages en matières plastiques ou à base de matières plastiques. Assemblages de tous objets en matières plastiques (ou à base de matières plastiques).
252HKB	Fabrication, y.c. pour la construction de tous articles, produits, pièces en matières plastiques, ou à base de matières plastiques. Fabrication de plaques, feuilles, tubes, profilés, films et emballages en matières plastiques ou à base de matières plastiques. Assemblages de tous objets en matières plastiques (ou à base de matières plastiques).
261CB	Fabrication, façonnage et transformation de verre plat
261CBB	Fabrication, façonnage et transformation de verre plat
261ED	Fabrication, façonnage et transformation de verre creux
261EDB	Fabrication, façonnage et transformation de verre creux

rat

261GA	Fabrication de fibres de verre
261GAB	Fabrication de fibres de verre
261JD	Fabrication et façonnage de vitrerie d'art, vitraux et verre technique
261JDB	Fabrication et façonnage de vitrerie d'art, vitraux et verre technique
262AG	Fabrication de vaisselle et d'objets en porcelaine ou en faïence
262AGB	Fabrication de vaisselle et d'objets en porcelaine ou en faïence
262AH	Fabrication de tuiles et briques et de produits céramiques non désignés par ailleurs.
262AHB	Fabrication de tuiles et briques et de produits céramiques non désignés par ailleurs.
262CA	Fabrication d'appareils sanitaires en céramique
262CAB	Fabrication d'appareils sanitaires en céramique
265AB	Fabrication de ciment, chaux, plâtre, produits en plâtre, agrégats légers, matériaux enrobés d'étanchéité et produits non désignés ailleurs
265ABB	Fabrication de ciment, chaux, plâtre, produits en plâtre, agrégats légers, matériaux enrobés d'étanchéité et produits non désignés ailleurs
266AA	Fabrication de produits en béton
266AAB	Fabrication de produits en béton
266EB	Préparation et livraison de béton prêt à l'emploi (sans mise en oeuvre)
266EBB	Préparation et livraison de béton prêt à l'emploi (sans mise en oeuvre)
266JB	Fabrication de produits en fibre-ciment
266JBB	Fabrication de produits en fibre-ciment
267ZD	Fabrication et pose de produits de marbrerie
267ZDB	Fabrication et pose de produits de marbrerie
268CJ	Préparation de produits asphaltés (sans transport ni mise en oeuvre de produits). Fabrication de produits bitumeux de protection (enduits, revêtement)
268CJB	Préparation de produits asphaltés (sans transport ni mise en oeuvre de produits). Fabrication de produits bitumeux de protection (enduits, revêtement)
271ZD	Laminage à chaud ou relaminage sans fabrication de fonte ni fabrication d'acier
271ZDB	Laminage à chaud ou relaminage sans fabrication de fonte ni fabrication d'acier
271ZE	Fabrication de fonte ou d'acier
271ZEB	Fabrication de fonte ou d'acier
272CC	Fabrication de tubes en acier ou de tubes isolateurs (sauf tubes en fonte)
272CCB	Fabrication de tubes en acier ou de tubes isolateurs (sauf tubes en fonte)
273AC	Travail à froid des métaux (étirage, laminage, profilage et pliage) et métallurgie des ferro-alliages et métaux connexes.
273ACB	Travail à froid des métaux (étirage, laminage, profilage et pliage) et métallurgie des ferro-alliages et métaux connexes.
273GA	Tréfilage à froid
273GAB	Tréfilage à froid
273JD	Carbonisation du bois usine fixe (alcool méthylique). Fabrication de produits dérivés du bois. Métallurgie des ferro-alliages.
273JDB	Carbonisation du bois usine fixe (alcool méthylique). Fabrication de produits dérivés du bois. Métallurgie des ferro-alliages.

rat

274CF	Métallurgie de l'aluminium, plomb, zinc, étain, cuivre ou métaux précieux. Métallurgie de métaux non-ferreux (Cr, Ni, Mn) (non comprises les formes ferro-alliées).
274CFB	Métallurgie de l'aluminium, plomb, zinc, étain, cuivre ou métaux précieux. Métallurgie de métaux non-ferreux (Cr, Ni, Mn) (non comprises les formes ferro-alliées).
274CG	Electrométallurgie et électrochimie associées.Métallurgie de l'aluminium et des autres métaux légers. Fabrication d'électrodes pour l'électrométallurgie et l'électrochimie en graphite, carbone amorphe, de charbon artificiel à usage électrique, d'abrasifs appliqués, de carbure de calcium et silicium, de siliciure de calcium et de corindon artificiel
274CGB	Electrométallurgie et électrochimie associées.Métallurgie de l'aluminium et des autres métaux légers. Fabrication d'électrodes pour l'électrométallurgie et l'électrochimie en graphite, carbone amorphe, de charbon artificiel à usage électrique, d'abrasifs appliqués, de carbure de calcium et silicium, de siliciure de calcium et de corindon artificiel
275AC	Fonderie de fonte ou fabrication d'articles en fonte. Fabrication de tubes en fonte.
275ACB	Fonderie de fonte ou fabrication d'articles en fonte. Fabrication de tubes en fonte.
275CA	Fonderie d'acier moulé et fonte malléable
275CAB	Fonderie d'acier moulé et fonte malléable
275EB	Fonderie des métaux légers ou non ferreux.
275EBB	Fonderie des métaux légers ou non ferreux.
281AC	Ateliers de constructions métalliques, y compris fabrication de charpentes
281ACB	Ateliers de constructions métalliques, y compris fabrication de charpentes
281CA	Fabrication de menuiseries métalliques
281CAB	Fabrication de menuiseries métalliques
282DA	Fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central et de cuisine, associée ou non à une activité de fonderie
282DAB	Fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central et de cuisine, associée ou non à une activité de fonderie
283CB	Fabrication de chaudronnerie en acier inoxydable et en métaux non-ferreux
283CBB	Fabrication de chaudronnerie en acier inoxydable et en métaux non-ferreux
283CC	Fabrication de chaudronnerie courante
283CCB	Fabrication de chaudronnerie courante
283CD	Soudure
283CDB	Soudure
283CF	Fabrication de chaudronnerie de contenants (réservoirs, citernes, bouteilles pour gaz comprimés), de générateurs de vapeur et accessoires, d'équipements généralement sous pression et de chaudronnerie nucléaire.
283CFB	Fabrication de chaudronnerie de contenants (réservoirs, citernes, bouteilles pour gaz comprimés), de générateurs de vapeur et accessoires, d'équipements généralement sous pression et de chaudronnerie nucléaire.
284AC	Forge, estampage, matriçage
284ACB	Forge, estampage, matriçage
284BH	Découpage, emboutissage. Sciage des métaux, graveurs - estampeurs.
284BHB	Découpage, emboutissage. Sciage des métaux, graveurs - estampeurs.
284CA	Métallurgie des poudres et frittage
284CAB	Métallurgie des poudres et frittage
285AA	Traitement et revêtement des métaux

rat

285AAB	Traitement et revêtement des métaux
285CA	Décolletage
285CAB	Décolletage
285DA	Mécanique industrielle
285DAB	Mécanique industrielle
285DC	Reconstruction de moteurs (sauf pour l'aéronautique)
285DCB	Reconstruction de moteurs (sauf pour l'aéronautique)
285DF	Usinage de précision ou réparation d'articles métalliques divers
285DFB	Usinage de précision ou réparation d'articles métalliques divers
285DG	Travaux d'intervention, de montage, démontage et entretien de matériels divers dans les usines ' Réparateurs mécaniciens ' Fabrication de manèges pour fêtes foraines
285DGB	Travaux d'intervention, de montage, démontage et entretien de matériels divers dans les usines ' Réparateurs mécaniciens ' Fabrication de manèges pour fêtes foraines
286AC	Fabrication de couverts, couteaux ou rasoirs - Repassage de couteaux, ciseaux
286ACB	Fabrication de couverts, couteaux ou rasoirs - Repassage de couteaux, ciseaux
286DE	Fabrication de machines-outils, machines spécialisées, outillage, matériel pour la métallurgie, la fonderie, le soudage.
286DEB	Fabrication de machines-outils, machines spécialisées, outillage, matériel pour la métallurgie, la fonderie, le soudage.
286FA	Fabrication de quincaillerie
286FAB	Fabrication de quincaillerie
287AA	Fabrication de fûts et emballages métalliques similaires
287AAB	Fabrication de fûts et emballages métalliques similaires
287CE	Fabrication de bouchage, d'emballage ou de conditionnement métallique.
287CEB	Fabrication de bouchage, d'emballage ou de conditionnement métallique.
287EA	Fabrication d'articles en fils métalliques
287EAB	Fabrication d'articles en fils métalliques
287EC	Entreprises de fournitures et armatures métalliques préparées pour le béton armé (préparation des armatures en ateliers, à l'exclusion de la mise en place des éléments sur les chantiers)
287ECB	Entreprises de fournitures et armatures métalliques préparées pour le béton armé (préparation des armatures en ateliers, à l'exclusion de la mise en place des éléments sur les chantiers)
287GA	Boulonnerie, visserie décolletées
287GAB	Boulonnerie, visserie décolletées
287GB	Boulonnerie, visserie forgées
287GBB	Boulonnerie, visserie forgées
287HA	Fabrication de ressorts
287HAB	Fabrication de ressorts
287LE	Fabrication d'articles métalliques divers et ferblanterie. Repoussage des métaux en feuilles.
287LEB	Fabrication d'articles métalliques divers et ferblanterie. Repoussage des métaux en feuilles.
287PC	Fabrication de tuyaux métalliques flexibles

rat

287PCB	Fabrication de tuyaux métalliques flexibles
291AE	Fabrication de moteurs autres que pour les aéronefs, les automobiles, les motocycles. Fabrication de turbines, de compresseurs.
291AEB	Fabrication de moteurs autres que pour les aéronefs, les automobiles, les motocycles. Fabrication de turbines, de compresseurs.
291CB	Fabrication de pompes
291CBB	Fabrication de pompes
291DA	Fabrication de transmissions hydrauliques et pneumatiques
291DAB	Fabrication de transmissions hydrauliques et pneumatiques
291FA	Fabrication d'articles de robinetterie
291FAB	Fabrication d'articles de robinetterie
291HA	Fabrication de roulements
291HAB	Fabrication de roulements
291JC	Fabrication d'organes mécaniques de transmission (dont chaînes)
291JCB	Fabrication d'organes mécaniques de transmission (dont chaînes)
292AA	Fabrication et installation de fours et brûleurs
292AAB	Fabrication et installation de fours et brûleurs
292CA	Fabrication associée ou non au montage et/ou à l'entretien d'ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques
292CAB	Fabrication associée ou non au montage et/ou à l'entretien d'ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques
292DA	Fabrication d'équipements de levage et de manutention
292DAB	Fabrication d'équipements de levage et de manutention
292DD	Fabrication d'équipements de levage/manutention, d'outillages spécialisés de bord ou de garage.
292DDB	Fabrication d'équipements de levage/manutention, d'outillages spécialisés de bord ou de garage.
292FG	Fabrication de matériels aérauliques et thermiques. Fabrication de matériels frigorifiques industriels.
292FGB	Fabrication de matériels aérauliques et thermiques. Fabrication de matériels frigorifiques industriels.
292FH	Fabrication et installation associées de matériels industriels aérauliques ou frigorifiques.
292FHB	Fabrication et installation associées de matériels industriels aérauliques ou frigorifiques.
292KA	Fabrication de matériel d'incendie
292KAB	Fabrication de matériel d'incendie
293CA	Réparation de matériel agricole
293CAB	Réparation de matériel agricole
293DB	Fabrication de tracteurs et matériels agricoles.
293DBB	Fabrication de tracteurs et matériels agricoles.
294EB	Reconstruction et réparation de machines-outils
294EBB	Reconstruction et réparation de machines-outils
295CA	Fabrication de matériel de travaux publics

rat

295CAB	Fabrication de matériel de travaux publics
295CD	Entretien et réparation des matériels du bâtiment et des travaux publics (dépendant d'une entreprise de bâtiment ou de travaux publics)
295CDB	Entretien et réparation des matériels du bâtiment et des travaux publics (dépendant d'une entreprise de bâtiment ou de travaux publics)
295CE	Fabrication de matériel pour les mines, le forage ou la préparation mécanique des minerais et des matériaux
295CEB	Fabrication de matériel pour les mines, le forage ou la préparation mécanique des minerais et des matériaux
295EC	Fabrication de machines pour les industries de process (chimie, alimentation, plasturgie, caoutchouc).
295ECB	Fabrication de machines pour les industries de process (chimie, alimentation, plasturgie, caoutchouc).
295JB	Fabrication de machines et matériels pour les industries textiles, du cuir, de la chaussure, du papier-carton.
295JBB	Fabrication de machines et matériels pour les industries textiles, du cuir, de la chaussure, du papier-carton.
295NC	Fabrication de matrices, poinçons, moules et modèles.
295NCB	Fabrication de matrices, poinçons, moules et modèles.
296AC	Fabrication de munitions ou d'armes (avec outillage mécanique)
296ACB	Fabrication de munitions ou d'armes (avec outillage mécanique)
297AE	Fabrication d'appareils ménagers électriques (hors réfrigérateurs)
297AEB	Fabrication d'appareils ménagers électriques (hors réfrigérateurs)
297CB	Fabrication d'appareils frigorifiques domestiques, d'appareils ménagers non électriques.
297CBB	Fabrication d'appareils frigorifiques domestiques, d'appareils ménagers non électriques.
311CA	Réparation de matériels électriques
311CAB	Réparation de matériels électriques
312AE	Fabrication de matériels électriques, électromagnétiques industriels (moteurs, génératrices, transformateurs, appareillage).
312AEB	Fabrication de matériels électriques, électromagnétiques industriels (moteurs, génératrices, transformateurs, appareillage).
312AF	Fabrication d'appareillage électrique d'installation, montage de petit matériel électrique.
312AFB	Fabrication d'appareillage électrique d'installation, montage de petit matériel électrique.
313ZA	Fabrication de fils et câbles isolés
313ZAB	Fabrication de fils et câbles isolés
314ZD	Fabrication d'accumulateurs, isolateurs et lampes électriques.
314ZDB	Fabrication d'accumulateurs, isolateurs et lampes électriques.
315CB	Fabrication de piles électriques, d'appareils électriques autonomes, de matériel d'éclairage et de condensateurs.
315CBB	Fabrication de piles électriques, d'appareils électriques autonomes, de matériel d'éclairage et de condensateurs.
316AA	Fabrication de matériels électriques pour moteurs et véhicules
316AAB	Fabrication de matériels électriques pour moteurs et véhicules
316DH	Fabrication de matériel de signalisation ou de contrôle et de sécurité (y compris pour voies ferrées)
316DHB	Fabrication de matériel de signalisation ou de contrôle et de sécurité (y compris pour voies ferrées)
321BB	Fabrication de matériels électroniques de réception, d'enregistrement (son, image), d'imagerie médicale, de composants (actifs, passifs) et d'éléments chauffants.

rat

321BBB	Fabrication de matériels électroniques de réception, d'enregistrement (son, image), d'imagerie médicale, de composants (actifs, passifs) et d'éléments chauffants.
322BA	Fabrication et installation d'appareils de téléphonie
322BAB	Fabrication et installation d'appareils de téléphonie
331BA	Fabrication de matériel médico-chirurgical et de prothèses
331BAB	Fabrication de matériel médico-chirurgical et de prothèses
331BB	Prothèse dentaire : ateliers de prothèses dentaires
331BBB	Prothèse dentaire : ateliers de prothèses dentaires
332AE	Construction de matériels électriques, électroniques ou radioélectriques de bord des aéronefs
332AEB	Construction de matériels électriques, électroniques ou radioélectriques de bord des aéronefs
332BA	Fabrication d'appareils de contrôle et de régulation spécifiquement conçus pour l'automatisme industriel d'instruments et appareils électriques et électroniques
332BAB	Fabrication d'appareils de contrôle et de régulation spécifiquement conçus pour l'automatisme industriel d'instruments et appareils électriques et électroniques
332BI	Fabrication de matériels de précision ou de laboratoire (y compris les armes sans outillage mécanique)
332BIB	Fabrication de matériels de précision ou de laboratoire (y compris les armes sans outillage mécanique)
332BJ	Fabrication d'appareils de mesures et de comptage.
332BJB	Fabrication d'appareils de mesures et de comptage.
333ZA	Conception et installation de systèmes de contrôle et de production automatisée
333ZAB	Conception et installation de systèmes de contrôle et de production automatisée
334AB	Travail d'optique du verre
334ABB	Travail d'optique du verre
334AC	Fabrication d'instruments de précision (métrologie, contrôle), d'optique (lunette, photo, cinéma).
334ACB	Fabrication d'instruments de précision (métrologie, contrôle), d'optique (lunette, photo, cinéma).
335ZC	Fabrication ou réparation d'horlogerie (dont pièces détachées)
335ZCB	Fabrication ou réparation d'horlogerie (dont pièces détachées)
341ZD	Construction de voitures particulières, de véhicules utilitaires ou blindés.
341ZDB	Construction de voitures particulières, de véhicules utilitaires ou blindés.
342AA	Construction de carrosseries, bennes, remorques autres que de tourisme
342AAB	Construction de carrosseries, bennes, remorques autres que de tourisme
342BA	Fabrication de caravanes et véhicules de loisirs
342BAB	Fabrication de caravanes et véhicules de loisirs
343ZA	Fabrication ou fabrication associée à la réparation de menuiserie, tôlerie, sellerie, peintures spécialisées de voitures
343ZAB	Fabrication ou fabrication associée à la réparation de menuiserie, tôlerie, sellerie, peintures spécialisées de voitures
343ZE	Fabrication d'équipements, de parties, d'accessoires et de pièces détachées pour l'automobile y compris équipements de carrosserie et de châssis.
343ZEB	Fabrication d'équipements, de parties, d'accessoires et de pièces détachées pour l'automobile y compris équipements de carrosserie et de châssis.
351BF	Construction, réparation ou peinture de navires en acier (y compris équipements spécifiques de bord)

rat

351BFB	Construction, réparation ou peinture de navires en acier (y compris équipements spécifiques de bord)
351EB	Fabrication et réparation de navires en bois et en polyester stratifié
351EBB	Fabrication et réparation de navires en bois et en polyester stratifié
352ZC	Fabrication et réparation de matériel fixe et roulant pour les transports guidés (notamment par rail)
352ZCB	Fabrication et réparation de matériel fixe et roulant pour les transports guidés (notamment par rail)
353AD	Fabrication et installation de matériels pour l'aéronautique et l'aérospatial non classés par ailleurs.
353ADB	Fabrication et installation de matériels pour l'aéronautique et l'aérospatial non classés par ailleurs.
353BA	Construction de cellules d'aéronefs
353BAB	Construction de cellules d'aéronefs
354AD	Fabrication ou réparation de motocycles ou de cycles. Fabrication de pièces et équipement pour cycles ou motocycles.
354ADB	Fabrication ou réparation de motocycles ou de cycles. Fabrication de pièces et équipement pour cycles ou motocycles.
361AF	Fabrication de sièges, de billards, de meubles en bois non classée ailleurs et industries connexes à l'ameublement.
361AFB	Fabrication de sièges, de billards, de meubles en bois non classée ailleurs et industries connexes à l'ameublement.
361CE	Fabrication de meubles métalliques, y compris coffres forts. Fabrication d'accessoires d'ameublement en bronze et fer forgé.
361CEB	Fabrication de meubles métalliques, y compris coffres forts. Fabrication d'accessoires d'ameublement en bronze et fer forgé.
361CF	Fabrication de meubles en bois pour agencement de magasins, de bureaux. Réparateurs de meubles anciens.
361CFB	Fabrication de meubles en bois pour agencement de magasins, de bureaux. Réparateurs de meubles anciens.
361EF	Fabrication de meubles en bois pour cuisines et jardins. Tapissiers en siège.
361EFB	Fabrication de meubles en bois pour cuisines et jardins. Tapissiers en siège.
361GB	Fabrication de meubles meublants en bois. Fabrication de cercueils.
361GBB	Fabrication de meubles meublants en bois. Fabrication de cercueils.
361MC	Fabrication d'articles de literie et d'articles pour voiliers.
361MCB	Fabrication d'articles de literie et d'articles pour voiliers.
362CB	Emaillage (sauf activité artistique) ou bijouterie, joaillerie, orfèvrerie. Graveur en médailles et monnaies
362CBB	Emaillage (sauf activité artistique) ou bijouterie, joaillerie, orfèvrerie. Graveur en médailles et monnaies
363ZC	Fabrication, réparation et accordage d'instruments de musique. Industrie de la brosserie. Fabrication d'articles en bois pour écriture.
363ZCB	Fabrication, réparation et accordage d'instruments de musique. Industrie de la brosserie. Fabrication d'articles en bois pour écriture.
364ZE	Fabrication d'articles de pêche et d'articles de sport dont la matière dominante est le bois
364ZEB	Fabrication d'articles de pêche et d'articles de sport dont la matière dominante est le bois
364ZF	Fabrication d'articles de sport, jeux et jouets, d'articles de puériculture non classés par ailleurs.
364ZFB	Fabrication d'articles de sport, jeux et jouets, d'articles de puériculture non classés par ailleurs.
366EU	Activités manufacturières en bois ou matières similaires, articles de Paris, articles pour fumeurs, articles en liège, en vannerie, en paille. Empailleurs, réparateurs de sièges, canneurs, rempailleurs.
366EUB	Activités manufacturières en bois ou matières similaires, articles de Paris, articles pour fumeurs, articles en liège, en vannerie, en paille. Empailleurs, réparateurs de sièges, canneurs, rempailleurs.
371ZA	Récupération de matières métalliques recyclables

rat

371ZAB	Récupération de matières métalliques recyclables
371ZE	Récupération, tri, recyclage, mise en valeur de tous types de déchets hors ordures ménagères, y compris désamorçage, démolition de munitions.
371ZEB	Récupération, tri, recyclage, mise en valeur de tous types de déchets hors ordures ménagères, y compris désamorçage, démolition de munitions.
401ZE	Agents statutaires des Industries Electriques et Gazières
401ZF	Salariés non statutaires des Industries Electriques et Gazières
401ZFB	Salariés non statutaires des Industries Electriques et Gazières
403ZD	Chauffage urbain et climatisation urbaine, chauffage d'immeuble à forfait (exploitant de chauffage) quel que soit le combustible utilisé.
403ZDB	Chauffage urbain et climatisation urbaine, chauffage d'immeuble à forfait (exploitant de chauffage) quel que soit le combustible utilisé.
410ZA	Captage, traitement et distribution de l'eau
410ZAB	Captage, traitement et distribution de l'eau
451AA	Terrassement (y compris travaux paysagers sauf horticulture)
451AAB	Terrassement (y compris travaux paysagers sauf horticulture)
451DB	Forages et sondages, fondations spéciales. Travaux souterrains, de voies ferrées, maritimes et fluviaux.
451DBB	Forages et sondages, fondations spéciales. Travaux souterrains, de voies ferrées, maritimes et fluviaux.
452BD	Travaux de gros-oeuvre et organisation de chantiers.
452BDB	Travaux de gros-oeuvre et organisation de chantiers.
452CB	Construction et entretien d'ouvrages d'art hors structures métalliques
452CBB	Construction et entretien d'ouvrages d'art hors structures métalliques
452CC	Construction métallique : montage et levage
452CCB	Construction métallique : montage et levage
452EC	Travaux urbains et travaux d'hygiène publique. Pose de canalisations à grande distance.
452ECB	Travaux urbains et travaux d'hygiène publique. Pose de canalisations à grande distance.
452FA	Construction et entretien de lignes électriques et de télécommunications
452FAB	Construction et entretien de lignes électriques et de télécommunications
452JC	Couverture. - plomberie, sanitaires. - Installation d'eau et de gaz. -Installation d'équipements thermiques et de climatisation
452JCB	Couverture. - plomberie, sanitaires. - Installation d'eau et de gaz. -Installation d'équipements thermiques et de climatisation
452JD	Couverture, travaux de charpente en bois, travaux d'étanchéité.
452JDB	Couverture, travaux de charpente en bois, travaux d'étanchéité.
452PB	Construction et entretien de chaussées (y compris sols sportifs et pavage). Fabrication de produits asphaltés ou enrobés (avec transport et mise en oeuvre)
452PBB	Construction et entretien de chaussées (y compris sols sportifs et pavage). Fabrication de produits asphaltés ou enrobés (avec transport et mise en oeuvre)
452UD	Construction et entretien de fours et de cheminées. Fumisterie industrielle et de bâtiment. Ramonage
452UDB	Construction et entretien de fours et de cheminées. Fumisterie industrielle et de bâtiment. Ramonage
453AA	Entreprises spécialisées dans l'installation de machines électriques dans les usines et établissements industriels
453AAB	Entreprises spécialisées dans l'installation de machines électriques dans les usines et établissements industriels

rat

453AB	Pose de paratonnerres et d'antennes de télévision (à l'exclusion de la fabrication)
453ABB	Pose de paratonnerres et d'antennes de télévision (à l'exclusion de la fabrication)
453AD	Pose d'antennes extérieures associée au commerce d'appareils de radio, de télévision
453ADB	Pose d'antennes extérieures associée au commerce d'appareils de radio, de télévision
453AE	Travaux d'installation électrique, pose d'enseignes et de stores, fermetures (fabrication et pose de jalousies, volets, persiennes...).
453AEB	Travaux d'installation électrique, pose d'enseignes et de stores, fermetures (fabrication et pose de jalousies, volets, persiennes...).
453EA	Plomberie, installations sanitaires seules ou associées avec le chauffage ou l'électricité
453EAB	Plomberie, installations sanitaires seules ou associées avec le chauffage ou l'électricité
453FB	Installation d'équipements aérauliques, thermiques, frigorifiques et de climatisation
453FBB	Installation d'équipements aérauliques, thermiques, frigorifiques et de climatisation
454CE	Menuiserie de bâtiment associée ou non à la charpente. Menuiserie métallique.
454CEB	Menuiserie de bâtiment associée ou non à la charpente. Menuiserie métallique.
454DD	Travaux d'isolation, traitement de l'amiante en place, métallerie (hors petite serrurerie).
454DDB	Travaux d'isolation, traitement de l'amiante en place, métallerie (hors petite serrurerie).
454JB	Travaux en peinture d'intérieur et travaux annexes notamment travaux d'assèchement des murs, travaux d'ignifugation. Peintures de lettres et attributs. - Ravalement en peinture. - Peinture industrielle. - Publicité sur les bâtiments et affiches peintes (pose).
454JBB	Travaux en peinture d'intérieur et travaux annexes notamment travaux d'assèchement des murs, travaux d'ignifugation. Peintures de lettres et attributs. - Ravalement en peinture. - Peinture industrielle. - Publicité sur les bâtiments et affiches peintes (pose).
454LD	Travaux d'aménagement intérieur. Métallerie : petite serrurerie.
454LDB	Travaux d'aménagement intérieur. Métallerie : petite serrurerie.
455ZA	Location de matériel pour le bâtiment et les travaux publics avec montage et/ou opérateurs de matériel de construction
455ZAB	Location de matériel pour le bâtiment et les travaux publics avec montage et/ou opérateurs de matériel de construction
501ZA	Commerce de véhicules automobiles avec atelier de réparation (sauf mécaniciens et réparateurs automobiles)
501ZAB	Commerce de véhicules automobiles avec atelier de réparation (sauf mécaniciens et réparateurs automobiles)
501ZB	Importation d'automobiles neuves concessionnaires, agents de marque(s), réparateurs agréés des sociétés françaises et étrangères de construction de véhicules automobiles.
501ZBB	Importation d'automobiles neuves concessionnaires, agents de marque(s), réparateurs agréés des sociétés françaises et étrangères de construction de véhicules automobiles.
501ZC	Succursales et filiales de vente et réparation des sociétés de construction de véhicules automobiles
501ZCB	Succursales et filiales de vente et réparation des sociétés de construction de véhicules automobiles
502ZC	Réparation, montage d'appareillage électrique : électricité automobile
502ZCB	Réparation, montage d'appareillage électrique : électricité automobile
502ZG	Dépannage, remorquage de véhicules automobiles (sans atelier de réparation et non annexé à un garage). Réparation de véhicules automobiles (mécaniciens, réparateurs automobiles n'appartenant pas à un réseau de marque de constructeurs ou d'importateurs automobiles) et garages avec atelier de réparation.
502ZGB	Dépannage, remorquage de véhicules automobiles (sans atelier de réparation et non annexé à un garage). Réparation de véhicules automobiles (mécaniciens, réparateurs automobiles n'appartenant pas à un réseau de marque de constructeurs ou d'importateurs automobiles) et garages avec atelier de réparation.
503AC	Commerce de véhicules, d'équipements automobiles, et de pneumatiques

rat

503ACB	Commerce de véhicules, d'équipements automobiles, et de pneumatiques
504ZC	Commerce de détail et réparation de motocycles, cycles et véhicules divers
504ZCB	Commerce de détail et réparation de motocycles, cycles et véhicules divers
505ZB	Commerce de combustibles, charbons, carburants et lavages automatiques
505ZBB	Commerce de combustibles, charbons, carburants et lavages automatiques
511NB	Intermédiaires de commerce en produits agricoles et alimentaires et vente par correspondance sans manutention, ni livraison, ni stockage, ni conditionnement
511NBB	Intermédiaires de commerce en produits agricoles et alimentaires et vente par correspondance sans manutention, ni livraison, ni stockage, ni conditionnement
511RA	Commerce de gros sans manutention, ni stockage, ni conditionnement
511RAB	Commerce de gros sans manutention, ni stockage, ni conditionnement
511TC	Intermédiaires du commerce, commissionnaires, courtiers (sauf agent commercial et représentant) : avec manutention de marchandises
511TCB	Intermédiaires du commerce, commissionnaires, courtiers (sauf agent commercial et représentant) : avec manutention de marchandises
511TG	Voyageur de commerce, représentant, placier non exclusif (au service de plusieurs employeurs)
511TH	Salariés d'un employeur ne comportant pas d'établissements en France
511TI	Centrales d'achat non alimentaires et intermédiaires du commerce
511TIB	Centrales d'achat non alimentaires et intermédiaires du commerce
511TJ	Agents commerciaux et représentants (pour le personnel qu'ils emploient).
511TJB	Agents commerciaux et représentants (pour le personnel qu'ils emploient).
512AA	Commerce de gros de céréales et d'aliments pour le bétail
512AAB	Commerce de gros de céréales et d'aliments pour le bétail
512AB	Commerce de gros de fruits et légumes, de poissons et d'animaux vivants
512ABB	Commerce de gros de fruits et légumes, de poissons et d'animaux vivants
513JC	Commerce de gros de boissons
513JCB	Commerce de gros de boissons
513TB	Commerce de gros de café, thé, épices, produits à base de viandes, volailles, produits laitiers, produits surgelés, confiserie et centrales achats alimentaires
513TBB	Commerce de gros de café, thé, épices, produits à base de viandes, volailles, produits laitiers, produits surgelés, confiserie et centrales achats alimentaires
514CC	Commerce de gros de l'habillement, textiles, mercerie, chaussure et cuirs
514CCB	Commerce de gros de l'habillement, textiles, mercerie, chaussure et cuirs
514NA	Commerce de gros de produits pharmaceutiques
514NAB	Commerce de gros de produits pharmaceutiques
515AA	Commerce de gros des produits pétroliers
515AAB	Commerce de gros des produits pétroliers
515CC	Commerce de métaux, de biens d'occasion et commerce non alimentaire sur éventaires et marchés
515CCB	Commerce de métaux, de biens d'occasion et commerce non alimentaire sur éventaires et marchés
515EA	Importation et commerce de gros des produits forestiers (bois en grume et bois ronds)

rat

515EAB	Importation et commerce de gros des produits forestiers (bois en grume et bois ronds)
515EF	Commerce de gros et demi-gros de futailles, d'articles semi-finis en bois sciés et de menuiseries de bâtiments, de placage et contreplaqués, de panneaux de particules et lattés.
515EFB	Commerce de gros et demi-gros de futailles, d'articles semi-finis en bois sciés et de menuiseries de bâtiments, de placage et contreplaqués, de panneaux de particules et lattés.
515FA	Commerce de gros de matériaux de construction
515FAB	Commerce de gros de matériaux de construction
515LA	Commerce de gros de produits chimiques
515LAB	Commerce de gros de produits chimiques
516GB	Commerce de gros de matériel électroménager, multimédia, informatique et de mobilier de bureau
516GBB	Commerce de gros de matériel électroménager, multimédia, informatique et de mobilier de bureau
516KB	Commerce de gros de quincaillerie, de produits pour l'aménagement de l'habitat, de fournitures et d'équipements industriels
516KBB	Commerce de gros de quincaillerie, de produits pour l'aménagement de l'habitat, de fournitures et d'équipements industriels
516LB	Commerce de gros autres
516LBB	Commerce de gros autres
516NB	Commerce de gros d'équipement pour la construction et de matériel agricole.
516NBB	Commerce de gros d'équipement pour la construction et de matériel agricole.
521BC	Commerce de détail de produits laitiers, de produits surgelés, de fruits et légumes, de boissons et d'alimentation générale
521BCB	Commerce de détail de produits laitiers, de produits surgelés, de fruits et légumes, de boissons et d'alimentation générale
521DA	Supermarchés (commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire dont la surface de vente est inférieure à 2 500 m2)
521DAB	Supermarchés (commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire dont la surface de vente est inférieure à 2 500 m2)
521FA	Hypermarchés (commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire dont la surface de vente est supérieure à 2 500 m2)
521FAB	Hypermarchés (commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire dont la surface de vente est supérieure à 2 500 m2)
521HB	Grands magasins et magasins multi-commerces
521HBB	Grands magasins et magasins multi-commerces
522CB	Commerce de détail de viandes, poissons, charcuterie artisanale y compris traiteurs, organisateurs de réception
522CBB	Commerce de détail de viandes, poissons, charcuterie artisanale y compris traiteurs, organisateurs de réception
523AB	Commerce de parfum et produits de beauté et commerce de détail de produits pharmaceutiques
523ABB	Commerce de parfum et produits de beauté et commerce de détail de produits pharmaceutiques
523CA	Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques
523CAB	Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques
524CC	Commerce de détail de l'habillement, textiles, chaussure, maroquinerie
524CCB	Commerce de détail de l'habillement, textiles, chaussure, maroquinerie
524HB	Commerce de meubles et de literie et décorateur d'ameublement (commerçant)
524HBB	Commerce de meubles et de literie et décorateur d'ameublement (commerçant)
524JC	Commerce de détail de la céramique mobilière et de la verrerie

rat

524JCB	Commerce de détail de la céramique mobilière et de la verrerie
524JD	Commerce de détail d'objets en caoutchouc, en plastique ou en liège
524JDB	Commerce de détail d'objets en caoutchouc, en plastique ou en liège
524LA	Commerce de détail de matériel électrique, radioélectrique et électroménager y compris la location de disques et de cassettes
524LAB	Commerce de détail de matériel électrique, radioélectrique et électroménager y compris la location de disques et de cassettes
524NA	Commerce de détail de quincaillerie et de droguerie (surface de vente inférieure à 400 m2)
524NAB	Commerce de détail de quincaillerie et de droguerie (surface de vente inférieure à 400 m2)
524PA	Commerce de détail des bois de menuiserie de placage et contre-plaqués, de panneaux de particules et lattés
524PAB	Commerce de détail des bois de menuiserie de placage et contre-plaqués, de panneaux de particules et lattés
524PB	Commerce de détail de bricolage (surface de vente supérieure ou égale à 400 m2)
524PBB	Commerce de détail de bricolage (surface de vente supérieure ou égale à 400 m2)
524RB	Vendeur-colporteur de presse, porteurs de presse visés à l'article L. 311-3 (18e) du code de la sécurité sociale
524TB	Commerce de matériels optiques et photographiques
524TBB	Commerce de matériels optiques et photographiques
524VB	Commerce de bijouterie, d'horlogerie et d'orfèvrerie
524VBB	Commerce de bijouterie, d'horlogerie et d'orfèvrerie
524WA	Commerce de détail et location associée d'articles de sport et de loisirs, y compris cycles
524WAB	Commerce de détail et location associée d'articles de sport et de loisirs, y compris cycles
524XB	Commerce de fleurs et d'animaux d'agrément.
524XBB	Commerce de fleurs et d'animaux d'agrément.
524ZC	Commerce de détail autres
524ZCB	Commerce de détail autres
526AB	Vente par correspondance
526ABB	Vente par correspondance
526GA	Vendeur à domicile visé à l'article L. 311-3 (20e) du code de la sécurité sociale
526HA	Vente par automate quel que soit le produit vendu : installation, approvisionnement, entretien, encaissement
526HAB	Vente par automate quel que soit le produit vendu : installation, approvisionnement, entretien, encaissement
527AC	Autres industries du cuir
527ACB	Autres industries du cuir
527CB	Réparation ou entretien de matériel ménager (y compris électrique et électronique)
527CBB	Réparation ou entretien de matériel ménager (y compris électrique et électronique)
527HG	Petits métiers de la rue, repasseurs de couteaux, de ciseaux, rempailleurs, rétameurs
527HGB	Petits métiers de la rue, repasseurs de couteaux, de ciseaux, rempailleurs, rétameurs
551CB	Hôtels sans restaurant et foyers

rat

551CBB	Hôtels sans restaurant et foyers
552EC	Installations d'hébergement à équipements légers ou développés
552ECB	Installations d'hébergement à équipements légers ou développés
553AB	restaurants, café-tabac et hôtels avec restaurants
553ABB	restaurants, café-tabac et hôtels avec restaurants
553BC	Restauration type rapide y compris Wagons-lits et wagons-restaurants
553BCB	Restauration type rapide y compris Wagons-lits et wagons-restaurants
555AA	Restauration collective
555AAB	Restauration collective
601ZA	Transport ferroviaire : personnel contractuel SNCF
601ZAB	Transport ferroviaire : personnel contractuel SNCF
602AA	Transports urbains de voyageurs
602AAB	Transports urbains de voyageurs
602BC	Transport routier de voyageurs. Transport ferroviaire : chemin de fer d'intérêt général et local. Exploitation d'embranchements particuliers.
602BCB	Transport routier de voyageurs. Transport ferroviaire : chemin de fer d'intérêt général et local. Exploitation d'embranchements particuliers.
602CA	Téléphériques, remontées mécaniques
602CAB	Téléphériques, remontées mécaniques
602EA	Transport de voyageurs par taxi
602EAB	Transport de voyageurs par taxi
602MD	Transports routiers de marchandises
602MDB	Transports routiers de marchandises
602ME	Transports routiers de marchandises par véhicules isothermes, frigorifiques ou réfrigérants
602MEB	Transports routiers de marchandises par véhicules isothermes, frigorifiques ou réfrigérants
602MF	Transports routiers associés (marchandises et voyageurs)
602MFB	Transports routiers associés (marchandises et voyageurs)
602NA	Déménagement et garde-meubles
602NAB	Déménagement et garde-meubles
602PC	Location de véhicules utilitaires et industriels
602PCB	Location de véhicules utilitaires et industriels
612ZB	Transports fluviaux de marchandises
612ZBB	Transports fluviaux de marchandises
621ZA	Transports aériens réguliers et non réguliers : personnel non navigant
621ZAB	Transports aériens réguliers et non réguliers : personnel non navigant
621ZB	Transports aériens réguliers et non réguliers : personnel navigant

rat

621ZBB	Transports aériens réguliers et non réguliers : personnel navigant
631AA	Chargement, déchargement ou manutention de marchandises dans les ports maritimes (personnel mensualisé ou occasionnel)
631AAB	Chargement, déchargement ou manutention de marchandises dans les ports maritimes (personnel mensualisé ou occasionnel)
631AB	Ouvriers poissonniers soumis au régime de la vignette
631AY	Chargement et déchargement de marchandises dans les ports maritimes (activités dans les départements d'outre-mer)
631AYB	Chargement et déchargement de marchandises dans les ports maritimes (activités dans les départements d'outre-mer)
631AZ	Ouvriers dockers maritimes intermittents, soumis au régime de la vignette, et effectuant quel que soit le classement de l'entreprise qui les emploie des opérations de chargement, de déchargement ou de manutention de marchandises à l'exclusion des ouvriers dockers poissonniers visés sous le numéro de risque 63.1AB
631BD	Manutention, entreposage dans les ports fluviaux. Entreprises de manutention (non visées au numéro de risque 74.7ZE).
631BDB	Manutention, entreposage dans les ports fluviaux. Entreprises de manutention (non visées au numéro de risque 74.7ZE).
631DA	Entreposage frigorifique
631DAB	Entreposage frigorifique
631EB	Entrepôts, docks, magasins généraux (non frigorifiques) non reliés à une voie d'eau
631EBB	Entrepôts, docks, magasins généraux (non frigorifiques) non reliés à une voie d'eau
631EC	Entrepôts de liquides en vrac avec installations de pompage
631ECB	Entrepôts de liquides en vrac avec installations de pompage
632AD	Gares routières et exploitation d'ouvrages routiers à péages
632ADB	Gares routières et exploitation d'ouvrages routiers à péages
632CE	Entreprises d'armement pour la pêche en mer. Transports maritimes et côtiers de personnes et de marchandises y compris la location de bateaux avec équipage. Transports fluviaux de personnes. Services portuaires, maritimes et fluviaux non désignés ailleurs.
632CEB	Entreprises d'armement pour la pêche en mer. Transports maritimes et côtiers de personnes et de marchandises y compris la location de bateaux avec équipage. Transports fluviaux de personnes. Services portuaires, maritimes et fluviaux non désignés ailleurs.
632EA	Services aéroportuaires
632EAB	Services aéroportuaires
633ZA	Agences de voyage
633ZAB	Agences de voyage
633ZB	Office de tourisme
633ZBB	Office de tourisme
634AA	Entreprises de groupage effectuant directement ou non l'enlèvement ou la livraison à domicile des marchandises, messagerie, fret express
634AAB	Entreprises de groupage effectuant directement ou non l'enlèvement ou la livraison à domicile des marchandises, messagerie, fret express
634CE	Affrètement et organisation des transports maritimes
634CEB	Affrètement et organisation des transports maritimes
634CH	Affrètement et organisation de transports routiers ou aériens.
634CHB	Affrètement et organisation de transports routiers ou aériens.
641AA	Services postaux et financiers

rat

641AAB	Services postaux et financiers
641CA	Autres activités de courrier : activités autres que celles exercées par La Poste. - Acheminement du courrier, lettre, colis généralement en express. - Activités de coursiers urbains et taxis-marchandises
641CAB	Autres activités de courrier : activités autres que celles exercées par La Poste. - Acheminement du courrier, lettre, colis généralement en express. - Activités de coursiers urbains et taxis-marchandises
642AA	Télécommunications nationales
642AAB	Télécommunications nationales
642BA	Activités de télécommunications hors télécommunications nationales, y compris les activités de télésurveillance (sans personnel d'intervention sur le site surveillé) et de messageries télématiques.
642BAB	Activités de télécommunications hors télécommunications nationales, y compris les activités de télésurveillance (sans personnel d'intervention sur le site surveillé) et de messageries télématiques.
651AB	Organismes et auxiliaires financiers - Bourse de commerce.
651ABB	Organismes et auxiliaires financiers - Bourse de commerce.
660AB	Assurances et auxiliaires d'assurances.
660ABB	Assurances et auxiliaires d'assurances.
703AC	Promoteurs ou location de logements avec personnel technique ou d'entretien. Agences et sociétés immobilières. Locations d'immeubles à usage industriel et commercial.
703ACB	Promoteurs ou location de logements avec personnel technique ou d'entretien. Agences et sociétés immobilières. Locations d'immeubles à usage industriel et commercial.
703CB	Concierges et employés d'immeubles
703CBB	Concierges et employés d'immeubles
703CC	Promoteurs ou location de logement sans personnel technique ou d'entretien - Administration d'immeubles.
703CCB	Promoteurs ou location de logement sans personnel technique ou d'entretien - Administration d'immeubles.
711ZB	Location de véhicules automobiles, de machines et équipements agricoles. Ecoles de conduite. Exploitation de parkings.
711ZBB	Location de véhicules automobiles, de machines et équipements agricoles. Ecoles de conduite. Exploitation de parkings.
713CA	Location de matériel pour le bâtiment et les travaux publics (sans montage ni personnel de service)
713CAB	Location de matériel pour le bâtiment et les travaux publics (sans montage ni personnel de service)
713EA	Location de matériel de bureau
713EAB	Location de matériel de bureau
714AB	Location de biens de consommation (mobiliers, linges, bâches, sacs, etc.) et d'autres biens d'équipements
714ABB	Location de biens de consommation (mobiliers, linges, bâches, sacs, etc.) et d'autres biens d'équipements
714AC	Blanchisserie et teinturerie de gros, y compris la location de linge et vêtements professionnels blanchis.
714ACB	Blanchisserie et teinturerie de gros, y compris la location de linge et vêtements professionnels blanchis.
723ZA	Travaux informatiques à façon
723ZAB	Travaux informatiques à façon
725ZB	Fabrication, réparation de matériels de bureau et de matériels informatiques et activités connexes.
725ZBB	Fabrication, réparation de matériels de bureau et de matériels informatiques et activités connexes.

rat

731ZA	Entreprises de recherche dans le domaine de la construction électrique, radioélectrique et de l'électronique
731ZAB	Entreprises de recherche dans le domaine de la construction électrique, radioélectrique et de l'électronique
731ZB	Chimie expert. Laboratoires de recherches chimiques
731ZBB	Chimie expert. Laboratoires de recherches chimiques
731ZC	Recherche scientifique et technique
731ZCB	Recherche scientifique et technique
731ZD	Etablissements de recherche scientifique et technique relevant du secteur public
731ZDB	Etablissements de recherche scientifique et technique relevant du secteur public
741GB	Groupements d'employeurs - Services divers rendus principalement aux entreprises non désignés par ailleurs.
741GBB	Groupements d'employeurs - Services divers rendus principalement aux entreprises non désignés par ailleurs.
741GC	Salarié bénéficiant du titre de travail simplifié dans les départements d'outre mer et à Saint Pierre et Miquelon en application de l'article L.1522-3 du code du travail
741GD	Crédit-bail mobilier et immobilier, location de brevets. Cabinets juridiques et offices publics ou ministériels. Cabinets d'expertise comptable et d'analyse financière. Cabinets d'études informatiques et d'organisation.
741GDB	Crédit-bail mobilier et immobilier, location de brevets. Cabinets juridiques et offices publics ou ministériels. Cabinets d'expertise comptable et d'analyse financière. Cabinets d'études informatiques et d'organisation.
741JB	Holdings. Cabinets de conseils en information et documentation. Cabinets d'études économiques, sociologiques, marchandisage.
741JBB	Holdings. Cabinets de conseils en information et documentation. Cabinets d'études économiques, sociologiques, marchandisage.
742CB	Cabinets d'études techniques : agences de brevets, expertises, expertises en oeuvre d'art. - Expert chargé d'évaluer les dommages (ou les risques)
742CBB	Cabinets d'études techniques : agences de brevets, expertises, expertises en oeuvre d'art. - Expert chargé d'évaluer les dommages (ou les risques)
742CD	Activité de conseil et d'assistance : ingénierie, architecture, hygiène et sécurité, topographie, métrés. Décorateur d'ameublement (sans commerce d'ameublement).
742CDB	Activité de conseil et d'assistance : ingénierie, architecture, hygiène et sécurité, topographie, métrés. Décorateur d'ameublement (sans commerce d'ameublement).
743BA	Bureaux d'essais, bancs d'essais
743BAB	Bureaux d'essais, bancs d'essais
744AA	Créateurs et intermédiaires de publicité : régies publicitaires avec affichage
744AAB	Créateurs et intermédiaires de publicité : régies publicitaires avec affichage
744BA	Créateurs et intermédiaires de publicité : régies publicitaires sans affichage (entreprise de timbres réclame)
744BAB	Créateurs et intermédiaires de publicité : régies publicitaires sans affichage (entreprise de timbres réclame)
745BC	Personnel permanent des entreprises de travail temporaire
745BCB	Personnel permanent des entreprises de travail temporaire
745BD	Toutes catégories de personnel de travail temporaire
745BE	Travail temporaire : personnel de bureau et personnel médical.
746ZA	Agences privées de recherches, entreprises de surveillance (sans transports de fonds)
746ZAB	Agences privées de recherches, entreprises de surveillance (sans transports de fonds)
746ZB	Transports de fonds, surveillance et transports de fonds

rat

746ZBB	Transports de fonds, surveillance et transports de fonds
747ZC	Services de nettoyage de locaux et d'objets divers
747ZCB	Services de nettoyage de locaux et d'objets divers
747ZD	Activités de désinfection, de désinsectisation et de dératisation
747ZDB	Activités de désinfection, de désinsectisation et de dératisation
747ZE	Entreprises de travaux connexes aux sociétés de transports ferroviaires y compris la manutention dans les gares ferroviaires. Entreprises de nettoyage de matériel roulant sur les emprises de chemin de fer
747ZEB	Entreprises de travaux connexes aux sociétés de transports ferroviaires y compris la manutention dans les gares ferroviaires. Entreprises de nettoyage de matériel roulant sur les emprises de chemin de fer
748DA	Entreprises de conditionnement non spécialisées
748DAB	Entreprises de conditionnement non spécialisées
748GA	Routage
748GAB	Routage
748GB	Acheminement et distribution de presse gratuite ou payante
748GBB	Acheminement et distribution de presse gratuite ou payante
748KC	Travaux à façon divers sauf la location de brevets, entreposage d'archives d'entreprises (y compris la consultation d'archives). Ionisation de produits divers
748KCB	Travaux à façon divers sauf la location de brevets, entreposage d'archives d'entreprises (y compris la consultation d'archives). Ionisation de produits divers
748KD	Décorateurs d'intérieur. Tapissiers-décorateurs. Fabrication maquettes et plans en relief
748KDB	Décorateurs d'intérieur. Tapissiers-décorateurs. Fabrication maquettes et plans en relief
751AE	Administration hospitalière (y compris ses établissements publics)
751AEB	Administration hospitalière (y compris ses établissements publics)
751AF	Administration centrale et services extérieurs des administrations (y compris leurs établissements publics).
751AFB	Administration centrale et services extérieurs des administrations (y compris leurs établissements publics).
751BA	Collectivités territoriales (communales, départementales, régionales...) y compris leurs établissements publics hors secteur médico-social
751BAB	Collectivités territoriales (communales, départementales, régionales...) y compris leurs établissements publics hors secteur médico-social
751BB	Etablissements publics médico-sociaux des collectivités territoriales
751BBB	Etablissements publics médico-sociaux des collectivités territoriales
751CA	Accueil à domicile à titre onéreux, d'enfants, de personnes âgées ou d'adultes handicapés confiés par des organismes publics, des oeuvres, des établissements ou des services de soins
752EA	Detenu occupe par une entreprise (activite executee par voie de concession)
752EB	Detenu occupe par l administration penitentiaire (travail execute par voie de regie directe)
752EC	Pupille des etablissements de l'education surveillee
752ED	Personne condamnée à executer un travail d'interet général
753AA	Activités générales de sécurité sociale
753AAB	Activités générales de sécurité sociale

rat

753BB	Couverture du risque chômage et autres garanties du maintien de revenu, y compris la caisse nationale de surcompensation du bâtiment et des travaux publics et caisses de retraite ne relevant pas de la législation sur les assurances.
753BBB	Couverture du risque chômage et autres garanties du maintien de revenu, y compris la caisse nationale de surcompensation du bâtiment et des travaux publics et caisses de retraite ne relevant pas de la législation sur les assurances.
753CA	Allocations complémentaires aux indemnités journalières de sécurité sociale versées soit par des organismes de prévoyance soit par des employeurs : activités de bâtiment (gros oeuvre) et travaux publics.
753CB	Allocations complémentaires aux indemnités journalières de sécurité sociale versées soit par des organismes de prévoyance soit par des employeurs : autres activités.
753CC	Caisses de congés payés dans les ports et dans certaines entreprises de manutention et de transports (en ce qui concerne les indemnités versées par ces organismes)
801ZA	Personnel enseignant et administratif des établissements d'enseignement privés et des organismes de formation
802AA	Elèves et étudiants des établissements publics ou privés d'enseignement secondaire, supérieur ou spécialisé visés à l'article L. 412.8 (2o, b) du code de la sécurité sociale
802CA	Elèves et étudiants des établissements publics et privés d'enseignement technique visés à l'article L. 412.8 (2o, a) du code de la sécurité sociale
804CA	Salaries en conges de conversion
851AC	Services de soins privés médicaux exclusivement à domicile
851ACB	Services de soins privés médicaux exclusivement à domicile
851AD	Etablissements de soins privés y compris les centres de réadaptation fonctionnelle, autres instituts pour la santé (établissements thermaux, etc.).
851ADB	Etablissements de soins privés y compris les centres de réadaptation fonctionnelle, autres instituts pour la santé (établissements thermaux, etc.).
851CB	Médecine systématique et de dépistage (y compris les centres interentreprises de médecine du travail)
851CBB	Médecine systématique et de dépistage (y compris les centres interentreprises de médecine du travail)
851CD	Cabinets de soins : médicaux et dentaires.
851CDB	Cabinets de soins : médicaux et dentaires.
851GA	Cabinets d'auxiliaires médicaux
851GAB	Cabinets d'auxiliaires médicaux
851JA	Ambulances
851JAB	Ambulances
851KA	Laboratoires d'analyses médicales extrahospitaliers
851KAB	Laboratoires d'analyses médicales extrahospitaliers
852ZB	Centres de transfusion sanguine et banques d'organes. Vétérinaires. Cliniques vétérinaires.
852ZBB	Centres de transfusion sanguine et banques d'organes. Vétérinaires. Cliniques vétérinaires.
853AB	Services d'aide sociale à domicile (auxiliaires de vie, aides ménagères...).
853ABB	Services d'aide sociale à domicile (auxiliaires de vie, aides ménagères...).
853AC	Accueil, hébergement en établissement pour personnes âgées (maisons de retraite...).
853ACB	Accueil, hébergement en établissement pour personnes âgées (maisons de retraite...).
853AD	Accueil, hébergement en établissement pour personnes handicapées (enfants et adultes)
853ADB	Accueil, hébergement en établissement pour personnes handicapées (enfants et adultes)
853AE	Accueil, hébergement, prévention pour petite enfance, l'enfance, l'adolescence

rat

853AEB	Accueil, hébergement, prévention pour petite enfance, l'enfance, l'adolescence
853BA	Action sociale sous toutes ses formes hors risques 853AB/853AC/853AD/853AE
853BAB	Action sociale sous toutes ses formes hors risques 853AB/853AC/853AD/853AE
853CA	Accueil à domicile, à titre onéreux, d'enfants pour le compte de particuliers, et de personnes âgées ou d'adultes handicapés sur leur propre demande ou pour le compte de particuliers
853HA	Stagiaires des centres de formation professionnelle, de réadaptation fonctionnelle, de rééducation professionnelle.
853HB	Travailleurs handicapés des établissements ou services d'aide par le travail
853KB	Personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) ou personnes en situation d'insertion dans des structures agrées
853KC	Personnes bénéficiaires des actions prescrites par les organismes mentionnés à l'article L.412-8-11° du CSS
853KE	Personnes bénéficiant d'un contrat d'appui visées à l'article D.412-99 du code de la SS
853KF	Volontariat civil, volontariat par l'insertion, volontariat associatif
853KG	Tuteurs d'entreprises non rénumérés mentionnés au 15°) de l'article L.412-8 du code de la sécurité sociale.
853KH	Personnes exerçant une activité économique réduite à fin d'insertion mentionnée à l'article 20 de la loi n°2007.1786 du 19 décembre 2007
853KI	Salariés en CDDi dans les ateliers et chantiers d'insertion.
853KJ	Personne volontaire effectuant un service civique ou un engagement de service civique (loi n°2010-485 du 10/03/2010)
853KL	Association intermédiaire (personnes dépourvues d'emploi et mises à disposition).
900AA	Autres services d'assainissement (sauf ceux visés sous le numéro 74.7ZD)
900AAB	Autres services d'assainissement (sauf ceux visés sous le numéro 74.7ZD)
900BB	Entreprises de nettoiement, d'arrosage, de balayage. Entreprises d'enlèvement d'ordures ménagères sans personnel de chargement
900BBB	Entreprises de nettoiement, d'arrosage, de balayage. Entreprises d'enlèvement d'ordures ménagères sans personnel de chargement
900BD	Usine d'incinération des gadoues, des ordures ménagères
900BDB	Usine d'incinération des gadoues, des ordures ménagères
900BE	Enlèvement des ordures ménagères avec personnel de collecte et des déchets industriels et commerciaux banals. Entreprises de traitement des ordures ménagères et des déchets industriels et commerciaux banals.
900BEB	Enlèvement des ordures ménagères avec personnel de collecte et des déchets industriels et commerciaux banals. Entreprises de traitement des ordures ménagères et des déchets industriels et commerciaux banals.
911AA	Caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics (en ce qui concerne les indemnités versées par ces organismes)
911AB	Caisses de congés payés (en ce qui concerne le personnel qu'elles emploient)
911ABB	Caisses de congés payés (en ce qui concerne le personnel qu'elles emploient)
911AE	Caisses de congés payés des spectacles (en ce qui concerne les indemnités versées par ces organismes)
911AF	Ordres. Syndicats et organisations professionnelles, économiques, religieuses, philosophiques, politiques.
911AFB	Ordres. Syndicats et organisations professionnelles, économiques, religieuses, philosophiques, politiques.
913EA	Associations culturelles et socio-éducatives ne gérant pas d'équipements
913EAB	Associations culturelles et socio-éducatives ne gérant pas d'équipements
913EB	Autres services fournis à la collectivité

rat

913EBB	Autres services fournis à la collectivité
913EC	Personnes benevoles visees aux art D412-79 (sf celles visees au N 91-3ED) D412-82 et D412-95 du code SS
913ED	Personnes benevoles visees a l'art D412-79 II G 2 , II K 2 et IV A 1 ,2 ,3 et 4 du code SS
913EE	Personnes benevoles visees a l art L743.2 travaux administratifs
913EF	Personnes benevoles visees a l art L743.2 travaux autres qu administratifs
913EG	Personnes benevoles visees a l'art L743.2 participant qu'a reunions
921CB	Production de films, studios de cinéma (sauf les artistes). Production de programmes de télévision.
921CBB	Production de films, studios de cinéma (sauf les artistes). Production de programmes de télévision.
921DD	Exploitation de studios d'enregistrement sonore (sauf les artistes). Travaux à façon de cinéma : développement, tirage de films. Distribution de films.
921DDB	Exploitation de studios d'enregistrement sonore (sauf les artistes). Travaux à façon de cinéma : développement, tirage de films. Distribution de films.
921JA	Projection de films cinématographiques
921JAB	Projection de films cinématographiques
922AA	Entreprise de radiodiffusion et de télévision (tout le personnel sauf les artistes)
922AAB	Entreprise de radiodiffusion et de télévision (tout le personnel sauf les artistes)
923AB	Création et interprétation littéraires et artistiques
923ABB	Création et interprétation littéraires et artistiques
923AC	Artistes, pour toutes leurs activités
923BA	Services annexes des spectacles
923BAB	Services annexes des spectacles
923FB	Attractions foraines (sauf les artistes) avec montage de manèges ou de chapiteaux
923FBB	Attractions foraines (sauf les artistes) avec montage de manèges ou de chapiteaux
923FC	Salariés employés dans le cadre du titre emploi forain
923FD	Entreprise de concert public, salle de concert, salle d'audition phonographique. Gestion d'équipements culturels socio-éducatifs et de salles de spectacles (sauf les artistes).
923FDB	Entreprise de concert public, salle de concert, salle d'audition phonographique. Gestion d'équipements culturels socio-éducatifs et de salles de spectacles (sauf les artistes).
925AA	Gestion de bibliothèques et conservation du patrimoine culturel (monument privé, musée privé)
925AAB	Gestion de bibliothèques et conservation du patrimoine culturel (monument privé, musée privé)
926AA	Gestion d'équipements et centres sportifs (personnel non visé ailleurs et notamment aux risques 92.6CH et 92.6CI)
926AAB	Gestion d'équipements et centres sportifs (personnel non visé ailleurs et notamment aux risques 92.6CH et 92.6CI)
926CA	Courses de chevaux, courses de taureaux
926CAB	Courses de chevaux, courses de taureaux
926CG	Associations ou sociétés sportives ne gérant pas d'équipements
926CGB	Associations ou sociétés sportives ne gérant pas d'équipements
926CH	Sportifs professionnels, y compris entraîneurs joueurs, quel que soit le classement de l'établissement qui les emploie : rugby, escalade, moto, handball, basket, hockey, équitation, volley-ball, football, ski, cyclisme.

rat

926CI	Sportifs professionnels, pour les sports non visés par ailleurs, incluant également les entraîneurs non joueurs des sports visés par le 926CH, quel que soit le classement de l'établissement qui les emploie, arbitres et juges.
927AA	Jeux de hasard et d'argent
927AAB	Jeux de hasard et d'argent
927CB	Attractions foraines (sauf les artistes) sans montage de manège. Autres spectacles et services récréatifs.
927CBB	Attractions foraines (sauf les artistes) sans montage de manège. Autres spectacles et services récréatifs.
930BA	Blanchisserie et teinturerie de détail, y compris laverie automatique
930BAB	Blanchisserie et teinturerie de détail, y compris laverie automatique
930DB	Coiffure. Fabrication de postiches. Esthétique corporelle.
930DBB	Coiffure. Fabrication de postiches. Esthétique corporelle.
930HB	Pompes funèbres et services annexes, y compris le commerce d'articles funéraires
930HBB	Pompes funèbres et services annexes, y compris le commerce d'articles funéraires
930NA	Services personnels divers (autre que 93.0NB)
930NAB	Services personnels divers (autre que 93.0NB)
930NB	Cabinets de graphologie, agences matrimoniales
930NBB	Cabinets de graphologie, agences matrimoniales
950ZA	Toute personne occupée exclusivement au service de particuliers : employés de maison (femme de ménage, lingère, couturière, blanchisseuse à la journée, chauffeur de maître)
950ZB	Personne occupee a des taches d'interet general
950ZC	Toute personne effectuant des travaux de courte durée pour le compte de particuliers : travaux de bureaux ou assimilables
950ZD	Toute personne effectuant des travaux de courte durée pour le compte de particuliers : travaux industriels (relevant généralement de professions du bâtiment)
990ZA	Représentation diplomatique étrangère en France. Organismes internationaux. - Service des armées alliées
990ZAB	Représentation diplomatique étrangère en France. Organismes internationaux. - Service des armées alliées
999ZZ	Risque non connu ou non communiqué

Codes convention collective

code	08/07/2015
0002	Convention collective départementale de l'industrie de la bonneterie et des industries annexes de l'Aube
0003	Convention collective des ouvriers de la navigation intérieure de marchandises
0004	Convention collective locale des employés de commerce de magasins du Havre
0005	Convention collective du commerce de détail de l'Indre
0007	Convention collective départementale de l'industrie du bâtiment et des travaux publics du Rhône
0011	Convention collective des personnels des ports autonomes maritimes et des chambres de commerce et d'industrie concessionnaires dans les ports maritimes de commerce et de p
0016	Convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport
0018	Convention collective départementale de l'industrie de la bonneterie et des industries annexes
0023	Convention collective nationale du personnel sédentaire des entreprises de navigation libre
0024	Convention collective locale des commerces non alimentaires de Nevers
0025	Convention collective locale des industries du peigne de la Vallée de l'Hers et du Touyre
0029	Convention collective nationale des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif (FEHAP, convention de 1951)
0035	Convention collective régionale des employés, techniciens et agents de maîtrise des tissages de soierie du Sud-Est
0039	Convention collective des courtiers en valeurs mobilières de Paris
0043	Convention collective des entreprises de commission, de courtage et de commerce intracommunautaire et d'importation-exportation de France métropolitaine
0044	Convention collective nationale des industries chimiques et connexes
0045	Convention collective nationale du caoutchouc
0050	Convention collective locale des employés de commerce des cantons de Rodez
0052	Convention collective départementale de la boulangerie de la Haute-Garonne
0054	Convention collective des ouvriers, employés, techniciens et agents de maîtrise des industries métallurgiques, mécaniques et connexes de la région parisienne
0057	Convention collective des tisseurs à domicile rubanier de la région de Saint-Etienne
0071	Convention collective départementale du bâtiment du Finistère
0073	Convention collective nationale de travail des professeurs de l'enseignement secondaire privé laïc
0076	Convention collective du bâtiment de la Charente
0080	Convention collective du bâtiment et des travaux publics de la Moselle
0083	Convention collective nationale des menuiseries charpentes et constructions industrialisées et des portes planes
0086	Convention collective nationale des entreprises de publicité et assimilées
0087	Convention collective nationale des ouvriers des industries de carrières et de matériaux
0112	Convention collective nationale de l'industrie laitière
0113	Convention collective locale des industries de produits réfractaires de Givors
0114	Convention collective régionale du personnel des maisons grainières de la région parisienne
0119	Convention collective des industries métallurgiques, métalliques et mécaniques du département de la Haute-Saône et des industries qui s'y rattachent
0120	Convention collective du commerce de détail non alimentaire de Bourges
0131	Convention collective locale de la tapisserie d'art d'Aubusson-Felletin
0132	Convention collective départementale des ouvriers du bâtiment de la Marne
0134	Convention collective départementale des ouvriers du bâtiment des Hautes-Pyrénées
0135	Convention collective nationale des employés techniciens et agents de maîtrise des industries de carrières et de matériaux
0137	Convention collective du bâtiment et des travaux publics de l'Indre-et-Loire
0140	Convention collective départementale du bâtiment du Puy-de-Dôme
0142	Convention collective départementale des ouvriers du bâtiment de la Haute-Saône
0146	Convention collective départementale des ouvriers du bâtiment et des travaux publics de la Nièvre
0149	Convention collective départementale des ouvriers du bâtiment de la Vienne
0152	Convention collective départementale des ouvriers du bâtiment de l'Yonne
0155	Convention collective pour les ouvriers de la fabrication des sacs en papiers de Saint-Junien de la Haute-Vienne
0157	Convention collective des ouvriers du bâtiment et des travaux publics des Vosges
0158	Convention collective nationale du travail mécanique du bois, des scieries, du négoce et de l'importation des bois
0161	Convention collective nationale de la verrerie travaillée mécaniquement au chalumeau
0162	Convention collective des commerces d'alimentation en gros et demi-gros du département de la Somme
0164	Convention collective départementale du négoce charbonnier du Rhône
0171	Convention collective départementale des ouvriers du bâtiment et des travaux publics de Seine-et-Marne
0172	Convention collective interrégionale de l'industrie du bois de pin maritime en forêt de Gascogne (Charente, Aquitaine)
0176	Convention collective nationale de l'industrie pharmaceutique
0179	Convention collective nationale du personnel des coopératives de consommation
0184	Convention collective nationale de l'imprimerie de labeur et des industries graphiques
0189	Convention collective départementale des hôtels cafés restaurants brasseries et tous les établissements s'y rattachant du Rhône
0190	Convention collective départementale des ouvriers du bâtiment de l'Ille-et-Vilaine
0192	Convention collective des ouvriers du bâtiment et des travaux publics du Doubs
0193	Convention collective départementale de l'importation et du commerce en gros des vins et spiritueux de la Loire-Atlantique
0194	Convention collective dans l'industrie du bâtiment pour le département du Cantal
0195	Convention collective des entreprises de carénage piquage et travaux maritimes connexes de la région havraise (Seine-Maritime)
0200	Convention collective nationale des exploitations frigorifiques
0201	Convention collective nationale des cadres des agences de renseignements commerciaux
0207	Convention collective nationale de l'industrie des cuirs et peaux
0208	Convention collective départementale des ouvriers du bâtiment du territoire de Belfort
0210	Convention collective des commerces de détail non alimentaires de l'arrondissement de Saint-Malo
0211	Convention collective nationale des cadres des industries de carrières et matériaux (UNICEM)
0212	Convention collective locale des grands magasins de nouveautés et spécialités s'y rattachant de Rouen
0214	Convention collective des ouvriers des entreprises de presse de la région parisienne
0218	Convention collective nationale des organismes de sécurité sociale
0231	Convention collective des employés des magasins populaires de Seine-et-Marne
0232	Convention collective départementale des commerces d'alimentation générale de détail de la Somme
0233	Convention collective départementale des maîtres et artisans tailleurs de la Loire-Atlantique
0239	Convention collective départementale des commerces de la Sarthe
0240	Convention collective nationale du personnel des greffes des tribunaux de commerce

Codes convention collective

code	08/07/2015
0246	Convention collective régionale du notariat de la Cour d'appel de Colmar (Alsace)
0247	Convention collective nationale des industries de l'habillement
0249	Convention collective ouvrière de la distribution charbonnière de la région parisienne
0252	Convention collective départementale des ouvriers du bâtiment et des travaux publics de l'Ain
0265	Convention collective locale des dessinateurs des cabinets de dessin de la ville de Lyon et des localités de la communauté urbaine de Lyon (Rhône)
0270	Convention collective de la couture des Bouches-du-Rhône
0271	Convention collective des commerces non alimentaires de la Somme
0275	Convention collective nationale du personnel au sol des entreprises de transport aérien
0276	Convention collective départementale des commerces de gros demi-gros et détail de la Haute-Vienne
0277	Convention collective nationale de travail réglant les rapports entre les avoués près les Cours d'appel et leur personnel
0278	Convention collective locale des grands magasins de Brest
0279	Convention collective des ouvriers du bâtiment et des travaux publics pour le département de l'Allier
0280	Convention collective des employés du commerce de la distribution charbonnière de la région parisienne
0281	Convention collective des dessinateurs pour textiles, papiers peints, toiles cirées et linoleums de la région parisienne
0285	Convention collective de travail des instituteurs et institutrices de l'enseignement privé laïc du premier degré
0292	Convention collective nationale de la plasturgie (transformation des matières plastiques)
0295	Convention collective régionale du notariat de la Cour d'appel de Rouen (Haute-Normandie)
0296	Convention collective locale des commerces de la région Roubaix-Tourcoing
0303	Convention collective régionale de la couture parisienne
0306	Convention collective des cadres techniques de la presse quotidienne parisienne
0311	Convention collective départementale de la couture de la Loire-Atlantique
0313	Convention collective locale pour le transit des primeurs d'Afrique du Nord à Marseille
0314	Convention collective régionale des entreprises de vidanges du Nord Pas-de-Calais et de la Somme
0349	Convention collective nationale de travail des guides interprètes de la région parisienne
0350	Convention collective nationale des industries de la mode et de la chapellerie
0351	Convention collective départementale des ouvriers du bâtiment et des travaux publics de la Vendée
0352	Convention collective régionale des commerces non alimentaires du territoire de Belfort et de la région de Montbéliard
0354	Convention collective nationale de la ganterie de peau
0356	Convention collective régionale du notariat du Nord-Pas-de-Calais
0357	Convention collective départementale du bâtiment de l'équipement électrique et des travaux publics de la Haute-Garonne
0361	Convention collective des ouvriers du bâtiment du département de l'Indre
0362	Convention collective départementale des ouvriers du bâtiment et des travaux publics du Tarn-et-Garonne
0363	Convention collective nationale du personnel ingénieurs et cadres de l'industrie de la fabrication des ciments
0365	Convention collective des ouvriers du bâtiment du Gers
0367	Convention collective locale des commerces de la région lilloise
0372	Convention collective départementale des ouvriers du bâtiment et des travaux publics de l'Ariège
0376	Convention collective locale du personnel ouvrier dans les industries de la salaison et de la morue du canton de Fécamp
0377	Convention collective du commerce des villes des Bouches-du-Rhône à l'exception de Marseille
0379	Convention collective du travail des commerces de la Martinique
0386	Convention collective des grands magasins de Meurthe-et-Moselle
0388	Convention collective nationale des auditoriums cinématographiques
0390	Convention collective de travail des professeurs de l'enseignement secondaire libre enseignant dans les établissements hors contrat et dans les établissements sous contrat mais sa
0392	Convention collective locale de l'industrie textile de Roubaix-Tourcoing, vallée de la Lys
0394	Convention collective des employés de la presse quotidienne parisienne
0398	Convention collective nationale des ouvriers du négoce des matériaux de construction
0400	Convention collective départementale du commerce de l'habillement de la Vienne
0405	Convention collective nationale des établissements médico-sociaux de l'union intersyndicale des secteurs sanitaires et sociaux (UNISSS, FFESCPE, convention de 1965, enfants, adol
0406	Convention collective des commerces de détail non alimentaires du département du Calvados, élargie au département de la Mayenne
0409	Convention collective du bâtiment et des travaux publics de la région du Limousin
0412	Convention collective nationale de travail des guides accompagnateurs et accompagnateurs au service des agences de voyages et de tourisme
0413	Convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées (convention de 1966, SNAPEI)
0416	Convention collective départementale des ouvriers du bâtiment et des travaux publics du département des Côtes-du-Nord (Côtes d'Armor)
0418	Convention collective nationale de la chemiserie sur mesure
0426	Convention collective locale du personnel des cabinets d'avocats de Nantes (Loire-Atlantique)
0427	Convention collective interrégionale de l'industrie textile d'Elbeuf Louviers et de la région (Seine-Maritime, Eure, Calvados, Eure-et-loir, Loire-Atlantique)
0432	Convention collective des cadres des entreprises de manutention du port de Marseille
0434	Convention collective des employés du commerce de la nouveauté et des spécialités qui s'y rattachent de la ville de Nantes (Loire-Atlantique)
0435	Convention collective nationale des acteurs de la production cinématographique
0436	Convention collective départementale des ouvriers du bâtiment et des travaux publics de la Charente-Maritime
0437	Convention collective locale des cadres et agents de maîtrise du commerce de la nouveauté de Nantes (Loire-Atlantique)
0438	Convention collective nationale de travail des échelons intermédiaires des services extérieurs de production des sociétés d'assurances
0440	Convention collective départementale des sucreries et sucreries-distilleries de la Réunion
0441	Convention collective locale des grands magasins à rayons multiples de Bastia (Corse)
0450	Convention collective nationale des entreprises de commerce de gros de jouets bimbeloterie bazars
0454	Convention collective nationale des remontées mécaniques et domaines skiables
0455	Convention collective de travail des commerces de détail non alimentaires de la Meuse
0456	Convention collective départementale des ouvriers du bâtiment du Morbihan
0468	Convention collective du commerce succursaliste de la chaussure
0478	Convention collective nationale des sociétés financières
0483	Convention collective locale des commerces du vêtement et de la nouveauté de l'arrondissement de Valenciennes (Nord)
0484	Convention collective interrégionale du Crédit mutuel d'Alsace-Lorraine
0486	Convention collective départementale des commerces de détail de l'habillement, des détaillants en chaussures, des magasins à rayons multiples de Saône-et-Loire
0489	Convention collective du personnel des industries du cartonnage
0490	Convention collective des commerces de détail alimentaires et non alimentaires des Vosges

Codes convention collective

code	08/07/2015
0493	Convention collective nationale des vins, cidres, jus de fruits, sirops, spiritueux et liqueurs de France
0500	Convention collective nationale des commerces de gros de l'habillement, de la mercerie, de la chaussure et du jouet
0504	Convention collective nationale des industries alimentaires diverses (Agroalimentaire, Groupe des 5 branches)
0506	Convention collective nationale des fabricants, importateurs et transformateurs de produits exotiques (Agroalimentaire, Groupe des 5 branches)
0508	Convention collective régionale du personnel ouvrier d'exploitation de chauffage pour la région lyonnaise
0509	Convention collective des cadres administratifs de la presse quotidienne parisienne
0510	Convention collective locale des grands magasins de l'arrondissement d'Avesnes (Nord)
0513	Convention collective locale des magasins populaires de l'arrondissement de Valenciennes (Nord)
0524	Convention collective des commerces de gros de bière, des eaux minérales, des jus de fruits et boissons gazeuses de la région parisienne
0528	Convention collective régionale des industries de la teinture nettoyage et de la blanchisserie du Nord et du Pas-de-Calais
0530	Convention collective départementale des commerces non alimentaires des Bouches-du-Rhône
0533	Convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise du négoce des matériaux de construction
0538	Convention collective nationale du personnel des entreprises de manutention ferroviaire et travaux connexes
0539	Convention collective locale des commerces non alimentaires de Pau et d'Oloron (Pyrénées-Atlantiques)
0541	Convention collective départementale du commerce de détail des chaussures de la Loire-Atlantique
0547	Convention collective départementale de l'industrie hôtelière du Vaucluse
0548	Convention collective départementale des commerces de détail non alimentaires de l'Aube
0550	Convention collective nationale des travailleuses familiales
0560	Convention collective départementale des commerces de l'habillement nouveautés et accessoires de la Haute-Vienne
0562	Convention collective nationale des aides familiales rurales et du personnel de l'aide à domicile en milieu rural (ADMR)
0564	Convention collective des hôtels cafés restaurants du département de l'Isère (HCR)
0567	Convention collective nationale de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et des activités qui s'y rattachent
0568	Convention collective locale de l'industrie hôtelière de l'arrondissement de Bayonne
0572	Convention collective de la couture et de la haute-couture de la région Rhône-Alpes
0573	Convention collective nationale des commerces de gros
0575	Convention collective pour le personnel des restaurants publics (chaînes)
0585	Convention collective départementale des ouvriers du bâtiment et des travaux publics de l'Aube
0595	Convention collective de l'industrie des fruits confits d'Apt (Vaucluse)
0598	Convention collective nationale de travail des ouvriers de la presse quotidienne régionale
0599	Convention collective des ouvriers du bâtiment et des travaux publics de Meurthe-et-Moselle
0601	Convention collective de l'industrie hôtelière des Alpes de Haute-Provence (hôtels cafés restaurants, HCR)
0607	Convention collective départementale pour les employés de l'industrie hôtelière de la Loire
0614	Convention collective nationale des industries de la sérigraphie et des procédés d'impression numérique connexes
0625	Convention collective nationale des cadres et agents de maîtrise des services généraux et administratifs des théâtres cinématographiques
0627	Convention collective départementale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment et des travaux publics de La Réunion
0635	Convention collective nationale du négoce en fournitures dentaires
0637	Convention collective des industries et du commerce de la récupération (recyclage, régions Nord-Pas-de-Calais, Picardie)
0641	Convention collective du commerce des fers tubes et métaux de Nantes et sa banlieue (Loire-Atlantique)
0642	Convention collective régionale des ouvriers des tissages de soierie du Sud-Est
0650	Convention collective nationale des ingénieurs et cadres de la métallurgie
0652	Convention collective nationale des cadres du négoce des matériaux de construction
0653	Convention collective de travail des producteurs salariés de base des services extérieurs de production des sociétés d'assurances
0654	Convention collective régionale du personnel ouvrier des entreprises de distribution de fluides thermiques, d'exploitation et de maintenance, d'installations de chauffage du group
0655	Convention collective régionale du personnel des employés techniciens et agents de maîtrise des entreprises de distribution de fluides thermiques d'exploitation et de maintenanc
0660	Convention collective de l'exploitation des terres réfractaires des bassins de Provins Villenauxe-la-Grande (Seine-et-Marne, Aube)
0663	Convention collective départementale des ouvriers boulangers d'Ille-et-Vilaine (boulangerie)
0667	Convention collective départementale de l'industrie hôtelière de la Côte-d'Or
0669	Convention collective nationale des industries de fabrication mécanique du verre
0671	Convention collective locale des commerces de détail non alimentaires de Grenoble (Isère)
0673	Convention collective nationale de la fourrure
0675	Convention collective nationale des maisons à succursales de vente au détail d'habillement
0688	Convention collective régionale pour les entreprises parisiennes de boulangerie industrielle
0693	Convention collective de travail des employés de la presse quotidienne départementale
0694	Convention collective locale du carénage de Saint-Nazaire et sa région (Loire-Atlantique)
0698	Convention collective de travail des employés de la presse quotidienne régionale
0700	Convention collective nationale des ingénieurs et cadres de la production des papiers, cartons et celluloses
0701	Convention collective régionale du Crédit mutuel de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres et de Vendée
0704	Convention collective des commerces de détail non alimentaires de l'agglomération de Toulon (Var)
0706	Convention collective nationale du personnel de la reprographie
0707	Convention collective nationale des ingénieurs et cadres de la transformation des papiers cartons et de la pellicule cellulosique
0711	Convention collective locale des commerces de détail non alimentaires de la communaute urbaine de Lyon (Rhône)
0712	Convention collective départementale des grands magasins, magasins populaires et grands magasins à prédominance alimentaire de la Charente-Maritime
0713	Convention collective des surveillants personnels administratifs et de service de l'enseignement primaire privé des arrondissements de Saint-Etienne et Montbrison (Loire)
0714	Convention collective départementale des industries du travail des métaux de la Moselle (métallurgie)
0715	Convention collective nationale des instruments à écrire et des industries connexes
0716	Convention collective nationale des employés et ouvriers de la distribution cinématographique
0731	Convention collective nationale des commerces de quincaillerie, fournitures industrielles, fers, métaux et équipement de la maison, cadres
0733	Convention collective nationale des détaillants en chaussure
0735	Convention collective nationale du commerce des machines à coudre
0749	Convention collective départementale des ouvriers du bâtiment et des travaux publics de la Martinique
0751	Convention collective des cadres et agents de maîtrise des entreprises grainières et annexes de la région parisienne
0752	Convention collective régionale des tresses rigides et élastiques de la région de Saint-Chamond et du Puy et Yssingeaux (Loire, Haute-Loire)
0759	Convention collective nationale des pompes funèbres
0766	Convention collective de travail des employés de la presse hebdomadaire parisienne

Codes convention collective

code		08/07/2015
0769	Convention collective de la boucherie pour la région lyonnaise (Rhône)	
0771	Convention collective départementale des ingénieurs assimilés et cadres du bâtiment et des travaux publics de La Réunion	
0779	Convention collective de travail du personnel des voies ferrées d'intérêt local	
0780	Convention collective régionale des tailleurs sur mesure de la région parisienne	
0781	Convention collective des cadres administratifs de la presse quotidienne départementale	
0782	Convention collective départementale des commerces de détail non alimentaires de l'Oise	
0783	Convention collective des centres d'hébergement et de réadaptation sociale et dans les services d'accueil, d'orientation et d'insertion pour adultes (CHRS, SOP)	
0784	Convention collective locale du commerce de détail non alimentaire de Besançon (Doubs)	
0787	Convention collective nationale des cabinets d'experts-comptables et de commissaires aux comptes	
0794	Convention collective des commerces de détail non alimentaires de l'agglomération cherbourgeoise (Manche)	
0797	Convention collective des ouvriers du bâtiment du département du Loir-et-Cher	
0800	Convention collective nationale des hôtels (chaîne)	
0802	Convention collective nationale de la distribution de papiers-cartons commerces de gros pour les ouvriers, employés, techniciens et agents de maîtrise	
0804	Accord national interprofessionnel des voyageurs, représentants, placiers (VRP)	
0814	Convention collective de travail des commerces de détail non alimentaires de Meurthe-et-Moselle	
0816	Convention collective interrégionale du Crédit mutuel de Bourgogne, Champagne-Ardenne	
0818	Convention collective locale de la réparation navale de Brest (Finistère)	
0822	Convention collective départementale applicable aux mensuels de la métallurgie de la Savoie	
0824	Convention collective interdépartementale des animateurs professionnels, conseillers d'éducation populaire	
0827	Convention collective départementale des industries métallurgiques, mécaniques et connexes des Ardennes	
0828	Convention collective départementale des industries métallurgiques, mécaniques, connexes et similaires de la Manche	
0829	Convention collective départementale des industries métallurgiques et des industries connexes du Vaucluse	
0832	Convention collective nationale du personnel ouvrier de l'industrie de la fabrication des ciments	
0833	Convention collective nationale du personnel employés, techniciens, dessinateurs et agents de maîtrise de l'industrie de la fabrication des ciments	
0836	Convention collective départementale des industries métallurgiques, mécaniques, électriques, connexes et similaires de la Haute-Savoie	
0843	Convention collective nationale de la boulangerie-pâtisserie -entreprises artisanales-	
0845	Convention collective de la boulangerie et de la boulangerie-pâtisserie de l'Indre	
0860	Convention collective départementale de la métallurgie et des industries connexes du Finistère	
0863	Convention collective régionale des industries métallurgiques et connexes d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan	
0871	Convention collective des hôteliers restaurateurs et débitants du Haut-Rhin	
0878	Convention collective des mensuels des industries métallurgiques du Rhône	
0881	Convention collective régionale des petits et moyens commerces de détail de Rouen et sa région -Haute-Normandie sauf le Havre- (commerce non alimentaire)	
0887	Convention collective départementale des industries métallurgiques, mécaniques, électriques et connexes de l'Eure	
0889	Convention collective nationale des employés et techniciens des services généraux et administratifs de l'exploitation des théâtres cinématographiques	
0891	Convention collective départementale des pâtissiers confiseurs glaciers de Bordeaux et de la Gironde (pâtisserie)	
0892	Convention collective nationale des cadres et agents de maîtrise de la distribution de films de l'industrie cinématographique	
0894	Convention collective locale des commerces de détail non alimentaires de la ville de Rennes (Ille-et-Vilaine)	
0897	Convention collective nationale des services de santé au travail interentreprises	
0898	Convention collective départementale des industries métallurgiques, mécaniques, électriques, connexes et similaires de l'Allier	
0899	Convention collective départementale des industries métallurgiques, mécaniques et connexes de la Marne	
0901	Convention collective départementale des ouvriers de la boulangerie de la Martinique	
0911	Convention collective départementale des industries métallurgiques, mécaniques, électriques, connexes et similaires de Seine-et-Marne	
0913	Convention collective des commerces de détail du textile nouveauté habillement et accessoires du Gard	
0914	Convention collective départementale des mensuels des industries métallurgiques de l'Ain	
0915	Convention collective nationale des entreprises d'expertises en matière d'évaluations industrielles et commerciales	
0919	Convention collective du personnel des garages de la Martinique(Automobile, commerce, réparation)	
0920	Convention collective départementale des industries métallurgiques électriques et connexes de la Vienne	
0923	Convention collective départementale de la métallurgie de la Charente-Maritime	
0925	Convention collective nationale des ingénieurs et cadres de la distribution des papiers et cartons, commerce de gros	
0930	Convention collective départementale de la métallurgie et des industries connexes de la Sarthe	
0931	Convention collective des hôteliers restaurateurs et débitants de boissons du Bas-Rhin (HCR)	
0934	Convention collective départementale des industries métallurgiques mécaniques connexes et similaires de l'Indre	
0937	Convention collective régionale des industries métallurgiques mécaniques et connexes de la Haute-Vienne et de la Creuse	
0941	Convention collective des commerces non alimentaires du département de Vaucluse	
0943	Convention collective départementale des industries métallurgiques mécaniques et connexes du Calvados	
0948	Convention collective départementale des industries métallurgiques, mécaniques et connexes de l'Orne	
0951	Convention collective nationale des théâtres privés(entreprises privées de spectacle vivant en lieux fixes)	
0953	Convention collective nationale de la charcuterie de détail	
0954	Convention collective des ouvriers des entreprises de manutention et des chantiers charbonniers des ports de Strasbourg	
0959	Convention collective nationale des laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers	
0964	Convention collective nationale des transports aériens régionaux	
0965	Convention collective des industries métallurgiques et connexes du département du Var	
0966	Convention collective départementale des grands magasins et magasins de nouveauté d'Indre-et-Loire	
0968	Convention collective départementale de l'industrie hôtelière des Pyrénées-Orientales	
0972	Convention collective nationale de la parfumerie de détail et de l'esthétique	
0976	Convention collective départementale de travail des commerces de détail d'habillement et du textile de Haute-Savoie	
0979	Convention collective locale des industries métallurgiques de l'arrondissement du Havre (Seine-Maritime)	
0984	Convention collective départementale des industries métallurgiques, mécaniques et connexes d'Eure-et-Loir	
0985	Convention collective départementale du personnel de boucherie charcuterie du Haut-Rhin	
0989	Convention collective départementale du Crédit mutuel du Nord	
0992	Convention collective nationale de la boucherie, boucherie-charcuterie et boucherie hippophagique, triperie, commerce de volailles et gibiers	
0993	Convention collective nationale des prothésistes dentaires et des personnels des laboratoires de prothèse dentaire	
0998	Convention collective nationale des ouvriers, employés, techniciens et agents de maîtrise de l'exploitation d'équipements thermiques et de génie climatique	
1000	Convention collective nationale du personnel des cabinets d'avocats	

Codes convention collective

code	08/07/2015
1001	Convention collective nationale des médecins spécialistes qualifiés au regard du conseil de l'ordre travaillant dans des établissements et services pour personnes inadaptées et han
1007	Convention collective d'arrondissement des industries métallurgiques, mécaniques, connexes et similaires de la région de Thiers (Puy-de-Dôme)
1014	Convention collective des sociétés d'économie mixte d'autoroutes
1016	Convention collective des cadres et agents de maîtrise de l'édition de musique
1017	Convention collective départementale de l'industrie hôtelière des Bouches-du-Rhône
1018	Convention collective des cadres techniques de la presse quotidienne départementale française
1030	Convention collective départementale de l'industrie hôtelière de la Seine-Maritime
1031	Convention collective nationale de la fédération nationale des associations familiales rurales (FNAFR)
1042	Convention collective du travail des commerces alimentaires et non alimentaires du département du Loiret
1043	Convention collective nationale des gardiens, concierges et employés d'immeubles
1044	Convention collective nationale de l'horlogerie
1049	Convention collective départementale du bâtiment, des travaux publics et de toutes professions concourant à l'acte de bâtir ou d'aménager de Saint Pierre-et-Miquelon
1050	Convention collective départementale du commerce et des services commerciaux de Saint-Pierre-et-Miquelon
1057	Convention collective des consignataires de navire et manutentionnaires de la Martinique
1059	Convention collective régionale des industries métallurgiques, électriques, électroniques et connexes de Midi-Pyrénées (Ariège, Aveyron, Gers, Haute-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garor
1060	Convention collective départementale de la métallurgie de la Martinique
1062	Convention collective des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment et des travaux publics de la région Guadeloupe
1069	Convention collective départementale de la répartition et des dépôts pharmaceutiques de la Martinique
1072	Convention collective du travail règlementant le travail de manutention dans le port de Saint-Pierre
1075	Convention collective départementale des hôtels cafés restaurants de Meurthe-et-Moselle(HCR)
1076	Convention collective locale des commerces de détail non alimentaires de la ville de Béziers (Hérault)
1077	Convention collective nationale entreprises du négoce et de l'industrie des produits du sol, engrais et produits connexes
1083	Convention collective de travail des ouvriers de la presse quotidienne départementale
1088	Convention collective locale des commerces de détail non alimentaires de la ville de Montpellier
1090	Convention collective nationale des services de l'automobile (commerce et réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle, activités connexes, contrôle technique automobil
1113	Convention collective locale des industries de la pipe et du fume-cigarette de la région de Saint Claude (Jura)
1118	Convention collective interrégionale du Crédit mutuel Midi-Atlantique
1119	Convention collective nationale de l'industrie de la fabrication de la chaux -personnel d'encadrement-
1128	Convention collective départementale de l'industrie hôtelière de Haute-Saône (hôtels cafés restaurants, HCR)
1140	Convention collective départementale des hôtels cafés restaurants de Saint-Pierre-et-Miquelon(HCR)
1147	Convention collective du personnel des cabinets médicaux (médecin)
1159	Convention collective départementale de la métallurgie de la Nièvre
1164	Convention collective locale des industries métallurgiques et annexes de la région de Vimeu (Somme)
1170	Convention collective nationale de l'industrie des tuiles et briques (CCNTB)
1177	Convention collective nationale du personnel ouvrier de l'industrie de la fabrication de la chaux
1178	Convention collective nationale de l'industrie de la fabrication de la chaux -ETDAM : employés, techniciens, dessinateurs, agents de maîtrise-
1182	Convention collective nationale des personnels des ports de plaisance
1194	Convention collective nationale des employés de l'édition de musique
1195	Convention collective des hôtels cafés restaurants et discothèques du département du Puy-de-Dôme(HCR)
1202	Convention collective du commerce de détail non alimentaire du Maine-et-Loire
1203	Convention collective départementale du commerce et des services de la Guadeloupe
1213	Convention collective régionale du Crédit mutuel de Bretagne
1225	Convention collective départementale du commerce de la Réunion
1232	Convention collective départementale des hôtels de la Guadeloupe
1233	Convention collective départementale de la boulangerie et de la boulangerie-pâtisserie de La Réunion
1235	Convention collective départementale de l'industrie hôtelière des Vosges
1237	Convention collective nationale des centres de gestion agréés
1240	Convention collective des commerces de détail non alimentaires de Bourg-en-Bresse (Ain)
1247	Convention collective auto moto de la Réunion
1256	Convention collective nationale des cadres, ingénieurs et assimilés des entreprises de gestion d'équipements thermiques et de climatisation
1257	Convention collective départementale des employés, agents de maîtrise et cadres de la pharmacie d'officine de la Réunion
1258	Convention collective des organismes d'aide ou de maintien à domicile (convention de 1983)
1260	Convention collective départementale de l'industrie hôtelière du Var
1261	Convention collective nationale des acteurs du lien social et familial : centres sociaux et socioculturels, associations d'accueil de jeunes enfants, associations de développement soc
1266	Convention collective nationale du personnel des entreprises de restauration de collectivités
1267	Convention collective nationale de la pâtisserie
1268	Convention collective du Crédit mutuel de la Loire-Atlantique et du Centre-Ouest
1274	Convention collective départementale des industries métallurgiques de la Corrèze
1276	Convention collective du commerce de détail non alimentaire du Finistère
1278	Convention collective nationale des personnels PACT et ARIM (centres pour la protection l'amélioration et la conservation de l'habitat et associations pour la restauration immobili
1281	Convention collective des employés de la presse hebdomadaire régionale
1284	Convention collective départementale des hôtels cafés restaurants de la Gironde (HCR)
1285	Convention collective nationale pour les entreprises artistiques et culturelles (SYNDEAC)
1286	Convention collective nationale des détaillants, détaillants-fabricants et artisans de la confiserie, chocolaterie, biscuiterie
1297	Convention collective de la communication et de la production audiovisuelle
1298	Convention collective locale des commerces de Cambrai et de l'arrondissement (Nord)
1307	Convention collective nationale de l'exploitation cinématographique
1311	Convention collective nationale de la restauration ferroviaire
1314	"Convention collective nationale des maisons d'alimentation à succursales, supermarchés, hypermarchés, ""gérants mandataires"" (grande distribution)"
1315	Convention collective régionale des industries métallurgiques, mécaniques et connexes de la Haute-Marne et de la Meuse
1316	Convention collective nationale des organismes de tourisme social et familial
1320	Convention collective départementale des hôtels, cafés, restaurants du Nord (HCR)
1323	Convention collective du commerce de détail de la Moselle
1325	Convention collective nationale des gérants des coopératives de consommation

Codes convention collective

code	08/07/2015
1326	Convention collective nationale des maîtres de l'enseignement primaire privé dans les classes hors contrat et sous contrat simple et ne relevant pas de la convention collective de t
1334	Convention collective des psychologues de l'enseignement privé
1341	Convention collective départementale des industries agroalimentaires de la Réunion
1343	Convention collective des commerces de détail non alimentaires du Morbihan
1351	Convention collective nationale des entreprises de prévention et de sécurité
1353	Convention collective des industries métallurgiques et connexes de la Dordogne
1365	Convention collective de travail des industries de transformation des métaux de Meurthe-et-Moselle (métallurgie)
1369	Convention collective des industries métallurgiques, électriques, électroniques et connexes de Loire-Atlantique
1370	Convention collective régionale du personnel des hôtels de tourisme trois et quatre étoiles luxe de Paris et départements environnants (Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis
1375	Convention collective des industries métallurgiques, mécaniques et connexes du département du Doubs
1383	Convention collective nationale des commerces de quincaillerie, fournitures industrielles, fers, métaux et équipement de la maison, employés et personnels de maîtrise
1384	Convention collective régionale des vins de Champagne
1385	Convention collective des commerces de détail de denrées non alimentaires des Ardennes
1387	Convention collective des mensuels des industries métallurgiques des Flandres
1388	Convention collective nationale de l'industrie du pétrole
1391	Convention collective régionale concernant le personnel de l'industrie, de la manutention et du nettoyage sur les aéroports ouverts à la circulation publique de la région parisienne
1394	Convention collective des entreprises du commerce non alimentaire du département du Tarn
1396	Convention collective nationale pour les industries de produits alimentaires élaborés
1402	Convention collective du bâtiment et des travaux publics de Haute-Savoie
1404	Convention collective nationale des entreprises de commerce, de location et de réparation de tracteurs, machines et matériels agricoles, de matériels de travaux publics, de bâtime
1405	Convention collective nationale des entreprises d'expédition et d'exportation de fruits et légumes
1406	Convention collective du commerce de détail non alimentaire de la Gironde
1408	Convention collective nationale des entreprises du négoce et de distribution de combustibles solides, liquides, gazeux et produits pétroliers
1411	Convention collective nationale de la fabrication de l'ameublement
1412	Convention collective nationale des entreprises d'installation sans fabrication, y compris entretien, réparation, dépannage de matériel aéraulique, thermique, frigorifique et connex
1413	Accord national professionnel relatif aux salariés permanents des entreprises de travail temporaire
1415	Convention collective des commerces de détail non alimentaires du département de la Loire
1420	Convention collective nationale de travail du personnel des organismes créés pour l'application de la convention du 31 décembre 1958 UNEDIC ASSEDIC(UNEDIC, ASSEDIC)
1423	Convention collective nationale des entreprises relevant de la navigation de plaisance
1424	Convention collective nationale des réseaux de transports publics urbains de voyageurs
1431	Convention collective nationale de l'optique-lunetterie de détail
1446	Convention collective nationale du travail des personnels enseignant hors contrat et des chefs de travaux exerçant des responsabilités hors contrat dans les établissements d'enseig
1461	Convention collective du personnel de surveillance des services auxiliaires de la manutention des ports de Marseille(Bouches-du-Rhône)
1465	Convention collective nationale des peintres en lettres, décorateurs et graphistes en signalisation, enseignes, publicité peinte
1468	Convention collective de branche du Crédit mutuel
1470	Convention collective des industries métallurgiques, mécaniques, électriques, connexes et similaires d'Indre-et-Loire
1472	Convention collective départementale des industries métallurgiques du Pas-de-Calais
1480	Convention collective nationale de travail des journalistes
1483	Convention collective nationale du commerce de détail de l'habillement et des articles textiles
1486	Convention collective nationale applicable au personnel des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils(BET, SYNTEC)
1487	Convention collective nationale du commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie
1492	Convention collective nationale des ouvriers, employés, dessinateurs, techniciens et agents de maîtrise de la production des papiers, cartons et celluloses
1495	Convention collective nationale pour les ouvriers, employés, dessinateurs, techniciens et agents de maîtrise de la transformation des papiers, cartons et celluloses
1499	Convention collective nationale de la miroiterie, de la transformation et du négoce du verre
1501	Convention collective nationale de la restauration rapide (restauration livrée)
1504	Convention collective nationale de la poissonnerie (commerce de détail, de demi-gros et de gros de la poissonnerie)
1505	Convention collective nationale du commerce de détail de fruits et légumes, épicerie et produits laitiers
1511	Convention collective du personnel des entreprises membres du réseau du crédit immobilier de France
1512	Convention collective nationale de la promotion immobilière
1513	Convention collective nationale des activités de production des eaux embouteillées, des boissons rafraîchissantes sans alcool et de bière
1516	Convention collective nationale des organismes de formation
1517	Convention collective nationale des commerces de détail non alimentaires : antiquités, brocante, galeries d'art, arts de la table, coutellerie, droguerie, équipement du foyer, bazars,
1518	Convention collective nationale de l'animation
1525	Convention collective de la métallurgie de la région dunkerquoise
1527	Convention collective nationale de l'immobilier
1534	Convention collective nationale des entreprises de l'industrie et des commerces en gros des viandes
1536	Convention collective nationale des distributeurs conseils hors domicile (entrepositaires-grossistes, bières, eaux minérales et de table, boissons gazeuses, non gazeuses, sirops, jus
1539	Convention collective nationale des commerces de détail de papeterie, fournitures de bureau, de bureautique et informatique [et de librairie]
1543	Convention collective nationale de la boyauderie
1545	Convention collective de travail de l'enseignement primaire catholique
1547	Convention collective interrégionale du Crédit mutuel d'Alsace-Lorraine pour le personnel de nettoyage
1555	Convention collective nationale de la fabrication et du commerce des produits à usage pharmaceutique, parapharmaceutique et vétérinaire
1557	Convention collective nationale du commerce des articles de sports et d'équipements de loisirs
1558	Convention collective nationale relative aux conditions de travail du personnel des industries céramiques de France
1560	Convention collective départementale des industries métallurgiques, électriques et connexes des Alpes-Maritimes
1561	Convention collective nationale de la cordonnerie multiservice
1563	Convention collective des cadres de la presse hebdomadaire régionale d'information
1564	Convention collective des industries de la métallurgie de Saône-et-Loire
1565	Convention collective des services de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées de la Guadeloupe
1572	Convention collective départementale de la métallurgie de la Charente
1576	Convention collective de travail des industries métallurgiques, mécaniques, électriques, électroniques, connexes et similaires du département du Cher
1577	Convention collective des industries métallurgiques, électroniques et connexes de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales
1578	Convention collective départementale de la métallurgie de la Loire et de l'arrondissement d'Yssingeaux
1580	Convention collective nationale de l'industrie de la chaussure et des articles chaussants

Codes convention collective

code	08/07/2015
1586	Convention collective nationale de l'industrie de la salaison, charcuterie en gros et conserves de viandes
1588	Convention collective du personnel des sociétés coopératives d'HLM
1589	Convention collective nationale des mareyeurs-expéditeurs
1591	Convention collective nationale des cadres de l'importation charbonnière des usines d'agglomération de houille et du commerce des combustibles en gros
1592	Convention collective de la métallurgie du Valenciennois et du Cambrésis
1596	Convention collective nationale concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 -c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés-
1597	Convention collective nationale concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret 1er mars 1962 -c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés-
1604	Convention collective des industries métallurgiques des arrondissements de Rouen et de Dieppe
1605	Convention collective nationale des entreprises de désinfection, désinsectisation, dératisation
1606	Convention collective nationale du bricolage
1607	Convention collective nationale des industries des jeux, jouets, articles de fêtes et ornements de Noël, articles de puériculture et voitures d'enfants modélisme et industries connex
1611	Convention collective nationale des entreprises de logistique de communication écrite directe
1612	Convention collective nationale du personnel navigant des essais et réceptions
1614	Convention collective des commerces de gros, demi-gros et de détail de la quincaillerie, fers, tubes, métaux, outillage, équipements ménagers ... de l'Aisne, des Ardennes, de l'Oise
1618	Convention collective nationale du camping
1619	Convention collective nationale des cabinets dentaires
1621	Convention collective nationale de la répartition pharmaceutique
1622	Convention collective nationale des employés techniciens et agents de maîtrise de l'importation charbonnière des usines d'agglomération de houille et du commerce des combusti
1624	Convention collective nationale des commerces de gros de la confiserie, chocolaterie, biscuiterie et alimentation fine et des négociants distributeurs de levure
1626	Convention collective départementale des industries métallurgiques, mécaniques, électriques, électro-céramiques et connexes des Hautes-Pyrénées
1627	Convention collective du travail des industries de la métallurgie et des constructions mécaniques de Clermont-Ferrand et du Puy-de-Dôme
1628	Convention collective de la métallurgie des Deux-Sèvres
1629	Convention collective des cadres de la presse hebdomadaire et périodique
1631	Convention collective nationale de l'hôtellerie de plein air
1634	Convention collective de la métallurgie des Côtes-d'Armor
1635	Convention collective régionale des industries métallurgiques, mécaniques et connexes de la Gironde et des Landes
1638	Convention collective du département du Cher concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 - c'est-à-dire occupant jusqu
1642	Convention collective du département du Cher concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 -c'est-à-dire occupant p
1659	Convention collective nationale du rouissage teillage du lin
1668	Convention collective des ouvriers du bâtiment de la région Alsace
1671	Convention collective nationale des maisons d'étudiants
1672	Convention collective nationale des sociétés d'assurances
1679	Convention collective nationale de l'inspection d'assurance
1686	Convention collective nationale des commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager
1689	Convention collective nationale des fabriques d'articles de papeterie et de bureau : ouvriers, employés, agents de maîtrise et cadres
1700	Convention collective départementale des sucreries, sucreries-distilleries et distilleries de la Guadeloupe
1702	Convention collective nationale des ouvriers de travaux publics
1710	Convention collective nationale du personnel des agences de voyages et de tourisme
1722	Convention collective des ouvriers du bâtiment de la région de Haute-Normandie
1726	Convention collective nationale des collaborateurs salariés des cabinets d'économistes de la construction et des métreurs-vérificateurs
1732	Convention collective des industries métallurgiques, mécaniques, électriques et connexes de l'Yonne
1734	Convention collective des artistes-interprètes engagés pour des émissions de télévision
1740	Convention collective régionale des ouvriers du bâtiment de la région parisienne
1747	Convention collective des activités industrielles de boulangerie et de pâtisserie
1750	Convention collective des employés des services auxiliaires de la manutention des ports de Marseille
1751	Convention collective des cadres des services auxiliaires de la manutention des ports de Marseille
1758	Convention collective du bâtiment du département du Tarn concernant les ouvriers employés par les entreprises occupant jusqu'à 10 salariés
1759	Convention collective du bâtiment du département du Tarn concernant les ouvriers employés par les entreprises occupant plus de 10 salariés
1760	Convention collective nationale des jardineries et graineteries
1761	Convention collective du commerce de gros des tissus, tapis et linge de maison
1763	Convention collective nationale de la manutention portuaire
1779	Convention collective du bâtiment de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur concernant les ouvriers employés par les entreprises occupant jusqu'à 10 salariés
1780	Convention collective du bâtiment de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur concernant les ouvriers employés par les entreprises occupant plus de 10 salariés
1785	Convention collective régionale des ouvriers du bâtiment de la région Basse-Normandie
1790	Convention collective nationale des espaces de loisirs, d'attractions et culturels
1794	Convention collective nationale du personnel des institutions de retraites complémentaires
1800	Convention collective nationale du personnel de la céramique d'art
1801	Convention collective nationale des sociétés d'assistance
1809	Convention collective des industries métallurgiques, mécaniques, similaires et connexes du Jura
1810	Convention collective nationale des entreprises de propreté (nettoyage de locaux)
1813	Convention collective de travail des industries de la transformation des métaux de la région de Maubeuge
1816	Convention collective nationale des ouvriers de l'importation charbonnière maritime et des usines d'agglomération de houille du littoral
1821	Convention collective nationale de la fabrication du verre à la main semi-automatique et mixte
1843	Convention collective régionale des ingénieurs, assimilés et cadres du bâtiment de la région parisienne
1850	Convention collective de l'avocat salarié
1867	Convention collective de la métallurgie de la Drôme-Ardèche
1871	Convention collective nationale des employés de la presse d'information spécialisée du 1er juillet 1995
1874	Convention collective nationale des cadres, techniciens et agents de maîtrise de la presse d'information spécialisée du 1er juillet 1995
1875	Convention collective nationale des cabinets et cliniques vétérinaires : personnel salarié
1880	Convention collective nationale du négoce de l'ameublement
1885	Convention collective des industries métallurgiques, mécaniques, électriques et connexes du département de la Côte-d'Or
1886	Convention collective départementale des ouvriers du bâtiment de la Loire
1888	Convention collective départementale des ouvriers des travaux publics de la Loire
1895	Convention collective de l'encadrement de la presse quotidienne régionale

Codes convention collective

code	08/07/2015
1902	Convention collective des industries métallurgiques, mécaniques, électriques, électroniques connexes et similaires du Maine-et-Loire
1903	Convention collective du personnel d'encadrement des agences de presse
1909	Convention collective nationale des organismes de tourisme
1911	Convention collective de travail du groupement national interprofessionnel des semences graines et plants
1912	Convention collective des industries de la métallurgie du Haut-Rhin
1921	Convention collective nationale des huissiers de justice
1922	Convention collective nationale de la radiodiffusion
1923	Convention collective de la manutention portuaire de Guadeloupe
1930	Convention collective nationale de la meunerie
1938	Convention collective nationale des industries de la transformation des volailles (abattoirs, ateliers de découpe et centres de conditionnement de volailles, commerce de gros de vo
1942	Convention collective nationale de l'industrie de production des textiles artificiels et synthétiques et produits assimilés
1944	Convention collective nationale du personnel navigant technique des exploitants d'hélicoptères
1945	Convention collective nationale du vitrail
1947	Convention collective nationale du négoce de bois d'oeuvre et produits dérivés
1951	Convention collective nationale des cabinets ou entreprises d'expertises en automobile
1960	Convention collective des industries métallurgiques, mécaniques et connexes du Lot-et-Garonne
1961	Convention collective pour les stations-service en Guadeloupe
1966	Convention collective des industries métallurgiques du Loiret
1967	Convention collective départementale de l'industrie des métaux du Bas-Rhin
1970	Convention collective des commerces de détail non alimentaires des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin
1972	Convention collective des employés de la presse magazine et d'information (Presse périodiques employés)
1974	Convention collective nationale du personnel des entreprises de transport de passagers en navigation intérieure
1978	Convention collective nationale des fleuristes, de la vente et des services des animaux familiers
1979	Convention collective nationale des hôtels, cafés, restaurants (HCR, CHARBON, REGALIA)
1980	Convention collective des commissionnaires en douane et agents auxiliaires de la Martinique
1982	Convention collective nationale du négoce et prestations de services dans les domaines médico-techniques
1987	Convention collective nationale des pâtes alimentaires sèches et du couscous non préparé
1991	Convention collective des industries de la blanchisserie, de la teinturerie et du nettoyage à sec d'Alsace
1996	Convention collective nationale de la pharmacie d'officine
2002	Convention collective interrégionale de la blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie
2003	Convention collective des industries métallurgiques, électriques, électroniques et connexes du département des Vosges
2014	Convention collective nationale de travail des employés des agences de presse
2018	Convention collective des cadres de la presse magazine et d'information (Presse hebdomadaire périodique cadres)
2021	Convention collective nationale du golf
2022	Convention collective des organismes associatifs d'enseignement, de formation musicale et chorégraphique (Rhône-Alpes)
2025	Convention collective régionale du travail des activités minières de Guyane
2032	Convention collective du département de l'Isère concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment occupant jusqu'à 10 salariés
2033	Convention collective du département de l'Isère concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment occupant plus de 10 salariés
2034	Convention collective du département de l'Isère concernant les ouvriers employés par les entreprises de travaux publics
2046	Convention collective nationale du personnel non médical des centres de lutte contre le cancer
2060	Convention collective nationale des chaînes de cafétérias et assimilés
2070	Convention collective relative au statut des personnels des organismes de développement économique
2075	Convention collective nationale des centres immatriculés de conditionnement, de commercialisation et de transformation des oeufs et des industries en produits d'oeufs
2089	Convention collective nationale de l'industrie des panneaux à base de bois
2098	Convention collective nationale du personnel des prestataires de services dans le domaine du secteur tertiaire
2101	Convention collective nationale de l'enseignement privé à distance
2104	Convention collective nationale du thermalisme
2108	Convention collective de la boulangerie et de la boulangerie-pâtisserie de Seine-Maritime
2111	Convention collective nationale des salariés du particulier employeur
2120	Convention collective de la banque
2121	Convention collective nationale de l'édition
2126	Convention collective de la métallurgie du Gard et de la Lozère
2128	Convention collective nationale de la mutualité
2132	Convention collective nationale relative aux régies de quartier et comité national de liaison des régies de quartier (CNLRQ)
2145	Convention collective régionale des ouvriers du bâtiment de la région Corse
2147	Convention collective des entreprises des services d'eau et d'assainissement (entreprises en gérance, en concession ou en affermage assurent l'exploitation, le service, le pompage
2148	Convention collective nationale des télécommunications
2149	Convention collective nationale des activités du déchet
2150	Convention collective nationale des personnels des sociétés anonymes et fondations d'HLM
2152	Convention collective nationale de travail du personnel enseignant et formateur des centres de formation continue et des centres de formation d'apprentis, des sections d'apprent
2156	Convention collective nationale des grands magasins et des magasins populaires
2162	Convention collective nationale des professions de la photographie
2174	Convention collective nationale du personnel sédentaire des entreprises de transports de marchandises de la navigation intérieure
2190	Convention collective nationale des missions locales et PAIO des maisons de l'emploi et PLIE
2194	Convention collective régionale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment occupant jusqu'à 10 salariés, région Aquitaine
2195	Convention collective régionale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment occupant plus de dix salariés, région Aquitaine
2198	Convention collective nationale des entreprises de vente à distance
2205	Convention collective du notariat
2216	Convention collective nationale du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire (entrepôts d'alimentation, supérettes, supermarchés, hypermarchés, grande distribu
2219	Convention collective des taxis parisiens salariés
2221	Convention collective des mensuels des industries des métaux de l'Isère et des Hautes-Alpes
2230	Convention collective nationale des associations agréées de surveillance de la qualité de l'air
2247	Convention collective des entreprises de courtage d'assurances et/ou de réassurances
2250	Convention collective régionale de la boulangerie-pâtisserie de la Guyane

Codes convention collective

code	08/07/2015
2257	Convention collective nationale des casinos
2264	Convention collective de l'hospitalisation privée (CCU, FHP, établissements pour personnes âgées, maison de retraite, établissements de suite et réadaptation, médicaux pour enfar
2266	Convention collective des industries métallurgiques, mécaniques, électriques, connexes et similaires de la Mayenne
2267	Convention collective des ouvriers du bâtiment de la région Languedoc-Roussillon
2270	Convention collective nationale des universités et instituts catholiques de France
2272	Convention collective nationale de l'assainissement et de la maintenance industrielle
2281	Convention collective des chefs d'établissement directeurs d'école de l'enseignement catholique
2294	Convention collective des industries et métiers de la métallurgie de l'Aube
2304	Convention collective de mensualisation dans les entreprises de manutention du port de Dunkerque et mesures sociales d'accompagnement
2306	Convention collective nationale de l'union des chambres syndicales des métiers du verre (taille, bouchage et décoration de verrerie, commerce de flaconnage, verrerie à la main tra
2310	Convention collective régissant les rapports entre les entrepreneurs de spectacles et les artistes dramatiques, lyriques, chorégraphiques, marionnettistes de variétés et musiciens e
2316	Convention collective nationale des centres de gestion agréés et habilités
2322	Convention collective chansons, variétés, jazz, musiques actuelles
2328	Convention collective des ouvriers du bâtiment et des travaux publics de la Guadeloupe et dépendances
2329	Accord professionnel national de travail entre les avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation et leur personnel salarié -non avocat-
2332	Convention collective nationale des entreprises d'architecture
2335	Convention collective nationale du personnel des agences générales d'assurances
2336	Convention collective nationale des organismes gestionnaires de foyers et services pour jeunes travailleurs
2344	Convention collective de la sidérurgie
2345	Convention collective régionale du transport sanitaire en Martinique
2354	Convention collective départementale des ouvriers du bâtiment de la Savoie
2357	Accord du 3 mars 1993 relatif aux cadres de direction des sociétés d'assurances
2359	Protocole d'accord du 1er juillet 1964 des artistes musiciens de la production cinématographique
2360	Convention collective régionale des services de l'automobile de la Guyane
2364	Accord professionnel des professeurs laïcs de l'enseignement technique privé ayant reçu dans un établissement sous sontrat simple un agrément ou une délégation rectorale et do
2372	Convention collective nationale des entreprises de la distribution directe
2378	Accords nationaux professionnels concernant le personnel intérimaire des entreprises de travail temporaire
2389	Convention collective des ouvriers du bâtiment et des travaux publics région de La Réunion
2395	Convention collective nationale de travail des assistants maternels du particulier employeur
2397	Convention collective des mannequins adultes et des mannequins enfants de moins de seize ans employés par les agences de mannequins
2405	Convention collective départementale des établissements d'hospitalisation privée de la Guadeloupe du 1er avril 2003
2408	Convention collective de travail des personnels des services administratifs et économiques, des personnels d'éducation et des documentalistes des établissements d'enseignement
2409	Convention collective nationale des cadres des travaux publics du 1er juin 2004
2410	Convention collective nationale des biscotteries, biscuiteries, céréales prêtes à consommer ou à préparer, chocolateries, confiseries, aliments de l'enfance et de la diététiques, prép
2411	Convention collective nationale des chaînes thématiques
2412	Convention collective de la production de films d'animation
2420	Convention collective nationale des cadres du bâtiment du 1er juin 2004
2450	Convention collective du Crédit mutuel centre Est Europe - Sud Est
2480	Convention collective de la manutention portuaire du port de Fort-de-France du 4 juillet 2003
2489	Convention collective des industries métallurgiques et assimilées de la Vendée
2494	Convention collective nationale de la coopération maritime
2505	Convention collective du Crédit mutuel d'Anjou, complétée par l'accord d'application du 22 décembre 1990
2511	Convention collective nationale du sport
2519	Convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise (ETAM) des entreprises de l'association syndicale des propriétaires exploitants de chapiteaux
2526	Convention collective nationale des organisations professionnelles de l'habitat social
2528	Convention collective nationale de travail des industries de la maroquinerie, articles de voyage, chasse sellerie, gainerie, bracelets en cuir
2535	Convention collective dans la culture de la canne à sucre en Martinique
2542	Convention collective des industries métallurgiques, mécaniques et connexes de l'Aisne
2543	Convention collective nationale des cabinets ou entreprises de géomètres experts, géomètres topographes photogrammètres, experts-fonciers
2564	Convention collective nationale des vétérinaires praticiens salariés
2567	Convention collective nationale de l'industrie des glaces, sorbets et crèmes glacées
2579	Conventions collectives applicables aux entreprises des industries et métiers de la métallurgie du Loir-et-Cher
2582	Convention collective des ouvriers des travaux public de la Savoie
2583	Convention collective nationale de branche des sociétés concessionnaires ou exploitantes d'autoroutes ou d'ouvrages routiers
2584	Convention collective de la région Champagne-Ardenne concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (plus de 10 sal
2585	Convention collective de la région Champagne-Ardenne concernant les ouvriers employés par les entreprise du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (jusqu'à 10 salariés)
2594	Convention collective des installateurs en remontées mécaniques
2596	Convention collective nationale de la coiffure et des professions connexes
2603	Convention collective nationale de travail des praticiens conseils du régime général de sécurité sociale
2609	Convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment
2614	Convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise des travaux publics
2615	Convention collective de la métallurgie des Pyrénées-Atlantiques et du Seignanx
2622	Convention collective du Crédit maritime mutuel
2625	Convention collective régionale des ouvriers du bâtiment des Pays de la Loire
2630	Convention collective des industries métallurgiques des Bouches-du-Rhône et Alpes-de-Haute-Provence
2631	Accord collectif national Branche de la télédiffusion. Salariés employés sous contrat à durée déterminée d'usage
2636	Convention collective de la FESIC
2642	Convention collective de la production audiovisuelle
2658	Convention collective régionale du travail des guides d'expédition, guides accompagnateurs et guides animateurs en milieu amazonien
2666	Convention collective nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
2667	Convention collective des ouvriers du bâtiment des départements Drôme, Ardèche
2668	Convention collective nationale de travail des cadres supérieurs des sociétés de secours minières et de leurs établissements, des unions régionales et des assistants sociaux régiona
2683	Convention collective nationale du portage de presse
2691	Convention collective nationale de l'enseignement privé hors contrat

Codes convention collective

code		08/07/2015
2697	Convention collective nationale des personnels des structures associatives cynégétiques	
2700	Convention collective de la métallurgie de l'Oise	
2701	Convention collective du travail du personnel des banques de la Guyane	
2702	Convention collective du travail du personnel des banques de la Martinique	
2704	Convention collective du travail du personnel des banques de la Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélémy	
2706	Convention collective nationale du personnel des administrateurs et des mandataires judiciaires	
2707	Convention collective régionale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment Île-de-France	
2717	Convention collective des entreprises techniques au service de la création et de l'événement	
2727	Convention collective nationale des omnipraticiens exerçant dans les centres de santé miniers	
2728	Convention collective nationale des sucreries, sucreries-distilleries et raffineries de sucre	
2754	Convention collective nationale des magasins prestataires de services de cuisine à usage domestique	
2755	Convention collective des industries de la métallurgie de Belfort/Montbéliard	
2768	Convention collective national de travail des pharmaciens du régime minier	
2770	Convention collective nationale de l'édition phonographique	
2785	Convention collective nationale des sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques et des offices de commissaires-priseurs judiciaires	
2793	Convention collective de travail du 25 juin 1968 des agents de direction et des agents-comptables des organismes de sécurité sociale et d'allocations familiales	
2796	Convention collective du personnel de direction du régime social des indépendants, ses annexes et son accord d'application	
2797	Convention collective nationale spéciale de travail des praticiens conseils du régime social des indépendants et son annexe 1 relative à l'ARTT	
2798	Convention collective des employés et cadres du régime social des indépendants, ses annexes 1 à 6 et son accord d'application	
2847	Convention collective nationale de Pôle Emploi	
2870	Convention collective des ouvriers du bâtiment, des travaux publics et des industries et activités connexes de la Guyane	
2891	Convention collective de l'industrie de Roquefort	
2931	Convention collective nationale des activités de marchés financiers	
2941	Convention collective de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile	
2964	Accord collectif relatif au transport de proximité public et privé de produits pétroliers et de liquides inflammables sur le territoire de la Martinique	
2972	Convention collective du personnel sédentaire des entreprises de navigation	
2978	Convention collective nationale du personnel salarié des agences de recherches privées	
2980	Convention collective de la Métallurgie de la Somme	
2992	Convention collective des industries métallurgiques, mécaniques, électriques, connexes et similaires d'Indre-et Loire	
3013	Convention collective nationale de la librairie	
3016	Convention collective des Ateliers Chantiers d'Insertion	
3017	Convention collective nationale unifiée Ports et Manutention	
3028	Convention collective régionale des transports routiers et activités auxiliaires du transport de la Guadeloupe	
3032	Convention collective nationale de l'esthétique - cosmétique et de l'enseignement technique et professionnel liés aux métiers de l'esthétique et de la parfumerie	
3043	Convention Collective Nationale des Entreprises de propreté et services associés du 26 juillet 2011.	
3053	Convention collective des industries de la métallurgie de Haute-Saône	
3090	Convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant	
3097	Convention collective nationale de la production cinématographique : titre I et titre II (techniciens de la production cinématographique)	
3105	Convention collective nationale des Régies de Quartier	
3107	Convention collective des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment et des travaux publics et annexes de la Martinique	
3109	Convention collective nationale des 5 branches industries alimentaires diverses	
3127	Convention collective nationale des services à la personne du 20 septembre 2012	
3128	Convention collective régionale des employés, techniciens et agents de maîtrise du batiment, des travaux publics et des industries et activités connexes de la Guyane	
3144	Convention collective ETAM du Batiment et des Travaux Publics	
3151	Convention collective nationale des industries de la fabrication de la chaux	
3160	Convention collective nationale des associations de gestion et de comptabilité	
3168	Convention Collective Nationale des professions de la photographie	
3201	convention collective nationale des cadres des éditeurs de la presse magazine	
3202	convention collective nationale des employés des éditeurs de la presse magazine	
3203	convention collective des structures associatives de pêche de loisir et de protection du milieu aquatique	
3205	Convention collective nationale du personnel des coopératives de consommation	
5001	Statut des industries électriques et gazières	
5002	Statut du Mineur	
5003	Statut de la Fonction publique d'état	
5004	Statut EPAVN Villes nouvelles	
5005	Statut des Caisses d'épargne	
5006	Statut des offices publics de l'habitat	
5007	Statut de l'EPAD	
5008	Statut de la Banque de France	
5009	Statut de l'Opéra de Paris	
5010	Statut des Chambres des métiers & de l'artisanat	
5011	Statut de l'Aéroport de Paris	
5012	Statut des chemins de fer	
5014	Statut de la RATP	
5015	Statut du CNRS	
5017	Statut de l'Église ou convention diocésaine	
5018	Statut des Chambres de commerce et d'industrie	
5019	Statut des Chambres d'agriculture	
5020	Statut de la SNCM	
5021	Statut de la Fonction publique territoriale	
5022	Statut de la Fonction publique hospitalière	
5023	Statut Vivea	
5100	Statut divers	
5200	Grille d'usage Mars PF (Non conventionnelle)	

Codes convention collective

code		08/07/2015
5501	Convention d'entreprise indépendante ou texte assimilé	
5502	Convention d'entreprise Croix Rouge	
5503	Convention d'entreprise SEITA (LOGISTA France)	
5505	Convention d'entreprise CEA	
5506	Crédit agricole SA	
5507	Foot ball administratifs	
5509	Convention d'entreprise PMU	
5513	Convention d'entreprise IFREMER	
5514	Convention d'entreprise Crédit Foncier	
5516	Convention d'entreprise La Poste - France Télécom	
5519	Sociétés de secours minières salariés	
5520	Transports maritimes officiers	
5521	Transports maritimes personnel navigant d'exécution	
5522	Convention d'entreprise Établissement français du sang	
5524	Convention d'entreprise France terre d'asile	
5526	Charte du foot ball professionnel	
5530	Adoma (ex Sonacotra)	
5531	Syngenta	
5532	INRS	
5533	Comité d'entreprise SNCF	
5537	Sociétés de secours minières dentistes	
5538	Sociétés de secours minières médecins spécialistes	
5539	AFPA	
5540	Charte du foot ball indépendant	
5541	Rugby professionnel	
5542	Basket ball professionnel	
5543	RFF	
5544	Restaurants administratifs	
5545	Restaurants PTT	
5546	CNES	
5547	Club Méditerranée	
5548	Comité d'entreprise RATP	
5549	IRSN	
5550	BTP retraite	
5551	Institut Pasteur	
5552	Société d'agences et de diffusion	
5553	CCAS	
5554	Remorquage maritime officiers	
5555	Remorquage maritime navigant d'exécution	
5556	Passages d'eau officiers	
5557	Passages d'eau personnel navigant d'exécution	
5558	Multiservice immobilier et facilties management	
5559	Alliance emploi	
5560	Banque Populaire	
5561	Production cinématographique titres en négociation	
5562	Talc de Luzenac	
5563	Réunion des musées nationaux	
5564	APEC	
5565	Groupe TF1	
5566	Société Protectrice des Animaux	
5567	ARTE	
5568	CIRAD	
5569	Comédie française	
5570	Opéra de Paris	
5571	Fondation d'Auteuil	
5572	Kiloutou	
5573	UGAP	
5574	Groupe Canal +	
5575	Groupe Métropole Télevision	
5576	AGEFOS PME	
5577	Agence Française de Développement	
5578	Agence Nationale pour les Chèques Vacances	
5579	France télévision	
5580	Radio France	
5581	Radio France internationale	
5582	Institut national de l'audio visuel	
5583	Voies navigables de France	
5584	Laboratoire national de métrologie et d'essais	
5585	Pioneer	
5586	SACEM	
5587	Cité de la musique	
5588	SACD	
5589	ARPEJ	
5590	OPCALIM	

Codes convention collective

code		08/07/2015
5591	Louis Vuitton services	
5592	UES CAMIF	
5593	Accord de référence FNAB	
5594	Ortec Services	
5595	Veolia environnement	
5596	Compagnie des Alpes	
5597	Propriétaires exploitants de chapiteaux	
5598	Eurotunnel	
5599	Havas	
5600	CGG Services	
5601	COSEM	
5602	Bureau de recherche géologiques et minières	
5603	Synchrotron Soleil	
5604	Accor	
5605	Blondel aérologistique	
5606	ANFH	
5607	Danone	
5608	Arvalis	
7001	Coopératives et SICA bétail et viandes	
7002	Coopératives et SICA céréales meunerie oléagineux	
7003	Coopératives et SICA conserves	
7004	Coopératives et SICA laitières	
7005	Caves coopératives vinicoles	
7006	Coopératives et SICA fleurs fruits légumes	
7007	Coopératives et SICA teillage de lin	
7008	Organismes de contrôle laitier	
7009	Accouvage et sélection avicoles	
7010	Aquaculture	
7012	Centres équestres	
7013	Entraînement chevaux de courses au trot	
7014	Entraînement chevaux de courses au galop	
7015	Gardes chasse et gardes pêche particuliers	
7016	Jardiniers et jardiniers gardiens	
7017	Parcs et jardins zoologiques	
7018	Paysagistes	
7019	Conchyliculture	
7020	Centres de gestion agrées et habilités agricoles/Centres d'économie rurale	
7021	Sélection et reproduction animale	
7501	Crédit agricole	
7502	Mutualité sociale agricole	
7503	Distilleries coopératives viticoles	
7505	Enseignement agricole privé personnel de formation	
7506	Enseignement agricole privé vie scolaire	
7507	Enseignement agricole privé administratif technique	
7508	Maisons familiales rurales	
7509	Organismes de formation agricole	
7510	Personnel des ADASEA	
7511	Personnel des ASAVPA	
7512	Centres d'économie rurale	
7513	Centres initiatives en milieu rural	
7514	Organismes de la Confédération paysanne	
7515	Aménagement foncier et établissement rural SAFER	
7516	Organismes de contrôle laitier directeurs	
7517	Exploitations agricoles cadres	
7518	Exploitations forestières cadres	
7519	Coopératives agricoles cadres dirigeants	
8112	Polyculture Île-de-France non cadres	
8113	Arboriculture maraîchage Île-de-France	
8114	Champignonnières Île-de-France	
8115	Hippodromes Île-de-France Cabourg Caen Chantilly Deauville	
8116	Polyculture Île-de-France cadres	
8211	Exploitations forestières Champagne Ardenne	
8212	Scieries Champagne Ardenne	
8213	Exploitations sylvicoles Marne Haute Marne	
8214	ETAR Aube Marne polyculture Marne	
8215	Déshydratation Champagne Ardenne	
8216	Viticulture Champagne	
8221	Champignonnistes Oise Aisne	
8231	Exploitations forestières Haute Normandie	
8233	ETAR Haute Normandie	
8234	Horticulture Haute Normandie	
8235	Pépiniéristes Haute Normandie	
8241	Exploitations forestières scieries Centre	
8243	Champignonnières Centre	

Codes convention collective

code		08/07/2015
8244	Maraîchère Indre Cher	
8251	Exploitations forestières scieries Calvados Manche Orne	
8252	Travaux agricoles Basse Normandie	
8262	Exploitations agricoles Côte d'or Nièvre Yonne ETAR CUMA Côte d'or	
8311	Exploitations forestières scieries Nord Pas de Calais	
8313	ETAR Nord Pas de Calais	
8411	Exploitations forestières Meurthe et Moselle Vosges	
8412	Scieries agricoles Alsace Lorraine	
8414	Maraîchère Meurthe et Moselle Moselle	
8421	Exploitations forestières Alsace	
8422	Polyculture Alsace	
8423	Horticulture Alsace	
8424	Pépiniéristes Alsace	
8431	Exploitations forestières Doubs Jura	
8432	Scieries agricoles Franche Comté	
8433	Horticulture Franche Comté	
8434	Culture CUMA ETAR Franche Comté	
8435	Coopératives fruitières Ain Doubs Jura	
8522	Exploitations forestières scieries Pays de la Loire	
8523	Exploitations sylvicoles Pays de la Loire	
8525	ETAR Pays de la Loire	
8526	Arboriculture fruitière Ouest de la France	
8527	Prestations services avicoles Sarthe Mayenne	
8531	Exploitations forestières scieries Bretagne	
8532	ETAR Bretagne	
8534	Maraîchère Ille et Vilaine Morbihan	
8535	CUMA Bretagne Pays de la Loire	
8541	Exploitations forestières scieries Poitou Charentes	
8542	ETAR Vienne Deux Sèvres production agricole Vienne	
8721	Exploitations forestières scieries Massif Gascogne	
8722	Gemmage forêt Gascogne	
8723	Entretien forestier Gascogne	
8731	Exploitations forestières scieries Midi Pyrénées	
8733	CUMA Tarn Haute Garonne	
8734	Horticulture Midi Pyrénées	
8741	Exploitations forestières Limousin	
8821	Ouvriers forestiers communes ONF Rhône Alpes	
8822	Exploitations forestières scieries Rhône Alpes	
8824	Coopératives fruits légumes Rhône Alpes	
8825	Polyculture CUMA Rhône Alpes cadres	
8826	Exploitations trav agricoles CUMA Savoie Hte Savoie	
8831	Exploitations forestières scieries Auvergne	
8832	Polyculture CUMA Haute Loire Lozère	
8912	ETAR Languedoc Roussillon	
9011	Exploitations agricoles Ain	
9021	Exploitations polyculture Aisne	
9022	Exploitations forestières Aisne	
9031	Exploitations polyculture Allier	
9032	Exploitations horticoles Allier	
9041	Exploitations agricoles Alpes de Haute Provence	
9051	Exploitations polyculture Hautes Alpes	
9061	Exploitations polyculture Alpes Maritimes	
9062	Exploitations forestières scieries Alpes Maritimes	
9071	Exploitations agricoles Ardèche	
9081	Exploitations polyculture Ardennes	
9082	Exploitations horticoles Ardennes	
9091	Exploitations agricoles Ariège	
9101	Exploitations polyculture Aube	
9102	Exploitations maraîchères et horticulture Aube	
9103	Sylviculture Aube	
9111	Exploitations agricoles zone céréalière Aude	
9112	Exploitations agricoles zone viticole Aude	
9121	Exploitations agricoles Aveyron	
9131	Exploitations agricoles Bouches du Rhône exécutants	
9132	Exploitations agricoles Bouches du Rhône cadres	
9141	Exploitations polyculture et CUMA Calvados	
9142	Exploitations horticoles Fruits Calvados	
9151	Exploitations polyculture Cantal	
9152	Coopératives laitières Cantal	
9161	Exploitations agricoles Charente	
9171	Exploitations polyculture Charente Maritime	
9172	Conchyliculture Marennes Oléron	
9173	Conchyliculture La Rochelle	
9181	Exploitations polyculture Cher	

Codes convention collective

code		08/07/2015
9182	Exploitations pépinières horticulture Cher	
9183	ETAR CUMA Cher	
9191	Exploitations agricoles Corrèze	
9201	Exploitations agricoles Corse du Sud	
9202	Exploitations agricoles Haute Corse	
9211	Exploitations forestières scieries Côte d'or	
9221	Exploitations polyculture Côtes d'Armor	
9222	Exploitations pépinières horticulture Côtes d'Armor	
9231	Exploitations agricoles Creuse	
9232	Exploitations pépinières sylvicoles Creuse	
9241	Exploitations agricoles Dordogne	
9261	Exploitations agricoles Drôme	
9271	Bois et forêts Eure	
9272	Exploitations polyculture Eure non cadres	
9273	Exploitations polyculture Eure cadres	
9281	Exploitations polyculture, élevage et CUMA Eure et Loir	
9282	Déshydratation Eure et Loir	
9283	Exploitations horticoles fruitières jardinerie Eure et Loire	
9291	Exploitations polyculture, élevage et maraîchage Finistère	
9292	Exploitations pépinières horticulture Finistère	
9301	Exploitations agricoles Gard	
9302	Exploitations agricoles Gard cadres	
9311	Exploitations agricoles Haute Garonne	
9321	Exploitations agricoles Gers	
9331	Exploitations agricoles Gironde	
9332	Conchyliculture Gironde	
9341	Exploitations agricoles Hérault	
9351	Exploitations polyculture, élevage et CUMA Ille et Vilaine	
9352	Exploitations pépinières horticulture Ille et Vilaine	
9361	Exploitations polyculture, élevage et CUMA Indre	
9362	Exploitations pépinières horticulture Indre	
9371	Exploitations polyculture, élevage viticulture Indre et Loire	
9372	Exploitations pépinières horticulture Indre et Loire	
9374	Exploitations arboriculture fruitière Indre et Loire	
9381	Exploitations agricoles Isère	
9382	Exploitations pépinières horticulture Isère	
9383	Exploitations agricoles CUMA Isère	
9401	Exploitations agricoles Landes	
9411	Exploitations agricoles Loir et Cher	
9412	ETAR CUMA Loir et Cher	
9413	Exploitations pépinières horticulture Loir et Cher	
9421	Exploitations agricoles Loire	
9422	CUMA Loire	
9441	Exploitations agricoles Loire Atlantique	
9442	Exploitations pépinières horticulture Loire Atlantique	
9444	Exploitations maraîchères Loire Atlantique	
9451	Exploitations polyculture élevage Loiret	
9452	CUMA Loiret	
9453	Exploitations arboriculture fruitière Loiret	
9454	Exploitations pépinières horticulture Loiret	
9455	Exploitations maraîchères Loiret	
9461	Exploitations agricoles Lot	
9471	Exploitations agricoles Lot et Garonne	
9472	Exploitations pépinières horticulture Lot et Garonne	
9491	Exploitations polyculture, élevage Maine et Loire	
9492	Exploitations pépinières horticulture Maine et Loire	
9493	Champignonnières Maine et Loire	
9494	Exploitations maraîchères Maine et Loire	
9495	Producteurs graines Maine et Loire exécution	
9496	Producteurs graines Maine et Loire cadres	
9501	Exploitations agricoles Manche	
9502	Exploitations pépinières horticulture Manche	
9521	Polyculture pépinières horticulture CUMA Haute Marne	
9531	Exploitations polyculture élevage Mayenne	
9532	Exploitations pépinières horticulture Mayenne	
9541	Exploitations agricoles Meurthe et Moselle	
9542	Exploitations pépinières horticulture Meurthe et Moselle	
9551	Exploitations forestières Meuse	
9552	Exploitations pépinières horticulture Meuse	
9553	Exploitations polyculture élevage Meuse	
9561	Exploitations polyculture élevage Morbihan	
9562	Exploitations pépinières horticulture Morbihan	
9571	Exploitations forestières Moselle	
9572	Exploitations pépinières horticulture Moselle	

Codes convention collective

code		08/07/2015
9573	Exploitations polyculture élevage Moselle	
9581	Exploitations forestières Nièvre	
9583	ETAR CUMA Nièvre	
9591	Exploitations polyculture élevage Nord	
9592	Exploitations pépinières horticulture Nord	
9601	Exploitations polyculture élevage Oise	
9602	Exploitations forestières Oise	
9603	Exploitations pépinières horticulture Oise	
9612	Exploitations polyculture élevage Orne	
9613	Exploitations pépinières horticulture Orne	
9621	Exploitations polyculture élevage Pas de Calais non cadres	
9622	Exploitations pépinières horticulture Pas de Calais non cadres	
9623	Exploitations agricoles Pas de Calais Cadres	
9631	Exploitations agricoles Puy de Dôme	
9641	Exploitations agricoles Pyrénées Atlantiques	
9651	Exploitations agricoles Hautes Pyrénées	
9661	Exploitations pépinières horticulture Pyrénées Orientales	
9691	Exploitations agricoles Rhône	
9702	Exploitations forestières Haute Saône	
9711	Exploitations forestières Saône et Loire	
9712	Exploitations agricoles Saône et Loire	
9721	Exploitations polyculture élevage Sarthe	
9722	Exploitations pépinières horticulture Sarthe	
9723	Exploitations maraîchères Sarthe	
9725	Champignonnières Sarthe	
9731	Exploitations agricoles Savoie	
9732	Exploitations pépinières horticulture Savoie	
9741	Exploitations agricoles Haute Savoie	
9742	Exploitations pépinières horticulture Haute Savoie	
9761	Exploitations agricoles Seine Maritime	
9762	Exploitations maraîchères Seine Maritime	
9771	Exploitations polyculture élev CUMA Seine et Marne ETAR Ile de France	
9791	Exploitations agricoles Deux Sèvres	
9801	Exploitations forestières Somme	
9802	Exploitations polyculture élevage et CUMA, ETAR Somme	
9803	Exploitations pépinières horticulture Somme	
9811	Exploitations agricoles Tarn	
9821	Exploitations agricoles Tarn et Garonne	
9831	Exploitations agricoles Var	
9841	Exploitations agricoles Vaucluse	
9851	Exploitations polyculture élevage Vendée	
9852	Exploitations pépinières horticulture Vendée	
9853	Exploitations maraîchères Vendée	
9855	Prestations services avicoles Vendée	
9862	Champignonnières Vienne	
9871	Exploitations agricoles Haute Vienne	
9881	Exploitations polyculture élevage et CUMA, ETAR Vosges	
9882	Exploitations pépinières horticulture maraîchères Vosges	
9891	Exploitations forestières Yonne	
9892	ETAR CUMA Yonne	
9901	Exploitations forestières Belfort	
9971	Exploitations bananières Martinique	
9972	Exploitations agricoles Guyane	
9998	___Convention non encore en vigueur___	
9999	___Sans convention collective___	

Nomenclature des activités française Insee

code		08/07/2015
0111Z	Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses	
0112Z	Culture du riz	
0113Z	Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules	
0114Z	Culture de la canne à sucre	
0115Z	Culture du tabac	
0116Z	Culture de plantes à fibres	
0119Z	Autres cultures non permanentes	
0121Z	Culture de la vigne	
0122Z	Culture de fruits tropicaux et subtropicaux	
0123Z	Culture d'agrumes	
0124Z	Culture de fruits à pépins et à noyau	
0125Z	Culture d'autres fruits d'arbres ou d'arbustes et de fruits à coque	
0126Z	Culture de fruits oléagineux	
0127Z	Culture de plantes à boissons	
0128Z	Culture de plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques	
0129Z	Autres cultures permanentes	
0130Z	Reproduction de plantes	
0141Z	Élevage de vaches laitières	
0142Z	Élevage d'autres bovins et de buffles	
0143Z	Élevage de chevaux et d'autres équidés	
0144Z	Élevage de chameaux et d'autres camélidés	
0145Z	Élevage d'ovins et de caprins	
0146Z	Élevage de porcins	
0147Z	Élevage de volailles	
0149Z	Élevage d'autres animaux	
0150Z	Culture et élevage associés	
0161Z	Activités de soutien aux cultures	
0162Z	Activités de soutien à la production animale	
0163Z	Traitement primaire des récoltes	
0164Z	Traitement des semences	
0170Z	Chasse, piégeage et services annexes	
0210Z	Sylviculture et autres activités forestières	
0220Z	Exploitation forestière	
0230Z	Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage	
0240Z	Services de soutien à l'exploitation forestière	
0311Z	Pêche en mer	
0312Z	Pêche en eau douce	
0321Z	Aquaculture en mer	
0322Z	Aquaculture en eau douce	
0510Z	Extraction de houille	
0520Z	Extraction de lignite	
0610Z	Extraction de pétrole brut	
0620Z	Extraction de gaz naturel	
0710Z	Extraction de minerais de fer	
0721Z	Extraction de minerais d'uranium et de thorium	
0729Z	Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux	
0811Z	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise	
0812Z	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	
0891Z	Extraction des minéraux chimiques et d'engrais minéraux	
0892Z	Extraction de tourbe	
0893Z	Production de sel	
0899Z	Autres activités extractives n.c.a.	
0910Z	Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures	
0990Z	Activités de soutien aux autres industries extractives	
1011Z	Transformation et conservation de la viande de boucherie	
1012Z	Transformation et conservation de la viande de volaille	
1013A	Préparation industrielle de produits à base de viande	
1013B	Charcuterie	
1020Z	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	
1031Z	Transformation et conservation de pommes de terre	
1032Z	Préparation de jus de fruits et légumes	
1039A	Autre transformation et conservation de légumes	
1039B	Transformation et conservation de fruits	
1041A	Fabrication d'huiles et graisses brutes	
1041B	Fabrication d'huiles et graisses raffinées	
1042Z	Fabrication de margarine et graisses comestibles similaires	
1051A	Fabrication de lait liquide et de produits frais	
1051B	Fabrication de beurre	
1051C	Fabrication de fromage	
1051D	Fabrication d'autres produits laitiers	
1052Z	Fabrication de glaces et sorbets	
1061A	Meunerie	
1061B	Autres activités du travail des grains	
1062Z	Fabrication de produits amylacés	
1071A	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	
1071B	Cuisson de produits de boulangerie	
1071C	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	
1071D	Pâtisserie	
1072Z	Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation	
1073Z	Fabrication de pâtes alimentaires	
1081Z	Fabrication de sucre	
1082Z	Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie	

Nomenclature des activités française Insee

code		08/07/2015
1083Z	Transformation du thé et du café	
1084Z	Fabrication de condiments et assaisonnements	
1085Z	Fabrication de plats préparés	
1086Z	Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques	
1089Z	Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.	
1091Z	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	
1092Z	Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie	
1101Z	Production de boissons alcooliques distillées	
1102A	Fabrication de vins effervescents	
1102B	Vinification	
1103Z	Fabrication de cidre et de vins de fruits	
1104Z	Production d'autres boissons fermentées non distillées	
1105Z	Fabrication de bière	
1106Z	Fabrication de malt	
1107A	Industrie des eaux de table	
1107B	Production de boissons rafraîchissantes	
1200Z	Fabrication de produits à base de tabac	
1310Z	Préparation de fibres textiles et filature	
1320Z	Tissage	
1330Z	Ennoblissement textile	
1391Z	Fabrication d'étoffes à mailles	
1392Z	Fabrication d'articles textiles, sauf habillement	
1393Z	Fabrication de tapis et moquettes	
1394Z	Fabrication de ficelles, cordes et filets	
1395Z	Fabrication de non-tissés, sauf habillement	
1396Z	Fabrication d'autres textiles techniques et industriels	
1399Z	Fabrication d'autres textiles n.c.a.	
1411Z	Fabrication de vêtements en cuir	
1412Z	Fabrication de vêtements de travail	
1413Z	Fabrication de vêtements de dessus	
1414Z	Fabrication de vêtements de dessous	
1419Z	Fabrication d'autres vêtements et accessoires	
1420Z	Fabrication d'articles en fourrure	
1431Z	Fabrication d'articles chaussants à mailles	
1439Z	Fabrication d'autres articles à mailles	
1511Z	Apprêt et tannage des cuirs - préparation et teinture des fourrures	
1512Z	Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	
1520Z	Fabrication de chaussures	
1610A	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	
1610B	Imprégnation du bois	
1621Z	Fabrication de placage et de panneaux de bois	
1622Z	Fabrication de parquets assemblés	
1623Z	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	
1624Z	Fabrication d'emballages en bois	
1629Z	Fabrication d'objets divers en bois - fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie	
1711Z	Fabrication de pâte à papier	
1712Z	Fabrication de papier et de carton	
1721A	Fabrication de carton ondulé	
1721B	Fabrication de cartonnages	
1721C	Fabrication d'emballages en papier	
1722Z	Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique	
1723Z	Fabrication d'articles de papeterie	
1724Z	Fabrication de papiers peints	
1729Z	Fabrication d'autres articles en papier ou en carton	
1811Z	Imprimerie de journaux	
1812Z	Autre imprimerie (labeur)	
1813Z	Activités de pré-presse	
1814Z	Reliure et activités connexes	
1820Z	Reproduction d'enregistrements	
1910Z	Coséfaction	
1920Z	Raffinage du pétrole	
2011Z	Fabrication de gaz industriels	
2012Z	Fabrication de colorants et de pigments	
2013A	Enrichissement et retraitement de matières nucléaires	
2013B	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a.	
2014Z	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	
2015Z	Fabrication de produits azotés et d'engrais	
2016Z	Fabrication de matières plastiques de base	
2017Z	Fabrication de caoutchouc synthétique	
2020Z	Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques	
2030Z	Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics	
2041Z	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	
2042Z	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	
2051Z	Fabrication de produits explosifs	
2052Z	Fabrication de colles	
2053Z	Fabrication d'huiles essentielles	
2059Z	Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	
2060Z	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	
2110Z	Fabrication de produits pharmaceutiques de base	
2120Z	Fabrication de préparations pharmaceutiques	
2211Z	Fabrication et rechapage de pneumatiques	
2219Z	Fabrication d'autres articles en caoutchouc	

Nomenclature des activités française Insee

code		08/07/2015
2221Z	Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	
2222Z	Fabrication d'emballages en matières plastiques	
2223Z	Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	
2229A	Fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques	
2229B	Fabrication de produits de consommation courante en matières plastiques	
2311Z	Fabrication de verre plat	
2312Z	Façonnage et transformation du verre plat	
2313Z	Fabrication de verre creux	
2314Z	Fabrication de fibres de verre	
2319Z	Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique	
2320Z	Fabrication de produits réfractaires	
2331Z	Fabrication de carreaux en céramique	
2332Z	Fabrication de briques, tuiles et produits de construction, en terre cuite	
2341Z	Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental	
2342Z	Fabrication d'appareils sanitaires en céramique	
2343Z	Fabrication d'isolateurs et pièces isolantes en céramique	
2344Z	Fabrication d'autres produits céramiques à usage technique	
2349Z	Fabrication d'autres produits céramiques	
2351Z	Fabrication de ciment	
2352Z	Fabrication de chaux et plâtre	
2361Z	Fabrication d'éléments en béton pour la construction	
2362Z	Fabrication d'éléments en plâtre pour la construction	
2363Z	Fabrication de béton prêt à l'emploi	
2364Z	Fabrication de mortiers et bétons secs	
2365Z	Fabrication d'ouvrages en fibre-ciment	
2369Z	Fabrication d'autres ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre	
2370Z	Taille, façonnage et finissage de pierres	
2391Z	Fabrication de produits abrasifs	
2399Z	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.	
2410Z	Sidérurgie	
2420Z	Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	
2431Z	Étirage à froid de barres	
2432Z	Laminage à froid de feuillards	
2433Z	Profilage à froid par formage ou pliage	
2434Z	Tréfilage à froid	
2441Z	Production de métaux précieux	
2442Z	Métallurgie de l'aluminium	
2443Z	Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain	
2444Z	Métallurgie du cuivre	
2445Z	Métallurgie des autres métaux non ferreux	
2446Z	Élaboration et transformation de matières nucléaires	
2451Z	Fonderie de fonte	
2452Z	Fonderie d'acier	
2453Z	Fonderie de métaux légers	
2454Z	Fonderie d'autres métaux non ferreux	
2511Z	Fabrication de structures métalliques et de parties de structures	
2512Z	Fabrication de portes et fenêtres en métal	
2521Z	Fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central	
2529Z	Fabrication d'autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques	
2530Z	Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central	
2540Z	Fabrication d'armes et de munitions	
2550A	Forge, estampage, matriçage - métallurgie des poudres	
2550B	Découpage, emboutissage	
2561Z	Traitement et revêtement des métaux	
2562A	Décolletage	
2562B	Mécanique industrielle	
2571Z	Fabrication de coutellerie	
2572Z	Fabrication de serrures et de ferrures	
2573A	Fabrication de moules et modèles	
2573B	Fabrication d'autres outillages	
2591Z	Fabrication de fûts et emballages métalliques similaires	
2592Z	Fabrication d'emballages métalliques légers	
2593Z	Fabrication d'articles en fils métalliques, de chaînes et de ressorts	
2594Z	Fabrication de vis et de boulons	
2599A	Fabrication d'articles métalliques ménagers	
2599B	Fabrication d'autres articles métalliques	
2611Z	Fabrication de composants électroniques	
2612Z	Fabrication de cartes électroniques assemblées	
2620Z	Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques	
2630Z	Fabrication d'équipements de communication	
2640Z	Fabrication de produits électroniques grand public	
2651A	Fabrication d'équipements d'aide à la navigation	
2651B	Fabrication d'instrumentation scientifique et technique	
2652Z	Horlogerie	
2660Z	Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques	
2670Z	Fabrication de matériels optique et photographique	
2680Z	Fabrication de supports magnétiques et optiques	
2711Z	Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	
2712Z	Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	
2720Z	Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques	
2731Z	Fabrication de câbles de fibres optiques	
2732Z	Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques	

Nomenclature des activités française Insee

code		08/07/2015
2733Z	Fabrication de matériel d'installation électrique	
2740Z	Fabrication d'appareils d'éclairage électrique	
2751Z	Fabrication d'appareils électroménagers	
2752Z	Fabrication d'appareils ménagers non électriques	
2790Z	Fabrication d'autres matériels électriques	
2811Z	Fabrication de moteurs et turbines, à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules	
2812Z	Fabrication d'équipements hydrauliques et pneumatiques	
2813Z	Fabrication d'autres pompes et compresseurs	
2814Z	Fabrication d'autres articles de robinetterie	
2815Z	Fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission	
2821Z	Fabrication de fours et brûleurs	
2822Z	Fabrication de matériel de levage et de manutention	
2823Z	Fabrication de machines et d'équipements de bureau (à l'exception des ordinateurs et équipements périphériques)	
2824Z	Fabrication d'outillage portatif à moteur incorporé	
2825Z	Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels	
2829A	Fabrication d'équipements d'emballage, de conditionnement et de pesage	
2829B	Fabrication d'autres machines d'usage général	
2830Z	Fabrication de machines agricoles et forestières	
2841Z	Fabrication de machines-outils pour le travail des métaux	
2849Z	Fabrication d'autres machines-outils	
2891Z	Fabrication de machines pour la métallurgie	
2892Z	Fabrication de machines pour l'extraction ou la construction	
2893Z	Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire	
2894Z	Fabrication de machines pour les industries textiles	
2895Z	Fabrication de machines pour les industries du papier et du carton	
2896Z	Fabrication de machines pour le travail du caoutchouc ou des plastiques	
2899A	Fabrication de machines d'imprimerie	
2899B	Fabrication d'autres machines spécialisées	
2910Z	Construction de véhicules automobiles	
2920Z	Fabrication de carrosseries et remorques	
2931Z	Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles	
2932Z	Fabrication d'autres équipements automobiles	
3011Z	Construction de navires et de structures flottantes	
3012Z	Construction de bateaux de plaisance	
3020Z	Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant	
3030Z	Construction aéronautique et spatiale	
3040Z	Construction de véhicules militaires de combat	
3091Z	Fabrication de motocycles	
3092Z	Fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides	
3099Z	Fabrication d'autres équipements de transport n.c.a.	
3101Z	Fabrication de meubles de bureau et de magasin	
3102Z	Fabrication de meubles de cuisine	
3103Z	Fabrication de matelas	
3109A	Fabrication de sièges d'ameublement d'intérieur	
3109B	Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement	
3211Z	Frappe de monnaie	
3212Z	Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie	
3213Z	Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires	
3220Z	Fabrication d'instruments de musique	
3230Z	Fabrication d'articles de sport	
3240Z	Fabrication de jeux et jouets	
3250A	Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire	
3250B	Fabrication de lunettes	
3291Z	Fabrication d'articles de brosserie	
3299Z	Autres activités manufacturières n.c.a.	
3311Z	Réparation d'ouvrages en métaux	
3312Z	Réparation de machines et équipements mécaniques	
3313Z	Réparation de matériels électroniques et optiques	
3314Z	Réparation d'équipements électriques	
3315Z	Réparation et maintenance navale	
3316Z	Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux	
3317Z	Réparation et maintenance d'autres équipements de transport	
3319Z	Réparation d'autres équipements	
3320A	Installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie	
3320B	Installation de machines et équipements mécaniques	
3320C	Conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels	
3320D	Installation d'équipements électriques, de matériels électroniques et optiques ou d'autres matériels	
3511Z	Production d'électricité	
3512Z	Transport d'électricité	
3513Z	Distribution d'électricité	
3514Z	Commerce d'électricité	
3521Z	Production de combustibles gazeux	
3522Z	Distribution de combustibles gazeux par conduites	
3523Z	Commerce de combustibles gazeux par conduites	
3530Z	Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	
3600Z	Captage, traitement et distribution d'eau	
3700Z	Collecte et traitement des eaux usées	
3811Z	Collecte des déchets non dangereux	
3812Z	Collecte des déchets dangereux	
3821Z	Traitement et élimination des déchets non dangereux	
3822Z	Traitement et élimination des déchets dangereux	
3831Z	Démantèlement d'épaves	

Nomenclature des activités française Insee

code		08/07/2015
3832Z	Récupération de déchets triés	
3900Z	Dépollution et autres services de gestion des déchets	
4110A	Promotion immobilière de logements	
4110B	Promotion immobilière de bureaux	
4110C	Promotion immobilière d'autres bâtiments	
4110D	Supports juridiques de programmes	
4120A	Construction de maisons individuelles	
4120B	Construction d'autres bâtiments	
4211Z	Construction de routes et autoroutes	
4212Z	Construction de voies ferrées de surface et souterraines	
4213A	Construction d'ouvrages d'art	
4213B	Construction et entretien de tunnels	
4221Z	Construction de réseaux pour fluides	
4222Z	Construction de réseaux électriques et de télécommunications	
4291Z	Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux	
4299Z	Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.	
4311Z	Travaux de démolition	
4312A	Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires	
4312B	Travaux de terrassement spécialisés ou de grande masse	
4313Z	Forages et sondages	
4321A	Travaux d'installation électrique dans tous locaux	
4321B	Travaux d'installation électrique sur la voie publique	
4322A	Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux	
4322B	Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation	
4329A	Travaux d'isolation	
4329B	Autres travaux d'installation n.c.a.	
4331Z	Travaux de plâtrerie	
4332A	Travaux de menuiserie bois et PVC	
4332B	Travaux de menuiserie métallique et serrurerie	
4332C	Agencement de lieux de vente	
4333Z	Travaux de revêtement des sols et des murs	
4334Z	Travaux de peinture et vitrerie	
4339Z	Autres travaux de finition	
4391A	Travaux de charpente	
4391B	Travaux de couverture par éléments	
4399A	Travaux d'étanchéification	
4399B	Travaux de montage de structures métalliques	
4399C	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	
4399D	Autres travaux spécialisés de construction	
4399E	Location avec opérateur de matériel de construction	
4511Z	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	
4519Z	Commerce d'autres véhicules automobiles	
4520A	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	
4520B	Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles	
4531Z	Commerce de gros d'équipements automobiles	
4532Z	Commerce de détail d'équipements automobiles	
4540Z	Commerce et réparation de motocycles	
4611Z	Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et produits semi-finis	
4612A	Centrales d'achat de carburant	
4612B	Autres intermédiaires du commerce en combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques	
4613Z	Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction	
4614Z	Intermédiaires du commerce en machines, équipements industriels, navires et avions	
4615Z	Intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie	
4616Z	Intermédiaires du commerce en textiles, habillement, fourrures, chaussures et articles en cuir	
4617A	Centrales d'achat alimentaires	
4617B	Autres intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac	
4618Z	Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques	
4619A	Centrales d'achat non alimentaires	
4619B	Autres intermédiaires du commerce en produits divers	
4621Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail	
4622Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fleurs et plantes	
4623Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'animaux vivants	
4624Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de cuirs et peaux	
4631Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fruits et légumes	
4632A	Commerce de gros (commerce interentreprises) de viandes de boucherie	
4632B	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits à base de viande	
4632C	Commerce de gros (commerce interentreprises) de volailles et gibier	
4633Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits laitiers, œufs, huiles et matières grasses comestibles	
4634Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de boissons	
4635Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits à base de tabac	
4636Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de sucre, chocolat et confiserie	
4637Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de café, thé, cacao et épices	
4638A	Commerce de gros (commerce interentreprises) de poissons, crustacés et mollusques	
4638B	Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire spécialisé divers	
4639A	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits surgelés	
4639B	Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire non spécialisé	
4641Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de textiles	
4642Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'habillement et de chaussures	
4643Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'appareils électroménagers	
4644Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de vaisselle, verrerie et produits d'entretien	
4645Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de parfumerie et de produits de beauté	
4646Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits pharmaceutiques	

Nomenclature des activités française Insee

code		08/07/2015
4647Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de meubles, de tapis et d'appareils d'éclairage	
4648Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'articles d'horlogerie et de bijouterie	
4649Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres biens domestiques	
4651Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels	
4652Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication	
4661Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de matériel agricole	
4662Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de machines-outils	
4663Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil	
4664Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de machines pour l'industrie textile et l'habillement	
4665Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de mobilier de bureau	
4666Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres machines et équipements de bureau	
4669A	Commerce de gros (commerce interentreprises) de matériel électrique	
4669B	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements industriels divers	
4669C	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services	
4671Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de combustibles et de produits annexes	
4672Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de minerais et métaux	
4673A	Commerce de gros (commerce interentreprises) de bois et de matériaux de construction	
4673B	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'appareils sanitaires et de produits de décoration	
4674A	Commerce de gros (commerce interentreprises) de quincaillerie	
4674B	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures pour la plomberie et le chauffage	
4675Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits chimiques	
4676Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres produits intermédiaires	
4677Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de déchets et débris	
4690Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) non spécialisé	
4711A	Commerce de détail de produits surgelés	
4711B	Commerce d'alimentation générale	
4711C	Supérettes	
4711D	Supermarchés	
4711E	Magasins multi-commerces	
4711F	Hypermarchés	
4719A	Grands magasins	
4719B	Autres commerces de détail en magasin non spécialisé	
4721Z	Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé	
4722Z	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé	
4723Z	Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé	
4724Z	Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé	
4725Z	Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé	
4726Z	Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé	
4729Z	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	
4730Z	Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	
4741Z	Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé	
4742Z	Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé	
4743Z	Commerce de détail de matériels audio et vidéo en magasin spécialisé	
4751Z	Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé	
4752A	Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en petites surfaces (moins de 400 m²)	
4752B	Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en grandes surfaces (400 m² et plus)	
4753Z	Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé	
4754Z	Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé	
4759A	Commerce de détail de meubles	
4759B	Commerce de détail d'autres équipements du foyer	
4761Z	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	
4762Z	Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	
4763Z	Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	
4764Z	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	
4765Z	Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé	
4771Z	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	
4772A	Commerce de détail de la chaussure	
4772B	Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage	
4773Z	Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé	
4774Z	Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé	
4775Z	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé	
4776Z	Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé	
4777Z	Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé	
4778A	Commerces de détail d'optique	
4778B	Commerces de détail de charbons et combustibles	
4778C	Autres commerces de détail spécialisés divers	
4779Z	Commerce de détail de biens d'occasion en magasin	
4781Z	Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés	
4782Z	Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés	
4789Z	Autres commerces de détail sur éventaires et marchés	
4791A	Vente à distance sur catalogue général	
4791B	Vente à distance sur catalogue spécialisé	
4799A	Vente à domicile	
4799B	Vente par automates et autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés n.c.a.	
4910Z	Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	
4920Z	Transports ferroviaires de fret	
4931Z	Transports urbains et suburbains de voyageurs	
4932Z	Transports de voyageurs par taxis	
4939A	Transports routiers réguliers de voyageurs	
4939B	Autres transports routiers de voyageurs	
4939C	Téléphériques et remontées mécaniques	
4941A	Transports routiers de fret interurbains	

Nomenclature des activités française Insee

code		08/07/2015
4941B	Transports routiers de fret de proximité	
4941C	Location de camions avec chauffeur	
4942Z	Services de déménagement	
4950Z	Transports par conduites	
5010Z	Transports maritimes et côtiers de passagers	
5020Z	Transports maritimes et côtiers de fret	
5030Z	Transports fluviaux de passagers	
5040Z	Transports fluviaux de fret	
5110Z	Transports aériens de passagers	
5121Z	Transports aériens de fret	
5122Z	Transports spatiaux	
5210A	Entreposage et stockage frigorifique	
5210B	Entreposage et stockage non frigorifique	
5221Z	Services auxiliaires des transports terrestres	
5222Z	Services auxiliaires des transports par eau	
5223Z	Services auxiliaires des transports aériens	
5224A	Manutention portuaire	
5224B	Manutention non portuaire	
5229A	Messagerie, fret express	
5229B	Affrètement et organisation des transports	
5310Z	Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	
5320Z	Autres activités de poste et de courrier	
5510Z	Hôtels et hébergement similaire	
5520Z	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	
5530Z	Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs	
5590Z	Autres hébergements	
5610A	Restauration traditionnelle	
5610B	Cafétérias et autres libres-services	
5610C	Restauration de type rapide	
5621Z	Services des traiteurs	
5629A	Restauration collective sous contrat	
5629B	Autres services de restauration n.c.a.	
5630Z	Débits de boissons	
5811Z	Édition de livres	
5812Z	Édition de répertoires et de fichiers d'adresses	
5813Z	Édition de journaux	
5814Z	Édition de revues et périodiques	
5819Z	Autres activités d'édition	
5821Z	Édition de jeux électroniques	
5829A	Édition de logiciels système et de réseau	
5829B	Édition de logiciels outils de développement et de langages	
5829C	Édition de logiciels applicatifs	
5911A	Production de films et de programmes pour la télévision	
5911B	Production de films institutionnels et publicitaires	
5911C	Production de films pour le cinéma	
5912Z	Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	
5913A	Distribution de films cinématographiques	
5913B	Édition et distribution vidéo	
5914Z	Projection de films cinématographiques	
5920Z	Enregistrement sonore et édition musicale	
6010Z	Édition et diffusion de programmes radio	
6020A	Édition de chaînes généralistes	
6020B	Édition de chaînes thématiques	
6110Z	Télécommunications filaires	
6120Z	Télécommunications sans fil	
6130Z	Télécommunications par satellite	
6190Z	Autres activités de télécommunication	
6201Z	Programmation informatique	
6202A	Conseil en systèmes et logiciels informatiques	
6202B	Tierce maintenance de systèmes et d'applications informatiques	
6203Z	Gestion d'installations informatiques	
6209Z	Autres activités informatiques	
6311Z	Traitement de données, hébergement et activités connexes	
6312Z	Portails Internet	
6391Z	Activités des agences de presse	
6399Z	Autres services d'information n.c.a.	
6411Z	Activités de banque centrale	
6419Z	Autres intermédiations monétaires	
6420Z	Activités des sociétés holding	
6430Z	Fonds de placement et entités financières similaires	
6491Z	Crédit-bail	
6492Z	Autre distribution de crédit	
6499Z	Autres activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a.	
6511Z	Assurance vie	
6512Z	Autres assurances	
6520Z	Réassurance	
6530Z	Caisses de retraite	
6611Z	Administration de marchés financiers	
6612Z	Courtage de valeurs mobilières et de marchandises	
6619A	Supports juridiques de gestion de patrimoine mobilier	
6619B	Autres activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a.	
6621Z	Évaluation des risques et dommages	

Nomenclature des activités française Insee

code		08/07/2015
6622Z	Activités des agents et courtiers d'assurances	
6629Z	Autres activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite	
6630Z	Gestion de fonds	
6810Z	Activités des marchands de biens immobiliers	
6820A	Location de logements	
6820B	Location de terrains et d'autres biens immobiliers	
6831Z	Agences immobilières	
6832A	Administration d'immeubles et autres biens immobiliers	
6832B	Supports juridiques de gestion de patrimoine immobilier	
6910Z	Activités juridiques	
6920Z	Activités comptables	
7010Z	Activités des sièges sociaux	
7021Z	Conseil en relations publiques et communication	
7022Z	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	
7111Z	Activités d'architecture	
7112A	Activité des géomètres	
7112B	Ingénierie, études techniques	
7120A	Contrôle technique automobile	
7120B	Analyses, essais et inspections techniques	
7211Z	Recherche-développement en biotechnologie	
7219Z	Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles	
7220Z	Recherche-développement en sciences humaines et sociales	
7311Z	Activités des agences de publicité	
7312Z	Régie publicitaire de médias	
7320Z	Études de marché et sondages	
7410Z	Activités spécialisées de design	
7420Z	Activités photographiques	
7430Z	Traduction et interprétation	
7490A	Activité des économistes de la construction	
7490B	Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses	
7500Z	Activités vétérinaires	
7711A	Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers	
7711B	Location de longue durée de voitures et de véhicules automobiles légers	
7712Z	Location et location-bail de camions	
7721Z	Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport	
7722Z	Location de vidéocassettes et disques vidéo	
7729Z	Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques	
7731Z	Location et location-bail de machines et équipements agricoles	
7732Z	Location et location-bail de machines et équipements pour la construction	
7733Z	Location et location-bail de machines de bureau et de matériel informatique	
7734Z	Location et location-bail de matériels de transport par eau	
7735Z	Location et location-bail de matériels de transport aérien	
7739Z	Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens matériels n.c.a.	
7740Z	Location-bail de propriété intellectuelle et de produits similaires, à l'exception des œuvres soumises à copyright	
7810Z	Activités des agences de placement de main-d'œuvre	
7820Z	Activités des agences de travail temporaire	
7830Z	Autre mise à disposition de ressources humaines	
7911Z	Activités des agences de voyage	
7912Z	Activités des voyagistes	
7990Z	Autres services de réservation et activités connexes	
8010Z	Activités de sécurité privée	
8020Z	Activités liées aux systèmes de sécurité	
8030Z	Activités d'enquête	
8110Z	Activités combinées de soutien lié aux bâtiments	
8121Z	Nettoyage courant des bâtiments	
8122Z	Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel	
8129A	Désinfection, désinsectisation, dératisation	
8129B	Autres activités de nettoyage n.c.a.	
8130Z	Services d'aménagement paysager	
8211Z	Services administratifs combinés de bureau	
8219Z	Photocopie, préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau	
8220Z	Activités de centres d'appels	
8230Z	Organisation de foires, salons professionnels et congrès	
8291Z	Activités des agences de recouvrement de factures et des sociétés d'information financière sur la clientèle	
8292Z	Activités de conditionnement	
8299Z	Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.	
8411Z	Administration publique générale	
8412Z	Administration publique (tutelle) de la santé, de la formation, de la culture et des services sociaux, autre que sécurité sociale	
8413Z	Administration publique (tutelle) des activités économiques	
8421Z	Affaires étrangères	
8422Z	Défense	
8423Z	Justice	
8424Z	Activités d'ordre public et de sécurité	
8425Z	Services du feu et de secours	
8430A	Activités générales de sécurité sociale	
8430B	Gestion des retraites complémentaires	
8430C	Distribution sociale de revenus	
8510Z	Enseignement pré-primaire	
8520Z	Enseignement primaire	
8531Z	Enseignement secondaire général	
8532Z	Enseignement secondaire technique ou professionnel	
8541Z	Enseignement post-secondaire non supérieur	

Nomenclature des activités française Insee

code		08/07/2015
8542Z	Enseignement supérieur	
8551Z	Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	
8552Z	Enseignement culturel	
8553Z	Enseignement de la conduite	
8559A	Formation continue d'adultes	
8559B	Autres enseignements	
8560Z	Activités de soutien à l'enseignement	
8610Z	Activités hospitalières	
8621Z	Activité des médecins généralistes	
8622A	Activités de radiodiagnostic et de radiothérapie	
8622B	Activités chirurgicales	
8622C	Autres activités des médecins spécialistes	
8623Z	Pratique dentaire	
8690A	Ambulances	
8690B	Laboratoires d'analyses médicales	
8690C	Centres de collecte et banques d'organes	
8690D	Activités des infirmiers et des sages-femmes	
8690E	Activités des professionnels de la rééducation, de l'appareillage et des pédicures-podologues	
8690F	Activités de santé humaine non classées ailleurs	
8710A	Hébergement médicalisé pour personnes âgées	
8710B	Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	
8710C	Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autre hébergement médicalisé	
8720A	Hébergement social pour handicapés mentaux et malades mentaux	
8720B	Hébergement social pour toxicomanes	
8730A	Hébergement social pour personnes âgées	
8730B	Hébergement social pour handicapés physiques	
8790A	Hébergement social pour enfants en difficultés	
8790B	Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	
8810A	Aide à domicile	
8810B	Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées	
8810C	Aide par le travail	
8891A	Accueil de jeunes enfants	
8891B	Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés	
8899A	Autre accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents	
8899B	Action sociale sans hébergement n.c.a.	
9001Z	Arts du spectacle vivant	
9002Z	Activités de soutien au spectacle vivant	
9003A	Création artistique relevant des arts plastiques	
9003B	Autre création artistique	
9004Z	Gestion de salles de spectacles	
9101Z	Gestion des bibliothèques et des archives	
9102Z	Gestion des musées	
9103Z	Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	
9104Z	Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles	
9200Z	Organisation de jeux de hasard et d'argent	
9311Z	Gestion d'installations sportives	
9312Z	Activités de clubs de sports	
9313Z	Activités des centres de culture physique	
9319Z	Autres activités liées au sport	
9321Z	Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes	
9329Z	Autres activités récréatives et de loisirs	
9411Z	Activités des organisations patronales et consulaires	
9412Z	Activités des organisations professionnelles	
9420Z	Activités des syndicats de salariés	
9491Z	Activités des organisations religieuses	
9492Z	Activités des organisations politiques	
9499Z	Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	
9511Z	Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques	
9512Z	Réparation d'équipements de communication	
9521Z	Réparation de produits électroniques grand public	
9522Z	Réparation d'appareils électroménagers et d'équipements pour la maison et le jardin	
9523Z	Réparation de chaussures et d'articles en cuir	
9524Z	Réparation de meubles et d'équipements du foyer	
9525Z	Réparation d'articles d'horlogerie et de bijouterie	
9529Z	Réparation d'autres biens personnels et domestiques	
9601A	Blanchisserie-teinturerie de gros	
9601B	Blanchisserie-teinturerie de détail	
9602A	Coiffure	
9602B	Soins de beauté	
9603Z	Services funéraires	
9604Z	Entretien corporel	
9609Z	Autres services personnels n.c.a.	
9700Z	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	
9810Z	Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens pour usage propre	
9820Z	Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de services pour usage propre	
9900Z	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	

Codes PCS-ESE Insee

code		08/10/2015
100x	Agriculteurs et éleveurs, salariés de leur exploitation	
210x	Artisans salariés de leur entreprise	
220x	Commerçants et assimilés, salariés de leur entreprise	
231a	Chefs de grande entreprise de 500 salariés et plus	
232a	Chefs de moyenne entreprise, de 50 à 499 salariés	
233a	Chefs d'entreprise du bâtiment et des travaux publics, de 10 à 49 salariés	
233b	Chefs d'entreprise de l'industrie ou des transports, de 10 à 49 salariés	
233c	Chefs d'entreprise commerciale, de 10 à 49 salariés	
233d	Chefs d'entreprise de services, de 10 à 49 salariés	
311c	Chirurgiens dentistes	
311d	Psychologues, psychanalystes, psychothérapeutes (non médecins)	
311e	Vétérinaires	
312a	Avocats	
331a	Personnels de direction de la fonction publique (Etat, collectivités locales, hôpitaux)	
332a	Ingénieurs de l'Etat et assimilés	
332b	Ingénieurs des collectivités locales et des hôpitaux	
333c	Cadres de la Poste	
333d	Cadres administratifs de France Télécom (statut public)	
333e	Autres personnels administratifs de catégorie A de l'Etat et assimilés (hors Enseignement, Patrimoine)	
333f	Personnel administratif de catégorie A des collectivités locales et hôpitaux publics (hors Enseignement, Patrimoine)	
341a	Professeurs agrégés et certifiés de l'enseignement secondaire	
341b	Chefs d'établissement de l'enseignement secondaire et inspecteurs	
342b	Professeurs et maîtres de conférences	
342c	Professeurs agrégés et certifiés en fonction dans l'enseignement supérieur	
342d	Personnel enseignant temporaire de l'enseignement supérieur	
342f	Directeurs et chargés de recherche de la recherche publique	
342g	Ingénieurs d'étude et de recherche de la recherche publique	
342h	Allocataires de la recherche publique	
343a	Psychologues spécialistes de l'orientation scolaire et professionnelle	
344a	Médecins hospitaliers sans activité libérale	
344b	Médecins salariés non hospitaliers	
344c	Internes en médecine, odontologie et pharmacie	
344d	Pharmaciens salariés	
351a	Bibliothécaires, archivistes, conservateurs et autres cadres du patrimoine	
352a	Journalistes (y c. rédacteurs en chef)	
352b	Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes	
353a	Directeurs de journaux, administrateurs de presse, directeurs d'éditions (littéraire, musicale, audiovisuelle et multimédia)	
353b	Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles	
353c	Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles	
354a	Artistes plasticiens	
354b	Artistes de la musique et du chant	
354c	Artistes dramatiques	
354e	Artistes de la danse	
354f	Artistes du cirque et des spectacles divers	
354g	Professeurs d'art (hors établissements scolaires)	
371a	Cadres d'état-major administratifs, financiers, commerciaux des grandes entreprises	
372a	Cadres chargés d'études économiques, financières, commerciales	
372b	Cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers	
372c	Cadres spécialistes des ressources humaines et du recrutement	
372d	Cadres spécialistes de la formation	
372e	Juristes	
372f	Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)	
373a	Cadres des services financiers ou comptables des grandes entreprises	
373b	Cadres des autres services administratifs des grandes entreprises	
373c	Cadres des services financiers ou comptables des petites et moyennes entreprises	
373d	Cadres des autres services administratifs des petites et moyennes entreprises	
374a	Cadres de l'exploitation des magasins de vente du commerce de détail	
374b	Chefs de produits, acheteurs du commerce et autres cadres de la mercatique	
374c	Cadres commerciaux des grandes entreprises (hors commerce de détail)	
374d	Cadres commerciaux des petites et moyennes entreprises (hors commerce de détail)	
375a	Cadres de la publicité	
375b	Cadres des relations publiques et de la communication	
376a	Cadres des marchés financiers	
376b	Cadres des opérations bancaires	
376c	Cadres commerciaux de la banque	
376d	Chefs d'établissements et responsables de l'exploitation bancaire	
376e	Cadres des services techniques des assurances	
376f	Cadres des services techniques des organismes de sécurité sociale et assimilés	
376g	Cadres de l'immobilier	
377a	Cadres de l'hôtellerie et de la restauration	
380a	Directeurs techniques des grandes entreprises	
381b	Ingénieurs et cadres d'étude et développement de l'agriculture, la pêche, les eaux et forêts	
381c	Ingénieurs et cadres de production et d'exploitation de l'agriculture, la pêche, les eaux et forêts	
382a	Ingénieurs et cadres d'étude du bâtiment et des travaux publics	
382b	Architectes salariés	
382c	Ingénieurs, cadres de chantier et conducteurs de travaux (cadres) du bâtiment et des travaux publics	
382d	Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en bâtiment, travaux publics	
383a	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en électricité, électronique	
383b	Ingénieurs et cadres de fabrication en matériel électrique, électronique	
383c	Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en matériel électrique ou électronique professionnel	
384a	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en mécanique et travail des métaux	
384b	Ingénieurs et cadres de fabrication en mécanique et travail des métaux	
384c	Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en matériel mécanique professionnel	
385a	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie, matériaux lourds)	
385b	Ingénieurs et cadres de fabrication des industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie, matériaux lourds)	
385c	Ingénieurs et cadres technico-commerciaux des industries de transformations (biens intermédiaires)	
386b	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement de la distribution d'énergie, eau	
386c	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois)	
386d	Ingénieurs et cadres de la production et de la distribution d'énergie, eau	
386e	Ingénieurs et cadres de fabrication des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois)	
387a	Ingénieurs et cadres des achats et approvisionnements industriels	
387b	Ingénieurs et cadres de la logistique, du planning et de l'ordonnancement	
387c	Ingénieurs et cadres des méthodes de production	
387d	Ingénieurs et cadres du contrôle-qualité	
387e	Ingénieurs et cadres de la maintenance, de l'entretien et des travaux neufs	
387f	Ingénieurs et cadres techniques de l'environnement	
388a	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique	

Codes PCS-ESE Insee

code		08/10/2015
388b	Ingénieurs et cadres d'administration, maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique	
388c	Chefs de projets informatiques, responsables informatiques	
388d	Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en informatique et télécommunications	
388e	Ingénieurs et cadres spécialistes des télécommunications	
389a	Ingénieurs et cadres techniques de l'exploitation des transports	
389b	Officiers et cadres navigants techniques et commerciaux de l'aviation civile	
389c	Officiers et cadres navigants techniques de la marine marchande	
421a	Instituteurs	
421b	Professeurs des écoles	
422a	Professeurs d'enseignement général des collèges	
422b	Professeurs de lycée professionnel	
422c	Maîtres auxiliaires et professeurs contractuels de l'enseignement secondaire	
422d	Conseillers principaux d'éducation	
422e	Surveillants et aides-éducateurs des établissements d'enseignement	
423a	Moniteurs d'école de conduite	
423b	Formateurs et animateurs de formation continue	
424a	Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels	
425a	Sous-bibliothécaires, cadres intermédiaires du patrimoine	
431a	Cadres infirmiers et assimilés	
431b	Infirmiers psychiatriques	
431c	Puéricultrices	
431d	Infirmiers spécialisés (autres qu'infirmiers psychiatriques et puéricultrices)	
431e	Sages-femmes	
431f	Infirmiers en soins généraux	
432b	Masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs	
432d	Autres spécialistes de la rééducation	
433a	Techniciens médicaux	
433b	Opticiens lunetiers et audioprothésistes	
433c	Autres spécialistes de l'appareillage médical	
433d	Préparateurs en pharmacie	
434a	Cadres de l'intervention socio-éducative	
434b	Assistants de service social	
434c	Conseillers en économie sociale familiale	
434d	Educateurs spécialisés	
434e	Moniteurs éducateurs	
434f	Educateurs techniques spécialisés, moniteurs d'atelier	
434g	Educateurs de jeunes enfants	
435a	Directeurs de centres socioculturels et de loisirs	
435b	Animateurs socioculturels et de loisirs	
441a	Clergé séculier	
441b	Clergé régulier	
451a	Professions intermédiaires de la Poste	
451b	Professions intermédiaires administratives de France Télécom (statut public)	
451e	Autres personnels administratifs de catégorie B de l'Etat et assimilés (hors Enseignement, Patrimoine)	
451g	Professions intermédiaires administratives des collectivités locales	
451h	Professions intermédiaires administratives des hôpitaux	
461b	Secrétaires de direction, assistants de direction (non cadres)	
461c	Secrétaires de niveau supérieur (non cadres, hors secrétaires de direction)	
461d	Maîtrise et techniciens des services financiers ou comptables	
461e	Maîtrise et techniciens administratifs des services juridiques ou du personnel	
461f	Maîtrise et techniciens administratifs des autres services administratifs	
462a	Chefs de petites surfaces de vente	
462b	Maîtrise de l'exploitation des magasins de vente	
462c	Acheteurs non classés cadres, aides-acheteurs	
462d	Animateurs commerciaux des magasins de vente, marchandiseurs (non cadres)	
462e	Autres professions intermédiaires commerciales (sauf techniciens des forces de vente)	
463a	Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en informatique	
463b	Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en biens d'équipement, en biens intermédiaires, commerce interindustriel (hors informatique)	
463c	Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en biens de consommation auprès d'entreprises	
463d	Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en services auprès d'entreprises ou de professionnels (hors banque, assurance, informatique)	
463e	Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants auprès de particuliers (hors banque, assurance, informatique)	
464a	Assistants de la publicité, des relations publiques	
464b	Interprètes, traducteurs	
465a	Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration	
465b	Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels	
465c	Photographes	
466a	Responsables commerciaux et administratifs des transports de voyageurs et du tourisme (non cadres)	
466b	Responsables commerciaux et administratifs des transports de marchandises (non cadres)	
466c	Responsables d'exploitation des transports de voyageurs et de marchandises (non cadres)	
467a	Chargés de clientèle bancaire	
467b	Techniciens des opérations bancaires	
467c	Professions intermédiaires techniques et commerciales des assurances	
467d	Professions intermédiaires techniques des organismes de sécurité sociale	
468a	Maîtrise de restauration : salle et service	
468b	Maîtrise de l'hébergement : hall et étages	
471a	Techniciens d'étude et de conseil en agriculture, eaux et forêts	
471b	Techniciens d'exploitation et de contrôle de la production en agriculture, eaux et forêts	
472a	Dessinateurs en bâtiment, travaux publics	
472b	Géomètres, topographes	
472c	Métreurs et techniciens divers du bâtiment et des travaux publics	
472d	Techniciens des travaux publics de l'Etat et des collectivités locales	
473a	Dessinateurs en électricité, électromécanique et électronique	
473b	Techniciens de recherche-développement et des méthodes de fabrication en électricité, électromécanique et électronique	
473c	Techniciens de fabrication et de contrôle-qualité en électricité, électromécanique et électronique	
474a	Dessinateurs en construction mécanique et travail des métaux	
474b	Techniciens de recherche-développement et des méthodes de fabrication en construction mécanique et travail des métaux	
474c	Techniciens de fabrication et de contrôle-qualité en construction mécanique et travail des métaux	
475a	Techniciens de recherche-développement et des méthodes de production des industries de transformation	
475b	Techniciens de production et de contrôle-qualité des industries de transformation	
476a	Assistants techniques, techniciens de l'imprimerie et de l'édition	
476b	Techniciens de l'industrie des matériaux souples, de l'ameublement et du bois	
477a	Techniciens de la logistique, du planning et de l'ordonnancement	
477b	Techniciens d'installation et de maintenance des équipements industriels (électriques, électromécaniques, mécaniques, hors informatique)	
477c	Techniciens d'installation et de maintenance des équipements non industriels (hors informatique et télécommunications)	
477d	Techniciens de l'environnement et du traitement des pollutions	
478a	Techniciens d'étude et de développement en informatique	
478b	Techniciens de production, d'exploitation en informatique	

Codes PCS-ESE Insee

code		08/10/2015
478c	Techniciens d'installation, de maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique	
478d	Techniciens des télécommunications et de l'informatique des réseaux	
479a	Techniciens des laboratoires de recherche publique ou de l'enseignement	
479b	Experts de niveau technicien, techniciens divers	
480a	Contremaîtres et agents d'encadrement (non cadres) en agriculture, sylviculture	
480b	Maîtres d'équipage de la marine marchande et de la pêche	
481a	Conducteurs de travaux (non cadres)	
481b	Chefs de chantier (non cadres)	
482a	Agents de maîtrise en fabrication de matériel électrique, électronique	
483a	Agents de maîtrise en construction mécanique, travail des métaux	
484a	Agents de maîtrise en fabrication : agroalimentaire, chimie, plasturgie, pharmacie.	
484b	Agents de maîtrise en fabrication : métallurgie, matériaux lourds et autres industries de transformation	
485a	Agents de maîtrise et techniciens en production et distribution d'énergie, eau, chauffage	
485b	Agents de maîtrise en fabrication des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois)	
486b	Agents de maîtrise en maintenance, installation en électricité et électronique	
486c	Agents de maîtrise en maintenance, installation en électromécanique	
486d	Agents de maîtrise en maintenance, installation en mécanique	
486e	Agents de maîtrise en entretien général, installation, travaux neufs (hors mécanique, électromécanique, électronique)	
487a	Responsables d'entrepôt, de magasinage	
487b	Responsables du tri, de l'emballage, de l'expédition et autres responsables de la manutention	
488a	Maîtrise de restauration : cuisine/production	
488b	Maîtrise de restauration : gestion d'établissement	
521a	Employés de la Poste	
521b	Employés de France Télécom (statut public)	
523b	Adjoints administratifs de l'Etat et assimilés (sauf Poste, France Télécom)	
523c	Adjoints administratifs des collectivités locales	
523d	Adjoints administratifs des hôpitaux publics	
524b	Agents administratifs de l'Etat et assimilés (sauf Poste, France Télécom)	
524c	Agents administratifs des collectivités locales	
524d	Agents administratifs des hôpitaux publics	
525a	Agents de service des établissements primaires	
525b	Agents de service des autres établissements d'enseignement	
525c	Agents de service de la fonction publique (sauf écoles, hôpitaux)	
525d	Agents de service hospitaliers	
526a	Aides-soignants	
526b	Assistants dentaires, médicaux et vétérinaires, aides de techniciens médicaux	
526c	Auxiliaires de puériculture	
526d	Aides médico-psychologiques	
526e	Ambulanciers	
533a	Pompiers	
533b	Agents techniques forestiers, gardes des espaces naturels	
533c	Agents de surveillance du patrimoine et des administrations	
534a	Agents civils de sécurité et de surveillance	
534b	Convoyeurs de fonds, gardes du corps, enquêteurs privés et métiers assimilés	
541b	Agents d'accueil qualifiés, hôtesses d'accueil et d'information	
541c	Agents d'accueil non qualifiés	
541d	Standardistes, téléphonistes	
542a	Secrétaires	
542b	Dactylos, sténodactylos (sans secrétariat), opérateurs de traitement de texte	
543b	Employés qualifiés des services comptables ou financiers	
543c	Employés non qualifiés des services comptables ou financiers	
543e	Employés qualifiés des services du personnel et des services juridiques	
543f	Employés qualifiés des services commerciaux des entreprises (hors vente)	
543g	Employés administratifs qualifiés des autres services des entreprises	
543h	Employés administratifs non qualifiés	
544a	Employés et opérateurs d'exploitation en informatique	
545a	Employés administratifs des services techniques de la banque	
545b	Employés des services commerciaux de la banque	
545c	Employés des services techniques des assurances	
545d	Employés des services techniques des organismes de sécurité sociale et assimilés	
546a	Contrôleurs des transports (personnels roulants)	
546b	Agents des services commerciaux des transports de voyageurs et du tourisme	
546c	Employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises	
546d	Hôtesses de l'air et stewards	
546e	Autres agents et hôtesses d'accompagnement (transports, tourisme)	
551a	Employés de libre service du commerce et magasiniers	
552a	Caissiers de magasin	
553b	Vendeurs polyvalents des grands magasins	
553c	Autres vendeurs non spécialisés	
554a	Vendeurs en alimentation	
554b	Vendeurs en ameublement, décor, équipement du foyer	
554c	Vendeurs en droguerie, bazar, quincaillerie, bricolage	
554d	Vendeurs du commerce de fleurs	
554e	Vendeurs en habillement et articles de sport	
554f	Vendeurs en produits de beauté, de luxe (hors biens culturels) et optique	
554g	Vendeurs de biens culturels (livres, disques, multimédia, objets d'art)	
554h	Vendeurs de tabac, presse et articles divers	
554j	Pompistes et gérants de station-service (salariés ou mandataires)	
555a	Vendeurs par correspondance, télévendeurs	
556a	Vendeurs en gros de biens d'équipement, biens intermédiaires	
561b	Serveurs, commis de restaurant, garçons qualifiés	
561c	Serveurs, commis de restaurant, garçons non qualifiés	
561d	Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration	
561e	Employés de l'hôtellerie : réception et hall	
561f	Employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie	
562a	Manucures, esthéticiens	
562b	Coiffeurs	
563a	Assistantes maternelles, gardiennes d'enfants, familles d'accueil	
563b	Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales	
563c	Employés de maison et personnels de ménage chez des particuliers	
564a	Concierges, gardiens d'immeubles	
564b	Employés des services divers	
621a	Chefs d'équipe du gros oeuvre et des travaux publics	
621b	Ouvriers qualifiés du travail du béton	
621c	Conducteurs qualifiés d'engins de chantiers du bâtiment et des travaux publics	
621d	Ouvriers des travaux publics en installations électriques et de télécommunications	
621e	Autres ouvriers qualifiés des travaux publics	

Codes PCS-ESE Insee

code	08/10/2015
621f	Ouvriers qualifiés des travaux publics (salariés de l'Etat et des collectivités locales)
621g	Mineurs de fond qualifiés et autres ouvriers qualifiés des industries d'extraction (carrières, pétrole, gaz...)
622a	Opérateurs qualifiés sur machines automatiques en production électrique ou électronique
622c	Monteurs câbleurs qualifiés en électricité
622d	Câbleurs qualifiés en électronique (prototype, unité, petite série)
622e	Autres monteurs câbleurs en électronique
622f	Bobiniers qualifiés
622g	Plate-formistes, contrôleurs qualifiés de matériel électrique ou électronique
623a	Chaudronniers-tôliers industriels, opérateurs qualifiés du travail en forge, conducteurs qualifiés d'équipement de formage, traceurs qualifiés
623b	Tuyauteurs industriels qualifiés
623d	Opérateurs qualifiés sur machine de soudage
623e	Soudeurs manuels
623f	Opérateurs qualifiés d'usinage des métaux travaillant à l'unité ou en petite série, moulistes qualifiés
623g	Opérateurs qualifiés d'usinage des métaux sur autres machines (sauf moulistes)
624b	Monteurs, metteurs au point très qualifiés d'ensembles mécaniques travaillant à l'unité ou en petite série
624c	Monteurs qualifiés d'ensembles mécaniques travaillant en moyenne ou en grande série
624d	Monteurs qualifiés en structures métalliques
624e	Ouvriers qualifiés de contrôle et d'essais en mécanique
624f	Ouvriers qualifiés des traitements thermiques et de surface sur métaux
624g	Autres mécaniciens ou ajusteurs qualifiés (ou spécialité non reconnue)
625a	Pilotes d'installation lourde des industries de transformation : agroalimentaire, chimie, plasturgie, énergie
625b	Ouvriers qualifiés et agents qualifiés de laboratoire : agroalimentaire, chimie, biologie, pharmacie
625c	Autres opérateurs et ouvriers qualifiés de la chimie (y.c. pharmacie) et de la plasturgie
625d	Opérateurs de la transformation des viandes
625f	Autres opérateurs travaillant sur installations ou machines : industrie agroalimentaire (hors transformation des viandes)
625g	Autres ouvriers de production qualifiés ne travaillant pas sur machine : industrie agroalimentaire (hors transformation des viandes)
625h	Ouvriers qualifiés des autres industries (eau, gaz, énergie, chauffage)
626a	Pilotes d'installation lourde des industries de transformation : métallurgie, production verrière, matériaux de construction
626b	Autres opérateurs et ouvriers qualifiés : métallurgie, production verrière, matériaux de construction
626c	Opérateurs et ouvriers qualifiés des industries lourdes du bois et de la fabrication du papier-carton
627a	Opérateurs qualifiés du textile et de la mégisserie
627b	Ouvriers qualifiés de la coupe des vêtements et de l'habillement, autres opérateurs de confection qualifiés
627c	Ouvriers qualifiés du travail industriel du cuir
627d	Ouvriers qualifiés de scierie, de la menuiserie industrielle et de l'ameublement
627e	Ouvriers de la photogravure et des laboratoires photographiques et cinématographiques
627f	Ouvriers de la composition et de l'impression, ouvriers qualifiés de la brochure, de la reliure et du façonnage du papier-carton
628a	Mécaniciens qualifiés de maintenance, entretien : équipements industriels
628b	Electromécaniciens, électriciens qualifiés d'entretien : équipements industriels
628c	Régleurs qualifiés d'équipement de fabrication (travail des métaux, mécanique)
628d	Régleurs qualifiés d'équipement de fabrication (hors travail des métaux et mécanique)
628e	Ouvriers qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets
628f	Agents qualifiés de laboratoire (sauf chimie, santé)
628g	Ouvriers qualifiés divers de type industriel
631a	Jardiniers
632a	Maçons qualifiés
632b	Ouvriers qualifiés du travail de la pierre
632c	Charpentiers en bois qualifiés
632d	Menuisiers qualifiés du bâtiment
632e	Couvreurs qualifiés
632f	Plombiers et chauffagistes qualifiés
632g	Peintres et ouvriers qualifiés de pose de revêtements sur supports verticaux
632h	Soliers moquetteurs et ouvriers qualifiés de pose de revêtements souples sur supports horizontaux
632j	Monteurs qualifiés en agencement, isolation
632k	Ouvriers qualifiés d'entretien général des bâtiments
633a	Electriciens qualifiés de type artisanal (y c. bâtiment)
633b	Dépanneurs qualifiés en radiotélévision, électroménager, matériel électronique
633c	Electriciens, électroniciens qualifiés en maintenance entretien, réparation : automobile
633d	Electriciens, électroniciens qualifiés en maintenance, entretien : équipements non industriels
634a	Carrossiers d'automobiles qualifiés
634b	Métalliers, serruriers qualifiés
634c	Mécaniciens qualifiés en maintenance, entretien, réparation : automobile
634d	Mécaniciens qualifiés de maintenance, entretien : équipements non industriels
635a	Tailleurs et couturières qualifiés, ouvriers qualifiés du travail des étoffes (sauf fabrication de vêtements), ouvriers qualifiés de type artisanal du travail du cuir
636a	Bouchers (sauf industrie de la viande)
636b	Charcutiers (sauf industrie de la viande)
636c	Boulangers, pâtissiers (sauf activité industrielle)
636d	Cuisiniers et commis de cuisine
637a	Modeleurs (sauf modeleurs de métal), mouleurs-noyauteurs à la main, ouvriers qualifiés du travail du verre ou de la céramique à la main
637b	Ouvriers d'art
637c	Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels
637d	Ouvriers qualifiés divers de type artisanal
641a	Conducteurs routiers et grands routiers
641b	Conducteurs de véhicule routier de transport en commun
642a	Conducteurs de taxi
642b	Conducteurs de voiture particulière
643a	Conducteurs livreurs, coursiers
644a	Conducteurs de véhicule de ramassage des ordures ménagères
651a	Conducteurs d'engin lourd de levage
651b	Conducteurs d'engin lourd de manoeuvre
652a	Ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariots élévateurs, caristes
652b	Dockers
653a	Magasiniers qualifiés
654b	Conducteurs qualifiés d'engins de transport guidés (sauf remontées mécaniques)
654c	Conducteurs qualifiés de systèmes de remontées mécaniques
655a	Autres agents et ouvriers qualifiés (sédentaires) des services d'exploitation des transports
656b	Matelots de la marine marchande
656c	Capitaines et matelots timoniers de la navigation fluviale
671a	Ouvriers non qualifiés des travaux publics de l'Etat et des collectivités locales
671c	Ouvriers non qualifiés des travaux publics et du travail du béton
671d	Aides-mineurs, ouvriers non qualifiés de l'extraction
672a	Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique
673a	Ouvriers de production non qualifiés travaillant par enlèvement de métal
673b	Ouvriers de production non qualifiés travaillant par formage de métal
673c	Ouvriers non qualifiés de montage, contrôle en mécanique et travail des métaux
674a	Ouvriers de production non qualifiés : chimie, pharmacie, plasturgie
674b	Ouvriers de production non qualifiés de la transformation des viandes
674c	Autres ouvriers de production non qualifiés : industrie agroalimentaire

Codes PCS-ESE Insee

code		08/10/2015
674d	Ouvriers de production non qualifiés : métallurgie, production verrière, céramique, matériaux de construction	
674e	Ouvriers de production non qualifiés : industrie lourde du bois, fabrication des papiers et cartons	
675a	Ouvriers de production non qualifiés du textile et de la confection, de la tannerie-mégisserie et du travail du cuir	
675b	Ouvriers de production non qualifiés du travail du bois et de l'ameublement	
675c	Ouvriers de production non qualifiés de l'imprimerie, presse, édition	
676a	Manutentionnaires non qualifiés	
676b	Déménageurs (hors chauffeurs-déménageurs), non qualifiés	
676c	Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés	
676d	Agents non qualifiés des services d'exploitation des transports	
676e	Ouvriers non qualifiés divers de type industriel	
681a	Ouvriers non qualifiés du gros oeuvre du bâtiment	
681b	Ouvriers non qualifiés du second oeuvre du bâtiment	
682a	Métalliers, serruriers, réparateurs en mécanique non qualifiés	
683a	Apprentis boulangers, bouchers, charcutiers	
684a	Nettoyeurs	
684b	Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets	
685a	Ouvriers non qualifiés divers de type artisanal	
691a	Conducteurs d'engin agricole ou forestier	
691b	Ouvriers de l'élevage	
691c	Ouvriers du maraîchage ou de l'horticulture	
691d	Ouvriers de la viticulture ou de l'arboriculture fruitière	
691e	Ouvriers agricoles sans spécialisation particulière	
691f	Ouvriers de l'exploitation forestière ou de la sylviculture	
692a	Marins-pêcheurs et ouvriers de l'aquaculture	

Codes caisses de congé intempéries du BTP

code	08/10/2015
01	Caisse Nationale des Entrepreneurs de TP
02	CIBTP Caisse de l'Ile-de-France
03	CIBTP Caisse de Basse-Normandie et Sarthe
04	CIBTP Caisse du Nord-Ouest
05	CIBTP Caisse de la Région du Nord
06	CIBTP Caisse de la Région du Nord Est
07	CIBTP Caisse du Grand Est
08	CIBTP Caisse de la Moselle
12	CIBTP Caisse Rhône et Drôme
13	CIBTP Caisse Isère - Savoie - Hautes Alpes
14	CIBTP Caisse de la Côte d'Azur Corse
15	CIBTP de la Région Provence
16	CIBTP de la Région Forez - Velay - Vivarais
17	CIBTP de la Région du Massif Central
18	CIBTP Caisse de la Région du Centre
19	CIBTP Caisse de la Région Languedoc-Roussillon
20	CIBTP caisse du Sud-Ouest
22	CIBTP Caisse du Grand Ouest
23	CIBTP Caisse de Tours Région Centre
24	CIBTP Caisse de l'Ouest
25	CIBTP Caisse de la Haute-Savoie
27	Caisse Nationale des Coopératives
31	CIBTP Caisse du Centre Ouest
34	Congés BTP - Caisse de la Réunion
35	Congés BTP - Caisse des Antilles et de la Guyane Françaises (Martinique)
36	Congés BTP - Caisse des Antilles et de la Guyane Françaises (Guadeloupe)
37	Congés BTP - Caisse des Antilles et de la Guyane Françaises (Guyane)
38	CIBTP Caisse d'Alsace

Codes pays Iso 2 caractères

code	09/02/2015
AD	ANDORRE
AE	EMIRATS ARABES UNIS
AF	AFGHANISTAN
AG	ANTIGUA-ET-BARBUDA
AI	ANGUILLA
AL	ALBANIE
AM	ARMENIE
AO	ANGOLA
AQ	ANTARCTIQUE
AR	ARGENTINE
AS	SAMOA AMERICAINES
AT	AUTRICHE
AU	AUSTRALIE
AW	ARUBA
AX	ALAND ILES
AZ	AZERBAIDJAN
BA	BOSNIE-HERZEGOVINE
BB	BARBADE
BD	BANGLADESH
BE	BELGIQUE
BF	BURKINA FASO
BG	BULGARIE
BH	BAHREIN
BI	BURUNDI
BJ	BENIN
BL	SAINT-BARTHELEMY
BM	BERMUDES
BN	BRUNEI DARUSSALAM
BO	BOLIVIE L'ETAT PLURINATIONAL DE
BQ	BONAIRE SAINT-EUSTACHE ET SABA
BR	BRESIL
BS	BAHAMAS
BT	BHOUTAN
BV	BOUVET ILE
BW	BOTSWANA
BY	BELARUS
BZ	BELIZE
CA	CANADA
CC	COCOS (KEELING) ILES
CD	CONGO LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU
CF	CENTRAFRICAINE REPUBLIQUE
CG	CONGO
CH	SUISSE
CI	COTE D'IVOIRE
CK	COOK ILES
CL	CHILI
CM	CAMEROUN
CN	CHINE
CO	COLOMBIE
CR	COSTA RICA
CU	CUBA
CV	CAP-VERT
CW	CURACAO
CX	CHRISTMAS ILE
CY	CHYPRE

Codes pays Iso 2 caractères

code	09/02/2015
CZ	TCHEQUE REPUBLIQUE
DE	ALLEMAGNE
DJ	DJIBOUTI
DK	DANEMARK
DM	DOMINIQUE
DO	DOMINICAINE REPUBLIQUE
DZ	ALGERIE
EC	EQUATEUR
EE	ESTONIE
EG	EGYPTE
EH	SAHARA OCCIDENTAL
ER	ERYTHREE
ES	ESPAGNE
ET	ETHIOPIE
FI	FINLANDE
FJ	FIDJI
FK	FALKLAND ILES MALVINAS
FM	MICRONESIE ETATS FEDERES DE
FO	FEROE ILES
FR	FRANCE
GA	GABON
GB	ROYAUME-UNI
GD	GRENADE
GE	GEORGIE
GF	GUYANE FRANCAISE
GG	GUERNESEY
GH	GHANA
GI	GIBRALTAR
GL	GROENLAND
GM	GAMBIE
GN	GUINEE
GP	GUADELOUPE
GQ	GUINEE EQUATORIALE
GR	GRECE
GS	GEORGIE DU SUD-ET-LES ILES SANDWICH DU SUD
GT	GUATEMALA
GU	GUAM
GW	GUINEE-BISSAU
GY	GUYANA
HK	HONG KONG
HM	HEARD-ET-ILES MACDONALD ILE
HN	HONDURAS
HR	CROATIE
HT	HAITI
HU	HONGRIE
ID	INDONESIE
IE	IRLANDE
IL	ISRAEL
IM	ILE DE MAN
IN	INDE
IO	OCEAN INDIEN TERRITOIRE BRITANNIQUE DE L
IQ	IRAQ
IR	IRAN REPUBLIQUE ISLAMIQUE D
IS	ISLANDE
IT	ITALIE

Codes pays Iso 2 caractères

code	09/02/2015
JE	JERSEY
JM	JAMAIQUE
JO	JORDANIE
JP	JAPON
KE	KENYA
KG	KIRGHIZISTAN
KH	CAMBODGE
KI	KIRIBATI
KM	COMORES
KN	SAINT-KITTS-ET-NEVIS
KP	COREE REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE
KR	COREE REPUBLIQUE DE
KW	KOWEIT
KY	CAIMANS ILES
KZ	KAZAKHSTAN
LA	LAO REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE
LB	LIBAN
LC	SAINTE-LUCIE
LI	LIECHTENSTEIN
LK	SRI LANKA
LR	LIBERIA
LS	LESOTHO
LT	LITUANIE
LU	LUXEMBOURG
LV	LETTONIE
LY	LIBYE
MA	MAROC
MC	MONACO
MD	MOLDOVA REPUBLIQUE DE
ME	MONTENEGRO
MF	SAINT-MARTIN PARTIE FRANCAISE
MG	MADAGASCAR
MH	MARSHALL ILES
MK	MACEDOINE L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE
ML	MALI
MM	MYANMAR
MN	MONGOLIE
MO	MACAO
MP	MARIANNES DU NORD ILES
MQ	MARTINIQUE
MR	MAURITANIE
MS	MONTSERRAT
MT	MALTE
MU	MAURICE
MV	MALDIVES
MW	MALAWI
MX	MEXIQUE
MY	MALAISIE
MZ	MOZAMBIQUE
NA	NAMIBIE
NC	NOUVELLE-CALEDONIE
NE	NIGER
NF	NORFOLK ILE
NG	NIGERIA
NI	NICARAGUA

Codes pays Iso 2 caractères

code	09/02/2015
NL	PAYS-BAS
NO	NORVEGE
NP	NEPAL
NR	NAURU
NU	NIUE
NZ	NOUVELLE-ZELANDE
OM	OMAN
PA	PANAMA
PE	PEROU
PF	POLYNESIE FRANCAISE
PG	PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE
PH	PHILIPPINES
PK	PAKISTAN
PL	POLOGNE
PM	SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON
PN	PITCAIRN
PR	PORTO RICO
PS	PALESTINE ETAT DE
PT	PORTUGAL
PW	PALAOS
PY	PARAGUAY
QA	QATAR
RE	REUNION
RO	ROUMANIE
RS	SERBIE
RU	RUSSIE FEDERATION DE
RW	RWANDA
SA	ARABIE SAOUDITE
SB	SALOMON ILES
SC	SEYCHELLES
SD	SOUDAN
SE	SUEDE
SG	SINGAPOUR
SH	SAINTE-HELENE ASCENSION ET TRISTAN DA CUNHA
SI	SLOVENIE
SJ	SVALBARD ET ILE JAN MAYEN
SK	SLOVAQUIE
SL	SIERRA LEONE
SM	SAINT-MARIN
SN	SENEGAL
SO	SOMALIE
SR	SURINAME
SS	SOUDAN DU SUD
ST	SAO TOME-ET-PRINCIPE
SV	EL SALVADOR
SX	SAINT-MARTIN PARTIE NEERLANDAISE
SY	SYRIENNE REPUBLIQUE ARABE
SZ	SWAZILAND
TC	TURKS-ET-CAICOS ILES
TD	TCHAD
TF	TERRES AUSTRALES FRANCAISES
TG	TOGO
TH	THAILANDE
TJ	TADJIKISTAN
TK	TOKELAU

Codes pays Iso 2 caractères

code	09/02/2015
TL	TIMOR-LESTE
TM	TURKMENISTAN
TN	TUNISIE
TO	TONGA
TR	TURQUIE
TT	TRINITE-ET-TOBAGO
TV	TUVALU
TW	TAIWAN PROVINCE DE CHINE
TZ	TANZANIE REPUBLIQUE-UNIE DE
UA	UKRAINE
UG	OUGANDA
UM	ILES MINEURES ELOIGNEES DES ETATS-UNIS
US	ETATS-UNIS
UY	URUGUAY
UZ	OUZBEKISTAN
VA	SAINT-SIEGE ETAT DE LA CITE DU VATICAN
VC	SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES
VE	VENEZUELA REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU
VG	ILES VIERGES BRITANNIQUES
VI	ILES VIERGES DES ETATS-UNIS
VN	VIET NAM
VU	VANUATU
WF	WALLIS ET FUTUNA
WS	SAMOA
YE	YEMEN
YT	MAYOTTE
ZA	AFRIQUE DU SUD
ZM	ZAMBIE
ZW	ZIMBABWE

Institutions de prévoyance

code	08/07/2015
P0002	AGRI PREVOYANCE
P0003	CRIA PREVOYANCE
P0012	MALAKOFF MEDERIC PREVOYANCE (ex MEDERIC Prévoyance et URRPIMMEC)
P0223	CPCEA
P0395	MALAKOFF MEDERIC PREVOYANCE (ex CAPREVAL)
P0579	APGME
P0675	IPSEC
P0709	CARCEL PREVOYANCE
P0826	CREPA
P0914	BTP PREVOYANCE
P0921	CIPREV
P0930	APGIS
P0942	AG2R PREVOYANCE
P0945	ARPEGE PREVOYANCE
P0947	UNIPREVOYANCE
P0954	IPRIAC
P0957	VAUBAN-HUMANIS PREVOYANCE
P0958	IPSA
P0959	KLESIA PREVOYANCE (ex-IPGM)
P0962	AG2R MACIF PREVOYANCE
P0965	REUNICA PREVOYANCE
P0971	CARCEPT PREVOYANCE
P0972	INPR
P0978	CARPILIG PREVOYANCE
P0979	IPECA PREVOYANCE
P0983	AUDIENS PREVOYANCE
P0989	ISICA PREVOYANCE
P0990	CRP-BTP
P1015	INPCA
P1016	KLESIA PREVOYANCE (ex-OREPA-Prévoyance)
P1020	CAISSE REUNIONNAISE DE PREVOYANCE (CRP)
P1022	CAPSSA
P1025	PREMALLIANCE PREVOYANCE (AG2RP)
P1030	HUMANIS PREVOYANCE (incluant les institutions fusionnées APRI, IONIS, NOVALIS, TAITBOUT et CAPAVES prévoyance)
P1031	APICIL PREVOYANCE
P1033	CGPCE
P1035	CCPMA PREVOYANCE

Mutuelles

code		08/10/2015
111111111	MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES	
122507001	MUTUELLE DU NICKEL	
141523001	MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES	
222222222	MUTUELLE DE TEST	
301862769	MUTUELLE SMH	
302766852	MUTUELLE DE LA REGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TROYENNE	
302901459	INTERIALE - PREVOYANCE	
302927553	MICILS	
302976477	CAISSE PREVOYANCE MALADIE BANQUE FRANCE	
302976568	MUTUELLE CENTRALE DES FINANCES	
302976592	AVENIR MUTUELLE	
302981923	MUTUELLE DES PROFESSIONS JUDICIAIRES	
302999115	MUTUELLE LA FRATERNELLE DU PERSONNEL DE LA SACEM	
303252951	MUTUELLE DU PERSONNEL DU CENTRE HOSPITALIER DU ROUVRAY	
304514789	UNION NATIONALE DES MUTUELLES DES ORGANISMES SOCIAUX ET SIMILAIRES	
304580228	MUTUELLE FAMILIALE DE NORMANDIE	
305007171	MUTUELLE DES ETUDIANTS DE BRETAGNE ATLANTIQUE MAINE ANJOU VENDEE	
305242463	MUTUELLE DES TRANSPORTS RHÔNE ALPES	
305275083	MUTEX COLLECTIVES	
306460387	SOCIETE MUTUALISTE DU PERSONNEL DE L'UES SOLVAY	
308374990	MUTUELLE DE L'ORPHELINAT DES CHEMINS DE FER & DES TERRITOIRES D'OUTRE MER	
308708650	MCLR	
309104099	LA MUTUELLE VERTE	
309244648	MUTUELLE FAMILIALE DES ALPES	
310259221	MUTUELLE D'IVRY (LA FRATERNELLE)	
311426811	MUTUELLE SERVIR	
311799878	ADREA MUTUELLE	
312031487	AMICALE AU DECES DES RETRAITES DES CHEMINS DE FER	
312141260	SOCIETE MUTUALISTE DES EMPLOYES MUNICIPAUX ET ASSIMILES DE LA VILLE D'ALES	
313389157	MUTUELLE D ENTREPRISE DES ETABLISSEMENTS DU BON SAUVEUR	
313988271	HUMANITE SOLIDAIRE	
314246489	MUTUELLE FAMILIALE RHODIA BELLE ETOILE	
314559451	MUTUELLE DE MARE GAILLARD	
314685835	MUTUELLE DES HOPITAUX DE LA VIENNE	
314765546	MUTUELLE DES CHEMINOTS DE LA REGION DE NANTES	
315062687	MUTUELLE DES ENTREPRISES ET DES INDEPENDANTS DU COMMERCE DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES	
315519231	MUTUELLE LA CHOLETAISE	
316730662	UNION MUTUALISTE GENERALE DE PREVOYANCE	
317255230	MUTUELLE GENERALE DE LA CORSE	
317442176	EOVI-MCD MUTUELLE	
319074779	MUTUELLE CHEMINOTS DU NORD	
320377906	MUTUELLE GENERALE DE PREVOYANCE SOCIALE	
323599696	MUTUELLE D'ENTREPRISE DU TELEGRAMME	
324042621	MUTUELLE DES TRANSPORTS	
325942969	MUTUELLE DU LOGEMENT	
326313764	MUTUELLE DES SAPEURS POMPIERS	
327202487	LA FRATERNELLE	
328845896	MUTUELLE DES CHEMINOTS DE CHAMPAGNE ARDENNE	
329936975	MUTUELLE INTER ENTREPRISE DES PERSONNELS RHONE POULENC UNITES NOUVELLES DU DOUBS	
330929845	MUTUELLE MFTSV	
331469908	MUTUELLE NOVAMUT	
331901942	MUTUELLE INTERPROFESSIONNELLE DE PREVOYANCE	
331903757	MUTUELLE ACCIDENTS DE LA CONFEDERATION GENERALE DES OEUVRES LAIQUES	
332759554	MUTUELLE DES CLINIQUES DE FRANCE	
333212561	MUTUELLE DE PONTOISE	
333333333	MUTUELLE DES PATENTES ET LIBERAUX DE NOUVELLE CALEDONIE	
333574390	MUTUELLE D'ASSURANCE DU PERSONNEL EXTERIEUR SALARIES DU GROUPE AXA	
334400116	MUTUELLE DES CHEMINOTS PICARDS	
337643431	MUTUELLE DES CHEMINOTS DE NORMANDIE	
337682660	MUTUELLE GENERALE DE PREVOYANCE	
339198939	MUTAC	
339358681	MUTUELLE HUMANIS NATIONALE	
339420226	CENTRE MUTUALISTE INTERPROFESSIONNEL	
339505323	UNION DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS MUTUALISTES DE L'HERAULT	
340359900	INTEGRANCE	
341020667	MUTUELLE FAMILIALE ALSTOM RATEAU	
341689552	MUTUELLE SAINT SIMON	
342211265	MUTUELLES DE LORRAINE	
342826575	MUTUELLE AERONAUTIQUE BOUGUENAIS	
343596482	PREVOYANCE ET SECOURS MUTUELS	
344008511	MUTUELLE FAMILIALE ET INTERENTREPRISE DE ROCHEFORT	
344033360	KLESIA MUTUELLE	
344710991	MUTAME TERRITOIRE DE BELFORT	
344756358	MUTUELLE DE LA SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT	
347391948	MUTUELLE DU CHU ET HOPITAUX DU PUY DE DOME	
347607434	MUTUELLE GENERALE SOGERMA	
348099789	MUTUELLE PROVENCE ENTREPRISES	
349749325	M SANTE MUTUELLE FAMILIALE	
350177226	LA MARSILLARGUOISE	
350873287	MUTUELLE DES TERRITORIAUX ET HOSPITALIERS	
350879078	UNION HARMONIE MUTUALITE	
351948237	LA PROBITE	

Mutuelles

code		08/10/2015
351956537	MUTUELLE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DE L'ANJOU	
351963616	MUTUELLE INTERENTREPRISE ERAM 526	
351985601	MPCL LA MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX	
352003180	SOCIETE MUTUALISTE DU PERSONNEL DU GROUPE DES MUTUELLES DU MANS ASSURANCES	
352003776	MUTUELLE DE LA SETRAM	
352027213	RADIANCE	
352291561	MUTUELLE MEUSREC	
352502546	MUTUELLE DU VAL DE SEVRE	
352537369	AMICALE DU PERSONNEL DE FLEURY MICHON SA	
377514583	MUTUELLE DU PERSONNEL DASSAULT AVIATION	
379655541	IDENTITES MUTUELLE	
379718653	MUTUELLE NATIONALE DES PERSONNELS AIR FRANCE	
380114512	MUTUELLE GENERALE DES EMPLOYES ET CADRES DES CPAM ET ASSIMILES	
380155929	MUTUELLE DES PAYS DE VILAINE	
380987826	M SANTE MUTUELLE POPULAIRE D'ACTION SOCIALE	
382046464	MUTUELLE NATIONALE DU PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS MICHELIN	
382556900	MUTAG	
382694487	GROUPE DES MUTUELLES ACCORD	
382752236	MUTUELLE SOLIDARITE PROGRES MUTUALISTE	
382968865	MUTUELLE MYRIADE	
383143617	MUTUELLE DE FRANCE PREVOYANCE	
383832243	MUTUELLE FAMILIALE DES FRONTALIERS ET INTERNATIONAUX	
384253605	MUTLOG GARANTIES	
384513073	MUTUELLE GENERALE DE PREVOYANCE DES ANTILLES	
388213332	MUTUELLE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DE LA REUNION	
388213423	MUTUELLE GENERALE SOLIDARITE DE LA REUNION	
388213712	MUTUELLE FAMILIALE DE LA REUNION	
388818908	MUTUELLE ATLANTIQUE DE PREVOYANCE	
388887259	MUTUELLE DES ELUS LOCAUX	
389011594	MUTUELLE GENERALE DE BELFORT	
390325090	UNION NATIONALE INFORMATIQUE DES MUTUELLES INTERPROFESSIONNELLES ET D'ENTREPRISES	
390550986	SOCIETE MUTUALISTE DU PERSONNEL ACTIF ET RETRAITE DE LA MARQUE	
390722452	MUTUELLE D'ENTREPRISE LEROY SOMER	
390730893	MUTUELLE D'OUEST FRANCE	
390802619	MUTUELLE LA SECURITE ASTURIENNE	
390820058	MUTUELLE D'ENTREPRISES SCHNEIDER ELECTRIC	
390917953	MUTUELLE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DU SUD EST	
390953222	SOCIETE MUTUALISTE INTERDEPARTEMENTALE DE BANQUE	
390998466	MUTUELLE SAINT AUBANNAISE	
391036183	MUTUELLE DES SAPEURS POMPIERS DE PARIS	
391072246	MUTUELLE DU PERSONNEL HSBC FRANCE	
391073350	MUTUELLE DE LA SADE (COMPAGNIE GENERALE DE TRAVAUX D'HYDRAULIQUE)	
391322849	MUTUELLE DE LA DEPECHE DU MIDI	
391346236	MUTUELLE DU PERSONNEL IBM	
391396397	SOCIETE DE PREVOYANCE MUTUALISTE DU PERSONNEL DE LA BANQUE DE FRANCE	
391398351	MUTUELLE NATIONALE DES CONSTRUCTEURS ET ACCEDANTS A LA PROPRIETE	
391399052	MUTUELLE DES METIERS ELECTRONIQUE ET INFORMATIQUE	
391399227	MUTUELLE NATIONALE DE RETRAITE DES ARTISANS	
391399326	MUTUELLE EPC	
391400454	MUTUELLE INTERENTREPRISE PEUGEOT-CITROEN	
391416591	MGDG - MUTUELLE GOODYEAR DUNLOP FRANCE	
391419363	MUTUELLE DU PERSONNEL DE LA BRED	
391526225	MUTUELLE SANTE EIFFAGE ENERGIE	
391951357	MUTUELLE DU PERSONNEL DES COLLECTIVITES TERRITORIALE DE LA REUNION	
394060925	MUTUELLE DU PERSONNEL ETERNIT	
397742958	MUTUELLE DE FRANCE DES HOSPITALIERS	
401941992	MUTUELLE DU SUD LYONNAIS	
405390238	MUTUELLE DE FRANCE LOIRE FOREZ	
407879709	MUTUELLE INTERENTREPRISE DES ORGANISMES SOCIAUX DU MORBIHAN	
409721727	MUTUELLE COMPLEMENTAIRE DE L'ALBANAIS	
411962822	UNION PHILANTHROPIQUE ET FRATERNELLE	
413423005	MUTUELLE LA FRANCE MARITIME	
414494708	SPHERIA VIE	
419011531	PREMALLIANCE MUTUALIS	
419049499	MUTIEG - LA MUTUELLE DES INDUSTRIES ELECTRIQUES ET GAZIERES	
419320015	MUTUELLE PREVOYANCE ET DE L'HABITAT DE LA REUNION	
419542063	MUTUELLE SOLIDARITE AERONAUTIQUE	
419751565	MUTUELLE GENERALE LOIRE SUD	
420009680	MUTUELLE DES TRANSPORTS DU DOUAISIS	
422801910	MUTUELLE DES SPORTIFS	
423573815	SOCIETE MUTUELLE DES ORIGINAIRES D'OUTRE MER	
423699990	MUTUELLE GENERALE DE TRAVAILLEURS INDEPENDANTS ET COMMERCANTS	
425124450	MUTUELLE PREVOYANCE SANTE	
428990972	MUTUELLE SANTE INDEPENDANTS	
429211469	MUTUELLE GENERALE DE LA DISTRIBUTION	
429873706	BANQUE POPULAIRE MUTUALITE	
430038786	MUTUELLE FAMILIALE DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	
430039081	MUTUELLE DES AGENTS DES SERVICES PUBLICS	
430039321	MUTUELLE GENERALE DE FRANCE	
430040634	MUTUELLE FAMILIALE DES RETRAITES	
430041434	MUTUELLE FAMILIALE CENTRE EST	
430169342	MUTUELLE DES PERSONNELS DU CHS MONTPERRIN	

Mutuelles

code		08/10/2015
430173336	MUTUELLE DES EMPLOYES TERRITORIAUX DE SAINT RAPHAEL	
430181123	MUTUELLE DU PERSONNEL NAVIGUANT DE LA SNCM	
430184507	MUTUELLE DU PERSONNEL DES TRANSPORTS URBAINS DE CANNES - BUS AZUR	
430270116	MUTUELLE DE SAINT JUNIEN ET DES ENVIRONS	
430394262	MUTUELLE DU PERSONNEL TARN HABITAT - ALBI	
431280296	SOCIETE MUTUALISTE DE LA SOCIETE EUROPEENNE DE PRODUITS REFRACTAIRES - SEPR	
431282581	MEPSS 13 - MUTUELLE DE FRANCE - SUD	
431473958	MUTUELLE FAMILIALE DU LOIRET	
431535327	CPAM - SOCIETE MUTUALISTE INTERENTREPRISE DU PERSONNEL DES ORGANISMES SOCIAUX DU LOT	
431636703	MUTUELLE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DE L'ALBIGEOIS	
431643071	MUTUELLE DE LA VERRERIE D'ALBI	
431733732	MUTUELLE AEROSPATIALE DE LA SOGERMA ROCHEFORT	
431791672	LA MUTUELLE DES ETUDIANTS	
431895325	MUTUELLE LA PHILANTHROPIQUE DE MONSOLS	
431988021	MUTUELLE EPARGNE RETRAITE	
432162113	MUTUELLE DES ANCIENS DES CHANTIERS LA ROCHELLE-PALLICE	
432174621	MUTUELLE BEAUJOLAISE	
432456788	MUTUELLE DU PERSONNEL DU PORT DE CALAIS	
432674281	MUTUELLE AIDE ET SOLIDARITE	
432683787	MUTUELLE DE PREVOYANCE DES SALARIES	
433938081	MUROS	
434243085	MUTUELLE OCIANE	
437994205	MUTUELLE GENERALE INTERPROFESSIONNELLE	
438301186	IRCEM MUTUELLE	
438804312	MUTUELLE D'ENTRAIDE DE LA MUTUALITE FRANCAISE	
439271214	TRANSMUT	
439381146	UNION DE MUTUELLES GMA & PREMIRIS	
440293355	UNIMUTUELLES	
440363588	MGEN FILIA	
441213022	LA PHILANTHROPIQUE	
441922002	MGEN VIE	
442292447	MUTUELLE SAINT GOBAIN ET ASSIMILES	
442294856	UNION MUTUALISTE RETRAITE	
442438974	MUT'SEINE	
442449278	MUTUELLE VAROISE DES TRAVAILLEURS DE L'ETAT	
442489084	MG UNION	
442574166	MUTEX UNION	
442634564	MUTUELLE DU PERSONNEL DE LA BANQUE POPULAIRE DU SUD	
442671830	MUTUELLE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DES COTES D'ARMOR	
442730040	MUTUELLE DE FRANCE HAUTE LOIRE	
442763595	MUTUELLE DU PERSONNEL DE LA MUTUALITE FRANCILIENNE	
442820262	LA PREVOYANTE CHALONNAISE DES USINES SAINT GOBAIN	
442839452	MUTUELLE NAT CONSTRUC ACCED PROPRIETE	
442882411	MUTUELLE DES RETRAITES AGF ET ALLIANZ	
442907119	UNITE LORRAINE MUTUALISTE	
442907127	MUTUELLE DU PERSONNEL DES ENTREPRISES DU SECTEUR SOCIAL	
442930939	MUTUELLE GEODIS CALBERSON	
442978086	PAVILLON PREVOYANCE	
443098603	MUTUELLE DES PERSONNELS DU CENTRE HOSPITALIER D'ALES	
443148820	MUTUELLE DES SAPEURS POMPIERS DE NANCY	
443172408	MUTUELLE DES SALARIES DE LA SANTE ET DU SOCIAL	
443172507	MUTUELLE DE PREVOYANCE DU PERSONNEL DE LA MACIF	
443248943	MUTUELLE DES SERVICES PUBLICS	
443267752	ACCUEIL MEMBRES IDENTIFIES EXTER SANTE	
443396494	UNION MUTUALISTE DE PREVOYANCE	
443586342	MUTUELLE DES TRAMWAYS DE NANCY	
443590880	UNION MUTUALISTE SAINT PIERRE ET SAINT LOUIS DE CEZAC	
443591888	SOCIETE SAINT JOSEPH UNION DE LANGOIRAN ET LETOURNE	
443598404	MUTUELLES NICOLAS	
443608112	MUTUELLE DE SAINT LAURENT DE MEDOC	
443611504	MUTUELLE D'ENTREPRISE TANIN ET PANNEAUX DE LABRUGUIERE	
443613716	SOCIETE MUTUALISTE SAINT JEAN BAPTISTE	
443627054	SOCIETE LA FRATERNELLE MOULONNAISE	
443645015	MUTUELLE SAINT MARTIN LESPARRE	
443646914	SOCIETE LA TOLERANCE	
443647623	UNION DES TRAVAILLEURS DE CASTELJALOUX	
443663190	MUTUELLE SAINT MARTIN DE PESSAC	
443667555	L'UNION FRATERNELLE	
443668132	SOCIETE LA FRATERNELLE CANAULAISE	
443679360	MUTUELLE DU PERSONNEL DU CHU	
443781273	MUTUELLE DE SAUVETERRE DE GUYENNE	
443787882	MUTUELLE DU PERSONNEL DE LA BRED BANQUE POPULAIRE DE LA GUADELOUPE	
443791306	SAM OUTILLAGE SAINT ETIENNE ET NOIRETABLE	
443815196	LA FRATERNITE	
443819917	MUTUELLE DES PROFESSIONS AGRICOLES & CONNEXES	
443820329	SOCIETE DE SECOURS MUTUELS DES TRANSPORTS DU LANGUEDOC ROUSSILLON	
443820410	LA SOLIDARITE	
443820691	LA FRATERNELLE	
443821053	LES TRAVAILLEURS PERETOIS	
443821400	LE SECOURS MUTUELS	
443821624	LA VENDARGUOISE	
443821798	L'UNION DES FAMILLES	

Mutuelles

code		08/10/2015
443822085	SAINTE EUGENIE	
443826144	MUTUELLE DU PIC ST LOUP - LA SCOLAIRE	
443826359	LES VRAIS AMIS DU GROUPEMENT MERIDIONAL	
443826987	MGPK	
443827779	LA FRATERNELLE	
443828058	MUTUELLE DU SALAGOU	
443885355	CYBELE SOLIDARITE	
443889076	PREMUT	
443898879	SOCIETE MUTUALISTE CORPORATIVE D'ENTRAIDE SOCIETE ARJOMARI PRIOUX PAPETERIES	
443907217	MUTUELLE DE L ETANG DE L OR	
443911342	LOU CLAPAS - L'AVEYRONNAISE	
443912340	MUTUELLE DES EMPLOYES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE MONTPELLIER - MUTEM	
443912605	L'UNION	
443996459	MUTUELLE MEDICO SOCIALE SANTE DE PASSY	
444029060	GROUPEMENTS DE PREVOYANCE SOCIALE	
444042303	MUTACITE	
444060099	MUTUELLE FACOM	
444075832	MUTUELLE DU PERSONNEL DES CRISTALLERIES DE BACCARAT	
444148399	MUTUELLE DU PERSONNEL DE LA CPAM DU SUD FINISTERE	
444166573	MUTUELLE CREMATISTE DES AM	
444205769	MUTUELLE DE BAGNEAUX	
444269187	SOCIETE MUTUALISTE D'ENTREPRISE PERNOD	
444270532	CAISSE DE SOLIDARITE DE L'ARSENAL DE TARBES	
444270730	MUTUELLE KEOLIS RENNES	
444281182	MUTUELLE DU PERSONNEL SALARIE OU RETRAITE DE LA COOPERATIVE REGIONALE	
444354542	UNION MUTAME GARANTIE	
444359590	CAISSE MUTUELLE CHALLERANGE RETRAITES	
444365712	MUTUELLE DU PERSONNEL UNELEC ORLEANS	
444368138	UNION NATIONALE GESTION INFORM REAS COMPL MCD	
444424931	MUTUELLE PREVOYANCE ALSACE	
444444459	MUTUELLE DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES JOURNALISTES	
444590160	INTERIALE FILIA	
444643829	MUTUELLE ECCLESIASTIQUE DU DIOCESE DE NIMES	
483041307	SMACL SANTE	
483747333	GRAND EST MUTUELLE	
484436811	MNH PREVOYANCE	
489334474	SYNERGIE MUTUELLES	
490909454	MUTARIS CAUTION	
499982098	MGEFI - MUTUELLE GENERALE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE	
503380081	MUTUELLE UNEO	
508400629	MFPRECAUTION	
510778442	MUTUELLE MAE	
529168007	MUTUELLE UMC	
529219040	MUTEX	
538518473	HARMONIE MUTUELLE	
666666666	MUTUELLE DU COMMERCE	
775135338	MUTUELLE FAMILIALE DES TRAVAILLEURS D'EURE ET LOIR	
775513765	MUTAME VAL DE FRANCE	
775558778	MUTUELLE ENTRAIN	
775559651	MUTUELLE D'ENTREPRISE DU PERSONNEL DE LA SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE	
775584980	VITTAVI	
775589203	GROUPEMENT DE PREVOYANCE FACIA	
775597768	AMELLIS MUTUELLE	
775606361	MUTUELLE NATIONALE DES HOSPITALIERS ET DES PROFESSIONNELS DE LA SANTE ET DU SOCIAL	
775627391	MUTUELLE APREVA	
775641681	MUT'EST	
775642598	CAISSE DE PREVOYANCE MULHOUSIENNE	
775657125	SOCIETE MUTUALISTE CHIRURGICALE ET COMPLEMENTAIRE DU PERSONNEL DE LA BANQUE DE FRANCE	
775657521	MUTUELLE DU MINISTERE DE LA JUSTICE	
775659378	MUTUELLE DE PREVOYANCE INTERPROFESSIONNELLE	
775659907	MUTUELLE MIEUX-ETRE	
775659923	MUTUELLE AUDIENS DE LA PRESSE	
775661051	MUTUELLE LES ETATS REUNIS	
775662158	ORPHELINAT MUTUALISTE DE LA POLICE NATIONALE PREVOYANCE	
775662869	FEDERATION MUTUALISTE INTERDEPARTEMENTALE DE LA REGION PARISIENNE	
775666332	MUTUELLE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES	
775671894	MUTUELLE GENERALE DE LA POLICE	
775671902	MUTUELLE DE L'INDUSTRIE DU PETROLE	
775671910	MUTUELLE GENERALE ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRES	
775671951	AVENIR SANTE MUTUELLE	
775671969	MUTUELLE DU PERSONNEL DU GROUPE RATP	
775671993	MUTUELLE BLEUE	
775678550	MUTUELLE GENERALE DES CHEMINOTS	
775678584	MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE	
775682164	TUTELAIRE	
775684780	SOCIETE MUTUALISTE DES ETUDIANTS DE LA REGION PARISIENNE	
775685340	LA MUTUELLE GENERALE	
775685365	INTERIALE MUTUELLE	
775685399	MUTUELLE GENERALE DE L'EDUCATION NATIONALE	
775691132	LA FRANCE MUTUALISTE	
775691165	MUTUELLE D'EPARGNE DE RETRAITE ET DE PREVOYANCE CARAC	
775701485	MATMUT MUTUALITE	

Mutuelles

code		08/10/2015
775709710	SERVICES MUTUALISTES DES INDIVIDUELS ET DES PROFESSIONNELS	
775722655	MUTUELLE RENAULT	
775983968	MUTUELLE FORCE SUD	
776001158	GANGEOISE	
776011330	LA FRATERNELLE	
776042327	L'INTERPROFESSIONNELLE	
776060162	L'INTER SOLIDARITE	
776060295	MUTUELLE DES COMMIS ET EMPLOYES	
776090854	MUTUELLE DE SETE	
776346462	MUTUELLE DE FRANCE ROANNE	
776398794	MUTUELLE DES HOSPITALIERS	
776466963	BPCE MUTUELLE	
776525610	MUTAME SAVOIE MONT BLANC	
776531642	MUTUELLE FAMILIALE DE HAUTE-SAVOIE	
776744690	MUTUELLE INTERENTREPRISES DES CAVES DE ROQUEFORT	
776949760	MUTUELLE NATIONALE DES SAPEURS POMPIERS DE FRANCE	
776950602	MUTUELLE DU PERSONNEL DES ORGANISMES SOCIAUX ET SIMILAIRES DE LA REGION MIDI PYRENEES	
776950610	MUTAERO	
776950628	MUTUELLE D'ENTREPRISE LATECOERE	
776950669	MUTUELLE PREVIFRANCE	
776950677	MUTAMI	
777169079	SUD-OUEST MUTUALITE	
777749409	RADIANCE GROUPE HUMANIS OUEST	
777927120	MUTUELLE VIASANTE	
778213637	MUTUELLE DIJONNAISE	
778213678	MOS	
778235879	MUTUELLE DES USINES DE MONTBARD	
778396507	MUTUELLE JURASSIENNE/MUTI	
778542852	MUTUELLE MEDICO CHIRURGICALE	
778588111	MUTUELLE D'ENTREPRISE UGINE GUEUGNON & ALZ	
778715011	SOCIETE MUTUALISTE DES PHARMACIENS DE L'EST	
778847301	SORUAL	
778868513	LA PREVOYANCE ARTISANALE COMMERCIALE ET SALARIALE	
778868919	MUTUELLE REGIONALE D'ALSACE	
778900027	MUTUELLE COMPLEMENTAIRE D'ALSACE	
779209436	PRECOCIA	
779558428	LA FRATERNELLE DES TERRITORIAUX	
779558501	MACIF MUTUALITE	
779926294	525ÈME MUTUELLE D'ENTREPRISES DE L'AUTOMOBILE ET DU VEHICULE INDUSTRIEL	
779984921	MUTUELLE DE L'IRSID	
780004099	ACORIS MUTUELLES	
780280970	MUTUELLE PREMIRIS	
780349924	AUBEANE MUTUELLE DE FRANCE	
780429049	MUTUELLE DU CHAMPAGNE	
780508073	CCMO MUTUELLE	
780508081	MUTUELLE DE L'OISE DES AGENTS TERRITORIAUX	
780589420	MUTUELLE DE LA SOMME	
780915898	MUTAME NORMANDIE	
781017108	MUTUELLE UNION DES TRAVAILLEURS DE DIEPPE	
781065412	MUTUELLE DU GRAND PORT MARITIME DU HAVRE	
781123229	MUTAME ROUEN	
781123245	MUTUELLE BOISSIERE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS	
781123468	MUTUELLE DES EMPLOYES DE LA MUTUALITE	
781166210	MUTUELLE 403	
781166293	MUTUELLE SMATIS FRANCE	
781337266	SMAM MUTUELLE	
781343249	MUTUELLE DE FRANCE BRETAGNE-CENTRE-OCEANS	
781459631	MUTUELLE REGIONALE DU PERSONNEL DES ORGANISMES SOCIAUX ET SIMILAIRES DE POITOU CHARENTES	
781558572	COMMUNAUX VIENNE MUTUELLE	
781847975	MMC ATLANTIQUE	
781847983	MUTUELLE DU PORT DE BORDEAUX	
781848221	MUTUELLE LA SOLIDARITE D'AQUITAINE	
781848239	MUTUELLE DE L'ENTREPRISE CITRAM	
782003495	MUTUELLE SAINT QUENTIN	
782395511	LES MUTUELLES DU SOLEIL	
782416127	MUTUELLE DE FRANCE 04-05	
782723118	MUTUELLE CIOTAT NORD MEDITERRANEE	
782730923	MUTUELLE SAINTE VICTOIRE	
782741649	MUTUELLE PROVENCALE MARIGNANE VITROLLES REGION	
782753610	MUTUELLE FAMILIALE DE LA PENNE / HUVEAUNE	
782814727	MUTAME PROVENCE	
782814818	MUTUELLE DE FRANCE PLUS	
782825301	OCEANE SANTE - SAINTE PHILOMENE	
782825327	LES PREVOYANTS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MARSEILLE	
782825343	MUTUELLE DE FRANCE DU LACYDON	
782825368	MUTUELLE DES SERVICES PUBLICS	
782834642	MUTUELLE SMT - SANTE MUTUALITE POUR TOUS	
783005655	MUTUELLE FAMILIALE DE LA CORSE	
783179013	LA PREVOYANTE	
783303209	MUTUELLES DU PAYS HAUT	
783332448	MUTUELLE GENERALE DES ETUDIANTS DE L'EST	
783376270	GROUPE DES MUTUELLES INDEPENDANTES	

Mutuelles

code		08/10/2015
783437171	MUTUELLE DES FORESTIERS DES VOSGES	
783623655	MUTUELLE FAMILIALE DE LA REGION DE FOURMIES	
783711963	L'ENTRAIDE MALADIE DITE LEA - MUTUELLE SYMPA	
783711997	M COMME MUTUELLE	
783737638	MUTUELLE DU BATIMENT TRAVAUX PUBLICS & REGIONS FRANCE & EUROPE	
783747793	CHORALIS - MUTUELLE LE LIBRE CHOIX	
783973266	MUTUELLE OPALE	
784199036	UNION MUTUALISTE NATIONALE COMPLEMENTAIRE	
784227894	MUTUELLE COMPLEMENTAIRE DE LA VILLE DE PARIS DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE ET DES ADMINISTRATIONS ANNEXES	
784262115	MUTUELLE SAINT GERMAIN	
784275885	MUTUELLE INTERGROUPES D'ENTRAIDE	
784301434	MUTUELLE DU PERSONNEL DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	
784301475	MUTUELLE GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES	
784312860	MUTUELLE DE NATIXIS	
784338600	SOCIETE MUTUALISTE DU PERSONNEL DE LA SNECMA	
784338618	MUTUELLE DES CLERCS ET EMPLOYES DE NOTAIRES	
784360596	ASSOCIATION NATIONALE DES COLLABORATEURS DE MINISTRES ET DE PARLEMENTAIRES	
784360661	MUTUELLE SANTE DE L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	
784394363	MUTUELLE CPAMIF	
784394413	MUTUELLE FAMILIALE DES CHEMINOTS DE FRANCE	
784394488	MUTUELLE EUROPE	
784410763	MUTUELLE DE FRANCE	
784410771	MUTUELLE DES AUTEURS COMPOSITEURS ET EDITEURS DE MUSIQUE	
784410805	MUTUELLE DU PERSONNEL DU GROUPE SOCIETE GENERALE	
784410847	MUTUELLE DU GROUPE BNP PARIBAS	
784411167	SOCIETE MUTUELLE DE RETRAITE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE	
784442899	MUTUELLE NATIONALE DES FONCTIONNAIRES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	
784442915	MUTUELLE FAMILIALE	
784442923	LA SOLIDARITE MUTUALISTE	
784451569	MUTUELLE INTERGROUPES POLIET ET CIMENT FRANCAIS	
784492084	FRANCE MUTUELLE	
784492100	CAISSE NATIONALE MUTUALISTE PREVOYANCE SANTE	
784608754	MUTUELLE DU PERSONNEL DU GROUPE MATRA HACHETTE	
784621369	MUTUELLE DU PERSONNEL DES ORGANISMES ALLOCATIONS FAMILIALES	
784621419	MUTUELLE CHORUM	
784621476	MUTUELLE CIVILE DE LA DEFENSE	
784647323	MUTUELLE FAMILIALE FRANCE ET OUTRE MER	
784669954	SOCIETE MUTUALISTE INTERPROFESSIONNELLE	
784718207	UNION NATIONALE MUTUALISTE INTERPROFESSIONNELLE (UNMI)	
784718249	SOCIETE INTERPROFESSIONNELLE MUTUALISTE INDEPENDANTE DE LA REGION PARISIENNE	
784718256	MALAKOFF MEDERIC MUTUELLE	
784718355	MUTUELLE DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE	
784718397	MUTUELLE VALEO	
784775199	MUTUELLE DU PERSONNEL DE CNAVTS	
784854499	UNION MUTAME	
785151689	MUTUELLE LES MENAGES PREVOYANTS	
785196155	MUTUELLE FAMILIALE DES TRAVAILLEURS DU GROUPE SAFRAN	
785280884	MUTUELLE DES INDUSTRIES AERONAUTIQUES SPATIALES ET CONNEXES	
785304106	MUTUELLE MUNICIPALE DE BOULOGNE BILLANCOURT	
785474123	MUTUELLE DES ASSURES SOCIAUX DE FRANCE	
785476003	MUTUELLE GENERALE SANTE	
785721671	MUTUELLE INTERPROFESSIONNELLE DE LA REGION SUD EST DE PARIS	
785873852	PREVOYANCE MUTUALISTE D'ILE DE FRANCE	
788108546	L'UNION DU COMMERCE ET DES SCOP	
790314017	HARMONIE FONCTION PUBLIQUE	
799220447	MATMUT SANTE PREVOYANCE	
999999000	FMF - MUTUELLES SANTE	

Assureurs

code	08/10/2015
A10101	ASSUREUR TEST 1 POUR LES EDITEURS
A10102	ASSUREUR TEST 2 POUR LES EDITEURS
A4M001	QUATREM
ABCAC1	BCAC
ACARD1	CARDIF / BNP
ACNPA1	CNP ASSURANCES
AGEN01	GENERALI
AGGAAV	GAN ASSURANCE VIE
AGGEEV	GAN EUROCOURTAGE VIE
AGGRAM	GROUPAMA MEDITERRANNEE
AGGRCA	GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE
AGGRCM	GROUPAMA CENTRE-MANCHE
AGGRGE	GROUPAMA GRAND-EST
AGGRNE	GROUPAMA NORD-EST
AGGROC	GROUPAMA D'OC
AGGRVI	GROUPAMA VIE
AGGRLB	GROUPAMA LOIRE-BRETAGNE
AGGRPL	GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE
AGGRRA	GROUPAMA RHONES-ALPES AUVERGNE
AGGROI	GROUPAMA OCEAN INDIEN
AGGUNM	REUNIMA
ALBIN1	ALBINGIA
ALEGA1	LEGAL & GENERAL
ALMON1	AG2R LA MONDIALE
AMAPA1	MAPA ASSURANCES
AMDPA1	AMDPA - MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES
APACF1	PACIFICA
APRED1	PREDICA
APRUD1	PRUDENCE CREOLE
ARIAL1	ARIAL
ASAMB1	SAMBO
ASGCA1	SOGECAP
ASHAM1	SHAM
ASMAB1	SMA BTP
ASMAV1	SMA VIE
ASTCH1	SAINT-CHRISTOPHE PREVOYANCE
ASURA1	SURAVENIR

Délégataires assureurs

code		09/09/2015
D10101	DELEGATAIRE TEST POUR LES EDITEURS	
D10999	RESERVE	
DAGGE1	AGGEMA	
DAIAC1	AIAC	
DAISV1	ACCENTURE INSURANCE SERVICES	
DALPP1	ALP PREVOYANCE	
DALPT1	ALPTIS ASSURANCES	
DAON01	AON	
DAPRP1	APRIL ENTREPRISE PREVOYANCE	
DASCO1	ASCORE - ASSURANCE-COURTAGE-RECOURS	
DAVIL1	AVILOG	
DBALO1	BALOO	
DBESS1	BSR	
DCERA1	CERAP	
DCET01	CETIM	
DCGRM1	CGRM	
DCINT1	CIAP - CONSEIL INTERNATIONAL EN ASSURANCES DE PERSONNES	
DCIPR1	CIPRES VIE	
DCOGE1	COGEVIE	
DCOLT1	COLLECTEAM	
DCOUR1	COURCELLES PREVOYANCE	
DCPMS1	CPMS	
DDEL01	DELTA ASSURANCES	
DFIL01	FILHET ALLARD	
DFINA1	FINAXY BANCASSURANCE	
DGEFI1	GEFI ASSURANCES	
DGEN01	GENERATION	
DGER01	GEREP - GROUPE EUROPEEN RETRAITE PREVOYANCE	
DGMC01	GMC GESTION	
DGPAC1	GRAS SAVOYE	
DGPRS1	GPS GESTION PRESTATION SERVICE	
DHEL01	HELIUM	
DHEMS1	HEMOS SANTE	
DIGAG1	IGA GESTION	
DIGES1	iGestion	
DIOT01	DIOT	
DJPCL1	J.P. COLONNA SAS	
DLSN01	LSN ASSURANCES	
DMER01	MERCER SAS	
DMSA11	MSA Grand Sud	
DMSA12	MSA Midi-Pyrénées Nord	
DMSA13	MSA Provence-Azur	
DMSA14	MSA Côtes Normandes	
DMSA17	MSA Charentes	
DMSA20	MSA de la Corse	
DMSA21	MSA de Bourgogne	
DMSA22	MSA Armorique	
DMSA24	MSA Dordogne, Lot-et-Garonne	
DMSA25	MSA Franche-Comté	
DMSA26	MSA Ardèche Drôme Loire	
DMSA27	MSA Haute-Normandie	
DMSA28	MSA Beauce Coeur de Loire	
DMSA32	MSA Midi-Pyrénées Sud	
DMSA33	MSA Gironde	
DMSA35	MSA Portes de Bretagne	

Délégataires assureurs

code		09/09/2015
DMSA41	MSA Berry-Touraine	
DMSA48	MSA Languedoc	
DMSA49	MSA Maine-et-Loire	

Délégataires mutuelles

code	05/08/2015
D2MFI1	2M FINANCES - EPAI
DADEP1	ADEP
DAGE02	AGEO PATRIMOINE CONSEIL CHAMPAGNE
DAGES1	AGESAC
DAGGE1	AGGEMA
DAGIP1	AGIP SANTE
DALOG1	ALOGIE
DALPP1	ALP PREVOYANCE
DAON01	AON
DAPRC1	APRIL ENTREPRISE CARAÏBES
DAPRL1	APRIL ENTREPRISE & COLLECTIVITES
DAPRP1	APRIL ENTREPRISE PREVOYANCE
DAPRS1	APRIL SANTE PREVOYANCE (ex APRIL ASSURANCES)
DASSD1	ASSURASUD
DASTR1	LES ASSURANCES TERRITORIALES ASTER
DBALO1	BALOO
DBEPR1	BEP - BUREAU EUROPEEN DE PREVOYANCE
DBESS1	BSR
DBPOV1	BPO-VIE
DCERA1	CERAP
DCERG1	CERGAP
DCET01	CETIM
DCGEM1	CEGEMA
DCGND1	CEGENORD
DCGRM1	CGRM
DCINT1	CIAP - CONSEIL INTERNATIONAL EN ASSURANCES DE PERSONNES
DCIPR1	CIPRES VIE
DCLAR1	DE CLARENS
DCOGE1	COGEVIE
DCOLT1	COLLECTEAM
DCOUM1	GIE COULEURS MUTUELLES
DCOUR1	COURCELLES PREVOYANCE
DCPMS1	CPMS
DDEL01	DELTA ASSURANCES
DECAS1	EUROPEENNE DE COURTAGE D'ASSURANCE
DEXEL1	EXELIA CONSEIL
DEXPR1	EXPER - EXPERTISE POUR LA PREVOYANCE ET LA RETRAITE
DFIL01	FILHET ALLARD
DGEAG1	GESTASSUR APCI GESTION
DGEN01	GENERATION
DGER01	GEREP - GROUPE EUROPEEN RETRAITE PREVOYANCE
DGEST1	GESTINEO
DGMC01	GMC GESTION
DGPAC1	GRAS SAVOYE
DGPRS1	GPS GESTION PRESTATION SERVICE
DGRNA1	GIE GROUPE NATION
DGSPR1	GSP - GESTION SOCIALE ET PREVOYANCE
DHEL01	HELIUM
DHEMS1	HEMOS SANTE
DIGES1	iGestion
DIOT01	DIOT
DISTY1	ISTYA COLLECTIVES
DJPCL1	J.P. COLONNA SAS
DLSN01	LSN ASSURANCES
DMALM1	MALMASSON COURTAGE

Délégataires mutuelles

DMCGA1	MCG ASSUR'PREVOYANCE
DMER01	MERCER SAS
DMOBS1	MSH INTERNATIONAL - MOBILITY SAINT HONORE
DMSA11	MSA Grand Sud
DMSA12	MSA Midi-Pyrénées Nord
DMSA13	MSA Provence-Azur
DMSA14	MSA Côtes Normandes
DMSA17	MSA Charentes
DMSA20	MSA de la Corse
DMSA21	MSA de Bourgogne
DMSA22	MSA Armorique
DMSA24	MSA Dordogne, Lot-et-Garonne
DMSA25	MSA Franche-Comté
DMSA26	MSA Ardèche Drôme Loire
DMSA27	MSA Haute-Normandie
DMSA28	MSA Beauce Coeur de Loire
DMSA32	MSA Midi-Pyrénées Sud
DMSA33	MSA Gironde
DMSA35	MSA Portes de Bretagne
DMSA41	MSA Berry-Touraine
DMSA48	MSA Languedoc
DMSA49	MSA Maine-et-Loire
DMSA51	MSA Marne-Ardennes-Meuse
DMSA52	MSA Sud Champagne
DMSA54	MSA Lorraine
DMSA59	MSA Nord - Pas-de-Calais
DMSA63	MSA Auvergne
DMSA64	MSA Sud Aquitaine
DMSA68	MSA Alsace
DMSA69	MSA Ain-Rhône
DMSA72	MSA Mayenne-Orne-Sarthe
DMSA73	MSA Alpes du Nord
DMSA75	MSA Ile-de-France
DMSA80	MSA Picardie
DMSA84	MSA Alpes Vaucluse
DMSA85	MSA Loire-Atlantique Vendée
DMSA86	MSA Sèvres-Vienne
DMSA87	MSA Limousin
DMUTU1	MUTUA
DOWLI1	OWLIANCE
DPESE1	HOLDING PESENTI
DPSAN1	PLAN SANTE
DPUBL1	PUBLISERVICES
DRFR01	RESSOURCES France
DROE01	ROEDERER
DSAFG1	SAFIAG & ODASS - OVONEO
DSFPR1	SFP - SOCIETE FRANCAISE DE PREVENTION
DSGS01	SG SANTE
DSMAM1	SMAM PREVOYANCE

code		05/08/2015
MUT830EMO	EMOA	
MUT410ALE	MUTUALE	

code	08/10/2015
IND000001	Mutuelle des Pays de Vilaine
IND000002	ASPBTP
C20100947	MCM Corse